Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Schoell

BT10
H57

Digitized by Google

Digitized by Google

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN
D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

Digitized by Google

STRASBOURG, de l'imprimerie de F. G. LEVRAULT.

Digitized by Google

PRÉFACE.

L'OBJET que s'est proposé l'auteur du *Cours d'histoire des états européens depuis 476*, est indiqué dans le discours préliminaire. On va rendre compte ici de l'origine de ce livre.

Il existe en langue allemande une Histoire universelle, ancienne et moderne, dont l'auteur, Charles-Fréderic Becker, instituteur à Berlin, possédait, sans grande érudition, un vrai talent historique. Son ouvrage, très-instructif pour la jeunesse, convient aussi à la classe nombreuse de personnes qui désirent qu'une lecture utile ne soit pas dépourvue d'agrément, et qui, sans prétendre à de profondes connaissances, ont assez d'instruction et de bonne littérature pour ne pas trouver de goût à d'anciens traités d'histoire écrits en mauvais style, ou rebutans par leur

Digitized by Google

sécheresse, qui existent dans la langue allemande.

Mais on regrettait que l'auteur se fût laissé quelquefois entraîner par cet esprit d'irréligion qui a marqué la fin du dix-huitième siècle, et qui, en Allemagne au moins, a disparu dans le dix-neuvième.

Son ouvrage, qu'il avait laissé imparfait, achevé depuis et continué jusqu'à nos jours par des hommes inégaux en talent et en érudition, a joui néanmoins d'une grande vogue, et, malgré les taches qui y étaient restées, il a eu plusieurs éditions.

M. Lœbell, professeur à Bonn, en faisant disparaître, dans l'avant-dernière édition, une partie de ces défauts, avait continué l'ouvrage jusqu'à la révolution française, et cette partie, ainsi que la continuation depuis 1789 par M. Mentzel, professeur à Breslau, eut un succès mérité.

Enfin, M. Lœbell, peu content de ces améliorations partielles et imparfaites, entreprit de refaire l'ouvrage entièrement et

Digitized by Google

de rendre la première partie digne de la double suite. Le livre est ainsi devenu entre ses mains et par les soins de M. Mentzel, une des meilleures productions de la littérature allemande.

L'auteur du présent Cours d'histoire moderne avait d'abord songé qu'il serait utile de faire connaître en France l'ouvrage de Becker corrigé; mais, ayant essayé d'en traduire, ou plutôt d'en imiter quelques chapitres, il ne tarda pas à y renoncer, convaincu que, malgré son mérite, cette composition trouverait, auprès des lecteurs français, un grand obstacle à sa réussite, dans la différence qui existe entre le génie et le goût des classes instruites des deux nations.

La langue française possède un fort bon *abrégé* de l'histoire moderne depuis 476, dans le *Tableau des révolutions de l'Europe, par* Koch, dont il est question dans le discours préliminaire qui suit cette préface. Mais ce livre qui renferme tous les

Digitized by Google

élémens nécessaires pour servir de guide aux personnes qui veulent faire une étude de l'histoire, ne suffit pas, dans son cadre resserré, au nombre beaucoup plus grand de lecteurs des deux sexes, et particulièrement aux gens du monde, qui désirent trouver quelque amusement à côté de l'instruction.

L'auteur du Cours d'histoire, lui-même élève de Koch, avait plusieurs fois pressé des écrivains estimables de remplir la lacune que le Tableau des révolutions avait laissée dans cette partie de la littérature française, et de rédiger sur le plan de ce livre élémentaire un ouvrage qui contiendrait plus de détails. Ses efforts étant restés sans succès, il se mit lui-même à l'ouvrage, et rédigea d'abord pour sa propre instruction et pour son amusement, sans penser à une publication future, le travail qu'on offre aujourd'hui à l'indulgence du public. Il voulait tout au plus fournir à une plume plus habile des matériaux

Digitized by Google

qui pourraient servir à composer un ouvrage d'après l'idée qu'il avait conçue. Il y fit entrer les chapitres qu'il avait imités de la continuation de l'ouvrage de Becker, et quelques autres extraits d'ouvrages allemands qu'il avait rédigés pour un autre but.

Il n'avait alors pas le projet de livrer son travail à l'impression; réfléchissant cependant qu'il pourrait se rendre utile en communiquant à d'autres ce qui lui avait coûté quelque peine à recueillir, il résolut de faire de son ouvrage l'objet de lectures gratuites pour les jeunes gens qui se destinent aux affaires publiques.

Telle fut l'origine du cours public qu'il a donné à Berlin, pendant quatre hivers de suite, à un auditoire choisi. L'auteur y avait invité quelques jeunes gens désireux de s'instruire, ou du moins d'entendre répéter en français des choses qu'ils étaient accoutumés d'apprendre en allemand; mais il fut confus, autant que flatté, quand

Digitized by Google

des hommes infiniment respectables, des princes, des membres du corps diplomatique, des généraux, des fonctionnaires publics des premiers rangs, des officiers supérieurs, des hommes de lettres, demandèrent à assister à ses lectures. Forcé ainsi de parler devant des personnes aux lumières desquelles il aurait pu soumettre les siennes, il trouva un motif d'émulation dans leur indulgence, et il saisit cette occasion de leur témoigner publiquement sa reconnaissance.

Un auditoire ainsi composé devint à ses yeux un tribunal auquel son travail fut soumis, et sans l'encouragement duquel il n'aurait certainement pas osé le porter à celui de l'opinion publique.

La composition de son auditoire, qui renfermait des personnes de diverses nations, est cause qu'on trouvera dans cet ouvrage des morceaux qui auraient été omis, s'il eût été destiné uniquement à des lecteurs français, et d'autres, en revanche,

Digitized by Google

qui paraîtront superflus à des lecteurs allemands.

Pour tout ce qui se rapporte aux matières religieuses, l'auteur croit avoir observé l'impartialité historique dans le sens qu'indique le discours préliminaire; respectant la conscience de chacun, il a gardé la mesure nécessaire pour n'offenser aucune opinion, si ce n'est peut-être celle des ennemis de toute religion. Mais il renonce sans regret à l'approbation de cette classe malheureuse.

La rareté des citations qu'offrira cet ouvrage, demande peut-être une explication. L'auteur la croit justifiée par le genre de cette composition. Deux qualités sont indispensables à un historien : la critique et la probité; sans la première, il ne saurait apprécier la valeur de ses sources, et pour les juger sans légèreté et en conscience, il a besoin de la seconde. On ajoutera foi à l'auteur qu'on aura reconnu homme de bien, sans que chacune de ses assertions

Digitized by Google

soit accompagnée d'une preuve; quant à la critique, au défaut de laquelle la foule de citations ne saurait remédier, l'auteur doit s'en remettre au jugement du public.

L'auteur n'a livré les premiers volumes à l'impression que lorsqu'il pouvait donner au public l'assurance que l'ouvrage ne resterait pas incomplet. Il déclare que son travail est entièrement achevé jusqu'en 1715, et, à quelques lacunes près qu'il espère remplir dans le courant de l'année, jusqu'en 1789. Il ne dépend donc que du public d'assurer la continuation de l'impression, en accordant des encouragemens aux premiers volumes, s'il les en juge dignes.

Digitized by Google

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

MESSIEURS.

JE me suis proposé de dérouler devant vos yeux, dans une suite de discours, le tableau historique des états européens depuis le bouleversement de l'Empire romain en Occident, jusqu'à l'année 1789, où commence l'histoire de nos jours, qui, n'étant encore, dans un grand nombre de cas, qu'un tissu de fables, de préventions et de faux jugemens, ne saurait occuper une place dans mon cadre.[1]

L'histoire de tous les états européens qui existaient en 476, première époque que je me suis fixée, ou qui ont pris naissance depuis, entrera dans ce cours ; soit que ces états se soient maintenus jusqu'à nos jours, soit qu'ils aient disparu de la surface de la terre.

1 « En politique ceux qui savent les faits, sont condamnés au silence, et ceux qui les ignorent, sont toujours tentés d'en parler. » DUDON.

Digitized by Google

Les autres parties du monde en seront exclues, à l'exception des peuples et des états d'Asie et d'Afrique qui ont eu une influence directe et durable sur le sort de l'Europe; tels ont été successivement les Arabes et les dynasties sorties de leur empire; les Turcs, soit Seldjoucides, soit Ortocides, soit Ottomans; et les Mongols avec les Khanats qu'ils ont établis sur le Wolga.

L'origine de ces états, les progrès qu'ils ont faits dans la civilisation, les moyens qu'ils ont employés pour parvenir à la puissance, les fautes qu'ils ont commises, leur décadence ou leur prospérité, leurs constitutions, enfin, sont l'objet de ce cours.

Je n'entends pas par constitutions ces théories métaphysiques qui depuis une quarantaine d'années sont sorties de la tête spéculative de nos maîtres en philosophie: les siècles que nous allons parcourir connaissaient bien quelques lois fondamentales d'après lesquelles les nations étaient gouvernées; mais ils ignoraient ces combinaisons savantes qui règlent, par chapitres et articles, les fonctions de toutes les branches des gouvernemens, tous les rapports entre les chefs d'un état et les citoyens qui le composent, tous les droits des princes et des peuples. Nos ancêtres pensaient peut-être que les systèmes servent rarement de base à un état bien organisé, parce que

Digitized by Google

tout ce qui est sorti de la plume des hommes, bientôt livré en proie à l'égoïsme, à l'esprit de parti, à l'ambition et au despotisme, est susceptible des interprétations les plus contradictoires, et que toute constitution écrite doit nécessairement engendrer une famille de constitutions nouvelles.

J'entends par constitution, ces institutions politiques nées, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, formées et consacrées par le temps et mûries par l'expérience; ces formes de gouvernement que les besoins des peuples, leur position géographique et leur caractère ont diversement modifiées; formes sous le régime desquelles l'homme est né, et qui lui sont chères, parce qu'il les regarde comme une partie de son patrimoine; ces coutumes et ces lois antiques qui, en soumettant l'exercice du pouvoir à des règles stables, garantissent la durée des gouvernemens et la sûreté des gouvernans, de même qu'en déterminant les *devoirs* du citoyen, elles assurent ses *droits* et ses libertés; j'entends, enfin, la religion que chaque peuple professe et qui aussi appartient à son patrimoine.

Tous les états européens qui se sont conservés, professent, un seul excepté, le christianisme; tous les états chrétiens, à la réserve d'un seul, ont appartenu jusqu'au seizième siècle à l'Église latine. Dans l'empire de Russie, comme anciennement

Digitized by Google

dans celui de Constantinople, la religion, abstraction faite de son origine divine, est une de ces institutions par lesquelles la nation est gouvernée: les changemens que l'organisation de l'Église a éprouvés en Orient, sont partis de l'autorité séculière, ou ont obtenu son agrément; les ministres du culte sont en même temps les serviteurs du prince.

Il n'en est pas tout-à-fait ainsi dans l'Occident. Dès l'époque où les peuples teutoniques ou scandinaves ont embrassé la religion chrétienne, l'Église a été soumise à un chef étranger, indépendant du pouvoir séculier; elle a eu une institution coexistante avec les états politiques et recevant l'impulsion du dehors; l'Église a été long-temps, et est encore en partie, un état dans l'état; il a même été un temps où, par un renversement singulier des principes, l'Église n'était pas dans l'état, mais l'état dans l'Église, et où les gouvernemens étaient, pour ainsi dire, un des rouages par lesquels le chef de l'Église régissait le monde. Aujourd'hui même que plusieurs princes et peuples se sont soustraits à son obédience, ce chef est encore, dans les états dissidens, celui qui donne l'organisation aux Églises qui sont restées attachées à son culte.

Le christianisme, ou si l'on veut la religion catholique, étant dans une liaison si intime avec

Digitized by Google

la constitution politique des états, il est impossible de se faire une idée claire et complète de celle-ci, sans connaître le régime de l'Église. Comme mon principal but est de donner des idées justes à ceux de mes auditeurs pour qui ces choses pourraient être nouvelles, et de détruire les préventions, si j'en rencontre, je ferai marcher de concert avec l'histoire politique, la partie de l'histoire ecclésiastique qui se trouve liée à l'existence extérieure de l'Église, laissant à d'autres l'histoire du dogme et celle des hérésies.

Les progrès que les peuples ont faits dans la civilisation sont de mon domaine. La civilisation produit la littérature, qui à son tour perfectionne la civilisation. La littérature européenne commence à l'époque où la belle antiquité a été connue et étudiée. La renaissance des lettres classiques est donc, sous ce point de vue, un évènement politique, et même un des plus importans de ceux que j'aurai à rapporter.

L'histoire littéraire entre ainsi nécessairement dans mon cadre; mais elle n'y entre qu'autant qu'elle contribue à faire connaître le caractère des nations auxquelles appartiennent les littératures. Ainsi ce n'est que l'origine de celles-ci qui est de mon ressort; et, quoique le prompt développement de ces littératures forme de leur histoire une des branches les plus étendues et les plus agréables

Digitized by Google

des connaissances humaines, mon plan m'oblige de ne les considérer que dans leur origine, et de renoncer depuis ce moment à la satisfaction que j'éprouverais, Messieurs, à vous en parler.

Mais indépendamment de ces littératures modernes dont la belle époque a existé en Italie sous les Médicis, en Espagne sous les derniers princes de la maison d'Autriche, en France sous Louis XIV, et en Angleterre sous la reine Anne, quelques peuples du moyen âge s'étaient élevés momentanément à un degré de civilisation qui pût donner naissance à des littératures entièrement nationales : celles-ci présentent un phénomène d'autant plus extraordinaire que ceux qui les cultivaient, ne connaissant pas les beaux modèles de l'antiquité, ont puisé dans la seule profondeur de leur sentiment. Leur exemple a prouvé que cette source, quelque riche qu'elle soit, s'épuise ou se trouble promptement si le goût, qui n'est que le jugement mûri par l'étude des règles (*judicium doctum*, comme disent nos maîtres), ne préside à son emploi. Ces littératures ont disparu comme des météores, quelques-unes même sans laisser de trace. Je veux parler de la poésie des Skaldes islandais, entièrement mythologique ou historique, mais antérieure à toutes les autres littératures modernes ; de la poé-

Digitized by Google

sie des troubadours ou de la langue d'Oc; de celle des trouvères et de la prose des romanciers de la langue d'Oil; des Minnesinger ou poètes érotiques allemands du siècle des Hohenstauffen; enfin, des romanciers castillans. Leur histoire occupera une place dans cet ouvrage.

La richesse des matières que j'aurai à traiter, me force de les diviser par sections. J'ai choisi pour cette division celle que feu M. Koch, mon maître et mon modèle, a établie dans son *Tableau des révolutions de l'Europe*. D'après une méthode extrêmement lumineuse, il a partagé le temps qui s'est écoulé entre les années 406 et 1789 en huit époques, qu'il nomme périodes. Son plan, que j'adopte à quelques différences près, est exposé de la manière suivante dans la dernière édition de son ouvrage, qui a paru en 1823.[1]

« Dans la *première* période qui va jusqu'en 800, les barbares qui envahirent l'empire d'Occident, formèrent de nouveaux états en Espagne, dans les Gaules et en Italie, et produisirent une révolution complète dans les gouvernemens, les lois, les mœurs, les lettres et les arts. Les Francs finirent par gagner la prépondérance parmi ces peuples; la puissance séculière des papes commença; Mahomet fonda en Asie une nouvelle religion et

1 Elle a été soignée par l'auteur de ce Cours, qui y a ajouté cette exposition du plan.

Digitized by Google

un empire qui s'étendit par l'Afrique jusqu'en Espagne.

« Un grand empire fut fondé et démembré, après un court éclat, dans la *seconde* période qui va depuis 800 jusqu'à 962. Il se forma de ses débris de nouveaux royaumes, qui sont le berceau de quelques-uns de ceux d'aujourd'hui. D'autres états furent établis par les Normands, les Russes et les Hongrais.

« Dans la *troisième* période, que nous terminons à l'année 1074, l'Allemagne devint puissance dominante, et commença à décliner par l'abus du système féodal. Les Capétiens montèrent au trône de France; les Normands firent la conquête de l'Angleterre. Les peuples du nord, convertis au christianisme, commencent à paraître dans l'histoire. La monarchie des Russes devient grande et puissante; l'empire grec, qui s'appelait empire des Romains, tombe en décadence. [1]

« Les pontifes romains acquirent une immense puissance dans la *quatrième* période, qui se termine à l'année 1300; c'est l'époque des croisades qui influèrent puissamment sur l'état social des peuples européens. Les ténèbres du moyen âge commencèrent à se dissiper; l'établissement des

1 L'ignorance du prote est cause que dans l'original on lit : « l'empire grec et celui des Romains tombent en décadence. »

Digitized by Google

communes et l'affranchissement des serfs firent naître des idées de liberté. La jurisprudence romaine fut retirée de l'oubli où elle était tombée, et enseignée dans les universités. L'Italie se couvrit de républiques; les royaumes des Deux-Siciles et de Portugal furent fondés. L'inquisition fut établie en France, et la grande Charte en Angleterre. Les Mongols eurent un empire puissant.

« La puissance pontificale tomba en décadence dans la *cinquième* période, qui se termine à la prise de Constantinople, par les Turcs, en 1453. Les lumières firent des progrès ; et des découvertes importantes leur en préparèrent de plus décisifs. Le commerce devint florissant et s'étendit au loin. Les états européens prirent leur forme actuelle : un peuple asiatique, les Turcs, établit sa domination en Europe.

« La *sixième* période, de 1453 jusqu'à 1648, est l'époque de la naissance complète des belles-lettres et des beaux-arts, et de la découverte de l'Amérique ; elle est aussi celle de la réformation ecclésiastique opérée en Allemagne, et dont l'influence s'étendit sur tous les pays du monde. Ce fut dans cette période que l'Europe fut dévastée par des guerres de religion qui faillirent de la replonger dans la barbarie. La paix de Westphalie devint la base du système politique de l'Europe. »

Digitized by Google

En me conformant, pour les cinq premières époques, à la division de M. Koch, je me suis permis un petit changement à l'égard de la sixième. Je la termine, non à la paix de Westphalie, mais au commencement de la guerre de trente ans, et je renvoie l'histoire de cette guerre et celle de la paix de Münster et d'Osnabrück à la *septième*, qui ainsi va de 1618 à 1715 [1]. « Dans le siècle qu'elle renferme, ou plutôt dans la seconde moitié de ce siècle, continue de dire l'éditeur du Tableau des révolutions, le système politique établi par les négociateurs de Münster se tourna contre la France, dont la puissance menaçait de renverser l'équilibre politique. La paix d'Utrecht mit des bornes à l'ambition de ses monarques; celle d'Oliva fixa le système du Nord.

« Délivrés de la crainte d'une domination universelle, ajoute l'éditeur de 1823, les états de l'Europe commencèrent à en croire l'établissement impossible; se refroidissant sur le système de l'équilibre, ils le remplacèrent par des maximes d'injustice et de violence. La *huitième* période, jusqu'à 1789, est une époque de faiblesse et de corruption, pendant laquelle des doctrines impies préparèrent la chute des trônes et la subversion de l'ordre social. »

1 On verra le motif de ce changement dans l'Introduction qui se trouve en tête de ce Livre VII.

Digitized by Google

Mes lectures sont destinées à servir de commentaire aux huit premières sections de l'ouvrage de M. Koch, qu'on reconnaît pour le meilleur abrégé d'histoire moderne qui existe dans aucune langue. Ce livre renferme les élémens que tout jeune homme qui se voue à la carrière politique doit avoir présens à sa mémoire, et, pour me servir des termes dans lesquels le Nestor des littérateurs français[1] en rendit compte en 1808 au chef du gouvernement français de cette époque, « le Tableau des révolutions de l'Europe est un livre qu'il sera utile d'étudier avant de lire l'histoire, et d'avoir encore sous les yeux en la lisant. »

En donnant une plus grande extension au plan de mon ancien maître, je ne me bornerai pas aux élémens nécessaires aux jeunes gens; je voudrais ne passer sous silence aucun des faits que les personnes placées dans des fonctions publiques peuvent être dans le cas de rappeler à leur mémoire; j'ai pris à tâche surtout de remonter, s'il est possible, à l'origine de toutes les institutions politiques et aux sources des législations civiles; je désire que, si jamais l'indulgence des hommes éclairés m'enhardissait à confier ces discours à l'impression, ils servent de répertoire suffisant pour renouveler, sommairement au moins, le

1 M. Dacier.

Digitized by Google

souvenir de tout ce que l'histoire moderne offre de vraiment remarquable, sans dispenser de la nécessité de recourir pour les détails aux ouvrages qui traitent de l'histoire particulière de chaque état.

Qu'il me soit permis d'ajouter encore quelques observations qui me sont en partie personnelles. J'annonce un commentaire, et non un système nouveau. Je me propose d'éclaircir, dans une suite de discours, autant que cela me sera possible, tout ce qui peut rester d'obscur dans la tête des lecteurs du Tableau des révolutions; d'ajouter, à ce qui n'y est que sommairement indiqué, des détails qui puissent y donner de l'intérêt, et de suppléer à ce qui y manque d'après mon plan un peu plus étendu. Quand, après un examen rigoureux, j'ai trouvé dans un écrivain quelconque une de ces matières lumineusement traitée d'après les sources, j'ai cru pouvoir me l'approprier sans prétendre refaire ce que je trouvais bien fait. J'ai pris ce parti surtout à l'égard des matières plus universellement connues, et auxquelles, par cette raison, il aurait été inutile de s'arrêter plus qu'il ne suffisait pour ne pas laisser de lacunes. Ainsi, ceux de mes auditeurs qui ont une lecture étendue, reconnaîtront peut-être dans mes discours quelques lambeaux, même des pages entières, empruntées à des écrivains

Digitized by Google

latins, français, anglais, italiens ou allemands; d'autres qui en sont des extraits raisonnés : dans ces cas ils voudront bien se rappeler que je ne me suis engagé qu'à leur présenter, réunies comme dans un foyer, beaucoup de notions qui peuvent leur être familières et beaucoup de choses qu'ils peuvent connaître par des lectures détachées. Toutefois, quand je m'approprie les travaux d'autrui, ce n'est jamais sans en vérifier l'exactitude, en recourant, autant de fois qu'il pouvait s'élever des doutes, aux sources mêmes où ces écrivains avaient puisé. J'ai supprimé partout ce qui m'a paru téméraire dans les jugemens, déplacé dans les réflexions, ainsi que tout ce qui avait un caractère anecdotique plutôt qu'historique.

La première qualité qu'on ait droit d'exiger de l'historien, c'est l'impartialité. Tout le monde est d'accord sur ce principe; mais il n'est pas toujours facile de s'entendre sur la nature et sur les bornes de l'impartialité, et souvent la prévention accuse de trahir la vérité celui dont l'esprit exercé par la critique combat les erreurs et les fables dont fort souvent notre jeunesse a été bercée. Il faut une grande expérience, que l'âge, les affaires et l'observation peuvent seuls donner, pour distinguer la vérité d'avec les faussetés dont elle a été enveloppée par l'ignorance des écrivains contemporains, et d'avec les traditions mensongères ac-

Digitized by Google

créditées par les préjugés de religion et de caste, par l'esprit systématique et la crédulité des gens de lettres, qui ordinairement[1], renfermés dans le sanctuaire de leurs bibliothèques, sont mauvais juges des affaires de ce monde. Que d'amours propres ne risque pas d'offenser celui qui veut produire au grand jour cette fille du ciel! L'éclat de la vérité blesse les yeux de ceux qui marchent dans les ténèbres.

Il est une classe d'hommes éclairés qui, pour s'être élevés au-dessus des préjugés vulgaires, poussent la circonspection jusqu'à ne vouloir reconnaître comme impartial que l'écrivain dont l'ame impassible et l'esprit indifférent passent froidement les événemens en revue, sans distribuer ni l'éloge ni le blâme. La prétention de ces personnes nous paraît injuste. Si l'histoire est l'école où nous devons apprendre la sagesse en nous appropriant l'expérience des siècles passés; si elle est, pour quelques-uns des acteurs qu'elle présente, l'avenir où la vertu doit trouver sa récompense, et le vice sa punition; si elle doit être la terreur des méchans que leur puissance soustrait à la vengeance des hommes, comment l'historien resterait-il neutre au milieu du bien et du mal qu'il traverse? comment son ame ne s'indignerait-

1 Surtout dans les pays où il n'y a pas de capitale, foyer des lumières.

Digitized by Google

elle pas à l'aspect des victimes sacrifiées à l'ambition, à l'avidité, à la perfidie? comment ses sentimens ne s'élèveraient-ils pas quand il rencontre la touchante candeur, le rare désintéressement, la noble fidélité, le sublime dévouement, la résignation, la magnanimité, et la première des vertus, la vraie piété? Où trouverait-il donc des expressions dignes de les peindre, si ce n'est dans un cœur vivement affecté? Loin de nous cette impartialité qui n'est que l'insensibilité! Nous réclamons la faculté d'exercer notre part de cette magistrature sévère qui ennoblit les fonctions de l'historien; et nous croirons avoir été impartiaux dans nos jugemens, toutes les fois que notre conscience nous rendra le témoignage que jamais, séduit par le désir de faire prévaloir un système adopté d'avance, nous n'avons mutilé ni falsifié les faits sur lesquels il se fonde.

Rien n'a plus souvent attiré aux historiens le reproche de partialité, que la religion qu'ils professent. Avouons que, dans la plupart des cas, ce reproche était fondé. Comment, aux yeux du prétendu philosophe qui ne veut trouver dans tout ce qui se passe que le jeu d'un aveugle hasard, les faits se présenteraient-ils sous les mêmes formes qu'à ceux du chrétien qui reconnaît toujours et partout les décrets de la Providence et le doigt de Dieu? Pour nous, nous ne pouvons balancer

Digitized by Google

entre ces deux manières de voir. Nous récusons le titre de philosophe, si la philosophie n'est pas d'accord avec la religion, et nous plaignons ces grands écrivains du dix-huitième siècle qui, aspirant à l'impartialité, ont volontairement renoncé à tous les avantages que donnent à l'historien les sentimens religieux dont il est pénétré. Avec quel intérêt peut-on, malgré leur élégance, lire ces compositions dont la froideur n'est pas échauffée un instant par le feu sacré d'une religion divine?

Si, d'après notre conviction, l'histoire des dix-huit derniers siècles perd son principal attrait, quand on l'isole du christianisme, il ne nous paraît cependant pas nécessaire que l'historien se prononce pour l'une ou l'autre des croyances qui divisent les chrétiens. La révélation divine est toute contenue dans l'évangile; le fondateur du christianisme a laissé son esprit (paraclet) à l'Église pour l'inspirer dans l'interprétation de sa doctrine; ces deux dogmes sont les bases de toutes les différences entre les croyances religieuses. Comme il n'est pas possible de concilier des principes si opposés, qui tous les deux s'appuient sur les saintes écritures, et qu'il n'appartient pas à l'historien de prononcer entre eux, il doit, suivant nous, rapporter les évènemens qui changent de nature selon qu'on les envisage d'après l'un ou d'après l'autre de ces principes fondamentaux, d'une

Digitized by Google

manière qui ne choque ni l'un ni l'autre ; son devoir est de raconter les faits tels qu'ils se sont passés, en abandonnant aux deux partis le soin de les mettre en harmonie avec leurs systèmes contradictoires. Ainsi, pour donner des exemples, l'historien chrétien blâmera les entreprises téméraires des Souverains Pontifes sur l'autorité séculière des princes, entreprises condamnées aussi bien par les catholiques éclairés que par les protestans ; mais il ne prononcera pas sur la nature de telle prétention de la cour de Rome, que l'Église catholique trouve conforme à l'autorité que ce siége tient de Dieu même, tandis que d'autres chrétiens n'y voient qu'abus et usurpation. En parlant des réformateurs du seizième siècle, nous aurons plus d'une occasion soit de les blâmer, soit de les louer ; mais quoique nous soyons forcé de remarquer que quelquefois leurs *actions* ont été en contradiction avec les principes qu'ils professaient, nous ne déciderons pourtant pas sur le mérite de leurs *opinions* religieuses. Nos efforts seront couronnés de succès, si, en sortant de nos lectures, le catholique et le protestant restent douteux sur le système auquel nous donnons nous-même la préférence. S'il était possible qu'un catholique imbu des opinions ultramontaines et un protestant fanatique se trouvassent au nombre de mes auditeurs, et que l'un et l'autre me désap-

Digitized by Google

prouvassent, je regarderais leur blâme comme une preuve de mon impartialité.

Enfin, Messieurs, et c'est la dernière observation que je voulais vous faire; par réflexion aussi bien que par le sentiment de ma faiblesse, je renoncerai à toute fleur d'éloquence et à une diction recherchée; je sacrifierai sans cesse l'agrément à l'utilité, l'amusement à l'instruction, ne perdant pas de vue les préceptes de *Lucien*, qui dit: « L'unique but de l'histoire est l'utilité qui n'a d'autre source que la vérité [1] »; et ailleurs [2]: « Il est vrai que la vérité n'est pas aussi agréable aux auditeurs que le mensonge, ne serait-ce que parce que la confiance avec laquelle elle parle, n'est guère propre à lui concilier la faveur de ceux qui l'écoutent »[3]. Enfin, le philosophe de Samosate, en donnant des règles pour le style de l'historien, lui prescrit avant tout la clarté et la

1 *Quomodo hist.*, p. 9.

2 *In Hermot.*, p. 51.

3 Un écrivain français explique la défaveur qu'éprouve souvent la vérité. « Montrez la vérité aux hommes, dit M. *Biot* (article *Copernic* dans la Biographie universelle), si l'objet ne les intéresse guères, ils pourront vous le pardonner; mais si vous voulez détruire en eux une opinion qu'ils ont depuis long-temps admise, fût-ce un préjugé sans fondement et sans preuve, n'importe, il suffit qu'ils l'aient admis constamment, pour que leur orgueil s'offense de vous voir devenir plus difficile qu'eux. »

Digitized by Google

précision, en l'avertissant de se prémunir contre l'emploi de locutions basses et ignobles, aussi bien que contre l'affectation de termes obscurs ou néologiques et contre un langage précieux. « Que sa diction, dit-il, soit intelligible à tous, sans être désagréable aux hommes instruits.[1] »

Puissé-je, Messieurs, éviter le double écueil signalé par le philosophe !

1 *Quomodo hist.*, p. 44.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION
GÉNÉRALE.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION
GÉNÉRALE.

L'HISTOIRE des temps modernes, en prenant ces mots dans le sens le plus étendu dont ils soient susceptibles, commence immédiatement après le bouleversement de l'empire romain en Occident, à la naissance d'états constitués sur des principes entièrement nouveaux : états dont la plupart subsistent encore après une révolution de douze siècles, quoique sous des formes plus ou moins changées. Il ne suffit cependant pas à l'historien de ces états de remonter à la grande révolution du cinquième siècle. Pour comprendre la nature des évènemens qui en ont été les résultats immédiats, et pour découvrir les causes des altérations que les états sortis de l'empire romain ont éprouvées, il est nécessaire de s'occuper d'abord de deux évènemens des derniers siècles de l'histoire ancienne, lesquels sont si intimement liés à l'histoire moderne, qu'on ne peut point les en détacher. L'un est l'établissement ou l'histoire politique du christianisme dans l'empire romain ; l'autre, l'invasion de cet empire par les peuples barbares, après qu'il eut été partagé en deux états distincts.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Histoire politique du christianisme pendant les six premiers siècles.

Premières sociétés chrétiennes.

Les Juifs, que le divin fondateur du christianisme avait choisis pour être les apôtres de sa doctrine, en répondant à cet appel, n'avaient pas cru devoir renoncer à la religion de leurs pères. Cette religion leur annonçait un Messie, et leur indiquait les signes auxquels ils le reconnaîtraient lorsqu'il serait venu. Les apôtres avaient retrouvé ces signes dans leur maître. Les prophéties étaient accomplies par la naissance et la mission de Jésus-Christ, et loin d'ébranler la foi qu'ils avaient dans leurs saintes écritures, l'apparition du Messie, si solennellement promise, confirmait la vérité de leur croyance. Ils y étaient plus fortement attachés que jamais, et lorsque, par la suite, remplissant le ministère qui leur avait été confié, ils convertissaient les gentils à l'Évangile, ils trouvaient très-naturel de les faire entrer dans le corps de la nation juive. Ce ne fut que lorsqu'ils se virent expulsés eux-mêmes du sein de leur ancienne communion religieuse, qu'ils crurent que le moment était venu d'exécuter la mission qui leur avait été confiée et de fonder cette Église, dont ils devaient être les colonnes.

Quand il serait vrai qu'aucune des paroles de Jésus-Christ que l'Évangile nous a conservées n'indique clai-

Digitized by Google

rement le plan de réunir ses disciples en une secte particulière ou de fonder une Église visible, et que la société qui subsistait entre lui et ses apôtres ne différait pas de cette liaison intime qui, dans les usages de la nation, attachait un maître à ses disciples, deux thèses soutenues par des parties religieuses, dissidentes de l'Église catholique; quand même, rejetant toute tradition sacrée, nous ne trouverions pas qu'il ait donné aucun commandement relatif à l'introduction d'un culte particulier; nous ne pourrions néanmoins douter que la fondation d'une nouvelle Église ne fût entrée dans les vues de la Providence, et le Sauveur en posa les fondations par deux institutions; celle du baptême, symbole extérieur pour distinguer tous ceux qui en seraient membres, et celle de l'eucharistie ou sainte cène, qui met l'homme en rapport avec son Sauveur.

Le premier pas pour donner à l'Église une forme extérieure fut fait à Jérusalem, immédiatement après la mort du maître. Les apôtres et les autres disciples, qui avaient vécu dans son intimité, formèrent le noyau de cette société. Tel fut l'enthousiasme qui animait ces premiers *chrétiens*, pour nous servir d'une dénomination postérieure, que, se dépouillant de tout intérêt terrestre, ils établirent parmi eux la communauté des biens, qui n'est qu'une chimère aussitôt qu'on veut l'introduire hors d'un cercle aussi saint que cette première société; aussi ne trouve-t-on pas que ce modèle ait été imité par aucune autre communauté fondée par les apôtres. Il est probable qu'à Jérusalem même cet état des choses ne se maintint pas long-temps.

Digitized by Google

Institution des diacres, prêtres et évêques.

L'organisation de la première société chrétienne à Jérusalem et l'admission de plusieurs Hellénistes[1] donnèrent naissance à une classe de employés ou d'officiers qu'on nomma *diacres*, et, à l'exemple de cette société, toutes les autres réunions de fidèles qui se formèrent, en établirent dans leur sein. Les fonctions des diacres se rapportaient à l'administration des aumônes; elles étaient purement séculières, et on les confiait quelquefois à des femmes, qu'on nommait *diaconesses*. Néanmoins les diacres assistaient les apôtres dans la célébration des saints mystères et dans la prédication.

Le maintien de l'ordre et de l'union, le soin des intérêts temporels de la société et la conservation des bonnes mœurs parmi les membres qui la composaient, furent confiés à une seconde classe d'officiers, qu'on appelait *anciens*. De ce mot, qui, en grec, est *presbyter*, dérivent ceux de *prêtre* en français, de *prete* en italien, et de *priester* en allemand.

Les *anciens* exerçaient un droit de censure sur les particuliers; mais leurs fonctions étaient étrangères au culte et à l'instruction religieuse. En général, le culte des premiers chrétiens était fort simple. Dans leurs réunions on prononçait quelques prières, on chantait les louanges de l'Éternel, et après avoir célébré l'eucharistie, tous les présens assistaient à des repas communs, connus sous le nom d'*agapes*. Chaque membre suivait encore le culte de ses pères, en se rendant à la synagogue et au grand temple de Jéhovah à Jérusalem.

1 On appelait ainsi les Grecs convertis au judaïsme, ou les Juifs habitant des pays où l'on parlait grec.

Digitized by Google

Une troisième classe de ministres fut établie par les apôtres mêmes, et reçut d'eux ses pouvoirs : c'est celle des inspecteurs, *episcopi*, mot dont les Français ont fait *évêques*, et les Allemands, en suivant le génie de leur langue, *bischoff*. Associés aux travaux des apôtres pendant la vie de ceux-ci, ils les remplacèrent après leur mort. Comme chefs de chaque Église, ils étaient les dépositaires de la pureté de la doctrine, et leur inspection s'étendait sur les prêtres aussi bien que sur les simples membres de la communauté.

Origine de l'excommunication.

Toute société, de quelque nature qu'elle soit, doit être investie du droit d'exclure de son sein les membres qui refusent d'obéir aux réglemens, ou qui s'écartent du but qu'elle s'est proposé. Les associations chrétiennes en jouissaient également. Le premier exemple d'une exclusion ou *excommunication* eut lieu à Corinthe. Elle fut prononcée par S. Paul, qui, dans cette circonstance, appliqua à une Église chrétienne un usage pratiqué parmi les Juifs.[1]

Cette organisation fut uniforme dans toutes les Églises fondées par les apôtres et leurs premiers disciples ; mais rien, dans l'histoire du premier siècle, n'indique que le lien qui unissait ces sociétés fût très-resserré. Il est évident que l'intention bien annoncée des apôtres était de former de tous les sectateurs du Christ, répandus sur la surface de la terre, une société de frères, et pour ainsi dire une seule famille. Néanmoins, dans les écrits qui nous en ont été conservés, ils paraissent avoir en vue une associatiou plutôt morale qu'extérieure. Il n'exis-

1 *I. Ep. ad Cor.*, 2 — 6.

Digitized by Google

tait pas dans ces premiers temps une Église chrétienne visible, c'est-à-dire, un point de réunion entre tous les fidèles. Il n'existait que des Églises isolées, entièrement indépendantes et attachées seulement les unes aux autres par les liens de la fraternité.

On peut s'étonner de l'indifférence avec laquelle les empereurs et leurs représentans virent se former ces sociétés, en contravention aux lois qu'Auguste avait rendues contre l'établissement des nouvelles confréries ou hétéries. Ce qui explique ce phénomène, c'est qu'on ne les regardait pas comme nouvelles. Les chrétiens étaient généralement pris pour une secte appartenante aux Juifs, qui, en vertu des lois, jouissaient d'une tolérance générale dans toute l'étendue de l'empire. D'ailleurs la nouvelle religion, si consolante pour le malheur, resta pendant long-temps confinée dans les dernières classes du peuple, et fixa à peine l'attention des proconsuls. Il faut dire aussi que les premiers chrétiens se conformaient religieusement aux préceptes des apôtres, qui leur prescrivaient de donner l'exemple de la soumission aux lois de l'état.

Persécutions dirigées contre les chrétiens.

Mais bientôt les circonstances changèrent. Le christianisme, qui pendant quelque temps n'avait été connu que dans les villes, commença à se répandre dans la campagne. Les environs de Rome, déserts aujourd'hui parce que les exhalaisons d'une terre inculte les ont rendus inhabitables, étaient couverts de champs et de jardins, que labouraient, non des paysans libres, mais des esclaves appartenant aux propriétaires des *villa*. La classe nombreuse de ces malheureux connut et aima une re-

Digitized by Google

ligion qui lui promettait dans un monde à venir la compensation des maux qu'elle souffrait dans cette vie. Ce fut ainsi qu'elle vint à fixer l'attention des riches. Le gouvernement, de son côté, ne put ignorer plus longtemps son existence, lorsque l'on commença à enseigner la doctrine du christianisme dans les écoles des philosophes, et qu'elle fut adoptée par quelques sophistes, classe d'hommes qui jouissaient d'une grande considération. La rapidité avec laquelle cette doctrine se répandit, en causant la désertion des temples, et en privant les divinités du paganisme des offrandes accoutumées, menaçait de renverser la religion de l'état, intimement liée à la constitution politique. Il n'est donc pas surprenant que des empereurs sages et humains, tels que les Trajan, les Adrien, les Marc-Aurèle et les Dioclétien, aient voulu remédier à ce qu'ils devaient regarder comme une calamité publique. L'erreur dans laquelle tombèrent ces princes était excusable. Ne devaient-ils pas envisager comme ennemis de l'état des hommes qui couvraient de mépris toutes les institutions politiques et civiles, et montraient de l'horreur pour toutes les fêtes et réjouissances populaires, parce que ces institutions et ces fêtes étaient liées au polythéisme?

On ne peut se dissimuler, au reste, que les écrivains des temps postérieurs ont exagéré les souffrances que les chrétiens éprouvèrent de la part des païens. Il n'en est pas moins vrai que ces persécutions furent un des grands moyens dont la Providence se servit pour répandre le christianisme et accélérer la révolution qu'il devait opérer sur la terre. Elles inspirèrent aux chré-

Digitized by Google

tiens un enthousiasme qui les affermit de plus en plus en leur croyance. L'intérêt que le courage des confesseurs inspira aux païens, gagna à la nouvelle doctrine un grand nombre de partisans.

Origine des diocèses.

Une des suites immédiates des persécutions fut une institution importante, qui remonte au second siècle. Il existait depuis le commencement de ce siècle des communautés chrétiennes à la campagne; mais elles étaient toutes isolées et sans point central. Les persécutions engagèrent les communautés des campagnes à se réunir aux Églises des chefs-lieux. Telle fut l'origine des *diocèses*. Ces réunions ne furent pourtant pas générales; car à côté des *corévêques*, ou évêques de campagne, qui gouvernaient des Églises subordonnées à des évêques diocésains, nous trouvons, depuis la fin du deuxième siècle, une autre espèce d'évêques de campagne, qui n'étaient pas entrés dans l'association diocésaine. Ces évêques (*episcopi ruris*) perdirent successivement leur indépendance.

Institution des métropoles.

Le même motif qui avait porté les chefs d'Églises isolées à se soumettre à l'autorité d'un évêque établi dans une ville voisine, le désir de gagner en force et en autorité, porta aussi les évêques des différentes villes d'une province à former des liaisons du même genre avec l'évêque de la capitale de la province. Telle fut l'origine de ce que dans la suite on appela *métropoles*.

L'évêque métropolitain ne jouissait pas seulement d'un rang plus élevé parmi ses confrères, mais il acquit l'inspection et la juridiction sur les évêques des diocèses

Digitized by Google

dont se composait sa métropole ou province : c'était lui qui convoquait leurs assemblées ; il les présidait. Les évêques de sa métropole ne pouvaient entrer en fonctions, s'il ne les avait confirmés.

Première origine des patriarchats.

Quelques évêques, plutôt que d'entrer dans des rapports de subordination avec l'évêque du chef-lieu de leur province, aimèrent mieux reconnaître la supériorité de l'évêque d'une plus grande ville, située dans une autre province. Tels furent les rapports qui s'établirent entre l'évêque de Rome et ceux des dix provinces suburbicaires ; entre l'évêque d'Alexandrie et ceux de Libye et d'Égypte ; entre l'évêque d'Antioche et ceux de l'Orient ; entre celui d'Éphèse et les évêques de l'Asie mineure. De ces grandes villes, l'une était le siége du gouvernement, deux autres étaient en possession d'un commerce étendu et renfermaient une population riche et nombreuse ; la quatrième était le point d'où le christianisme avait été porté dans les provinces de la Haute-Asie : toutes jouissaient d'une considération qui devait rejaillir sur l'évêque placé à la tête de la société chrétienne renfermée dans leurs murs, et assurer aux évêques qui le reconnaissaient comme chef, des avantages qu'ils n'auraient pas trouvés en se soumettant à l'évêque du chef-lieu de leur province.

Institution des synodes.

L'institution des métropoles consolida un usage qui date de la fin du second siècle, celui des *synodes* ou *conciles*.

Ce qu'on nomme communément le premier concile apostolique, était d'une nature tout-à-fait différente de celle des synodes dont nous parlons, lesquels ne remon-

Digitized by Google

tent pas au-delà de la fin du second siècle[1]. Les premiers furent tenus à l'occasion de la fameuse dispute sur l'époque où il convenait de célébrer les Pâques. Mais ces assemblées même étaient bien loin encore de ce que les conciles devinrent par la suite, lorsque les gouvernemens leur prêtèrent leur assistance pour faire exécuter les décrets qu'ils avaient prononcés.

Dans l'origine, les synodes n'étaient que des conférences entre un certain nombre d'évêques, dont les décisions n'avaient d'autre force que celle que leur donnait un accord général. Les premiers conciles provinciaux furent tenus dans la première moitié du troisième siècle par les évêques de Grèce. Il paraît que dans ce pays on avait conservé jusqu'à cette époque quelques restes du système de confédération répandu par la ligue Achéenne. Les synodes étaient convoqués à des époques fixes une ou deux fois l'année; ils se tenaient sous la présidence du métropolitain, dont ils formaient le conseil dans tout ce qui concernait les affaires ecclésiastiques de la province. Il était dans la nature des choses que des assemblées organisées de cette manière s'arrogeassent un pouvoir législatif sur les Églises des diocèses, et que les évêques, qui seuls y avaient entrée, se regardassent comme des représentans ou délégués de ces Églises; mais ce n'était pas comme tels que les évêques réunis en synode exerçaient leur autorité; ils la fondèrent sur le droit divin, et la dérivèrent du caractère épiscopal qui leur était inhérent et de l'inspiration du Saint-Esprit, habitant dans leurs assemblées. L'Église

1 Les synodes d'Éphèse, de Jérusalem, du Pont, de Rome.

Digitized by Google

catholique leur accorde comme un droit divin ce que les dissidens regardent comme une usurpation.

Unité et universalité de l'Église.

Avant le troisième siècle il n'existait pas entre les Églises de la chrétienté, anciennement indépendantes les unes des autres, une réunion plus intime que celle que nous venons d'indiquer. Une opinion qui, à cette époque, devint dominante dans l'esprit des fidèles, prépara une union plus resserrée. S. Cyprien et quelques saints pères de son temps enseignèrent que tous les chrétiens répandus sur le globe ne forment qu'un seul corps, une seule communauté, une Église universelle (catholique), professant la même foi et pratiquant les mêmes cérémonies. Ce fut en conséquence de ce système de catholicité, imparfaitement compris ou incomplétement exécuté jusqu'alors, qu'il s'établit, entre les différentes Églises, des communications beaucoup plus multipliées qu'auparavant, ainsi que l'usage de faire connaître dans toute la chrétienté les décrets publiés dans quelques conciles provinciaux. Comme membres d'un même corps, les évêques annonçaient leur nomination à leurs confrères. Les circulaires[1] qu'ils leur adressaient étaient ordinairement accompagnées d'une profession de foi, par laquelle le nouveau pasteur constatait que sa doctrine était celle de l'universalité des chrétiens. Deux autres usages furent la conséquence du principe d'unité et de catholicité : celui d'envoyer d'Église en Église la liste des individus excommuniés, pour empêcher qu'ils ne se glissassent dans des communautés où ils étaient inconnus, et celui des lettres formées (*litteræ formatæ*),

1 Γραμματα κοινωνικα, *litteræ inthronisticæ*.

Digitized by Google

espèce de passe-ports donnés par les évêques aux fidèles de leur diocèse.

Primauté papale.

Une Église unique, répandue sur le globe, n'aurait pu subsister sans un chef. Quand même Jésus-Christ n'aurait pas, ainsi que l'Église catholique l'enseigne, conféré à S. Pierre et à ses successeurs la primauté de son Église, l'importance que donnait à l'évêque de Rome son séjour dans la capitale du monde, qui renfermait un grand nombre de chrétiens de familles riches et puissantes, aurait presque suffi pour faire reconnaître en lui le vrai chef de l'Église. Plusieurs provinces, telles que l'Illyrie et la Dalmatie, révéraient en l'Église de Rome leur métropole. La doctrine qu'on y enseignait était estimée la plus orthodoxe, parce qu'elle dérivait, par tradition immédiate, du premier des apôtres; mais les évêques de Rome ne paraissent pas avoir exigé à cette époque comme un devoir la déférence qu'on leur témoignait; ils ne faisaient pas encore valoir leur supériorité, dans le sens que par la suite on attacha au mot de primauté.

L'agrandissement progressif des communautés chrétiennes d'une part, et de l'autre les persécutions auxquelles elles furent en butte de temps en temps, donnèrent lieu à quelques changemens dans leur organisation ou dans leur régime intérieur.

Épreuves nouvelles imposées aux récipiendaires.

On devint plus difficile dans la réception de nouveaux associés. On faisait passer ceux qui la recherchaient par une série d'épreuves, qui se continuait quelquefois pendant deux ou trois ans : on appelait *catéchumènes*, ceux qui s'y soumettaient. Sorti victorieux de ces

Digitized by Google

épreuves, le *néophyte* recevait le baptême, pourvu qu'il pût présenter des garans de sa conduite future (*sponsores*). Une discipline sévère était exercée contre les chrétiens qui, dans les persécutions religieuses, n'avaient pas montré assez de force et de courage et contre ceux qui s'étaient souillés d'un crime ou qui avaient causé quelque scandale. Les individus coupables étaient excommuniés, et si ensuite ils sollicitaient leur rentrée dans le sein de l'Église, ils devaient se soumettre à de rudes pénitences, dont la durée était quelquefois prolongée jusqu'à la fin de leur vie. Quel croyant ne se serait pas soumis à quelques souffrances, pour se soustraire à l'empire que l'excommunication donnait aux mauvais esprits sur son ame?

Introduction de cinq nouveaux ordres de ministres.

Les anciens et les diacres ne suffisant plus aux occupations dont ils étaient chargés, il fallut augmenter le nombre de ces officiers. On leur subordonna cinq nouveaux ordres d'employés subalternes; savoir : les *sous-diacres*, les *acolytes*, les *lecteurs*, les *exorcistes* et les *ostiaires*. L'introduction de ces nouveaux officiers ne tenait pourtant pas seulement à l'étendue que prenaient les Églises; elle provenait d'une autre cause, d'une révolution qui se fit dans l'intérieur des Églises, et qui changea la nature des rapports existant entre les ministres des autels et le reste des fidèles. Par suite du principe qui reconnaissait un droit divin aux évêques, ils ne pouvaient se regarder comme les serviteurs des Églises; ils durent nécessairement devenir une caste particulière et les maîtres des Églises qu'ils desservaient.

Digitized by Google

Origine de la puissance du clergé.

Appliquant à l'organisation des Églises chrétiennes le système hiérarchique de l'ancien Testament, et partant du principe que tout ce que Dieu avait ordonné à l'égard des pontifes du peuple hébraïque devait de même être observé à l'égard des ministres du culte chrétien, ils enseignèrent que les évêques et les prêtres étaient d'institution divine; qu'ils étaient, non les serviteurs, mais les chefs de la société religieuse, établis pour la gouverner; enfin, qu'ils formaient une classe distincte du commun des fidèles. Les évêques, en particulier, comme successeurs des apôtres, avaient reçu par transmission et par le moyen de l'ordination, empruntée du cérémonial de l'ancien Testament, les mêmes pouvoirs que Jésus-Christ avait donnés aux apôtres. Ce dogme, admis par l'Église, est énoncé pour la première fois dans les écrits du troisième siècle.

Ligne de séparation, tirée entre le clergé et les laïcs.

Aussitôt qu'il fut reconnu que le clergé formait une classe séparée des laïcs, on augmenta les marques extérieures qui l'en distinguaient. La dénomination même de *cleros* ou de *clergé* (les héritiers), qu'on ne trouve généralement usitée qu'au troisième siècle, indiquait que ceux qui la portaient formaient une classe privilégiée de la société; elle était empruntée du judaïsme, où elle appartenait à la tribu de Levy, qui, ayant reçu pour héritage le service divin, n'avait pas eu d'autre lot dans la distribution des terres de la Palestine.

L'organisation du clergé fut achevée par une détermination plus précise des rapports de subordination qui devaient exister entre ses diverses classes. On exalta beaucoup la dignité épiscopale au-dessus de la simple

Digitized by Google

prêtrise; mais on introduisit en même temps l'usage postérieurement consacré par les lois, d'après lequel on ne pouvait parvenir aux plus hautes dignités ecclésiastiques qu'en passant successivement par tous les degrés inférieurs.

Ainsi se préparait la puissance du clergé; cependant, avant le quatrième siècle, où le christianisme devint religion dominante, les évêques ne parvinrent pas à rendre absolu leur empire sur les Églises. Non-seulement le corps des prêtres qui formait leur conseil mettait des bornes à l'exercice de leur autorité; mais les laïcs même, ou l'universalité des chrétiens composant une communauté religieuse, participaient encore à l'exercice de quelques droits. Les évêques ne pouvaient prononcer ni révoquer une sentence d'excommunication sans le consentement de la majorité des fidèles. Ceux-ci participaient aussi à l'élection des prêtres et des évêques; on en voit la preuve dans une épître de Saint-Cyprien: « Quod plebs ipsa maximam habeat potestatem vel eligendi dignos sacerdotes, vel indignos recusandi.[1] »

On avait, il est vrai, imaginé dès-lors divers moyens pour restreindre ou abolir successivement cette prérogative des laïcs. Dès qu'un évêché devenait vacant, le métropolitain désignait un prêtre chargé de l'administrer pendant la vacance du siége; ce vicaire fixait le jour de la nouvelle élection et y appelait, outre la communauté intéressée au choix, les évêques des autres diocèses de la province. L'élection se faisait alors par la généralité de l'assemblée, mais seulement parmi les

1 *Epist. LXVII.*

Digitized by Google

candidats proposés par le clergé et en présence des évêques. Elle ne devenait légale que par l'approbation des évêques de la province et par la confirmation du métropolitain. Cette marche n'était cependant pas si générale qu'on ne trouve au troisième siècle des exemples d'évêques nommés par les communautés seules, sans l'intervention du clergé ou des évêques de la province.

Ce qui retarda les progrès de la puissance épiscopale, ce fut la pauvreté des Églises. Les ministres de l'autel n'avaient d'autres moyens de subsistance que les oblations et les contributions volontaires des fidèles, et cet état des choses devait nécessairement les mettre fort souvent dans la dépendance des laïcs. Tout changea au quatrième siècle, lorsque, par la conversion de Constantin le Grand, le christianisme devint religion de l'État.

Le christianisme devient religion dominante.

Les progrès rapides que le christianisme avait faits dans toutes les provinces de l'empire romain, où, à l'exception de quelques courts intervalles, il avait joui d'une grande tolérance et même quelquefois d'une faveur marquée, effrayèrent Dioclétien, ou plutôt ce prince, d'ailleurs si sage, se laissa entraîner par les importunités de son collègue Galerius, qui regardait les chrétiens comme des ennemis formidables de l'état, à publier contre eux, le 24 février 303, un édit de proscription. Cet édit ordonna de détruire toutes les églises et de priver les chrétiens des dignités dont ils jouissaient et même de la liberté; des ordonnances subséquentes décernèrent la peine de mort contre quiconque refuserait de sacrifier aux dieux.

Digitized by Google

La persécution de Dioclétien, la dixième que compte l'Église, et la plus cruelle de toutes, ne s'étendit pas sur la Bretagne et la Gaule. Soit humanité, soit politique, Constance Chlore, qui gouvernait ces provinces, ne donna pas suite aux édits sévères de son collègue. Son fils Constantin, proclamé Auguste en 306, sans la participation et contre la volonté des princes entre les mains desquels se trouvait le gouvernement depuis l'abdication de Dioclétien, se contenta d'abord de suivre la politique de son père; mais bientôt il se déclara le protecteur des chrétiens. On a souvent demandé si le prince que la Providence a choisi comme instrument pour faire triompher le christianisme, fut dirigé par des motifs bien purs. La question est tout-à-fait indifférente pour la religion. Il peut être vrai que Constantin, témoin des progrès que faisait le christianisme, ait eu l'idée de se faire un appui de ce parti non-seulement contre Maxime, qu'il allait combattre, mais aussi contre Licinius, qu'il espérait bien dépouiller un jour de sa part à la domination : et il est vrai que les nombreux chrétiens qui servaient dans son armée furent animés d'un grand zèle, quand ils virent arborer les signes de leur foi; que d'autres accoururent pour se ranger sous ses étendards, et que dès ce moment ses ennemis ne pouvaient plus compter sur leurs troupes, parce qu'aucun chrétien n'aurait voulu combattre un prince dont toutes les démarches annonçaient la conversion prochaine. Mais si Constantin protégea d'abord le christianisme par politique, bientôt sa conversion eut des motifs moins mondains, et en faisant abstraction ici de tout le mi-

Digitized by Google

raculeux dans lequel elle est enveloppée, la foi de ce prince se fondait sûrement, dans les dernières années de sa vie au moins, sur une conviction qui fut le fruit du temps et des conversations qu'il eut avec des personnes éclairées.

Le premier édit que Constantin publia en 306, immédiatement après avoir été proclamé Auguste, assurait aux chrétiens de ses provinces une parfaite tolérance : il affermit sa domination. Lorsqu'en 312 ce prince marcha contre Maxime, il annonça, par un édit concerté avec Licinius, son collègue, que tous les chrétiens des provinces que le sort des armes réduirait en sa puissance, jouiraient de la même tolérance dont leurs confrères dans les Gaules étaient en possession, avec la restriction cependant que personne n'abandonnerait la religion dans laquelle il était né, et qu'aucun parti ne réclamerait les édifices dont il avait été dépouillé. Au mois de janvier 313, Constantin et Licinius eurent à Milan une entrevue, où fut célébré le mariage de Constancie, sœur du premier, avec Licinius. Les deux empereurs y publièrent un second édit, par lequel il fut permis de passer d'une religion à l'autre, et qui promettait à ceux qui avaient été dépouillés de leurs édifices, la restitution ou une indemnité. Cet édit était sans doute la récompense des services que les chrétiens avaient rendus contre Maxime ; il devait les maintenir dans leurs bonnes dispositions, dont Constantin espérait recueillir les fruits, quand serait venu le moment de disputer à son beau-frère la possession de l'empire. Dans les années suivantes, sans publier de nouvelles

Digitized by Google

ordonnances en faveur des chrétiens, Constantin leur accorda toutes les prérogatives d'une société reconnue légale, en abolissant les lois de Dioclétien et de ses collègues qui leur étaient contraires.

Ce ne fut que lorsqu'ayant écarté Licinius, il se vit maître de l'empire, que, par la prédilection qu'il montra pour les chrétiens, il fit entrevoir les projets qu'il méditait en leur faveur. Sans faire encore un acte formel qui annonçât son changement de religion, il s'entoura de chrétiens, fit instruire ses enfans par des maîtres chrétiens, conféra à des chrétiens les principales charges civiles et militaires, et abolit successivement les divers usages et les cérémonies du paganisme. La politique fut encore d'accord à cet égard avec la foi religieuse : au point où en étaient venues les choses, la lutte entre le christianisme et l'ancien culte national devait éclater, et il était à prévoir que la victoire se déclarerait pour le parti qui dès-lors était le plus nombreux.

Après avoir successivement préparé le triomphe de la religion chrétienne, Constantin, la dernière année de son règne, interdit l'exercice du culte des païens, et ordonna de fermer les temples du polythéisme. Ses fils, Constant et Constance, pressés par les sollicitations des évêques, ordonnèrent de punir de mort ceux qui sacrifieraient aux faux dieux.

Le christianisme, chéri par Constantin et ses fils, était pour cela même un objet de haine pour l'empereur Julien, qui leur succéda. Aux yeux de ce prince, tous les maux dont l'état était affligé, la dépravation des mœurs, l'anéantissement de l'ancien esprit militaire,

Digitized by Google

la dégradation du caractère national, résultats du despotisme et d'un gouvernement vicieux, provenaient du christianisme. La nature avait donné à Julien d'heureuses dispositions, qui auraient pu en faire un grand prince, si son jugement n'avait été faussé par la direction que de prétendus philosophes, qui n'étaient que des visionnaires, avaient donnée à son esprit. Il montra la haine fanatique qu'il avait conçue pour le christianisme, non par des persécutions, mais en affectant de le mépriser et en le tournant en ridicule par des plaisanteries, toujours déplacées dans la bouche d'un souverain.

Il suivait un plan très-conséquent pour la destruction de la religion, en écartant des places ceux qui la professaient, et en les condamnant à l'ignorance par la défense de prendre part à l'instruction publique et de lire les ouvrages des écrivains païens.

Julien disparut comme un météore, et ce qu'il avait fait ne laissa pas de traces; mais ses successeurs, avertis du danger que pourrait courir le christianisme sous un prince qui lui ressemblerait, mirent leurs soins à étouffer tous les restes du paganisme, pour en rendre le rétablissement impossible. Ils observèrent cependant quelque modération dans les mesures qu'ils prirent contre l'idolâtrie. Valentinien I.er permit à chacun de professer sa religion, et toléra même les augures, parce que, dit son édit, ils n'appartiennent pas aux maléfices. Ce ne fut qu'en 392 que Théodose le Grand proscrivit le paganisme en Orient; il se perpétua quelques années de plus en Occident.

Digitized by Google

Droits du chef de l'état en matière de religion.

Pour exprimer en peu de mots le résultat de la révolution opérée par Constantin le Grand, on peut dire que l'Église et l'état ou la société civile furent si intimement réunis et tellement confondus, qu'il ne dépendait plus d'un individu d'entrer dans l'un sans être membre de l'autre, et que, pour être citoyen, il fallait être chrétien. Une conséquence naturelle de cette fusion fut que le chef de l'empire devint en même temps le chef de l'Église et son législateur, de la même manière qu'il l'avait été avant l'introduction du christianisme, comme grand pontife, ou plutôt en vertu de cette charge même, qui était toute politique et un des principaux ressorts de la puissance impériale. Cela est si vrai que non-seulement Constantin, mais aussi tous ses successeurs jusqu'à Gratien, continuèrent de porter ce titre.

Non contens de tenir l'Église sous leur dépendance, les empereurs prirent en main l'exercice de divers droits dont les Églises avaient joui elles-mêmes, tant qu'elles n'étaient que des sociétés non autorisées par le gouvernement. Parmi ces droits, qui, en vertu de la constitution de l'état, appartenaient nécessairement aux monarques, il faut en distinguer trois, auxquels ceux-ci n'ont jamais entièrement renoncé.

1.° Ils se regardaient comme les maîtres des élections épiscopales, et lorsqu'ils les abandonnaient aux Églises, ils les dirigeaient au moins et les influençaient, et en cela ils furent merveilleusement secondés par les intrigues des prélats, qui fort souvent trouvaient plus facile de parvenir à l'épiscopat par des brigues faites

Digitized by Google

à la cour, qu'en se conciliant l'affection de la multitude.

2.° Ils établirent comme maxime qu'aucune ordonnance ecclésiastique, ou au moins aucun décret d'un concile œcuménique, n'avait force de loi sans leur sanction. Ils faisaient présider ces assemblées par leurs commissaires, et ne permettaient pas que les actes en fussent publiés avant d'avoir été confirmés par l'autorité impériale.

3.° Ils publiaient eux-mêmes des réglemens pour les Églises et des décisions en matière de foi : l'*Hénoticon* de Zénon, le *Type* de Constant II, en sont de fameux exemples.

Changemens relatifs au clergé.

Les nouvelles circonstances dans lesquelles le christianisme se trouva placé, causèrent des changemens mémorables dans l'organisation intérieure des Églises. On peut en remarquer deux surtout.

Le clergé devient indépendant pour sa subsistance.

Le clergé, qui jusqu'alors avait dépendu pour sa subsistance de la bonne volonté des fidèles, acquit une grande opulence. Un édit de Constantin, de 321, accorda aux Églises le droit de posséder des biens-fonds dont, d'après la législation romaine, aucune corporation ne jouissait, si ce n'est en vertu d'un privilége spécial. Les donations que ce prince et ses successeurs firent aux Églises, les legs nombreux que leur laissèrent les fidèles, enrichirent le clergé, qui avait la jouissance de tout le bien des Églises avec la charge de pourvoir aux frais du culte, d'entretenir les fabriques et de secourir les pauvres. De même l'ordonnance qui priva les ecclésiastiques de la faculté de disposer par testament des biens qu'ils pouvaient avoir acquis, tourna

Digitized by Google

au profit du corps dont ils faisaient partie; et la loi qui déclara les biens ecclésiastiques inaliénables, assura la richesse du clergé, en prévenant la dilapidation de sa fortune. Tel fut le premier changement opéré dans l'organisation des Églises.

Le clergé obtient des immunités et un for privilégié.

Voici le second : le clergé devint un corps privilégié, jouissant de grandes immunités et d'un for particulier. Ces immunités dispensaient des charges publiques et de l'exercice de toutes les fonctions onéreuses auxquelles tout autre citoyen était assujetti; mais elles n'étaient que personnelles et ne s'étendaient pas aux charges qui reposaient sur les possessions. Le for privilégié n'existait que pour affaires civiles entre ecclésiastiques. Dès les premiers temps les Églises n'avaient pas permis que leurs ministres s'adressassent aux tribunaux ordinaires pour des discussions relatives à leurs intérêts personnels : cette observance fut consacrée par une loi de Constantin ou d'un de ses premiers successeurs. Justinien étendit ensuite le for privilégié des ecclésiastiques aux procès qu'ils auraient avec les laïcs; mais le même empereur limita et annula presque ce privilége, en ordonnant par une de ses Novelles que, dans le cas dont nous parlons, on pourrait appeler des tribunaux ecclésiastiques aux tribunaux ordinaires. Dans les causes criminelles le clergé ne jouissait d'un for privilégié que pour des délits ecclésiastiques.

Le privilége du clergé en matière de juridiction s'étendait en trois cas sur les causes des laïcs.

1.° Les tribunaux ecclésiastiques prononçaient légalement dans toutes les causes quelconques, pour les-

Digitized by Google

quelles les parties compromettaient entre leurs mains, et Constantin ordonna que les sentences qu'ils prononceraient en cette qualité auraient force de chose jugée et seraient exécutées par les magistrats civils.

2.° L'Église, comme société particulière, avait exercé le droit de censure sur les mœurs des membres qui la composaient. Le clergé trouva moyen de changer ce droit en une véritable juridiction correctionnelle pour ce qu'on appelait les délits secrets. Ce fut là une des usurpations les plus riches en conséquences que se permit le clergé.

3.° Les évêques réservèrent à leurs tribunaux les causes qu'on nomme ecclésiastiques, surtout les causes matrimoniales et testamentaires. Comme la religion catholique voit dans le mariage, non un contrat purement civil, mais un acte religieux et un sacrement, il était naturel que le clergé réclamât le jugement de toutes les causes tenant à cet acte solennel, et que, par suite de ce principe, il attribuât à ses tribunaux la connaissance des affaires qui concernaient l'adultère, le concubinage, la fornication, le rapt et d'autres délits de ce genre; mais on ne voit pas par quel motif il y attira aussi les causes testamentaires, à moins que ce ne fût à cause de l'usage qui s'était introduit de déposer les testamens dans les Églises, pour leur donner une certaine authenticité. A titre de causes ecclésiastiques, l'Église obtint aussi la connaissance des affaires de sortilége et de maléfices, de blasphème et de parjure

Telles sont les deux grandes altérations qu'éprouva l'organisation intérieure des Églises depuis le quatrième

Digitized by Google

siècle : on peut les regarder comme la source d'où dérivèrent d'autres changemens, que nous allons indiquer.

Augmentation du personnel du clergé.

Le premier est l'augmentation progressive du nombre des personnes formant le clergé, qui était devenu l'état le plus riche et le plus considéré. On créa dans l'Église de nouvelles dignités, dont les noms mêmes étaient inconnus aux premiers chrétiens : tels sont les titres d'archiprêtre, d'archidiacre, de chartulaire, de notaire, de syncelle. Les distances qui séparaient les divers ordres furent en même temps mieux déterminées.

Séparation plus marquée entre le clergé et les laïcs. Costume particulier.

On établit ensuite une séparation plus marquée entre le clergé et la classe des laïcs : le clergé prit un costume particulier et se distingua par la coupe de ses cheveux ou la tonsure : aucun ecclésiastique ne pouvait être excommunié ; s'il méritait une pareille punition, on le dépouillait préalablement de sa qualité cléricale pour le faire rentrer dans la classe des laïcs. Afin d'imprimer aux prêtres un caractère de pudeur, qui les élevât au-dessus du commun des hommes, on les assujettit au célibat ; enfin, on leur interdit certaines professions et le droit de s'occuper d'affaires séculières.

Célibat et interdiction des professions profanes.

La hiérarchie des pouvoirs est mieux déterminée.

D'autres changemens se rapportent plus spécialement au régime intérieur de l'Église. Les fonctions de chaque degré ou ordre furent plus exactement définies ; l'usage introduit du temps de Constantin le Grand, de faire parcourir successivement tous les ordres à celui qui aspirait aux ordres supérieurs, fut sanctionné par les lois. On établit des interstices légaux pour le passage d'un ordre à l'autre. Le pouvoir monarchique des évêques sur le clergé fut établi d'une manière plus positive et

Digitized by Google

Défense de la pluralité des bénefices.

plus générale. Le concile de Chalcédoine interdit la pluralité des bénéfices [1]. Il fut défendu aux ecclésiastiques de quitter les diocèses auxquels ils appartenaient, sans être munis de lettres formées [2] ou d'un congé (*litteræ dimissoriales*). Le clergé inférieur perdit le droit de voter dans les conciles, et l'histoire ne nous apprend pas comment ni quand s'opéra cette altération essentielle de la constitution primitive. Les évêques s'emparèrent de l'administration exclusive des biens ecclésiastiques, de manière cependant qu'un tiers seulement des revenus fut à leur disposition; le second tiers était réservé au reste du clergé, et le troisième destiné aux frais du culte et au soulagement des pauvres. Le concile de Chalcédoine mit d'autres bornes à l'administration des évêques, en les obligeant d'en charger un économe, qui devait leur servir de contrôle jusqu'à un certain point.

Le bas clergé exclu des synodes.

Les évêques s'emparent de l'administration des biens des Églises.

Caractère indélébile de la prêtrise.

Le neuvième canon du concile de Chalcédoine, qui est de 451, offre la première trace d'une loi positive, statuant qu'un prêtre ne pouvait, sans commettre un sacrilége, sortir du clergé après s'être voué par l'ordination au service de l'Église. Les synodes suivans confirmèrent ce réglement, et l'empereur Justinien ordonna que les biens d'un prêtre rentré dans le monde seraient confisqués au profit de l'Église. A cette époque l'idée d'un caractère indélébile, imprimé aux prêtres, était depuis long-temps en vogue.

1 Nous nous servons par anticipation du mot de bénéfice, qui a été introduit plus tard.

2 Voyez p. 13.

Digitized by Google

Origine des moines.

La fin du quatrième siècle et le cinquième nous offrent un phénomène nouveau et extraordinaire. Dès le second siècle il y eut parmi les chrétiens une classe d'hommes qui travaillaient à s'élever à un degré suprême de sainteté, en pratiquant des exercices religieux, en s'abstenant de certains alimens, en renonçant à tous les plaisirs du monde, en s'assujettissant à toutes sortes de privations : on les nommait *ascètes*, d'un mot grec qui signifie exercice. Ces ascètes étaient bien les précurseurs des moines, mais ce n'étaient pas encore des moines; ils vivaient dans le monde, et un de leurs exercices avait pour objet de résister aux séductions qu'il offre, plutôt que de les fuir. Le premier ascète qui vécut en solitaire ou *ermite* fut S. Paul de Thèbes (en Égypte), qui, ayant échappé à la persécution de Dèce, en 249, se retira à l'âge de quinze ou vingt ans dans une caverne de la Thébaïde, et y passa près de quatre-vingt-dix ans, se nourrissant de dattes et portant pour tout vêtement des feuilles de palmier. Trente ans après lui un autre Égyptien, S. Antoine, s'était aussi retiré dans le désert; mais il ne vécut pas en ermite; il rassembla autour de sa chétive demeure, toutefois à des distances déterminées, d'autres habitations, nommées *laures*, où des ascètes, qualifiés d'*anachorètes*, vivaient sous sa direction : il devint ainsi le père de la vie monacale. Averti par une vision céleste qu'il existait dans le désert un ascète plus parfait que lui, il alla le chercher et arriva près de S. Paul pour recueillir son dernier soupir et pour l'enterrer. S. Antoine mourut en 356, âgé de près de cent un ans.

Digitized by Google

S. Pacôme [1], un de ses disciples, perfectionna la vie monacale en réunissant les anachorètes dans des demeures communes (*cœnobia*), mais isolées (*monasteria*), que l'Église latine appela ensuite *claustra* (cloîtres); parce que les ascètes y vivaient renfermés. S. Pacôme fut l'auteur de la première règle et fonda aussi un monastère pour les femmes. D'Égypte, la vie monacale se répandit en Palestine, en Syrie, et enfin dans toute la chrétienté.

S. Bénoît de Nursie.

Elle fut rendue utile à la société par les soins de S. Basile vers la fin du quatrième siècle, et ensuite par S. Augustin. Ces deux pères donnèrent des règles particulières aux cénobites, sans les astreindre encore à des vœux; il était toujours permis aux ascètes de quitter leurs monastères. La profession solennelle de chasteté ne fut introduite que dans le sixième siècle, ainsi postérieurement à l'époque où se termine cette introduction; néanmoins, pour ne pas couper la matière, ni revenir sur le même sujet, nous allons parler ici de la révolution que S. Benoît de Nursie opéra dans l'institution des moines, cinquante ans après le bouleversement de l'empire romain en Occident.

Né en 480, dans le duché de Spolète, S. Benoît fonda en 527 douze couvens près de Subiaco, dans les environs de Rome, et en 528 le célèbre monastère de Mont Cassin, dans le royaume de Naples. Il rédigea les premiers statuts qu'on connût en Occident, car les règles que les cénobites suivaient auparavant étaient plutôt des coutumes particulières à chaque établisse-

1 *Pachomius.*

Digitized by Google

ment que de véritables statuts d'ordre. S. Benoît imposa aux religieux des vœux indissolubles, par lesquels, renonçant à jamais au monde, ils se consacraient absolument au service de Dieu. Il ne borna pas les occupations de ses disciples à des exercices pieux : ils étaient obligés de travailler de leurs mains, de s'appliquer aux études, de s'occuper de l'éducation des enfans. La révolution qu'opéra la règle de S. Benoît, rendit l'institution des couvens bienfaisante pour l'Europe occidentale. Au lieu de se livrer uniquement aux méditations et aux rêves d'une vie contemplative, ou de se perdre dans des subtilités dogmatiques, les Bénédictins furent des hommes actifs et industrieux. Nous verrons sortir de leur sein ces apôtres zélés qui, renonçant à tous les agrémens de la vie, supportant toutes les peines et toutes les privations, méprisant tous les dangers, allèrent porter la lumière de l'Évangile à des nations barbares, et sacrifièrent leur vie pour atteindre un but si utile à l'humanité, si glorieux à celui qui y parvenait. Au milieu des déserts on vit s'élever des couvens, dont les habitans défrichèrent les terres à l'entour, desséchèrent les marais, éclaircirent les forêts et préparèrent le sol à recevoir une population que, sans ces pieux ouvriers, il n'aurait jamais connue. Des hameaux, des villages, des villes considérables, s'élevèrent bientôt autour de la demeure de la piété. Dans les contrées peuplées le zèle avec lequel ces solitaires remplissaient leur mission, leur industrie infatigable, leur vie réglée, devinrent pour les voisins un exemple encourageant, qui produisit les suites les plus heureuses. Dans les temps

Digitized by Google

de troubles, de guerres et de vengeances, dans lesquels nous allons entrer, les couvens offraient un asile au malheur, et une retraite à celui qui était fatigué du tumulte de la vie. L'amour des lettres et des arts s'étant perdu chez les fils dégénérés des anciens maîtres du monde, et n'ayant pas encore pris racine parmi les peuples germaniques, les couvens étaient les seuls dépôts où les trésors de la littérature se conservèrent pour les générations futures.

Mais revenons au temps d'où nous sommes partis. On ne s'était pas encore avisé de regarder les moines comme des membres du clergé; mais dès le milieu du cinquième siècle ils commencèrent à s'immiscer dans les fonctions cléricales et à paraître comme prédicateurs. Quelques moines se firent alors donner les ordres sacrés, sans renoncer pour cela à leur état. Le clergé ne vit pas avec plaisir les tentatives des religieux d'entrer dans le corps clérical; le concile de Chalcédoine y opposa même quelques obstacles[1], et le pape Léon le Grand se déclara contraire à cette fusion[2]. Mais les évêques, n'ayant pas tardé à s'apercevoir de l'importance des services que pourrait leur rendre l'ordre des moines, facilitèrent leur entrée dans le corps du clergé. Après quelques mesures préparatoires, le second concile de Nicée, de 787, statua que les abbés pourraient eux-mêmes donner à leurs moines les ordres inférieurs: cette ordonnance assure à tous les religieux la dignité cléricale. En effet, depuis ce moment les moines se

1 Can. III, IV; voyez Gratiani, *conc. XVI, quæst.* 1, *c.* 1—6.
2 *Ep. CXIX*, 1, 6.

Digitized by Google

confondirent insensiblement avec le clergé, et la suite prouva à ce corps qu'il n'aurait pu faire une acquisition plus importante.

Changemens relatifs aux laïcs.

A mesure que s'accrurent la puissance et l'influence du clergé, les laïcs perdirent les droits dont ils avaient originairement joui dans l'Église, et furent assujettis à de nouveaux devoirs envers la société religieuse.

Ils sont dépouillés de l'élection des évêques.

Ils perdirent la part qu'ils avaient eue dans les élections, et depuis le milieu du quatrième siècle on ne trouve plus d'exemple que les évêques, en conférant la prêtrise, aient cru avoir besoin de l'assentiment de la communauté, quoique dans l'ordination ils eussent pourtant conservé la formule par laquelle cet assentiment était demandé. Le peuple ne perdit que par degrés le droit de choisir ses évêques. Le premier concile de Nicée ayant déclaré que la présence et le consentement des évêques de la province étaient nécessaires pour rendre les élections légales, dès-lors il dépendit de la majorité des évêques d'une province d'annuler toute élection. Le même concile ordonna que l'évêque, quoique nommé du consentement des autres évêques de la même province, ne serait consacré qu'autant que le métropolitain aurait confirmé son élection. Ces entraves, mises à la liberté des élections, furent cause que le peuple aima mieux les abandonner entièrement aux évêques et borner sa concurrence à la simple cérémonie par laquelle il approuvait pour la forme les choix faits par les prélats. Cependant quelques exemples prouvent que dans le sixième siècle toutes les communautés n'avaient pas encore été exclues de la participation aux

Digitized by Google

élections, et une Novelle de Justinien[1] ordonnait qu'au moins les citoyens notables (*primates civitatis*) fussent consultés lors de l'élection d'un évêque.

Les laïcs sont exclus des conciles.

Le principe généralement adopté, d'après lequel les décrets des conciles étaient regardés comme rendus par inspiration du Saint-Esprit, ne pouvait pas permettre que les laïcs y fussent admis; aussi, depuis le quatrième siècle, où l'Église reçut son organisation, en furent-ils absolument exclus.

Célébration du dimanche.

Parmi les obligations nouvellement imposées au peuple, on peut compter la célébration du dimanche. Ce fut vers le milieu du second siècle qu'on commença à chômer régulièrement un jour de la semaine; dans le troisième on appliqua à ce jour tout ce qui dans l'ancien Testament était prescrit à l'égard du sabbat, et à peine le christianisme eut-il été déclaré religion de l'état, que Constantin ordonna que le dimanche serait célébré de la même manière que parmi les Juifs l'avait été le sabbat, c'est-à-dire par la cessation de tous les travaux, à l'exception de ceux de la campagne[2]. Bientôt après les empereurs interdirent pour ce jour-là tous les spectacles et toutes les réjouissances publiques. Ces réglemens de l'autorité séculière furent confirmés et étendus par l'Église, qui prohiba aussi les travaux champêtres. Une suite de nouvelles ordonnances prescrivit aux laïcs la manière de célébrer le dimanche et d'assister au culte, ainsi que de prendre part au sacrement de l'eucharistie.

1 *Nov. CXXXVII*, 2.

2 *Cod. Theod., L. II, tit. VIII; L. I; Cod. Just., L. III, tit. XII, l.* 3.

Digitized by Google

L'autorité de l'Église en matière de foi fut solidement établie, et les lois de l'état menaçaient de l'exil ceux qui ne soumettraient pas leur croyance à ses décisions, et de la mort ceux qui répandraient des opinions qu'elle aurait rejetées comme hérétiques.

Lois matrimoniales.

Les lois matrimoniales datent de cette époque. Depuis long-temps l'Église exigeait ce qu'on appelait la profession du mariage, c'est-à-dire une déclaration faite à l'évêque par les individus qui voulaient contracter mariage. Tertullien dit que tout mariage qui n'avait pas été précédé de cette formalité, n'était, aux yeux de l'Église, qu'un simple concubinage. La profession du mariage avait remplacé parmi les chrétiens les épousailles du droit civil, et cette circonstance fut cause que les empereurs rendirent obligatoire ce contrat, qui ne l'était pas anciennement.

On ne trouve pas qu'après le quatrième siècle l'Église ait ordonné quelque chose de nouveau par rapport à la bénédiction nuptiale. Elle était généralement usitée; mais il n'existe pas de preuve qu'aucun prince, avant le huitième ou le neuvième siècle, ait positivement prescrit que tout mariage fût béni par un prêtre; quant au droit canon, il n'a jamais exigé cette bénédiction comme condition du mariage.[1]

Empêchemens légaux.

Si l'Église ne multiplia pas les formalités requises pour la conclusion du mariage, elle y mit des entraves d'un autre genre, en introduisant un grand nombre

1 Le concile de Trente l'a exigée, mais non comme article de foi. Elle n'est donc pas regardée comme essentielle dans les pays où le concile n'est pas généralement reçu, comme en Silésie.

Digitized by Google

d'empêchemens qui ne permettaient pas de contracter cette alliance. Le droit civil avait déjà signalé plusieurs empêchemens, les uns assez graves pour s'opposer au mariage sous peine de nullité, les autres qui pouvaient être écartés par des amendes; mais l'Église, qui ne voyait plus dans le mariage que le caractère que la religion lui imprime, multiplia les cas où il était défendu. Elle établit deux classes d'empêchemens, les uns nommés *empêchans*, parce qu'ils étaient de nature à être écartés; les autres *publics* ou *dirimans*, parce qu'ils existaient par eux-mêmes et ne pouvaient être levés.

On trouve dans les siècles dont nous parlons trois espèces d'empêchemens du premier ordre : l'un (*impedimentum temporis clausi*) interdisait le mariage pendant le carême et dans les temps de jeûne; le second (*impedimentum ecclesiasticum*) excluait de ce mariage les personnes excommuniées; le troisième (*voti*), introduit par le concile de Chalcédoine, interdit le mariage aux personnes qui avaient fait le vœu de chasteté: cela ne pouvait, à l'époque de ce concile (451), qui ne connaissait pas encore les moines, se rapporter qu'aux saintes vierges qui s'étaient consacrées au service divin.

L'Église établit ou sanctionna cinq espèces d'empêchemens du second ordre; le droit canon les nomme: *impedimenta disparitatis cultus*, *criminis*, *consanguinitatis*, *cognationis civilis legitimæ*, et *cognationis spiritualis*.

L'ancienne Église avait déjà marqué du sceau de la réprobation le mariage d'un chrétien avec une idolâtre;

Digitized by Google

ce ne fut pourtant que le concile de Trulle de 692 qui déclara nul le mariage avec des infidèles. Cette expression renferme les Juifs comme les païens; mais les lois civiles n'ont jamais interdit que les mariages avec les Juifs, sans doute parce l'état avait trouvé d'autres moyens d'empêcher les alliances avec les païens. Quoique sous le nom d'infidèles on entendît aussi les hérétiques, les mariages avec ceux-ci ne furent expressément prohibés que vers la fin du septième siècle; mais comme l'Église excommuniait les hérétiques et que les plus dangereux d'entre eux étaient en même temps proscrits par l'état, il n'était guère possible de contracter mariage avec eux.

Les crimes qui, d'après les lois civiles, aussi bien que d'après celles de l'Église, formaient un empêchement dirimant au mariage, étaient l'adultère et le rapt. Quant aux empêchemens fondés sur les liens du sang, l'Église ne sanctionna d'abord que ceux que le droit romain avait adoptés; mais bientôt après la chute de l'empire d'Occident elle multiplia ces obstacles, sans parvenir à les faire reconnaître. Elle admit l'empêchement que le droit civil trouvait dans cette parenté civile qui résultait de l'adoption légale : ce fut en imitation de cette fiction du droit romain qu'elle imagina la parenté spirituelle, fondée sur les rapports qui existent entre parrains et filleuls. Le concile de Trulle étendit cet obstacle jusqu'au mariage entre les parrains et les parens du filleul : dans les siècles suivans on leur donna une étendue bien plus grande encore.

Législation sur le divorce.

Si l'Église fut d'accord avec le droit civil sur les motifs qui devaient mettre obstacle à la conclusion du ma-

Digitized by Google

riage, elle ne le fut guère sur le divorce et les secondes noces.

L'empereur Constantin avait mis des bornes à la licence effrénée des divorces que les lois romaines autorisaient ; il ne les permit que dans trois cas. La voix publique engagea son successeur Constance à se relâcher sur ces restrictions. L'empereur Honorius rétablit presque en entier la liberté du divorce. Les empereurs qui ont régné après lui y mirent de nouvelles bornes ; cependant, jusqu'au temps de Justinien, on permit les divorces qui se faisaient d'un consentement mutuel (*ex bona gratia*). Cet empereur, le premier, les défendit, à l'exception du seul cas où l'un des conjoints se serait consacré à la vie religieuse. Mais son successeur Justin déclara[1] que les plaintes journalières qui étaient portées devant lui sur les embûches que les conjoints dressaient l'un contre l'autre, l'engageaient à autoriser de nouveau le divorce volontaire.

Jésus-Christ ayant positivement réprouvé le divorce hors le seul cas d'adultère, l'Église ne pouvait imiter la facilité du législateur civil ; cependant elle ne pouvait se flatter de faire admettre des dispositions plus sévères après que la puissance temporelle avait échoué dans sa tentative. Elle prit très-sagement un moyen de conciliation, en donnant au mot de divorce un nouveau sens d'après lequel il opérait, non une dissolution des liens du mariage, mais une simple séparation de compagnie, et n'autorisait pas un second mariage ; elle permit, dans ce sens, le divorce dans tous les cas où

1 *Nov. CXL.*

Digitized by Google

le législateur civil l'autorisait, et elle prononça que c'était aussi dans ce sens que le législateur divin avait entendu le permettre en cas d'adultère.

Prohibition des secondes noces.

Ce fut ainsi que la loi ecclésiastique et la loi civile furent mises en harmonie quant à l'article de la dissolution du lien conjugal. Quant à celui des secondes noces, mises en défaveur par les idées ascétiques sur la sainteté du célibat, les empereurs cédèrent dès le quatrième siècle, et les lois par lesquelles ces alliances furent interdites, forment un contraste frappant avec l'esprit du droit romain, qui est si favorable à tout ce qui tend à augmenter la population.

En faisant abstraction de la religion, on peut dire que, par tous les changemens qui résultèrent du triomphe du christianisme et que nous venons d'indiquer, soit qu'ils enlevassent aux laïcs une partie des droits dont ils avaient anciennement joui, soit qu'ils leur imposassent de nouvelles obligations et les soumissent à des restrictions sous le rapport du culte et du mariage, les laïcs n'avaient fait que perdre. Il nous reste à parler d'une innovation par laquelle leur condition fut améliorée.

L'Église se relâche sur la sévérité de sa discipline.

Le clergé s'était emparé de la plénitude du pouvoir judiciaire dans l'Église et du droit d'infliger des pénitences ecclésiastiques, à l'exercice duquel les laïcs avaient anciennement concouru. Dès le milieu du quatrième siècle les évêques seuls prononçaient l'excommunication, prescrivaient des pénitences et accordaient l'absolution; mais à la même époque les laïcs commencèrent à ne plus se soumettre à cette juridiction avec autant de ré-

Digitized by Google

signation qu'auparavant. Les évêques sentirent la nécessité de se relâcher de la sévérité des anciens principes. Ils établirent une différence entre péchés secrets et péchés publics, c'est-à-dire entre ceux que le prêtre ne connaissait que par la confession, et ceux qui lui étaient dénoncés par la rumeur publique. Pour les premiers il infligeait une pénitence secrète et donnait de la même manière l'absolution; pour les autres la pénitence et l'absolution continuèrent à être publiques. Un pénitencier particulier, lié par le sceau de la confession, déterminait la pénitence et prononçait l'absolution. Les conciles conférèrent aux évêques le droit de modérer et de changer les pénitences, et ils en usèrent si fréquemment, que depuis le sixième siècle on ne trouve presque plus d'exemple d'une pénitence faite d'après la rigueur de l'ancienne discipline, excepté toutefois les cas de crimes capitaux. Cette innovation fut toute à l'avantage des évêques : en renonçant à un droit qui allait leur échapper, ils en acquirent un autre qui, se prêtant à l'arbitraire, leur fournissait mille moyens de tenir les laïcs dans la dépendance.

Changemens relatifs à l'Église comme corporation.

Des changemens qui ont résulté du triomphe de la religion chrétienne, et que nous avons rapportés jusqu'à présent, les uns tombaient sur les personnes du clergé, les autres frappaient les laïcs; mais l'Église elle-même, considérée comme corporation, en éprouva aussi, et c'est de cette révolution que nous allons nous occuper.

Suppression des évêques de campagne.

Elle frappa d'abord le lien diocésain, en vertu duquel les différentes Églises d'une même province ou

Digitized by Google

d'un même district étaient soumises à un seul évêque. Comme les évêques de campagne, malgré les diverses restrictions qu'ils avaient successivement éprouvées, gênaient ceux des villes ou des diocèses dans l'exercice de leur autorité, le concile de Laodicée, de 360, ordonna qu'à la mort des évêques de campagne alors vivans, on ne leur donnerait pas de successeurs. Néanmoins on trouve en Occident jusqu'au cinquième siècle, et même dans la Gaule au neuvième, encore des évêques de campagne; mais si les évêques diocésains tolérèrent alors ces confrères, ce fut sans doute parce que ces prélats leur étaient entièrement subordonnés. Au moment où ils firent quelques tentatives pour rentrer dans leurs anciens droits, on se réunit pour les supprimer.[1]

En consolidant ainsi leur autorité, les évêques s'imposèrent des devoirs qui tendaient à resserrer le lien diocésain, quand même plusieurs de ces devoirs auraient été dictés par d'autres motifs.

Loi de résidence.

La première de ces obligations fut celle de ne pas quitter leurs diocèses, ou la loi de résidence. On en trouve la première trace dans un canon du concile d'Antioche de 341, qui défend aux évêques de sortir de leur diocèse pour suivre la cour des empereurs. Le concile de Sardique (351) alla plus loin : il ordonna que, sous aucun prétexte, un évêque ne serait absent de son diocèse pendant plus de trois semaines. L'empereur Justinien prolongea ce terme à une année; mais le concile

1 Cela arriva dans les Gaules au commencement du 9.e siècle. Voy. *Capitul. reg. franc., lib. VI, c.* 121; *Leonis III, Ep. LXXXVI ad Episcop. Germ. et Gall.*

Digitized by Google

de Trulle renouvela l'ordonnance du concile de Sardique, et l'étendit à tous les ecclésiastiques en général.

Tournées épiscopales dans les diocèses.

En supprimant l'abus des voyages, on enjoignit aux évêques de faire des tournées d'autant plus fréquentes dans leurs diocèses. Leur intérêt fut lié à l'observation de ce devoir; car ce n'était, dans cette époque, qu'en visitant les Églises de campagne qu'ils recueillaient les oblations qui y avaient été déposées dans l'année, et dont une faible portion seulement était abandonnée au prêtre qui desservait l'Église.

Défense des translations.

Une troisième loi imposait aux évêques un plus grand sacrifice : ce fut celle qui défendait de transférer un évêque d'un diocèse à un autre. On en trouva le motif dans le genre du lien qui attachait l'évêque à son diocèse, et que l'on comparait à celui du mariage qui unit deux conjoints. Le concile de Nicée s'était déjà montré peu favorable aux translations [1] ; mais ce fut celui d'Antioche qui les défendit dans les termes les plus expressifs, et l'exemple de S. Grégoire de Nazianze, qui, ayant été transféré en 381 au siége de Constantinople, fut obligé d'abdiquer, prouve que, dans certains cas au moins, on trouva moyen de faire respecter cette loi. Elle avait pour objet de mettre fin au scandale que causaient les brigues des évêques pour parvenir à des siéges plus considérables ou qui leur convenaient mieux sous des rapports mondains, et de diminuer l'influence que leurs sollicitations donnaient à la cour; mais cette loi était trop générale et trop fortement opposée aux plus chers intérêts des évêques mêmes pour être main-

1 *Canon* 15.

Digitized by Google

tenue à la longue. On trouva moyen de glisser dans ce qu'on appelait les Constitutions apostoliques, un canon qui autorisait les translations lorsque le bien de l'Église l'exigerait, et l'on établit une distinction entre la *métathèse* ou translation forcée, et la *métabase* ou translation volontaire. Ainsi les lois qui défendent les translations subsistèrent; mais dans chaque nouveau cas un synode décidait s'il était compris ou non dans la loi.

Établissement des paroisses.

Une innovation plus importante fut l'établissement des *paroisses*. Ce mot se rencontre dans l'histoire ecclésiastique dès le troisième siècle, mais comme synonyme de celui de diocèse. En effet, dans les premiers temps un diocèse épiscopal n'était qu'une paroisse, c'est-à-dire une Église formée par une communauté particulière et desservie par un prêtre qui y était spécialement attaché sous le nom de *parochus;* mais avant la seconde moitié du deuxième siècle tous les fidèles domiciliés dans l'étendue d'un diocèse ne formaient qu'une seule communauté, dont l'Église se trouvait dans la ville où résidait l'évêque.

Dans le troisième siècle on institua des paroisses de campagne, desservies par des prêtres appartenant au clergé épiscopal et chargés de cette fonction par l'évêque. Lorsque, dans le quatrième siècle, le christianisme se répandit sur toute la surface de l'empire et qu'on eût pris le parti de supprimer les évêques de campagne, il fallut multiplier les paroisses. On réunissait alors plusieurs hameaux ou villages, pour leur donner une Église commune, desservie par un prêtre : ces Églises s'appelaient *titres*, car le nom de paroisse ne fut généralement usité que depuis le sixième siècle; les membres de

Digitized by Google

ces Églises étaient nommés *plebs* (λαος), et les prêtres qui y étaient attachés, des *plébains*.

Au quatrième siècle on se vit obligé de fonder aussi dans les villes épiscopales des paroisses ou titres, ce qui fit naître la distinction entre églises cathédrales et paroissiales, ou, comme on disait, plébaines. Quelle que fût l'attention des évêques à ne pas permettre aux plébains de se soustraire à l'ordre hiérarchique, ils se virent cependant forcés par la nature des choses à augmenter successivement les prérogatives attachées à cette institution. Les évêques se maintinrent sans contradiction dans le droit de nommer les plébains et tous leurs assistans, et de les rappeler à leur gré dans le sein du clergé épiscopal. A l'exception de l'extrême onction, les plébains n'administraient aucun sacrement : ils ne pouvaient ni prononcer l'excommunication, ni en relever. Lorsque dans le cinquième siècle les chrétiens des campagnes devinrent trop nombreux pour qu'on pût les faire venir à la ville, les plébains ou, comme on dit aujourd'hui, les curés, obtinrent la permission de distribuer les sacremens; mais les évêques se réservèrent la consécration du pain et du vin. Les inconvéniens auxquels donna lieu l'usage d'envoyer en campagne le pain et le vin tout consacrés, y fit bientôt renoncer, et les curés furent autorisés à célébrer la messe, à baptiser, à donner la bénédiction nuptiale et l'absolution, dans les cas non réservés aux évêques.

Changement dans l'administration du temporel.

L'administration du temporel des Églises éprouva aussi un changement. Comme par l'augmentation du nombre des chrétiens les offrandes déposées sur l'autel

Digitized by Google

et le casuel devinrent plus considérables, les curés firent difficulté de les remettre, comme anciennement, aux évêques, et, après quelque résistance, ceux-ci cédèrent sur ce point important, et ce changement eut une suite salutaire. Les évêques, qui avaient quelquefois montré une avidité scandaleuse dans la perception des droits, réprimèrent celle des curés et les empêchaient d'augmenter les taxes.

Abolition des lettres formées des métropoles.

Tels furent les changemens qui eurent lieu dans l'organisation des diocèses. Celle des métropoles en éprouva beaucoup moins. Seulement les lois confirmèrent les prérogatives que l'usage avait accordées aux métropolitains; savoir le droit de confirmer les élections des évêques, celui de convoquer les synodes de la province et de juger dans les contestations des évêques. Au commencement du quatrième siècle, l'usage leur attribua aussi la prérogative de consacrer les Églises nouvellement fondées, mais elle fut ensuite transférée aux évêques du diocèse. Ils perdirent aussi le droit exclusif des lettres formées ou passe-ports. Les évêques de Rome, ayant remarqué que des certificats donnés par des métropolitains, souvent aussi inconnus que les individus qui les portaient, n'offraient pas de garantie contre la fraude, introduisirent un autre usage. Ils choisirent un évêque dans chaque province pour leur correspondant, et déclarèrent qu'ils n'entreraient en communication avec aucun évêque que d'après le certificat donné par leur correspondant dans la province.

Loi relative au ressort des métropoles.

Le concile de Trulle fit une amélioration dans les ressorts des métropoles. L'arbitraire qui avait régné

Digitized by Google

dans l'institution primitive des métropoles fut cause que des villes qui étaient chefs-lieux de province dans l'administration civile, ne jouissaient pas du même rang dans l'organisation ecclésiastique. Les changemens qu'éprouva l'administration politique, tantôt parce qu'une province fut partagée en deux, tantôt parce que des villes du second rang étaient élevées à celui de métropoles, occasionèrent une confusion dans le régime ecclésiastique et donnèrent lieu à des discussions qui furent terminées par le décret du concile de Trulle, portant que l'organisation ecclésiastique se conformerait toujours à la division politique du sol.

Commencement de la puissance patriarcale.

Il fut rendu diverses lois pour empêcher que la puissance métropolitaine n'empiétât sur celle des évêques; mais ce qui peut-être plus que les lois prévint l'accroissement démesuré de cette puissance, ce fut l'institution des patriarches, c'est-à-dire de prélats auxquels étaient subordonnées des provinces ou métropoles entières avec tous les diocèses qu'elles renfermaient. Depuis environ le milieu du cinquième siècle on en trouve quatre, à Rome, à Constantinople, à Alexandrie et à Antioche: le concile de Chalcédoine ajouta celui de Jérusalem; mais ce dernier fut, à plusieurs égards, placé sur une ligne inférieure aux quatre premiers.

L'institution des quatre patriarches ne tient pas essentiellement à la division de l'empire en quatre grandes préfectures, faite par Constantin. Avant qu'on se fût avisé de cette division, les évêques de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche jouissaient d'une considération beaucoup plus grande que ceux des autres villes, et leur

Digitized by Google

autorité s'étendait sur plusieurs provinces. Cependant on ne les regardait que comme les chefs de grandes métropoles, et le concile de Nicée ne trouva rien à changer à leurs rapports. Ces rapports furent altérés à l'occasion des prétentions que forma l'évêque de Byzance et qu'appuyaient les empereurs. Le concile de Constantinople de 381 non-seulement annula la subordination qui subsistait entre l'évêque de la nouvelle Rome et son métropolitain, l'évêque d'Héraclée, mais il soumit au premier toute la province de Thrace : le concile de Chalcédoine y ajouta l'Asie mineure et le Pont, en subordonnant à l'évêque de Constantinople les métropolitains de ces provinces. Mais comme le concile ne voulait pas dégrader ces métropoles, il donna à l'évêque de Constantinople un grade élevé au-dessus de celui de métropolitain; et comme les conciles antérieurs avaient reconnu le même rang aux évêques de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche, il s'ensuivit qu'à l'instar de celui de Constantinople, ces trois évêques, ses égaux, fussent élevés au-dessus de tout ce qui existait dans la hiérarchie. Or il fallut un nouveau nom pour désigner une nouvelle dignité : les évêques des trois capitales d'Europe, d'Asie et d'Afrique avaient été nommés tantôt primats, tantôt évêques de grands diocèses : vers 430 on leur donna le titre d'exarques; le concile de Chalcédoine les qualifia tantôt d'exarques, tantôt de patriarches. La dernière dénomination a prévalu.

Les prérogatives qui furent expressément accordées aux patriarches sont au nombre de trois : 1.° le droit

Digitized by Google

d'ordonner les métropolitains de leur ressort, qui fut enlevé aux évêques; 2.° celui de convoquer des synodes; 3.° celui de connaître seuls des causes dites majeures, et de recevoir l'appel des sentences des métropoles.

L'établissement des patriarches put déplaire aux métropolitains; mais il fut favorisé par les simples évêques, qui trouvaient dans la personne du patriarche un appui contre l'autorité métropolitaine. Les patriarches de leur côté n'avaient pas de motif pour s'opposer à ce que le rang et le titre de métropolitain ou d'archevêque, comme on les nomma depuis le sixième siècle, fussent conférés à un plus grand nombre d'évêques. Ils déléguaient à quelques-uns d'entre eux l'exercice des fonctions patriarcales, en les nommant leurs vicaires, souvent avec le titre d'exarques.

La primauté des papes est reconnue dans l'Occident.

Ce fut ainsi que, par l'institution des patriarches, il se forma dans l'Église chrétienne de l'empire romain quatre grandes sections ou même cinq, en comptant Jérusalem, qui n'avait qu'une faible étendue. Quels rapports d'indépendance ou de soumission existaient entre ces quatre corps? Il est difficile de répondre à cette question sans encourir le reproche de prévention ou de partialité, parce qu'elle tient plus au dogme qu'à l'histoire. L'Église catholique enseigne que, dès l'origine du christianisme, tous les évêques ont dû se trouver sous la primauté de l'évêque de Rome, laquelle doit son origine au fondateur même de notre religion; elle regarde comme schismatiques et rebelles tous les prélats qui n'ont pas reconnu cette institution divine.

Digitized by Google

L'Église grecque, au contraire, soutient son immédiateté et traite les prétentions de l'évêque de Rome d'injustices et d'usurpations.

Ce qui est certain, c'est que le patriarche romain n'a que rarement pu faire rendre hommage à sa suprématie sur l'Église universelle, et qu'il a même eu beaucoup de peine à l'établir dans l'Église d'Occident, après que l'Occident se fut partagé en nombre d'états souverains.

Il est admis comme fait qu'au moins depuis le quatrième siècle l'évêque de Rome ou le pape, comme il fut exclusivement nommé par la suite, jouissait d'une grande considération, qui le mettait au-dessus de tous ses confrères, soit qu'ils eussent reconnu sa supériorité comme établie par Jésus-Christ, soit qu'on lui accordât un rang plus élevé à cause de celui de la ville où il siégeait. L'Église de Rome et son évêque étaient au surplus les plus riches de la chrétienté : cette Église avait au cinquième siècle des possessions étendues en Italie, dans les Gaules, en Espagne, en Sardaigne, en Afrique et jusqu'en Asie, et les agens qu'elle était dans le cas d'entretenir dans ces pays, la mettaient en rapport avec les principaux personnages des provinces. Ces avantages seuls auraient pu faire naître dans l'ame des évêques de Rome l'idée d'une primauté au développement de laquelle les circonstances du quatrième siècle auraient été très-favorables. Les brouilleries qui éclatèrent parmi les évêques de l'Orient, à l'occasion des opinions d'Arius, et la jalousie qui régnait entre les patriarches de Constantinople et d'Alexandrie, servirent fort utilement les évêques de Rome dans l'établis-

Digitized by Google

sement de leur prérogative. Chaque parti qui succombait ou qui cherchait à se fortifier pour renverser ses antagonistes, s'adressa aux évêques d'Occident, et avant tout autre au premier d'entre eux, au pape de Rome. Celui-ci ne manqua pas de regarder ces recours comme des appels à sa haute juridiction, et le parti pour lequel il se prononçait, reconnaissait de fait cette suprématie, tandis que celui qui succombait, étant nécessairement hétérodoxe, son refus de se soumettre à un jugement qui le condamnait, paraissait un véritable acte de rébellion.

Cette haute juridiction, renfermant tous les autres droits de primauté qui en découlent comme d'une source unique, de même qu'en droit politique la juridiction est la base de toute souveraineté, fut reconnue dans des occasions solennelles. Le concile de Sardique, de 347, ordonna dans ses canons 3, 4 et 5, que dans toutes les causes qui concernaient des évêques, il y aurait appel de la sentence synodale à la décision de l'évêque de Rome, qui, après l'avoir cassée, ferait faire une nouvelle instruction sur les lieux par une commission d'évêques du voisinage, dont le jugement serait soumis à sa confirmation. Un décret des empereurs Gratien et Valentinien, de 379 ou 381, ordonna que tout évêque pourrait interjeter appel à Rome des sentences portées par son métropolitain, et que dans ce cas le métropolitain serait tenu de faire connaître à l'évêque de Rome ou aux juges qu'il commettrait, les motifs de son prononcé. Enfin, un décret de l'empereur Valentinien III, de 445, reconnaît formelle-

Digitized by Google

ment la primauté de l'Église de Rome dans le sens le plus étendu.

Ces témoignages paraissent positifs pour établir historiquement une suprématie, que le siége de Rome réclame par des raisons d'une bien plus haute importance. Pour les affaiblir, que disent les adversaires? Ils disent que le décret de Gratien ne se rapporte qu'à une circonstance extraordinaire, au schisme causé par le prêtre Arsicinus, et qu'il n'étend la juridiction de l'évêque de Rome au-delà de sa province métropolitaine qu'autant que le schisme s'était étendu sur d'autres provinces. Quant au concile de Sardique et au décret de Valentinien, la primauté de Rome y est, pour la nier, trop clairement *reconnue* (car l'Église catholique n'admet pas qu'elle y ait été *établie*); mais on remarque qu'elle ne s'étendait pas au-delà de l'Occident, puisque le concile de Sardique était composé uniquement d'évêques occidentaux; et que l'empereur Valentinien III ne pouvait publier une loi à laquelle l'Orient fût obligé d'obéir.

Institution des conciles généraux.

Une institution qui prit son origine au commencement du quatrième siècle, contribua, plus que toute autre, à réunir en un seul corps toutes les Églises chrétiennes et à consolider l'unité de l'Église; ce fut celle des conciles généraux. L'exaspération causée par la querelle de l'arianisme, dont nous parlerons plus bas, était montée au point que tous les moyens pour l'apaiser furent infructueux : il n'en existait qu'un seul dont on pût espérer un résultat plus satisfaisant; c'était d'obtenir une décision d'une autorité telle que tous les partis

Digitized by Google

fussent obligés de la respecter. Les décrets des synodes n'étant regardés comme obligatoires que pour ceux qui avaient pris ou dû prendre part à l'assemblée, on imagina d'établir un tribunal composé des évêques de tout l'empire ou de l'universalité des synodes provinciaux, et de former ainsi un concile général qui représenterait toute l'Église chrétienne, sinon du globe, au moins de l'empire romain; car les évêques d'Arabie, de Perse et de la partie de l'Arménie qui n'était pas soumise aux empereurs, n'y furent pas appelés. Néanmoins, on s'était tellement accoutumé à confondre l'empire romain avec la terre habitée, qu'on ne balança pas de donner aux conciles ainsi composés la dénomination d'œcuméniques.

Prérogative de la puissance séculière à l'égard des conciles.

La forme des conciles universels est un des moyens que font valoir les adversaires de la primauté papale. Les évêques étaient convoqués par l'empereur; c'était lui qui présidait l'assemblée ou désignait le prélat qui devait la présider à sa place; les commissaires impériaux dirigeaient les travaux. Pour que les décrets des conciles eussent force de loi et pussent être exécutés, il fallait qu'ils fussent revêtus de la sanction du souverain. Cette sanction ne confirmait pas le contenu, puisque les canons tenaient leur force obligatoire du Saint-Esprit, qui les avait inspirés. Ce principe était universellement reconnu comme article de foi, même par le clergé des pays qui n'appartenaient pas à l'empire romain : les évêques de Perse, d'Arménie et d'Arabie se soumettaient aux décrets des conciles auxquels ils n'avaient pas même été appelés, et rendaient ainsi hommage à la maxime de l'unité de l'Église.

Digitized by Google

Quatre premiers conciles œcuméniques.

Les quatre premiers conciles œcuméniques sont antérieurs à l'époque où nous commençons l'histoire moderne; mais ils appartiennent à celle de l'établissement du christianisme : ils ont prononcé sur un dogme fondamental de notre croyance, la Trinité, et tous les partis chrétiens, excepté les Unitaires ou Sociniens, les reconnaissent. Ce sont les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine.

Concile de Nicée, 325.

L'Égypte fut le sol où l'arianisme prit naissance. Le caractère impérieux d'Alexandre, évêque d'Alexandrie, et l'indocilité de son premier subordonné, le prêtre Arius, qui surpassait son chef en érudition, donnèrent à cette hérésie l'importance qu'elle acquit par la suite. Il est difficile de dire positivement quelle était dans l'origine la doctrine d'Arius, puisqu'elle fut autrement exposée par Alexandre que par Arius lui-même, et qu'à force de disputes on s'écarta de la question primitive: il suffit de dire qu'elle différait, sur la vraie substance de Jésus-Christ, du dogme adopté par l'Église. Alexandre destitua Arius et dix autres prêtres, et les fit condamner par un synode des évêques d'Égypte et de Libye. Arius invoqua l'opinion d'Eusèbe, évêque de Nicomédie. Ce prélat fut d'avis qu'on devait apaiser l'affaire en s'abstenant de formules qui pouvaient donner lieu à des discussions; mais Alexandre ayant repoussé toute transaction comme indigne de la vérité, Eusèbe soumit la question à un synode assemblé en Bithynie, qui déclara Arius orthodoxe.

Les partis s'échauffèrent; la passion et l'amour propre s'en mêlèrent; le peuple prit part à la querelle,

Digitized by Google

et le christianisme allait être un objet de risée pour les païens. Constantin étant, par la défaite de Licinius, devenu maître des provinces qui étaient le théâtre de la dispute, les deux partis s'adressèrent à lui. Eusèbe, l'ami de Constancie, sœur de l'empereur, et parent de la maison impériale, avait de l'influence à la cour; un autre parti, qui voulait perdre cet évêque, s'intéressa pour Alexandre; il paraît qu'à la tête de ce parti se trouvait Hosius, évêque de Cordoue, qui avait eu une grande part à la conversion de Constantin.

L'empereur décida que les deux partis avaient tort, l'un en élevant une question qui lui paraissait oiseuse, l'autre en voulant la réfuter; que l'objet de la discussion était sans importance et une simple subtilité : en conséquence il leur imposa silence. Il faut observer qu'il ne s'agissait alors que de formules sur le sens desquelles on n'était pas d'accord.

L'empereur chargea Hosius de porter cette décision en Égypte. L'évêque de Cordoue n'était peut-être pas l'homme qu'il fallait pour concilier des esprits échauffés par la dispute. N'ayant pas réussi dans sa tentative, il conseilla a Constantin de convoquer un concile pour en obtenir une décision. Ce concile, le premier œcuménique, eut lieu à Nicée en 325, en présence de l'empereur. Eusèbe prétend que Constantin montra tant de respect pour le clergé, qu'il ne prit place en sa présence qu'après en avoir reçu la permission des évêques. Le concile était composé d'environ trois cent vingt évêques, avec une suite nombreuse de prêtres. Tous furent entretenus pendant deux mois aux frais du fisc.

Digitized by Google

Un jeune diacre d'Alexandrie, Athanase, préludant à la haute réputation à laquelle il parvint dans la suite, se distingua par la force avec laquelle il combattit les formules d'Arius; ce fut lui principalement qui fit triompher le dogme de l'Église. Arius fut déclaré hérétique et fut exilé; ses écrits furent condamnés au feu. Trois cent dix-huit évêques signèrent un symbole ou formulaire qui déclarait le Fils de même substance (*homoousios*) avec le Père, et anathématisait ceux qui disaient qu'il n'existait pas avant d'avoir été procréé; qu'il était de ce qui n'existe pas, ou d'une autre substance. Un petit nombre d'évêques, tels qu'Eusèbe, refusèrent de signer le symbole; mais cet évêque et Théognis, évêque de Nicée, y accédèrent ensuite, déclarant qu'ils n'avaient refusé leur signature que parce que le synode avait condamné sous le nom d'ariennes des opinions qu'Arius n'avait véritablement pas professées.

La dispute n'était pourtant pas finie. Eusèbe et son parti avaient bien adopté le terme de homoousios, mais ils le prirent pour synonyme de *homœousios* (d'une substance semblable) et furent en conséquence stigmatisés du nom de *semi-ariens*. Constancie obtint, au bout de quatre ans, le rappel d'Arius, qui signa une profession de foi dans laquelle, sans se servir du terme de homoousios, il reconnut que le Christ est le *logos*, dieu procréé du père (*ex patre*) avant tous les temps. L'empereur fut satisfait de cette profession et ordonna à S. Athanase, qui, dans l'intervalle, avait été promu à l'évêché d'Alexandrie, de recevoir Arius dans la communion de l'Église. Athanase, s'y étant refusé, fut des-

Digitized by Google

titué au concile de Jérusalem, en 331, et exilé par l'empereur à Trèves, parce qu'on l'accusait d'avoir empêché l'exportation des grains d'Égypte pour Constantinople.

Arius se rendit en 336 à Constantinople, où l'empereur ordonna qu'il fût reçu dans la communion de l'Église. La veille du jour fixé pour la cérémonie, Arius mourut subitement. Sa mort, attribuée par les uns à un miracle, par les autres à un crime, peut avoir été l'effet du hasard. Constance, qui succéda à Constantin dans le gouvernement de l'Orient, poussa la tolérance plus loin que son père, ou plutôt, Arien par système, il persécuta les adhérens de S. Athanase ou les orthodoxes. Ils ne furent pas plus heureux sous quelques empereurs subséquens, principalement sous Valens, et ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle qu'ils triomphèrent dans toute l'étendue de l'empire romain, sans que pour cela l'arianisme fût extirpé. Il se maintint même comme religion dominante parmi les peuples germaniques, qui reçurent le christianisme par des prêtres ariens exilés.

Le concile de Nicée termina avec plus de succès une autre dispute. Jusqu'alors les Églises chrétiennes n'avaient pu s'accorder sur l'époque de la célébration de la fête de Pâques : les uns se conformaient à la Pâque des Juifs; d'autres ne voulaient pas se rencontrer dans cette fête avec un peuple odieux aux chrétiens. Il y en avait qui la célébraient toujours un dimanche, parce que c'était le lendemain d'un sabbat que Jésus-Christ était ressuscité. Pour mettre tout le monde d'accord,

Digitized by Google

le concile de Nicée décida que la fête ne serait pas immobile, mais qu'elle dépendrait des révolutions de la lune, de manière qu'elle aurait lieu chaque année le premier dimanche après la première pleine lune qui suivrait l'équinoxe du printemps, parce que le jour où Jésus-Christ fut crucifié il y avait eu pleine lune; que si cependant cette première pleine lune du printemps coïncidait avec un dimanche, la fête serait célébrée huit jours plus tard. Voici pourquoi nous avons Pâques tantôt en mars, tantôt en avril.

Concile de Constantinople, 381.

La *consubstantialité du Verbe* avait été prononcée comme article de foi par le concile de Nicée; mais cette assemblée n'avait rien déterminé sur l'essence du S. Esprit, parce qu'il ne s'était pas manifesté de dissentiment sur cette question. Ce cas arriva après 360. Macédonius, évêque déposé de Constantinople, en parlant du S. Esprit, l'appela une créature de Dieu; d'autres, tout en convenant qu'il n'était pas Dieu, reconnaissaient qu'on ne pouvait sans blasphème le nommer une créature; S. Basile le Grand, S. Grégoire de Naziance et S. Grégoire de Nysse, soutenaient son essence divine. Une autre question s'éleva sur la nature du Verbe, et Apollinaire tomba dans une hérésie. Il y avait dans le quatrième siècle deux savans de ce nom, père et fils, tous les deux établis à Antioche. Julien l'apostat ayant interdit aux chrétiens la lecture des écrits des païens, Apollinaire père choisit des sujets du vieux Testament pour les revêtir des formes de la poésie épique et de la tragédie, et offrir ainsi aux chrétiens une littérature nouvelle, qui pût en même temps les édifier et les amu-

Digitized by Google

ser. Le fils essaya de donner à un discours de Jésus la forme des dialogues platoniques. Ce fut lui qui devint hérésiarque : il s'était persuadé que le Verbe avait été pour Jésus-Christ ce qu'est l'ame spirituelle pour le commun des hommes ; car, comme les Platonistes, il donnait à l'homme deux ames, l'une animale, l'autre spirituelle. Ce qui fit tomber Apollinaire dans cette erreur, c'est l'exagération de quelques orthodoxes, qui poussaient le dogme de la consubstantialité de Jésus-Christ jusqu'à dire que le corps du Sauveur était de la même substance que Dieu ; Apollinaire voulut restreindre la consubstantialité à l'ame.

Toutes ces hérésies furent condamnées par le second concile général, que Théodose le Grand convoqua en 381 à Constantinople. Ce concile accorda aussi à l'évêque de cette ville le premier rang après celui de Rome, en motivant cette faveur sur la circonstance qu'il était évêque de la Nouvelle-Rome. Ce canon a par la suite éprouvé beaucoup de difficultés de la part des papes, parce que l'évêque de Constantinople, devenu patriarche, prétendit, en sa qualité d'évêque de la Nouvelle-Rome, le premier rang lorsque Rome cessa d'être la capitale d'un empire romain.

Concile d'Éphèse, 431.

Le troisième concile général fut tenu à Éphèse en 431, par l'ordre de l'empereur Théodose II. Une contestation sur la personne de Jésus-Christ y donna lieu. Nestorius, évêque de Constantinople, choqué de l'épithète de mère de Dieu, que quelques saints pères avaient donnée à la Vierge Marie, voulait qu'on remplaçât cette expression par celle de mère de Jésus-Christ, qu'il

Digitized by Google

trouva préférable à la première, parce que celle-ci pouvait conduire à l'arianisme. S. Cyrille, évêque d'Alexandrie, qui quelquefois portait à l'excès son zèle pour la doctrine catholique, traita l'opinion de Nestorius d'hérétique, en avançant la thèse que, depuis l'union intime des deux natures, il n'y avait plus qu'une seule substance (*hypostase*) en Jésus-Christ; tandis que, disait-il, Nestorius admettait l'existence de deux substances distinctes, l'une éternelle, non créée, l'autre créée dans le temps. Quoique Nestorius eût protesté contre cette interprétation de ses paroles, en déclarant que, s'il rejetait l'expression de mère de Dieu, ce n'était pas parce qu'il la croyait fausse, mais parce qu'il craignait qu'elle ne pût induire en erreur; cependant le concile d'Éphèse, présidé par S. Cyrille, condamna l'évêque Nestorius et ses amis, et les destitua, le tout d'une manière tumultuaire; mais il fixa en même temps le dogme de l'unité de la substance, en approuvant formellement l'expression de mère de Dieu, qui depuis ce temps est admise par l'Église Les adhérens de Nestorius se séparèrent de l'Église catholique et fondèrent une communion séparée, qui existe encore en Orient, sous deux patriarches ou *catholicos;* l'un à Karemid en Mésopotamie; l'autre en Perse. Ces Nestoriens s'appellent l'*Église chaldéenne.* Il y a dans l'Indostan des Nestoriens réunis à l'Église catholiqne, qui ont conservé la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres : on les nomme *Chrétiens de Saint-Thomas.*

Après avoir fait triompher le dogme de l'unité de la substance de Jésus-Christ, les évêques catholiques

Digitized by Google

prononcèrent celui de ses deux natures. Le chef d'un couvent situé près de Constantinople, l'abbé Eutychès, un des zélés défenseurs de l'unité de la substance, fut accusé de se servir d'expressions qui paraissaient indiquer qu'il regardait la nature divine et la nature humaine de Jésus-Christ comme confondues en une seule nature.

Concile de Chalcédoine, 451.

Le quatrième concile général, assemblé en 451 à Chalcédoine, condamna cette doctrine et décida que Jésus-Christ a deux natures, non séparées, non sujettes à confusion, mutation, division ni séparation, mais réunies en une seule personne (*prosopon*) et en une seule substance (*hypostase*). On y déclara aussi que l'évêque de Constantinople devait avoir le même rang que celui de Rome. Ce canon fut le premier germe du grand schisme d'Orient et d'Occident.

Les Eutychiens, qu'on appelle Monophysites, se sont maintenus dans les pays soumis aux Musulmans, et se divisent aujourd'hui en trois branches, les Jacobites, sous un patriarche qui demeure à Karamid en Mésopotamie, se donne le titre de patriarche d'Antioche et se nomme toujours Ignace; les Coptes ou chrétiens d'Égypte, sous le patriarche du Caire, et les Arméniens, sous quatre patriarches.

Tels sont les quatre conciles généraux qui furent tenus pendant l'existence de l'empire d'Occident. Ils ont clairement établi le dogme de la Trinité, tel qu'à l'exception des Ariens et des Sociniens, des Nestoriens, des Jacobites, des Coptes et des Arméniens, tous les partis chrétiens, tant grecs que catholiques et protestans, enseignent ce dogme fondamental.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Partage de l'empire romain en empire d'Orient et d'Occident, et destruction du dernier par les peuples du Nord.

Translation du siége de l'empire à Constantinople.

Long-temps avant Constantin le Grand, Rome avait cessé d'être la résidence des empereurs. Ce prince lui-même y fut peut-être pour la première fois de sa vie après sa victoire sur Maxence; il y revint en 326. Le mépris qu'il montra pour toutes les institutions tenant au paganisme, fit éclater le mécontentement du sénat et du peuple, et leurs plaintes dégoûtèrent Constantin du séjour de Rome. Ce fut alors qu'il résolut d'exécuter un projet que sans doute il avait depuis des années nourri dans sa tête, et de transférer le siége de l'empire à Byzance. La situation de cette ville à l'entrée du canal par lequel le Pont-Euxin décharge ses eaux dans la Propontide, est une des plus belles qu'on puisse voir. La nature semblait avoir destiné Byzance à commander à deux parties du monde. Placée au centre du vaste empire romain, au point qui réunit l'Europe à l'Asie, une moitié de la monarchie à l'autre, elle était plus propre à en former la capitale que Rome ou toute autre ville. D'ailleurs les provinces asiatiques réclamaient surtout l'attention du maître du monde. Quoique depuis une cinquantaine d'années les Alemanni et les Francs eussent commencé à inquiéter les frontières de l'empire du côté du Rhin, ce n'était pas là qu'on devait craindre

Digitized by Google

du danger : c'était en Orient ; c'était de la part des Persans que l'empire se voyait menacé d'une guerre interminable, et c'était pour surveiller cette frontière que le chef devait établir sa résidence dans la proximité de l'Asie.

Indépendamment de ces motifs, Constantin en avait sans doute d'autres encore qui l'engageaient à choisir cet emplacement. Fondateur d'une nouvelle constitution, il avait besoin d'une ville qui pût devenir le centre d'une monarchie absolue, sans se voir entravé par un sénat qui, quoique déchu de sa puissance, nourrissait d'anciennes prétentions, et par un peuple qui tenait opiniâtrément à des formes que ses premiers maîtres avaient conservées. Protecteur d'une nouvelle religion, dont le culte était éclipsé à Rome par les cérémonies du paganisme, par la magnificence de ses temples et la grandeur des monumens nationaux, il voulait rendre la religion de son choix dominante dans une ville pure d'idolâtrie et dont il créerait la population. Sa vanité était flattée de donner à cette ville, que ses ordres appelleraient à l'existence, un lustre qui rejaillirait sur son fondateur. L'ancienne Byzance était située sur le Pont-Euxin ; Constantin en agrandit l'enceinte de manière qu'embrassant tout le promontoire, elle s'étendît jusqu'à la Propontide, et il couvrit le sol de la Nouvelle-Rome d'édifices qui pussent disputer de magnificence avec ceux de l'ancienne. Ainsi Byzance eut un Palais impérial, un Forum, des portiques, des thermes, un Capitole et jusqu'aux Sept-Collines. Mais au lieu des temples du paganisme, on y vit s'élever des églises

Digitized by Google

consacrées au vrai Dieu et surpassant de beaucoup les anciennes en étendue et en richesse. Une loi ordonna que tous les grands propriétaires dont les terres étaient situées en Thrace et en Asie mineure, bâtiraient des maisons dans la nouvelle résidence.

Les possesseurs de ces vastes *villa* qui entouraient Rome, et dont les nombreux esclaves avaient cultivé les campagnes, les quittèrent avec leur suite et laissèrent le Latium désert. La flotte d'Égypte reçut l'ordre d'apporter régulièrement des vivres à la population croissante de la nouvelle capitale, comme celle d'Afrique fournissait sa subsistance à l'ancienne. Le 11 mai 330 la nouvelle ville fut solennellement inaugurée par des cérémonies religieuses, et ce fut sans doute à cette occasion qu'outre le nom de Nouvelle-Rome, elle reçut aussi celui de Constantinople, qui a fait tomber l'autre dans l'oubli.

La translation du siége de l'empire à Constantinople ne saurait être regardée comme une des causes de la chute de l'empire, dont la décadence tenait à une corruption générale. Les ressorts de ce gouvernement étaient usés. Les vices dont toutes les classes de la société étaient infectées, le relâchement de la discipline, les querelles religieuses, qui allaient jusqu'à la fureur, la misère du peuple, tout annonçait la ruine prochaine de ce colosse appuyé sur de faibles fondemens. Divisés par des haines, énervés par le luxe, accablés par le despotisme, les Romains du quatrième et du cinquième siècle n'avaient ni la volonté, ni la force, de résister aux peuples vigoureux du Nord, auxquels eux-mêmes ils avaient appris à vaincre.

Digitized by Google

Partage de l'empire en 395.

Sous le règne de Valentinien (364—375) et de Valens (364—378) la décadence de l'empire marcha à pas précipités. Toutes les frontières de l'état furent investies par des peuples barbares : les Alemanni, les Francs, les Bourguignons, les Saxons, s'efforçaient de passer le Rhin; les Goths luttaient contre la barrière que leur opposait le Danube. Ce fut dans ce moment qu'arriva en Europe la nation qui devait ébranler l'empire dans ses fondemens, la nation des Huns. Théodose le Grand, qui, depuis 379, régnait en Orient, et depuis 394 dans les deux parties de l'empire, aurait pu en retarder la chute, s'il avait vécu plus long-temps; mais il mourut en 395, après avoir partagé ses états entre ses deux fils. Arcadius, l'aîné, lui succéda en Orient, Honorius, le cadet, en Occident. Plusieurs fois depuis Dioclétien l'empire romain avait été partagé, de manière cependant que les différentes parts continuèrent à être intimement liées entre elles et à ne former qu'un seul corps. Ce fut dans ce même sens que Théodose le partagea, mais ses intentions ne furent pas remplies. La division devint définitive : l'Occident et l'Orient furent dès-lors étrangers l'un à l'autre, et bientôt des sentimens hostiles rendirent la séparation éternelle. Un pareil évènement ne pouvait arriver dans un moment moins opportun : il devint la cause immédiate de la chute de l'empire d'Occident, et de la décadence de celui d'Orient. Les deux états étaient gouvernés, au nom de princes faibles et à peine sortis de l'enfance, par des ministres choisis parmi les étrangers et n'ayant d'autre mérite que la valeur militaire, qui sans doute

Digitized by Google

aurait été une qualité précieuse dans ce moment, si elle eût été accompagnée de probité et de fidélité. L'Orient conjura l'orage qui le menaçait, par des traités habilement conclus et par la force de sa capitale; il se déchargea sur l'Occident, qui, aux hordes barbares qui l'envahissaient, n'avait à opposer que des armées composées d'étrangers et des généraux perfides. On commença par abandonner les provinces les plus éloignées pour se borner à la défense des plus rapprochées; on finit par renoncer aussi à celles-ci pour conserver au moins l'Italie. Cette agonie dura quatre-vingts ans, pendant lesquels une suite de princes sans énergie se succédèrent sur le trône de Ravenne. Cette ville était depuis l'année 400 la capitale de l'Occident, à la place de Milan, qui, pendant quinze ans, avait joui de cet avantage.

Les Goths, les Alemanni, les Francs, les Bourguignons, les Vandales, les Alains, les Suèves, les Huns, les Angles, les Saxons, les Hérules et les Lombards; tels sont les peuples qui renversèrent l'empire romain. A l'exception des Alains et des Huns, ils étaient tous d'origine germanique. Nous appelons Germains, tous les peuples qui du temps de Jules-César étaient établis entre le 56.e degré de latitude nord et le Danube, entre le Rhin et la Vistule, quoique plusieurs circonstances paraissent indiquer, et que Tacite dise positivement, que ce grand peuple ne s'appelait pas lui-même germain, ou qu'au moins ce n'était pas le nom propre de la nation; néanmoins il ne faut pas oublier qu'Hérodote déjà connaît des Germains (Γερμανιοι) en Perse[1]. La parenté

1 Hérod., 1, 125.

Digitized by Google

qui existe indubitablement entre la langue persane et l'allemande, toutes deux filles de la sanscrite, permet d'admettre que le mot de *Germani*, que Tacite dit moderne, remonte à l'époque où ce peuple habitait encore la haute Asie.

Monarchie des Goths, entre le Don et le Danube.

Les Goths sont le premier de ces peuples qui prit possession d'une province de l'empire et s'y fixa. Identiques, selon toute apparence, avec les Guttones de Pline, les Gotones de Tacite et les Gythones de Ptolémée, les Goths, qu'un de leurs historiens [1] fait venir de la Scandinavie, demeuraient du temps des écrivains que nous venons de nommer, sur la Vistule, vers son embouchure, et étaient certainement de race germanique ou teutonique. Chassés, à ce qu'il paraît, de leurs demeures par les Vénèdes (Wenden), peuple slave, qui occupait les côtes de la Prusse à l'orient de la Vistule et jusqu'au Memel, où se terminait ce que Ptolémée appelle le golfe Vénède, les Goths se sauvèrent sur les frontières de la Dace (en Transylvanie) où Caracalla les trouva en 213. Cette province, située au-delà du Danube, avait été conquise par Marc-Aurèle; mais Aurélien y renonça. Ce prince en transporta en 274 les habitans dans une partie de la Mœsie, qu'il nomma Dace: la véritable Dace fut abandonnée aux Goths, qui s'étendirent alors le long du Pont-Euxin jusqu'au

1 Jornandès, du 6.e siècle. De la Prusse d'aujourd'hui, où ils demeuraient du temps de Tacite, les Goths étaient allés se fixer en Scandinavie, d'où une partie d'entre eux, sous la conduite du roi Bérig, était revenue, et s'était établie près de l'embouchure de la Vistule. Cette double migration est aussi rapportée dans la tradition scandinavienne.

Digitized by Google

Don, et fondèrent un puissant empire, arrosé par le Dniestr et le Dniepr. Ils se divisèrent alors en Goths orientaux (Austrogoths, Ostrogoths) ou Greuthungs, entre le Don et le Dniestr; et Goths occidentaux (Visigoths) ou Thervings, entre le Dniestr et le Danube. Chez les premiers régnait la dynastie des Amales ou des Purs, chez les autres celle des Baltes ou des Hardis. Hermanric, roi des Ostrogoths, qui régna de 332 à 372, fut un grand conquérant: il soumit les Hérules de la mer d'Azof, les Roxolans dans la Tatarie européenne, et plusieurs peuples slaves et vénèdes de la Russie et de la Pologne, y compris les Æstyens de la mer Baltique

Arrivée des Huns sur les frontières de l'Europe.

Déjà la civilisation avait fait chez ce peuple des progrès qui donnent lieu de croire qu'il serait resté tranquille dans ces contrées et se serait contenté de les cultiver, si on le lui avait permis. Mais vers 374 parut sur les frontières orientales de la Gothie la horde barbare dont l'arrivée en Europe devait être le signal de la destruction. C'étaient les Hiong-nou, communément appelés *Huns*, peuple nomade qui parcourait originairement les montagnes et les pâturages de la haute Asie, surtout les contrées situées entre la Sibérie et l'Inde, d'où sont sorties tant de tribus qui ont bouleversé le monde, tels que les Kalmuks ou Calmoucs, les Mongoles, les Mandchoux, les Tungouses, les Turkomans ou Turcs. La première trace historique des Huns se trouve dans les documens des Chinois du temps de Domitien. A cette époque ils furent vaincus par les Chinois après de longs combats, et forcés ou de se soumettre ou

Digitized by Google

de quitter leurs demeures pour aller vers l'ouest et se rapprocher de la mer Caspienne. Après cela les livres des Chinois en font encore mention de temps à autre pendant deux siècles, mais enfin ils cessent d'en parler, parce qu'alors les Huns s'étaient trop éloignés pour être encore en rapport avec la Chine. L'an 374 ils parurent sur le Wolga à son embouchure dans la mer Caspienne.

La description qu'Ammien Marcellin, historien de cette époque, fait des Huns ne laisse pas de doute sur leur origine; leurs physionomies, leurs mœurs et leur manière de vivre prouvent qu'ils étaient Kalmuks. Ce peuple, d'une figure féroce, passait presque toute sa vie à cheval. « Les Huns font à leurs enfans des incisions sur les joues, dit Ammien Marcellin, afin que les cicatrices qui se forment empêchent la barbe de pousser. » Le même usage se retrouve dans les familles nobles des Kalmuks d'aujourd'hui. « Ils ont, dit Ammien, des corps trapus, et des cols épais; tout leur extérieur est hideux et ils ressemblent à des bêtes. Ils n'emploient ni feu ni assaisonnement pour préparer leurs mets; leur nourriture consiste en racines de plantes sauvages et en chairs de toute espèce, qu'ils mortifient en s'en servant pendant quelques instans en guise de selle. Ils ont en horreur les habitations couvertes, qu'ils appellent des tombeaux; leurs demeures habituelles sont les monts et les forêts. Ils portent des habits de toile ou de peaux de souris, et ils n'en changent que lorsque l'ancien tombe en lambeaux. Leurs jambes sont enveloppées de peaux de brebis,

Digitized by Google

leurs souliers n'ont aucune forme, et sont fort incommodes, c'est pour cela qu'ils sont presque toujours à cheval; souvent ils s'y asseyent à la manière des femmes, et c'est ainsi qu'ils font toutes les affaires domestiques : ils dorment à cheval, appuyés sur le col maigre de l'animal; ils achètent et vendent, ils mangent et boivent à cheval. C'est de la même manière qu'ils assistent aux délibérations publiques, qui sont ordinairement fort tumultueuses; ils ne connaissent pas l'agriculture. Leurs femmes et leurs enfans habitent sur des chariots; c'est là qu'ils célèbrent leurs mariages et que leurs femmes accouchent. Aucun d'eux ne sait où il est né; ils n'ont aucune idée de décence ni de religion. Leur avidité n'a pas de bornes, elle est aussi grande que leur irascibilité. Ils sont formidables à la guerre par l'excessive vîtesse de leurs mouvemens et par leur hardiesse. »

C'est à cause de cette promptitude qu'ils faisaient la guerre à la manière des Parthes, souvent en fuyant. Ils préféraient l'arc et les flèches à toute autre arme: des fabriques établies dans les monts Altaï les leur fournissaient. Ils se faisaient aussi eux-mêmes des flèches de bois et d'os. Ils n'avaient pas d'armes défensives, les jugeant inutiles. Dès l'enfance on les dressait au métier de la guerre: montés sur de grands chiens, ils allaient à la chasse des souris; un peu plus âgés, ils faisaient la guerre aux renards. Quelquefois leurs princes entreprenaient de grandes chasses, comme les Tungouses et les empereurs de la Chine en font encore aujourd'hui. Ces princes portaient le titre de Tanchou,

Digitized by Google

ou fils de Dieu, ou de Tchemlikototanschou, fils du ciel et de la terre. Leur nombreuse armée était commandée par vingt-quatre généraux, ayant sous leurs ordres deux cent quarante commandans de mille et deux mille quatre cents commandans de cent hommes; chacun des derniers était à la tête de dix chefs de dix hommes. Les prisonniers de guerre qu'ils faisaient étaient réduits en esclavage, quelquefois sacrifiés aux mânes de leurs chefs : tel fut le sort des premiers Européens qui tombèrent entre leurs mains.

Lorsqu'en 374 les Huns passèrent le Wolga, les *Alains* furent le premier peuple qu'ils rencontrèrent. Les Alains étaient un peuple asiatique, probablement identique avec les Afghans d'aujourd'hui ; cependant plusieurs traits du tableau qu'en fait Ammien Marcellin paraissent indiquer une origine germanique; les noms de leurs chefs, rapportés par cet historien, sont teutoniques, peut-être parce que depuis deux siècles les Alains avaient adopté les mœurs des Goths, leurs voisins. Vaincus dans une grande bataille par les Huns, les Alains se réunirent avec eux; dès ce moment l'histoire confond ces deux peuples. Après avoir passé le Don, ils rencontrèrent les Goths.

Destruction du royaume des Ostrogoths et établissement des Visigoths au sud du Danube.

Hermanric, ayant à lutter contre une rébellion des Roxolanes, et se voyant abandonné par les Visigoths, ses vassaux, désespéra de résister aux Huns et se tua, à l'âge de cent dix ans. Les Greuthungs, partie des *Ostrogoths*, ayant Widemir à leur tête, s'opposèrent à la marche des Huns; mais ils furent défaits; leur roi périt lui-même dans la bataille de 376, laissant un enfant en

bas âge, nommé Wideric. Les Huns ne forcèrent pas les Ostrogoths vaincus de quitter leur pays, ils exigèrent seulement qu'un certain nombre d'entre eux se joignît à leur marche. Ils attaquèrent ensuite les *Visigoths*, qui, à leur approche, évacuèrent la Dace, et supplièrent l'empereur Valens de les recevoir sur la droite du Danube, en Thrace, s'offrant à défendre le passage du fleuve contre les barbares qui voudraient le traverser. A la tête de la députation qu'ils envoyèrent à Constantinople, était, dit Ammien Marcellin, un prêtre chrétien. L'historien Sozomène dit que ce fut l'évêque Ulphilas (Wölfel), homme très-remarquable, qui introduisit l'écriture parmi une branche des Goths et inventa un alphabet pour leur langue, qui était la teutonique; mais il est probable que Sozomène s'est trompé en mettant Ulphilas à la tête de la députation des Goths. Cet homme célèbre n'était pas évêque des Visigoths; il l'était d'une branche particulière des Goths, qu'on nommait les *Petits Goths*, et qui depuis long-temps demeuraient en Mœsie, dans les environs de Nicopolis Ils sont aussi connus sous le nom de Mœsogoths. Le prêtre qui, d'après Ammien Marcellin, fut envoyé auprès de Valens, peut avoir été un prisonnier romain; car il paraît que les Visigoths n'étaient pas encore chrétiens.

Les Visigoths ne passèrent pas seuls le Danube : une partie des Ostrogoths, ayant à leur tête le jeune roi Wideric et deux généraux nommés Alatheus et Saphrax, arrivèrent avec eux sur le fleuve, et le passèrent également, de gré ou de force. Une quantité d'embarcations, faites à la hâte, fut employée à transporter les

Digitized by Google

essaims de barbares; les préposés chargés de les compter ne suffirent pas à ce travail : on dit qu'un million d'individus passa le fleuve. Valens attacha quelques conditions fort dures à la faveur qu'il accorda aux Goths : ils furent obligés de déposer leurs armes et de livrer leurs enfans en bas âge pour recevoir une éducation romaine, et comme leurs troupeaux ne trouvaient pas dans la Thrace, qui était un pays cultivé, les pâturages qu'il leur fallait, ils se virent forcés de se procurer leur subsistance à prix d'argent, en l'achetant des indigènes. Jornandès, leur historien, ajoute qu'une des conditions sur lesquelles Valens insista, fut qu'ils se fissent baptiser. Ils embrassèrent tous la religion de la cour, qui était l'arianisme ; probablement Ulphilas, arien lui-même, fut employé à leur conversion.

Les généraux impériaux Lupicin et Maxime, auxquels Valens avait abandonné le monopole des fournitures à faire aux Goths, abusèrent d'une manière criante de la situation de ce peuple, en lui faisant payer cher des vivres de la plus mauvaise qualité. On vendait aux Goths du pain misérable et de la viande de chiens et de renards; pour un chien ils étaient obligés de donner un esclave. Après s'être défaits de tout ce qu'ils possédaient, ils furent réduits à livrer leurs enfans. Enfin, Lupicin forma le projet de se défaire de leur chef Fridigern, de la famille royale des Baltes, et des principaux chefs des Visigoths, en les invitant à un festin; mais les Goths se tirèrent de cette embûche par la présence d'esprit de Fridigern, qui appela tous ses compatriotes aux armes. Les armes leur manquant, ils se

Digitized by Google

servirent de tout ce qui pouvait en tenir lieu au désespoir, et livrèrent bataille aux Romains près de Marcianople, où ils s'armèrent des dépouilles de ceux qu'ils tuaient. Devenus vainqueurs et renforcés par d'autres corps qui avaient passé le Danube, ils ravagèrent toute la Thrace, en 377, et poussèrent leurs courses jusqu'à Constantinople. Valens, revenu de l'Orient, où il faisait la guerre aux Perses, les attaqua, le 9 août 378, avec 300,000 hommes, près d'Andrinople, et fut entièrement défait; les deux tiers de son armée périrent, et l'historien Ammien Marcellin compare cette bataille à la journée de Cannes. L'empereur ne parut plus depuis cette époque: on croit que, blessé, il se sauva dans une cabane de paysan, à laquelle les Goths, ne sachant pas qui elle renfermait, mirent le feu, et que Valens périt de cette manière.

Le premier soin de Théodose I, qui remplaça Valens, fut de délivrer la Thrace des Goths. Il les força à repasser le fleuve. Néanmoins ce prince éclairé, voyant que les Goths, continuellement harcelés par les Huns, ne pouvaient pas rester tranquilles, réfléchissant d'ailleurs que la Mœsie était entièrement dépeuplée, leur accorda des établissemens dans cette province, à condition de lui fournir des troupes auxiliaires. Cet accord fut conclu en 382 avec Athanaric, roi des Visigoths, qui, lorsque Fridigern, avec une partie de la nation, avait passé le Danube, s'était retiré dans les monts Krapaks, d'où il vint lui-même à Constantinople pour conclure l'accord et pour y mourir. Sa suite prit service chez Théodose et forma le corps des *Fœderati*, qui fut bientôt porté à 40,000 hommes.

Digitized by Google

Première invasion de l'Italie par les Visigoths.

A peine Théodose fut-il mort, que les Visigoths, sous la conduite d'Alaric, excités à la révolte par Rufin, ministre d'Arcadius, prirent les armes, et dévastèrent pendant deux ans la Grèce; mais bientôt Alaric se réconcilia avec la cour de Constantinople, fut nommé préfet d'Illyrie et roi des Visigoths, et envoyé contre Honorius ou plutôt contre Stilicon, son ministre; car telle était l'anarchie des deux gouvernemens, que les ministres se faisaient la guerre. Le 6 avril 403, jour de Pâques, Stilicon livra aux Visigoths, près de Pollentia, sur le Tanaro, une bataille sanglante, mais indécise; il les défit complétement quelque temps après à Vérone. Les dépouilles de la Grèce, dont les Visigoths étaient chargés, tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Alaric se retira en Pannonie.

Pendant qu'il ramassait de nouvelles forces, un autre Goth, nommé Radagaise, qui avait déjà été de la première expédition d'Alaric, envahit l'Italie, en 405, à la tête de deux cent mille barbares de diverses nations teutoniques, qu'il conduisit jusqu'à Fiesolæ, où, par les manœuvres habiles de Stilicon, ils furent enfermés dans les défilés des montagnes. Une grande partie d'entre eux fut massacrée dans divers combats. Radagaise fut pris et décapité. Comme, malgré le carnage, il en restait toujours une masse assez formidable, Stilicon leur fournit les moyens d'envahir la Gaule.

Stilicon avait retiré de cette province les légions romaines, pour les opposer aux Visigoths, et laissé le Rhin sans défense. S'il est vrai, comme le dit le poète Claudien, flatteur de Stilicon, que la terreur du nom

Digitized by Google

de ce capitaine garantissait la Gaule des incursions des Cattes et des Chérusques, contre lesquels les armes des anciens Romains n'avaient pu la défendre, cette terreur ne dura guère. Vers la fin de l'année 406, les Vandales, les Alains et les Suèves, réunis sous un seul chef, nommé Godégisèle, passèrent le Rhin, inondèrent la Gaule et donnèrent le signal aux autres peuples germaniques de se partager l'empire.

Invasion de la Gaule par les Vandales, les Alains et les Suèves réunis.

Les *Vandales* étaient, selon toute apparence, originaires de la Lusace d'aujourd'hui. Dans le deuxième siècle on trouve des Vandales mêlés avec les Marcomans et les Quades, et une autre partie de ce peuple en Dace et dans le bannat de Temeswar, où Constantin le Grand lui assigna des demeures : ceux-ci parurent, en 407, en Gaule, mêlés avec une partie des *Alains*, qui avaient été leurs voisins sur le Danube, où ils avaient adopté insensiblement le langage et les mœurs des Teutons, de manière qu'on les regarda dès-lors comme un peuple de même origine. La patrie des *Suèves*, ou plutôt la dernière demeure connue de ceux dont il s'agit, était la contrée située entre le Necker et le Mein. Ces trois peuples, ne trouvant pas de troupes romaines dans la Gaule, la parcoururent en la pillant.

Stilicon avait engagé les barbares à envahir la Gaule, parce que cette province n'était plus dans la dépendance d'Honorius. Les légions romaines en Bretagne s'étaient donné un empereur dans la personne d'un simple soldat, nommé Constantin. Cet usurpatenr fut reconnu dans toute la Gaule. Pour joindre l'Espagne à sa domination, il y envoya son fils Constant à la tête

Digitized by Google

d'une armée composée de barbares, qu'on appelait le *Honoriaques*, parce qu'ils avaient reçu une organisa tion militaire par Honorius. Constant réussit à sou mettre la péninsule, et fut nommé Auguste par son père

Cependant, en 407, Alaric rentra en Italie, deman dant 4000 livres d'or, pour l'indemniser d'avoir tran quillement attendu pendant trois ans, en Épire, le ordres que Stilicon devait lui donner pour se mettr en mouvement. Ce ministre d'Honorius avoua qu'e effet il avait eu le projet de conquérir, avec l'aide d'A laric, l'Illyrie, sur laquelle Honorius avait de juste prétentions; mais on l'accusa d'être plutôt d'accor avec ce chef des Visigoths, pour mettre son fils Euché rius à la place d'Honorius, qui, quoique jeune encore ne promettait pas de postérité. Pendant un voyage d la cour, qui s'était transportée pour un moment à Mi lan, il se forma contre Stilicon, qui était à Ravenne une intrigue puissante, à la tête de laquelle se trouvai un certain Olympe. Stilicon fut arrêté à Ravenne e exécuté le 23 août 408. Son fils fut mis à mort bientô après, et l'on sévit contre ses amis. Olympe prit l place que Stilicon avait occupée près de l'empereur. Un édit, qui expulsa du service tous les païens et tous le ariens, priva l'empire de 30,000 défenseurs, qui joigni rent Alaric.

Alaric agit en maître en Italie.

Olympe, le plus incapable des ministres, ne sut pren dre aucune mesure contre les Visigoths. Alaric entra en Italie, mit le siége devant Rome, qui, depuis six cent vingt-quatre ans [1], n'avait pas vu d'ennemis devant

1 Depuis Annibal.

Digitized by Google

ses portes. La frayeur y fut extrême, et bientôt la famine y causa des ravages. Comme il n'arrivait pas de secours, on finit par traiter avec Alaric et on lui promit 5000 livres d'or et 30,000 d'argent. Alaric se retira en Toscane pour attendre l'exécution du traité; mais comme ni Olympe, ni le Gaulois Jove, son successeur, ne purent ramasser une si grande quantité de métaux précieux, il retourna à Rome et bloqua cette ville une seconde fois, en 409. On entra de nouveau en négociation : indépendamment de l'or et de l'argent promis, Alaric demanda la cession des provinces de Norique, de Vénétie et de Dalmatie, des subsides annuels et une certaine quantité de vivres en nature. Alaric avait des sentimens nobles; il savait très-bien que, s'il prenait Rome, il ne pourrait pas empêcher qu'elle ne fût mise au pillage; il désirait sauver cette ville, et il réduisit lui-même ses premières propositions à la demande du Norique et des grains nécessaires pour vivre dans cette province, alors réduite en désert. Ces propositions furent rejetées, quoique les ministres d'Honorius ne fussent aucunement en mesure pour résister à Alaric. Le roi des Huns, plein de mépris pour un gouvernement qui ne savait ni combattre ni céder avec honneur, traita alors directement avec le sénat romain, qui consentit à se détacher d'Honorius et à accepter un empereur de la main de l'étranger. Alaric nomma Attale, Ionien, qui était alors préfet de Rome, homme de peu de mérite et qui ne devait être que l'exécuteur des volontés d'Alaric. Aussitôt que ce phantôme de souverain se montra indocile aux ordres

Digitized by Google

qu'il recevait, le roi des Visigoths le dépouilla de la pourpre : ce fut au commencement de 410.

Alaric s'était rendu avec son armée à Ariminum pour négocier; mais Sarus, un des généraux d'Honorius, pour rompre les conférences, surprit un quartier du camp d'Alaric et tailla en pièces un grand nombre de Goths. Alaric, brûlant de venger cette perfidie, marcha sur Rome et y entra, le 24 août 410, de force et à l'aide d'une trahison. Il permit à ses Goths le pillage de la ville, avec ordre de ménager la vie des habitans et la pudeur des femmes, et de respecter les basiliques de S. Pierre et de S. Paul. Néanmoins il ne fut pas possible d'empêcher que les barbares ne commissent quelques excès.

L'intention d'Alaric n'était pas de se fixer en Italie, ni de renverser l'empire romain; il visait à fonder un royaume des Visigoths en Afrique, dont Carthage devait être la capitale. En conséquence il quitta Rome au bout de trois jours, emmenant Placidie, fille de Théodose le Grand et sœur d'Honorius, qu'il traita avec respect, et se rendit en Lucanie dans l'intention de s'embarquer à Rhegium; mais il mourut à Consentia (Cosenza). Pour lui donner une sépulture, les Goths détournèrent le cours du Cratlius, creusèrent dans le lit de cette rivière une fosse profonde, y déposèrent le corps d'Alaric avec beaucoup de richesses, comblèrent la fosse et firent reprendre aux eaux leur cours naturel.

Partage de l'Espagne entre les Vandales, les Alains et les Suèves.

Pendant que ces événemens se passaient en Italie, la Gaule avait été délivrée des Vandales, des Alains et des Suèves, qui l'avaient dévastée. N'y trouvant probablement plus rien à piller, ils se présentèrent aux dé-

Digitized by Google

filés des Pyrénées qui conduisent en Espagne. Géronce, chef des Honoriaques[1], qui les gardait, s'étant révolté contre Constantin, les leur ouvrit, et les barbares les passèrent le 28 octobre 409. Ils inondèrent l'Espagne, en chassèrent Constant, et y commirent de si horribles excès, que bientôt la péninsule fut presque réduite en désert. Abandonnant alors à Géronce la Tarragonaise, une des cinq provinces qui formaient la division de l'Espagne, ils partagèrent entre eux les quatre autres dans une proportion inégale. Les Silinges, partie des Vandales, sous leur roi Godégisèle, eurent la moindre part; savoir, la Bétique[2]. Hermanaric, roi des Suèves et du reste des Vandales, occupa la Gallécie (Gallice, Léon et Vieille-Castille). Les Alains, sous les ordres de Respendiat, s'établirent dans la Lusitanie et dans la province de Carthage. Quoique les Alains fussent le plus nombreux des peuples qui avaient fait l'invasion, leur royaume ne dura qu'une dixaine d'années : ils furent tellement affaiblis par leur guerre avec Wallia, roi des Visigoths, qui, à son tour, était venu fonder un état en Espagne, que, renonçant à l'indépendance, ils s'amalgamèrent avec les Silinges ou Vandales de la Bétique, qui ainsi joignirent à leur empire la Nouvelle-Carthage, et devinrent le peuple le plus puissant de l'Espagne. Le nom d'Alains se perdit; de même qu'on cessa de distinguer d'avec les Suèves les Vandales qui étaient mêlés avec eux. Les seuls Vandales

1 Voyez page 76.

2 Cette province prit le nom de Vandalicie, d'où vient celui d'Andalousie.

Digitized by Google

furent alors les Silinges, amalgamés avec les Alains. Comme les Suèves, les Vandales devinrent agricoles et introduisirent un gouvernement fort doux.

L'évacuation de la Gaule par les peuples germaniques qui passèrent les Pyrénées, ne suffit pas pour remettre cette vaste contrée sous l'obéissance d'Honorius; il fallait l'enlever à Constantin et à son collègue Constant. Une partie de cette tâche fut accomplie par Géronce : ce traître s'était emparé de Vienne (en Dauphiné), où Constant tomba entre ses mains : il lui fit trancher la tête et il assiégea Constantin à Arles. Honorius envoya un Illyrien, nommé Constance, pour détruire aussi bien Géronce que Constantin. Le nouveau général, auquel nous verrons jouer un rôle par la suite, réussit parfaitement en 412 dans sa double commission; mais la Gaule narbonnaise, redevenue romaine, ne le fut qu'un instant. Quant au reste de la Gaule, il était entre les mains d'un usurpateur nommé Jovin, qui se fixa à Trèves.

Fondation de l'empire des Visigoths en Espagne.

Après la mort d'Alaric, son beau-frère Ataulfe (Adolphe) avait été nommé roi des Visigoths. Ce prince était sage et éclairé; on le jugera ainsi d'après un discours qu'il tint un jour à un de ses affidés et que l'historien Orose nous a conservé. Il dit que dans le temps qu'il était dans toute la fougue de son courage et dans la plénitude de ses forces, rien ne flattait davantage son ambition que d'éteindre le nom romain, et de mettre fin à l'empire, pour les remplacer par le nom et l'empire des Goths, de manière qu'on aurait dit la Gothie à la place de la Romanie, et qu'Ataulfe aurait été mis

Digitized by Google

à côté de César Auguste; mais qu'après avoir reconnu que ses Goths étaient trop barbares pour se soumettre à des lois, et après avoir réfléchi que sans lois un état ne pouvait subsister, il s'était borné à aspirer à la gloire d'être le restaurateur de l'empire dont il n'était pas appelé à être le destructeur.

Ce qui fortifiait Ataulfe dans ce projet, c'était la passion qu'il avait prise pour Placidie, sa captive. Il en demanda la main à Honorius, avec la cession de la Gaule Narbonnaise. Comme cette négociation était traversée par Constance, qui désirait épouser la sœur de l'empereur, Ataulfe, à la tête des Visigoths, traversa l'Italie, entra dans la Gaule, tua Jovin, et se voyant toujours rebuté par Honorius, s'empara de Narbonne et de Toulouse; mais il échoua dans une entreprise sur Marseille. Ses soins pour plaire à Placidie ayant vaincu la répugnance de cette princesse d'épouser un barbare, leur noce fut célébrée, avec une grande magnificence, à Narbonne, en janvier 414. Constance étant venu à Arles à la tête d'une armée, Ataulfe céda à la supériorité de ses forces, lui abandonna la Gaule et se retira au-delà des Pyrénées : il fonda l'empire des Visigoths d'Espagne par l'occupation de Barcelonne, en 415. Il y fut assassiné la même année. Son successeur Wallia (car nous ne comptons pas Sigeric, qui ne régna que sept jours) conclut avec l'empereur Honorius un arrangement moyennant lequel il renvoya Placidie, et conquit l'Espagne pour les Romains. Après quoi il obtint, en 418, pour les Visigoths la cession de l'Aquitaine et de toute la partie de la Gaule située

Digitized by Google

entre la Loire et les Pyrénées (le Poitou, la Saintonge, le Périgord, Bordeaux, Agen, la Gascogne, Toulouse), sans qu'il paraisse qu'il se soit réservé la Tarragonaise. Toulouse devint la capitale de l'empire des Visigoths.

Établissement des Bourguignons sur la rive gauche du Rhin.

Une autre partie de la Gaule fut envahie en 413 par les *Bourguignons*. Ce peuple teutonique était originaire des contrées situées entre l'Oder et la Vistule et traversées par la Warta (grand-duché de Posnanie). Chassés de leurs demeures par les Gépides, branche des Goths venus de la Scandinavie, une petite partie des Bourguignons passa la mer et s'établit dans une île nommée depuis Burgundoholm (Bornholm); mais la majeure partie se tourna vers l'occident et envahit la Gaule: l'empereur Probus les en fit sortir. Ils restèrent alors dans la partie orientale de la Franconie d'aujourd'hui, près des sources du Mein. A l'époque où les Vandales et les Suèves se mirent en mouvement, ils les suivirent, et s'établirent en 413 en Alsace, dans la Suisse occidentale entre l'Aar et le mont Jura. Plus tard nous les verrons fonder une puissante monarchie.

La Bretagne est abandonnée par les Romains.

Honorius, ayant besoin de toutes ses forces pour défendre l'Italie, avait retiré les légions romaines de l'île de Bretagne. Aussitôt les Calédoniens ou habitans de la partie septentrionale de l'île, auxquels à cette époque les Romains donnaient le nom de Pictes (c'est-à-dire voleurs) [1], réunis aux Scots, tombèrent comme des furieux sur les Bretons, sur lesquels ils avaient d'an-

1 Du mot celte *pictioch*.

Digitized by Google

ciennes injures à venger. Les Calédoniens, habitans primitifs de toute l'île, étaient Celtes de race, et s'appelaient Bretons; c'est le seul peuple à qui ce nom appartienne en propre. Quand Jules-César arriva dans l'île, les Bretons n'étaient déjà plus maîtres des provinces méridionales; celles-ci étaient occupées par un peuple venu de la Belgique. Les habitans originaires de la Belgique, de même que le reste de la Gaule (excepté l'Aquitaine) étaient Celtes; mais à ces Celtes septentrionaux étaient venus se mêler deux peuples de race teutonique, les Cattes et les Cimbres (ou Kymri). Par une longue communication ces trois peuples s'étaient tellement confondus, que du temps de Jules-César les Belges faisaient une nation entièrement différente et des Celtes et des Teutons dont ils descendaient. Une partie de ces Belges avait passé dans l'île de Bretagne, où le conquérant les trouva établis. Il n'apprit pas le nom général de ces seconds habitans de l'île, il ne connut que les noms des diverses tribus dont ils se composaient. Nous sommes probablement plus savans à cet égard. Ce peuple et sa langue existent encore; les habitans du pays de Galles et ceux de la Bretagne française en descendent; ces deux peuples s'appellent Kymres, et c'est sans doute le même nom que leurs ancêtres ont porté. Quoi qu'il en soit, les Romains appelèrent Bretons le peuple qu'ils trouvèrent en Bretagne, et cet usage a généralement prévalu. Les vrais Bretons ou les Celtes, refoulés par les Kymri dans les montagnes du nord de l'île, furent nommés Calédoniens: une partie de ces Bretons cher-

Digitized by Google

cha un refuge dans l'île d'Irlande; ils y furent nommés Scots, c'est-à-dire étrangers, et d'après eux toute l'Irlande changea pour quelque temps de nom et prit celui de Scotlande.

A l'époque où Honorius retira ses légions, les Scots étaient revenus en partie dans leur ancienne patrie, et les Calédoniens, faussement nommés Pictes, les avaient reçus à côté d'eux dans le pays qui depuis fut nommé Scotlande ou Écosse. Ce sont ces deux peuples qui tombèrent sur les Bretons d'alors, descendans des Kymri qui avaient expulsé leurs ancêtres. Les Bretons, énervés par la longue paix dont ils jouissaient sous les Romains, ne furent pas en état de résister à ces ennemis: ils sollicitèrent Honorius de leur envoyer des secours. Des troupes romaines repassèrent dans l'île et repoussèrent les Pictes et les Scots[1]. Mais après avoir rendu ce service aux Bretons[2], Honorius leur fit déclarer qu'à l'avenir ils devaient avoir soin eux-mêmes de défendre leurs foyers. Avant de quitter une seconde fois l'île et d'en abandonner les habitans à leur sort, les Romains relevèrent la muraille que Septime Sévère avait construite contre les Calédoniens, apprirent aux Bretons à forger des armes, et leur laissèrent quelques soldats habiles pour les instruire dans les exercices militaires.

En 417, Honorius avait récompensé les services du général Constance, en lui donnant la main de Placidie, sa sœur, que Wallia avait honorablement

1 C'est-à-dire les Calédoniens ou vrais Bretons.

2 C'est-à-dire, aux Kymri, improprement appelés Bretons.

Digitized by Google

renvoyée le 8 février 421 ; il lui conféra la dignité d'Auguste, dont ce prince ne jouit pas long-temps, car il mourut à Rayenne la même année, après avoir gouverné l'empire au nom d'Honorius depuis dix ans.

Fondation de l'empire des Vandales en Afrique.

Sous la régence de la sage Placidie, qui gouvernait l'empire d'occident pour son fils, le faible Valentinien III, la province d'Afrique, le grenier de l'Italie, fut perdue. Boniface, comte ou gouverneur de cette province, en ayant été rappelé parce que son ennemi, Jean Aëtius, homme doué de grandes qualités, mais d'une ambition démesurée, l'avait calomnié auprès de Placidie, arbora l'étendard de la révolte, et appela en Afrique Geiséric ou Genséric, second fils de Godégisèle, qui venait de succéder à son aîné, Gondéric, comme roi des Vandales et des Alains d'Espagne. Boniface proposa à Geiséric un partage de sa riche province : ce barbare, resserré en Espagne entre les Visigoths et les Suèves, ses ennemis, répondit volontiers à cet appel, et passa en 429 avec tout son peuple en Afrique, où Boniface lui abandonna la Mauritanie. Ce gouverneur rentra quelque temps après dans le devoir; mais il ne put plus se débarrasser des Vandales. Genséric envahit en 430 la Numidie et l'Afrique proconsulaire, et mit tout à feu et à sang. En 435 Valentinien III lui céda toute l'Afrique romaine, à l'exception de Carthage; mais en 439 Genséric s'empara de cette ville grande, populeuse et riche, et, après avoir pris tous les vases d'or que les églises catholiques renfermaient, en fit la capitale de l'empire

Digitized by Google

des Vandales et prit le titre de roi de la terre, de la mer et de beaucoup d'îles.

Invasion de la Gaule par les Francs.

C'est à l'année 238, qui est celle de l'avènement de Gordien III à l'empire, que les historiens parlent pour la première fois des *Francs*, un des plus célèbres peuples teutoniques, établis alors entre le Rhin et le Weser, et entre ce fleuve et l'Elbe, et s'étendant au midi jusqu'au Mein. Si les Francs ne sont pas connus de Tacite, qui écrivait au commencement du second siècle, c'est que les Chauces, les Chamaves, les Sicambres, les Teuctères, les Marses, les Chérusques, les Bructères, les Cattes, les Ampsivariens et quelques autres tribus voisines, n'avaient pas encore formé, pour leur défense commune, la confédération des Francs ou des hommes libres, qui au cinquième siècle commença à parvenir à une si grande illustration. D'après l'usage des anciens peuples de nommer les pays d'après les habitans, et non les peuples d'après les pays où ils demeurent, l'auteur de la carte de Peutinger, dont l'origine remonte aux premières années du cinquième siècle, a tracé en grosses lettres entre le Rhin et le Weser le nom de France (FRANCIA), et en caractères plus petits les dénominations des divers peuples dont se composait cette association.

Les Francs avaient fait, à plusieurs reprises, des tentatives pour envahir la Gaule; ils les renouvelèrent en 430, sous leur roi Clodion. Ils étaient divisés alors en deux races principales, les Saliens et les Ripuariens. Les premiers étaient probablement ainsi nommés de la Saale; mais où faut-il chercher cette rivière? Il y en a

Digitized by Google

deux de ce nom, l'une en Franconie, l'autre en Saxe: nous pensons que les Francs ne sont originaires ni de l'une ni de l'autre, et que la rivière d'après laquelle une partie de ce peuple a été nommée, est plutôt l'Yssel, bras du Rhin. Les Saliens étaient depuis long-temps maîtres d'une partie de l'île de Batavie et de la Toxiandrie, de manière qu'ils avaient au sud les Tongres pour voisins. Clodion, qui résidait à Dispargum, sur la frontière des Tongres[1], commença son invasion par la surprise de Camaracum (Cambrai) et étendit ses conquêtes jusqu'à la Somme. D'autres tribus de Francs suivirent Clodion, et avant l'année 480 ce peuple était maître de toute la Gaule septentrionale jusqu'à la Loire, à l'exception de l'ancienne Armorique, dans laquelle les Bretons se maintinrent, des villes de Soissons, Rheims, Troyes, Beauvais et Amiens, où les Romains dominaient encore, et de la partie située sur le Bas-Rhin[2] qui échut à la seconde race, c'est-à-dire aux Francs Ripuariens. Les Francs Saliens fondèrent les royaumes de Cambrai, de Terouane, de Tournay et du Mans. Les Francs Ripuariens furent ainsi nommés, parce qu'ils s'emparèrent des provinces de la Gaule et de la Germanie situées sur les deux rives du Rhin depuis Cologne jusqu'à Coblence et à l'est jusqu'à la Fulde. Ainsi commença une nouvelle France sur les deux rives du

1 Grégoire de Tours dit : *Dispargum in terminis Turingorum.* Ce dernier mot, provenant de l'ignorance des copistes, qui l'ont mis à la place de Tungrorum, a fait tomber quelques écrivains dans de graves erreurs.

2 Ou plus exactement, le Moyen-Rhin.

Digitized by Google

Les Alemanni se rendirent redoutables aux Romains par les fréquentes irruptions qu'ils firent, depuis le milieu du troisième siècle, dans la Gaule et en Italie. Le césar Julien leur fit, entre 355 et 360, une guerre vigoureuse ; dans la première campagne il leur reprit Cologne, dont ils s'étaient emparés ; ils vinrent ensuite l'assiéger à Agenticum (Sens). Il remporta sur eux de grandes victoires à Brocomagus (Broumt) et à Argentoratum (Strasbourg), passa le Rhin et les força à se soumettre. Après l'invasion de la Gaule par les Francs, les Alemanni voulurent avoir part au démembrement de l'empire ; ils se rendirent maîtres de la Vindélicie, ainsi que de la Germania prima ou des pays situés sur la rive gauche du Rhin entre Strasbourg et Mayence.

Invasion de la Bretagne par les Angles et les Saxons.

Les *Saxons* aussi se mirent sur les rangs. On ne connaît ce peuple que depuis les temps de Ptolémée, qui le premier en fait mention au second siècle. Les Saxons étaient alors établis au-delà de l'Elbe, dans le Holstein d'aujourd'hui, et avaient pour voisins septentrionaux les Angles dans le pays de Sleswick, où leur nom s'est conservé dans le district situé entre les golfes de Flensbourg et de Schley. Les uns et les autres se signalèrent depuis le troisième siècle par leurs pirateries, si toutefois les historiens ne les ont pas confondus avec le peuple nommé plus tard Normands ; et tandis que les Francs et les Alemanni se répandaient dans l'intérieur de la Gaule, les Saxons en infestèrent les côtes et poussèrent leurs courses maritimes jusqu'aux îles Britanniques. Lorsque les Francs échangèrent leur ancienne patrie contre une nouvelle, les Saxons passèrent l'Elbe,

Digitized by Google

entrèrent dans la France primitive ou les pays entre le Weser et le Rhin, soumirent ou firent entrer dans leur confédération la partie des habitans qui y était démeurée, et donnèrent à ce pays le nom de Saxe (Sachsenland). Ils s'y partagèrent en Ostphaliens ou Saxons orientaux (en Hanovre), en Westphaliens ou occidentaux et en Angriens ou Angrivariens, qui demeuraient entre les deux autres, sur les deux rives du Weser.

Les différentes peuplades qui formaient la population de la Bretagne, abandonnées à leurs propres forces, se confédérèrent et choisirent pour chef ou *pendragon* le roi ou prince des Silures, nommé Vortigern, qui, se sentant trop faible pour résister aux Pictes et aux Scots, que les remparts construits par les Romains ne pouvaient arrêter, appela à son secours les Saxons, dont il avait éprouvé la valeur à l'occasion des descentes qu'ils faisaient de temps en temps sur les côtes. Witigils, un des chefs de ceux des Saxons qui, n'ayant pas passé l'Elbe, étaient restés dans la Saxe primitive du Holstein, envoya à Vortigern un corps de troupes commandé par Hengist et Horse, ses fils, qui repoussèrent les Calédoniens au-delà de l'Humber et obtinrent de Vortigern un établissement dans le district de Kent, qu'on nomme Thanet. Leur bonne fortune tenta d'autres aventuriers Saxons, Angles et Jutes, qui suivirent leurs compatriotes. Bientôt ces étrangers devinrent si nombreux, qu'ils se rendirent maîtres du pays à la défense duquel ils avaient été appelés : idolâtres, ils détruisirent les temples, égorgèrent les prêtres, et forcèrent les Bretons à se réfugier dans les montagnes de

Invasion de l'Armorique par les Bretons.

Digitized by Google

Galles et de Cornouailles, ainsi que dans l'Armorique, la Bretagne d'aujourd'hui, où leur langue s'est conservée jusqu'à nos jours.[1]

1 Comme des philologues modernes ont porté de la confusion dans cette partie de l'histoire, récapitulons ici les faits. *Albion*, ou la plus grande des îles Britanniques, était originairement habitée par des *Celtes*, nommés *Bretons*. Quelque temps avant Jules-César, les *Belges*, peuple né d'un mélange de Kymrs et d'autres Teutons, et de Celtes, occupèrent la partie méridionale de l'île ou l'Angleterre, et forcèrent les habitans, c'est-à-dire les Bretons, à se retirer soit en Écosse, soit en Irlande. Ces Belges, devenus maîtres de la partie méridionale de l'île, sont les *Bretons* des Romains, qui donnaient aux anciens habitans, retirés dans les montagnes de l'Écosse, le nom de *Calédoniens* (Cale, Gale, Gaulois), et depuis le cinquième siècle, celui de *Pictes*. A cette époque une partie des anciens Bretons, réfugiés en Irlande et nommés depuis ce temps Scots, s'était aussi établie dans le nord de l'île de Bretagne. Les Belges ou Kymrs furent, à leur tour, expulsés vers 451, par les Anglo-Saxons, et forcés de se retirer dans le pays de Galles et en Armorique ou Basse-Bretagne. Les Pictes et les Scots s'amalgamèrent et furent nommés *Scots* ou *Écossais*. Ainsi, 1.° les Écossais et les Irlandais sont le même peuple, et ce peuple est celte d'origine; 2.° les habitans du pays de Galles et ceux de la Basse-Bretagne sont un même peuple; mais ce peuple n'est pas purement celte; il est kymr. La langue qu'on parle en Basse-Bretagne n'est donc pas le celtique, c'est un idiome composé du celtique et du teutonique. Il faut donc, quand on veut, au moyen d'une langue moderne, parvenir à quelque connaissance de l'ancien celtique, étudier le langage erse ou écossais et irlandais, plutôt que le bas-breton; car, pour faire des recherches sur ce dernier, il faut, avant tout, examiner si un mot qu'on trouve dans le bas-breton, n'a pas sa racine dans le teutonique : c'est seulement après ne l'y avoir pas trouvée qu'on pourra le supposer celtique. Ce qui peut tromper, c'est le nom de Galles, que les Français ont donné au pays où les Kymrs chassés par les Anglo-Saxons se sont établis. Ce mot n'a rien de commun avec celui de Gaulois, Galli; il n'est autre chose

Digitized by Google

Irruption d'Attila.

Depuis l'année 430 il s'éleva dans la partie orientale d'Europe un de ces phénomènes que le Ciel envoie à certaines périodes, pour être les fléaux de l'humanité, mais aussi pour éveiller les étincelles de vie et de force qui peuvent dormir encore dans les ames d'une génération abâtardie, un conquérant : c'était un roi des Huns, que les écrivains latins, accoutumés à changer tous les noms étrangers, appellent Attila. Les anciennes

qu'une corruption du nom de Wales, que porte ce pays. Mais ce nom de Wales n'est pas kymrique; il est allemand, et a été donné à ce pays par les conquérans saxons; il signifie *étranger*. Les Galois eux-mêmes s'appellent Kymri. Pour faire sentir la différence entre la langue basse-bretonne (qui est un mélange de celtique, de teutonique et de quelques mots latins) et de la véritable langue celtique, nous allons placer ici l'oraison dominicale dans les deux langues.

En bas-breton ou kymr.

Hon tad pehiní a son en eon
Hoch ano bezet sanctifiet
Roet deamp ho ruanteles
Ho bolonte bezet gret en dnor evel en eon;
Roet deomp hon bara pebdeziec,
A pardonet deomp hon offansu evel ma pardonomp dar ne pera ho devus hon offanset.
Ne bermettet ket e cuessomp e tentation ebet,
Oguen hon delivred a zruc.
Evelse bezet gret.

En galois d'Écosse ou celte.

Ar nathaírne ata at neamh
Gorna beannaigte huinmsa
Gu deig do rioghachdsa
Dentar do iholli air dtalmhuin mar ata air neamh;
Tabhair dhuinn annigh ar naran laitheamhuil;
Agas maith dhuinar ar bhfiacha, amhull mhatmuid dar bhfeicheam hnuibh
Agas na leig ambnadhread sinn;
Achd saor sinn o ole
Oir is leatsa an rioghachd an cumhachd agas an gloir gu siorraidh. Amen.

Digitized by Google

chroniques allemandes et le poème des Nibélides ont conservé son souvenir sous le nom d'Etzel ou d'Etzla, et ce nom teutonique était probablement le sien[1]. Attila était un homme doué de beaucoup de sagacité et d'une grande activité. La ruse était le trait dominant de son caractère. « Subtil avant la guerre, dit un ancien[2], au milieu des combats il n'oubliait pas ses artifices accoutumés. » Il avait le coup d'œil juste, mais le sentiment de sa supériorité lui avait donné une arrogance qui dédaignait les conseils de la prudence. Ambitieux, d'un caractère sérieux, silencieux, simple dans ses manières, il aimait à s'entourer de luxe, et pendant que ses convives mangeaient sur de la vaisselle plate et buvaient dans des coupes d'or, on lui servait son dîner sur des plats de bois et on lui versait à boire dans des vases de terre. Il aimait les femmes et avait un sérail d'épouses, mais aucune d'elles n'eut jamais de pouvoir sur lui.

Tel fut l'homme qui fonda un empire étendu depuis la Chine jusqu'aux frontières de la Germanie, et qui porta la terreur de ses armes jusqu'à la Loire. En 442 il passa la Save et prit Sirmium, capitale de la Pannonie. On prétend qu'Aëtius, général et ministre de Placidie, entra secrètement en liaison avec lui, parce qu'il comptait sur son secours pour l'exécution des

1 Les Huns avaient adopté la langue teutonique depuis qu'ils étaient maîtres des Goths et vivaient au milieu d'eux, comme ils devinrent Chinois quand ils eurent conquis la Chine. Voy. Priscus, *in excerpt. de legat.*, p. 59.

2 Jornandès.

Digitized by Google

plans ambitieux dont l'envie l'accusa. En 446 Attila dévasta la Thrace et la Thessalie, et arracha à Théodose II la promesse d'un subside annuel de 2100 livres d'or. Honorie, sœur de Valentinien III, gênée dans sa vie déréglée par sa mère Placidie, se sauva à la cour de Constantinople, où elle espérait plus de liberté, et envoya l'anneau nuptial à Attila, auquel ses grandes qualités avaient fait une réputation. Théodose II accorda un asile à la princesse, mais la fit surveiller de près, pour qu'elle ne pût s'échapper et se rendre auprès de l'époux qu'elle avait si follement choisi.

Après la mort de Théodose, Attila envoya des ambassadeurs à Constantinople pour réclamer le tribut convenu et la remise de son épouse avec la moitié de l'empire, comme héritage de Placidie. Marcien, qui avait succédé à Théodose II, ayant répondu avec hauteur, Attila se décida à la guerre; mais il balança s'il attaquerait l'Orient ou l'Occident. L'état du dernier, déjà entamé par d'autres barbares, et les sollicitations de Genséric, qui était en guerre avec Théodoric, roi des Visigoths, le décidèrent. Il remonta, en 451, le Danube sur sa rive gauche, et attirant à lui une foule de peuples germaniques, ses vassaux ou ses alliés, tels qu'Ardaric, roi des Gépides, branche des Goths, et Valamir, roi des Ostrogoths, il forma une armée de 500,000 hommes et arriva sur le Rhin dans les environs de Bâle. Les Bourguignons, maîtres de l'Helvétie occidentale, lui disputèrent le passage du fleuve, mais furent défaits. Attila détruisit Augusta Rauracorum,

Digitized by Google

Vindonissa et Argentuaria[1], descendit la rive gauche du Rhin jusqu'à Mayence, prit et saccagea Trèves, Metz, Charpagne[2], et assiégea Orléans. Il était appelé de ce côté-là par un chef des Alains, que les historiens nomment Sangiban et auquel les Romains avaient permis de se fixer avec sa troupe dans les environs d'Orléans. Attila, résolu de conquérir les Gaules, voulait sans doute faire de cette ville sa principale place d'armes.

Sur la nouvelle de l'irruption des Huns, Aëtius, avec une activité qui ne permet pas de croire qu'il fût en liaison avec Attila, s'efforça de sauver ce qui restait à Valentinien dans la Gaule, et par suite l'Italie, passa les Alpes, se réunit avec Théodoric et avec Mérovée, roi des Francs, entra dans Orléans par une porte au moment où Attila y entrait par l'autre[3], fit un horrible carnage des Huns et poursuivit Attila jusqu'aux champs Catalauniques, qui sont probablement les plaines des environs de Châlons-sur-Marne. Ce fut là qu'il lui livra une bataille sanglante, où périrent 160,000 hommes. Le roi Théodoric y fut tué. La victoire resta aux Romains, mais ils la payèrent chèrement. Attila se retira, passa le Rhin et, en côtoyant le Danube, parvint en Pannonie; cependant l'année suivante, 452, il revint, se jeta sur l'Italie, détruisit Aquilée, ravagea les provinces de Vénétie, d'Émilie et de Ligurie, et s'arrêta à Ravenne.

1 Horbourg, près Colmar.

2 Entre Toul et Metz, anciennement Scarpiana.

3 D'après Grégoire de Tours. Quoique cet écrivain ait vécu 150 ans plus tard, il n'y a pas de raison de douter de la vérité de son récit. Le souvenir de cet évènement singulier s'est sans doute longtemps conservé.

Digitized by Google

Ce fut là qu'une députation, à la tête de laquelle était le pape S. Léon, vint traiter de la paix avec lui. Soit que la figure vénérable du pontife et son éloquence aient imposé au barbare, soit que S. Pierre lui-même, comme on le raconte, ait apparu aux yeux d'Attila; soit qu'on ait racheté le pillage de Rome par des présens et la promesse d'un tribut annuel; soit, enfin, que les maladies qui régnaient dans son armée et la nouvelle de l'approche d'Aëtius, avec les troupes que l'empereur d'Orient envoyait au secours de l'Italie, aient rendu le roi des Huns plus traitable, il reprit le chemin du Danube et mourut, en 453, frappé d'un coup d'apoplexie, la nuit de ses noces avec une nouvelle femme.

Origine de Venise.

L'irruption des Huns et la mort d'Attila eurent des suites remarquables. C'est à la première que se rapporte un évènement insignifiant en apparence, mais qui par la suite eut des conséquences importantes. Des habitans de la Vénétie, fuyant ces barbares, se sauvèrent dans les îles situées dans les lagunes du golfe Adriatique et y bâtirent des maisons; cet établissement donna naissance à la célèbre ville de Venise, qui aux siècles suivans joua un si grand rôle dans l'histoire de l'Europe et a été long-temps en possession du commerce du monde.

Démembrement de l'empire des Huns.

L'empire fondé par Attila s'écroula à sa mort. Il avait destiné le trône à Ellak, un de ses nombreux fils; mais la nation des Huns, qui ne connaissait pas le droit de primogéniture, décida que les états du conquérant seraient partagés au sort entre ses fils. Ainsi fut donné le signal des démembremens.

Digitized by Google

Origine du royaume des Gépides.

Ardaric, roi des Gépides, branche des Goths qui portait le nom de Tardifs[1], parce qu'ils avaient quitté la Scandinavie après les autres Goths, leva le premier l'étendard de la révolte, et vainquit les fils d'Attila dans une grande bataille sur le fleuve Netad. Ellak fut tué avec 30,000 Huns; le reste, sous la conduite de Dengezik et d'Hernak, l'un et l'autre fils d'Attila, et sous celle d'autres chefs, fonda de nouveaux états entre le Danube et le Don, et au-delà de ce fleuve. Les Huns de l'orient du Don furent par la suite appelés Cutrigures; ceux à l'est, Utrigures. Le royaume des Gépides embrassait la Haute-Mœsie et une partie de la Dace. L'empereur Marcien conclut des traités de subsides avec eux.

Restauration du royaume des Ostrogoths.

Le plus puissant royaume sorti de la monarchie des Huns fut celui des *Ostrogoths*. Ce peuple, quoique soumis en partie aux Huns, avait toujours conservé une espèce d'indépendance et ses rois particuliers. A l'époque de la mort d'Attila il avait pour rois trois frères de la race d'Amale, Walamir, Théodomir (Ditmar) et Widemir. L'empereur Marcien, auquel les Ostrogoths demandèrent des terres, leur accorda toute la Pannonie, et nous les verrons jouer un rôle dans les temps postérieurs.

Origine du royaume de Rugie.

Les *Rugiens* étaient, du temps de Tacite, établis sur l'embouchure de l'Oder, où l'île de Rugen rappelle leur souvenir. Bientôt après ils disparaissent dans l'histoire, jusqu'à ce qu'on les retrouve dans l'armée d'Attila. Après

1 Beyten, gebeyten, signifient tarder dans l'allemand du moyen âge.

Digitized by Google

sa mort ils s'établirent sur le nord du Danube, dans l'archiduché d'Autriche et en Moravie. Leur état ne dura pas long-temps : il fut détruit en 487 par Odoacre, le même qui avait porté le dernier coup à l'empire Romain.

Cause de l'invasion des peuples germaniques.

Si l'on demande maintenant ce qui peut avoir engagé les peuples teutoniques à quitter leur pays natal, et à se fixer dans des contrées étrangères, nous observerons d'abord que rien n'attache à leur sol des peuples vivant de la chasse ou de l'éducation des bestiaux; le nomade trouve une patrie partout où il trouve des pâturages pour ses troupeaux. Une légère impulsion du dehors, un accroissement de population qui éprouve des difficultés pour sa subsistance, une calamité de la nature qui détruit les pâturages ou fait périr les bestiaux, suffisent pour lui faire abandonner les contrées où ses ancêtres ont été heureux.

L'histoire nous dit que cette impulsion du dehors est venue aux Teutons par les peuples asiatiques que les révolutions de la Chine ont expulsés de leurs demeures originaires. Quant aux autres motifs, ils ne leur ont pas manqué. Dans cette Germanie couverte de forêts, qui n'offrait que peu de terres susceptibles de culture, ils ont dû souffrir plus d'une fois de la faim. En servant les Romains ils s'aperçurent que la misère n'était pas le sort de tous les peuples, et que sous un ciel plus heureux l'agriculture préservait les nations civilisées de la disette. Le désir de participer à ces avantages doit s'être élevé dans leurs cœurs; ils auraient peut-être bien voulu introduire chez eux le bienfait d'une culture réglée; mais comment leur or-

Digitized by Google

gueil barbare serait-il descendu à un travail servile? Comment leurs bras accoutumés à porter le glaive et la hache d'armes, auraient-ils manié le soc et la bêche? Comment leur paresse aurait-elle supporté tant de fatigues? Ils avaient appris à estimer la propriété, mais ils craignaient les soins qu'elle exige. Ils s'avisèrent enfin d'un moyen de jouir des avantages et d'éviter les inconvéniens; c'était de s'approprier à la fois une partie des terres labourables, et les esclaves, bestiaux, instrumens aratoires et outils qui y appartenaient. Nous verrons de quelle manière les différentes nations procédèrent dans ce partage.

Sac de Rome par Genséric.

Le faible Valentinien III, ce fantôme d'empereur, sous lequel l'Afrique, l'Espagne, la Gaule et la Bretagne avaient été perdues, fut tué en 454. Son meurtrier, Maxime, prit sa place et força Eudoxie, veuve de Valentinien, de lui donner la main. Cette princesse outragée chargea de sa vengeance le plus féroce des barbares, Genséric, roi des Vandales d'Afrique. Ce roi brigand mit en mer une flotte formidable, à l'approche de laquelle les Romains eux-mêmes délivrèrent Eudoxie d'un hymen odieux, en massacrant Maxime. Trois jours après, le 15 juin 455, Genséric débarqua. Le pape Saint-Léon I.er, à la tête d'une députation des Romains, alla à sa rencontre pour lui dire que justice avait été faite. Ce n'était pas ce qui intéressait le Vandale; il était venu pour piller. Il promit de ne pas détruire Rome ; cependant elle fut saccagée pendant quinze jours. Toutes les richesses qu'elle renfermait, tous les objets d'art qu'on put embarquer, furent chargés sur

Digitized by Google

des vaisseaux et envoyés en Afrique; mais celui qui portait les monumens les plus précieux, fut englouti dans la mer. Genséric embarqua aussi l'impératrice et les trois filles de Valentinien, et abandonna Rome à ceux qui voudraient s'en disputer la possession.

Fondation du premier royaume des Bourguignons.

Le vainqueur d'Attila, le valeureux Aëtius, avait forcé les Bourguignons à se contenter de leur première conquête, la Suisse occidentale; il leur avait cependant abandonné la Savoie en 438. Ce général ayant été tué par Valentinien III lui-même, les Bourguignons, qui avaient respecté son nom, s'emparèrent des deux Bourgognes, du Lyonnais, du Dauphiné et de la Provence jusqu'à la Durance. Gondicaire devint ainsi, en 456, le fondateur du *premier royaume des Bourguignons*. Ce peuple suivit dans la distribution des terres conquises un système différent de celui de plusieurs peuples teutoniques. Il enleva aux anciens propriétaires la moitié de leurs domaines et de leurs esclaves, tandis que d'autres ne prirent que le tiers des terres, mais la totalité des esclaves. On peut en conclure que les Bourguignons s'appliquaient déjà eux-mêmes à l'agriculture. Aussi a-t-on remarqué que parmi tous les conquérans teutoniques de cette époque ils étaient les plus doux, et ceux qui ont laissé subsister le plus de monumens de l'architecture romaine.

Fondation du royaume des Thuringiens.

Parmi les peuples teutoniques qui ont pris part à la destruction de l'empire romain, on nomme communément aussi les *Thuringiens*, parce qu'on les regarde comme identiques avec les Thervingiens, qui s'étaient d'abord joints aux Visigoths et ensuite aux Huns, et on

Digitized by Google

suppose que, vers 450, ayant accompagné Attila dans son expédition en Gaule, ils restèrent sur la Saale, où ils avaient demeuré avant leur marche sur le Dniestr et le Danube, d'où ensuite ils firent des incursions en Norique. Cette supposition ne repose sur aucun fait historique. Il paraît que les Thuringiens n'ont rien de commun avec les Thervingiens-Goths, si ce n'est une ressemblance fortuite de nom, et qu'ils sont au contraire le même peuple que les anciens appelaient Hermandures. La racine de ce mot est *Dur* ou *Thur*, montagne, et Hermandures veut dire montagnards germaniques : ce mot est probablement gaulois et a été fabriqué pour exprimer le nom allemand de Thuringiens; car la syllabe *ing* est la véritable terminaison teutonique, et Thuringiens ne veut dire autre chose qu'habitans des montagnes. Il est certain que le nom de Hermandures disparaît de l'histoire aussitôt que les Romains commencent à parler de Thuringiens. Ce dernier nom se trouve pour la première fois dans Végèce, auteur de la fin du quatrième siècle, qui parle des chevaux thuringiens. Les Thuringiens prirent peu ou point de part à l'irruption des peuples germaniques dans l'empire romain; mais, voyant que leurs voisins s'étaient affaiblis par les colonies qui en étaient parties, ils s'étendirent de tous côtés et fondèrent au centre de l'Allemagne un état qui, à l'époque de sa plus grande puissance, allait jusqu'au Rhin, au Danube, au pays des Saxons, dont le Harz les séparait. Leur premier roi dont le nom ait été conservé, est Meerwig, qui doit avoir régné vers 426.

Digitized by Google

Bouleversement de l'empire romain d'Occident.

Le patrice Oreste se révolta, en 475, contre Julius Népos, qui, depuis un an, gouvernait l'empire d'Occident. Il s'empara de Ravenne et fit proclamer empereur son propre fils Romulus Augustulus, jeune homme ou enfant très-beau, sous le nom duquel il régna lui-même. Les troupes teutoniques qui étaient à la solde des Romains, et qui se composaient d'Hérules, de Turcilinges, de Rugiens, etc., lassés de servir pour de l'argent, demandèrent qu'on leur abandonnât le tiers des terres de l'Italie. Oreste le leur ayant refusé, ils choisirent Odoacre, soldat de la garde impériale, pour leur chef, et marchèrent contre Oreste, qui s'enferma dans Pavie. Cette ville fut prise d'assaut; Oreste, qu'on y trouva, fut conduit à Plaisance, où il eut la tête tranchée le 28 août 476. Odoacre, proclamé roi par ses soldats, s'empara de Ravenne le 1.er septembre, et y établit le siége de son état, sans prendre le titre de roi, qui lui avait été déféré, et sans faire battre monnaie. Toute l'Italie, la Dalmatie et la Sicile, se soumirent à sa domination. Il laissa la vie au dernier empereur et lui assigna pour retraite la *villa* ou campagne que Lucullus avait autrefois possédée en Campanie, avec un revenu suffisant. Ainsi finit l'empire romain d'Occident; mais les maîtres de l'Orient continuèrent à se nommer empereurs romains, et leurs sujets, dédaignant la dénomination de Grecs ou d'Hellènes, dont ils n'étaient plus dignes, s'appelèrent Romains.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE PREMIER.

Depuis le partage de l'empire romain en Occident par les peuples du Nord, jusqu'au rétablissement d'un empire d'Occident par Charlemagne.

476 — 800.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE des trois siècles qu'embrasse notre premier livre, se partage naturellement en deux sections : l'Orient et l'Occident de l'Europe, anciennement soumis aux mêmes maîtres, ensuite partagés en deux monarchies liées entre elles par l'intérêt commun et par des rapports de famille, forment maintenant deux masses séparées, dans l'une desquelles un nouvel ordre de choses a remplacé tout ce qui y a existé auparavant ; tandis que dans l'autre les anciennes formes se sont maintenues et la décadence continue d'un pas lent, mais assuré.

L'Occident se présente d'abord partagé entre sept ou huit nations teutoniques, dont à la fin du livre il ne reste plus sur le continent qu'une seule, qui, peu contente d'avoir subjugué les autres et de régner sur une grande partie des provinces qui anciennement obéissaient aux empereurs de Rome, a soumis à sa domination des contrées où les anciens conquérans du monde n'avaient jamais mis le pied, et a étendu sa souveraineté au nord jusqu'à la mer Baltique ; à l'est jusqu'à l'Oder, aux monts Crapaks, à la Save et à l'Unna. Au moment

Digitized by Google

où le huitième siècle finit, le chef de cette nation illustre, maître d'une vingtaine de nations anciennement indépendantes[1], rétablit l'empire romain, dont il prend l'autorité. A côté de ce colosse et sous sa protection, nous voyons les faibles commencemens d'un état qui, réunissant la double puissance séculière et ecclésiastique, s'élèvera successivement et finira par établir une domination telle que le monde n'en avait pas vu encore. L'histoire de ces évènemens formera les quinze premiers chapitres de ce livre.

En Orient un état, prenant toujours le titre d'empire romain, lutte, en Asie, contre les agressions des Perses; en Europe, contre celles des peuples sauvages venus du Wolga : il fait quelques efforts pour rétablir son autorité en Occident, et lier de nouveau les deux masses qui se sont séparées; mais la fausse politique de ses princes consomme le schisme, qui s'étend jusqu'à la religion. Le monde chrétien se divise en deux parties ennemies.

Cependant une nouvelle religion est sortie des déserts de l'Arabie; appropriée au caractère des peuples orientaux, elle se répand rapidement en Asie. Avec elle le despotisme et des formes toutes nouvelles de gouvernement sont imposés aux nations. La conquête devient

1 Les Francs, les Basques, une partie des Visigoths, les Bretons de la Petite-Bretagne, les Frisons, les Saxons, les Thuringiens, les Bavarois, les Rhétiens, les Alemanni, les Bourguignons et les Lombards, tous incorporés à l'empire des Francs; les Obotrites, les Wilziens, les Lusiziens, les Sorabes, les Czechs, les Moraviens, les Avares, les Esclavoniens et les Croates, comme tributaires.

Digitized by Google

un devoir religieux, et un nouvel empire, fondé sur la violence, s'établit sur les débris de l'empire romain en Asie et en Afrique; il subjugue même l'Espagne, et aurait englouti l'Europe, si la nation des Francs n'avait sauvé la religion, la civilisation et la liberté de l'Occident. Deux chapitres s'occuperont de l'histoire du Bas-empire et de celle des Arabes.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

L'Italie sous la domination des Hérules et sous celle des Ostrogoths.

476 — 554.

Gouvernement d'Odoacre.

Dans l'introduction qui précède ce livre, nous avons vu de quelle manière Odoacre, chef de soldats mercenaires teutoniques, mit fin à l'empire romain d'Occident et devint roi d'Italie. Il était chrétien et sectateur d'Arius, mais tolérant envers les catholiques, et d'un caractère doux, humain et prudent. Il respecta les anciennes institutions romaines, rétablit même, après une interruption de sept ans, le consulat, et y nomma des Romains dignes de cette distinction. Il maintint les constitutions impériales, et laissa l'administration civile de l'Italie dans les mains du préfet du prétoire de Rome et des fonctionnaires qui lui étaient subordonnés; mais pour contenter les soldats barbares auxquels il devait le trône, il leur distribua le tiers de toutes les terres, laissant les deux autres tiers aux anciens habitans, auxquels ce partage n'aurait pas été très-désavantageux, puisque la population avait extrêmement diminué, si les vainqueurs n'avaient pas en même temps pris pour eux tous les esclaves. Les peuples teutoniques avaient appris à estimer le prix des possessions territoriales; mais leurs mains, accoutumées à manier les armes, étaient peu propres à l'agriculture, et il leur fallait des instrumens pour cultiver les terres qui leur étaient échues.

Digitized by Google

Odoacre fit une expédition en Dalmatie pour y maintenir son autorité. Par un motif de haine personnelle, à ce qu'on a prétendu, mais peut-être plutôt pour s'assurer la possession du Norique, qui établissait la communication entre l'Italie et les provinces Illyriennes, il détruisit en 487 le royaume des Rugiens, situé sur la gauche du Danube dans l'archiduché d'Autriche et dans la Moravie; Télétéus, leur roi, que d'autres nomment Fava, tomba entre les mains d'Odoacre, qui, satisfait d'être débarrassé d'un ennemi qui pouvait lui devenir dangereux, abandonna la Rugie à qui voudrait l'occuper. Il se fit un ami d'Euric, roi des Visigoths, en lui confirmant tout ce qu'il avait enlevé en Gaule sous l'empereur Népos, et en lui cédant l'Auvergne d'aujourd'hui et la Provence méridionale.

Mais la Providence voulut que l'empire d'Odoacre succombât sous le bras d'un plus puissant.

Éducation de Théodoric l'Ostrogoth.

Les Ostrogoths auxquels l'empereur Marcien avait abandonné la Pannonie, avaient forcé Léon de Thrace, son successeur, de leur accorder une pension annuelle, pour laquelle ils promettaient en revanche de ne pas inquiéter les frontières de l'empire. Pour donner à l'empereur une sûreté du traité qui fut conclu à cette occasion, Théodomir, un des trois rois qui régnaient sur les Ostrogoths, avait consenti à envoyer à Constantinople comme otage le fils que sa concubine Ehrenlieb lui avait donné. Ce jeune prince, âgé de sept ans, s'appelait Théodoric, nous le nommerons *le Jeune*, pour le distinguer d'un autre chef d'Ostrogoths, Théodoric *le Louche*, fils de Triarius, auquel Léon I.er avait

Digitized by Google

accordé un district en Thrace, avec la charge de général de l'empire. Ces derniers Ostrogoths étaient probablement les descendans de ceux qui avaient passé le Danube sous Valens, avec les Visigoths, et qui étaient restés dans l'Orient, lorsqu'Alaric passa en Italie. Le jeune Théodoric fut élevé à Constantinople, et instruit, sinon dans les sciences des Grecs, au moins dans leurs mœurs, qu'il s'appropria, sans adopter leurs vices et sans imiter leur mollesse. A l'âge de dix-huit ans il fut, on ne sait à quelle occasion, renvoyé à son père, auquel il succéda, en 474 ou 475, comme unique roi des Ostrogoths; car les deux frères de Théodomir avaient péri. L'empereur Zénon, qui était remonté sur le trône de Constantinople en 478, voulant se faire un appui contre Théodoric, fils de Triarius ou le Louche, qui était à la tête d'un parti formidable, s'efforça de s'attacher le nouveau roi des Ostrogoths, le nomma son fils d'armes, espèce d'adoption qui commença alors à s'introduire, lui donna le titre de patrice, le déclara consul pour 481, et lui fit ériger une statue équestre. Cette amitié n'était sincère ni d'une part ni de l'autre. Les deux Théodoric ne tardèrent pas à se réconcilier, et Théodoric le Jeune se brouilla ouvertement avec Zénon. Après plusieurs hostilités et réconciliations successives, on trouva enfin un moyen d'établir une paix durable entre ces deux princes. Il fut convenu que Théodoric le Jeune quitterait l'Orient avec toute la nation des Ostrogoths, et irait s'emparer de l'Italie.

Invasion de l'Italie par les Ostrogoths.

D'après Jornandès, historien des Goths, ce fut Théodoric qui eut la première idée de cette conquête;

Digitized by Google

il la proposa lui-même à Zénon pendant son séjour à Constantinople, et Zénon, quoique perdant à regret un si habile général, y consentit et lui fit l'abandon exprès de l'Italie. Procope, au contraire, dit que l'empereur fit à Théodoric cette proposition, pour le détourner du siége de Constantinople qu'il allait entreprendre. Il est probable que les deux princes se rencontrèrent dans leurs vues; l'empereur, en se débarrassant d'un voisin incommode, se donna l'air d'envoyer à l'Italie opprimée le secours d'un de ses alliés, et le roi était heureux de sortir des rapports gênans dans lesquels il se trouvait placé, et de satisfaire en même temps l'humeur belliqueuse de ses sujets. Il ne manquait pas d'un prétexte pour faire la guerre à Odoacre. L'humanité et le secours dû au malheur le lui fournirent. Fréderic, fils du roi des Rugiens, dépouillé par Odoacre, après une tentative infructueuse de recouvrer le royaume de son père, s'était réfugié auprès de Théodoric et avait réclamé sa protection.

Les historiens prétendent que toute la nation des Ostrogoths, avec leurs femmes, leurs enfans et leurs bestiaux, se mirent en mouvement; celle des Rugiens se joignit à cette masse, qui prit la route des Alpes Juliennes. Odoacre marcha à leur rencontre. Il les atteignit, en 489, près d'Aquilée, et fut battu. Il se retira à Vérone, où il perdit une seconde bataille sanglante; il se hâta d'aller à Rome : mais les habitans lui ayant fermé les portes, il se sauva à Ravenne, dont il fit réparer les fortifications. Vérone, Milan, Pavie, se rendirent au vainqueur, et Tufa, le premier général

Digitized by Google

d'Odoacre, abandonna son maître pour passer du côté pour lequel la fortune se déclarait. Théodoric confia à ce traître un corps de troupes pour assiéger Ravenne; mais Tufa, peut-être d'après un jeu dès l'origine concerté avec Odoacre, se déclara de nouveau pour celui-ci et lui livra les officiers supérieurs goths de son corps. Théodoric qui avait souffert des pertes considérables dans les batailles d'Aquilée et de Vérone, ne put alors continuer sa marche. Il se retira dans Pavie : cette ville n'étant pas assez grande pour recevoir une armée si nombreuse, Théodoric la fit camper dans les environs. Odoacre marcha par Crémone sur Milan, châtia les habitans qui s'étaient montrés favorables à Théodoric, et aurait peut-être exterminé l'armée des Ostrogoths, sans un secours qui leur arriva de la part des Visigoths. Théodoric lui livra une troisième bataille, sur l'Adda, le 11 août 490, et le força de se renfermer de nouveau dans Ravenne. Théodoric bloqua cette ville et parcourut l'Italie en vainqueur. Maître de Rimini, d'où la capitale d'Odoacre recevait des subsistances, il assiégea Ravenne formellement; mais le brave Odoacre la défendit jusqu'à la troisième année. Enfin, le 27 février 493 il capitula, et Théodoric jura de lui laisser la vie et la liberté. Le vainqueur entra dans Ravenne le 5 mai : les premiers jours se passèrent entre les deux rois en banquets et fêtes, mais bientôt Théodoric, accusant Odoacre d'entretenir des liaisons perfides, tomba sur lui au milieu d'un repas et le tua. Ses adhérens furent massacrés. Ainsi commença le royaume des Ostrogoths en Italie, et ce peuple, dont le nombre est évalué à

Digitized by Google

200,000 hommes en état de porter les armes, fut mis en possession du tiers des terres de la presqu'île, ainsi que des esclaves qui y étaient attachés. Les Rugiens continuèrent de vivre au milieu des Ostrogoths, et ne formèrent qu'une nation avec ceux-ci; mais ils eurent toujours soin de conserver leur race pure, en n'épousant que des femmes rugiennes.

Fondation du royaume des Ostrogoths en Italie.

Le royaume des Ostrogoths, fondé par Théodoric, comprenait toute l'Italie avec la Rhétie qui en faisait partie; les deux Pannonies, supérieure et inférieure (c'est-à-dire l'Autriche et la Hongrie); la Liburnie, la Dalmatie et la Dace. D'après l'opinion commune le Norique et la Vindélicie y appartenaient aussi. Des îles de la Méditerranée Théodoric possédait la seule Sicile; car la Corse et la Sardaigne étaient au pouvoir des Vandales, et si ce même peuple n'était pas maître de la Sicile, c'est qu'il l'avait pour ainsi dire vendue à Odoacre, qui s'était engagé à payer pour cette possession une somme annuelle. Le royaume de Théodoric était borné au nord par les peuples suivans. Dans une partie de la Moravie, dans la haute Silésie et dans les monts Crapaks existait le royaume des Hérules, mais il ne dura que jusqu'à 491, époque où les Lombards y mirent fin, après avoir défait Rodolphe, dernier roi des Hérules. A côté de ceux-ci demeuraient les Marcomans ou habitans de la Bohème, qui eurent le même sort que les Hérules. En allant à l'ouest on trouvait, entre la Bohème, l'Elbe, le Wéser et le Danube, le royaume des Thuringiens, qui sont probablement les anciens Hermandures. Leur état s'étendait sur la Saxe,

Digitized by Google

la Franconie et une partie de la Bavière d'aujourd'hui. Les Bavarois, s'il est vrai qu'ils ne fussent pas sous le sceptre de Théodoric, séparaient ses états des Thuringiens et des Alemanni, qui, indépendans encore, occupaient l'Alsace, la Souabe d'aujourd'hui et la partie de la Suisse que les Bourguignons ne s'étaient pas appropriée; mais trois ans plus tard, en 496, ils furent vaincus par les Francs. Alors les plus méridionaux d'entre eux se soumirent volontairement à Théodoric. Plus loin, vers l'ouest, venaient les Bourguignons, qui, maîtres du Valais, de la Savoie et de la Provence septentrionale, qu'Odoacre leur avait cédée, étaient séparés par les Alpes du royaume des Ostrogoths, ceux-ci, de l'autre côté, l'étaient des Visigoths par le Var.

Théodoric, quoique maître de l'Italie par droit de conquête, reconnut cependant la supériorité, ou, pour nous servir d'un terme féodal, la suzeraineté des empereurs d'Orient. Il envoya un ambassadeur à Constantinople, pour demander l'extradition des joyaux de la couronne qu'Odoacre y avait envoyés au commencement de la guerre. Il obtint effectivement de l'empereur Anastase I.er qui avait succédé à Zénon, cette restitution, laquelle tenait lieu d'une investiture. La dépendance dans laquelle Théodoric se trouvait à l'égard de l'empire se bornait cependant à des démonstrations extérieures de soumission : dans ses lettres il traitait l'empereur comme son chef; dans les documens publics le nom de l'empereur était constamment placé avant le sien; les monnaies frappées en Occident continuèrent à porter l'image de l'empereur; enfin, la cour de Ravenne

Digitized by Google

se réglait en tout sur l'exemple de celle de Constantinople. Toutes ces déférences n'empêchèrent pas Théodoric de gouverner avec pleine indépendance, ni de faire la guerre à l'empereur. L'an 500 il se rendit à Rome, où, après avoir fait ses prières au tombeau de S. Pierre, il monta au Capitole et harangua le peuple dans un discours latin: il promit de maintenir les anciennes lois, de distribuer annuellement 120,000 *modius* de grains, et de donner chaque année 200 livres d'or pour restaurer le palais impérial et les murs de la ville.

Théodoric administre le royaume des Visigoths.

Clovis, roi des Francs, s'étant emparé, en 507, des possessions des Visigoths au nord des Pyrénées, à la suite d'une bataille où leur roi Alaric avait été tué, Théodoric marcha au secours de ce peuple, força les Francs et les Bourguignons à lever le siége d'Arles et eut quelques autres succès, à la suite desquels il conclut la paix avec Clovis. Par cet arrangement la Provence méridionale, qu'Odoacre avait cédée aux Visigoths, comme il avait cédé la septentrionale aux Bourguignons, resta annexée à la monarchie des Ostrogoths. Gésalic, fils illégitime d'Alaric, s'étant emparé du trône des Visigoths, Théodoric le fit chasser de Barcelonne par son général Ibbas, et assura le trône à Amalaric, fils d'Alaric et d'une fille naturelle de Théodoric lui-même. Celui-ci se chargea de la tutelle du roi, qui était un enfant, et administra le royaume pour son propre compte, tant qu'il vécut.

Le dernier accroissement de la puissance de Théodoric fut une cession que Godomar II, roi des Bourguignons, lui fit après une courte guerre en 523.

Digitized by Google

C'était la Provence septentrionale, située sur la droite de la Durance.[1]

En général, le règne de Théodoric fut pacifique, et c'est un des caractères par lesquels ce prince se distingua de tous les rois et chefs de race teutonique de son temps. Aussi jouit-il, parmi ses contemporains, d'une grande considération, et tous les princes le regardaient comme le plus grand homme de son temps, lui envoyaient des présens pour lui témoigner leur respect, et recherchaient son alliance par des mariages. « Que d'autres fassent la guerre, dit cet excellent prince dans un ordre adressé à un général d'armée; que d'autres fassent la guerre pour piller ou détruire : notre intention est de vaincre ainsi, avec l'aide de Dieu, que les vaincus regrettent de n'avoir été plus tôt soumis à notre domination.[2] »

Cassiodore, ministre de Théodoric.

Théodoric fut secondé, dans l'administration intérieure de son empire, par un ministre habile ; c'était Magnus Aurelius Cassiodorus Senator, communément nommé Cassiodore, quoique plusieurs personnes pensent qu'il s'appelait proprement Senator. Cet homme d'état, né à Scyllacium, dans le pays de Bruttium, d'une grande famille, avait été employé par Odoacre dans une place qui lui donnait l'administration des domaines de la couronne et la surintendance de la monnaie. Théodoric le nomma son secrétaire ou ministre, ensuite consul, et finalement préfet du prétoire : c'était la plus haute dignité de l'état. Cassiodore fut un homme savant;

1 Carpentras, Orange, Digne, Valence, etc.

2 Cassiod., *Var.* III, 43.

Digitized by Google

il n'avait que le défaut d'étaler mal à propos son érudition, même dans les rescrits du roi qu'il rédigeait; il était un écrivain distingué pour son temps : il a composé des ouvrages de philosophie, de théologie et de littérature. Son recueil des rescrits et ordonnances de Théodoric, intitulé Variétés, est un monument précieux pour l'histoire de ce siècle. Comme ministre, il jouissait de toute la confiance de son prince et la méritait par sa probité et ses lumières. Théodoric a publié peu d'ordonnances qui n'aient pas été son ouvrage, et son activité s'étendait sur toutes les branches du gouvernement. Ce fut lui qui le premier employa les pieux solitaires à copier des livres.

Son influence sur Théodoric se montre dès le commencement du règne de ce prince, par le maintien fort politique de l'ordre des choses existant et de toutes les autorités romaines. Il est très-remarquable que, par le conseil de Cassiodore, en soumettant les Goths aux lois du peuple vaincu, Théodoric dérogea à un principe suivi par tous les peuples teutoniques. Son intention était sans doute d'opérer ainsi plus promptement l'amalgame des deux nations qui dorénavant allaient habiter ensemble. Il tira cependant une ligne de démarcation entre elles, en laissant exclusivement les arts et les métiers aux Romains, tandis que le port d'armes et les exercices militaires furent réservés aux Goths. Contrairement à l'usage féodal, cette armée, toute composée de Goths, recevait une solde, quand elle était en activité de service. Théodoric défendit d'envoyer les enfans des Goths aux écoles romaines, parce que, disait-

Digitized by Google

il, ceux que la férule avait gouvernés ne verraient pas le glaive sans frayeur.

Édit de 500. Théodoric fit deux changemens dans la législation et dans l'ordre judiciaire : l'un, par l'édit, en 144 sections, qu'il publia pendant son séjour à Rome, en 500; c'est le premier exemple d'une collection de lois postérieure à la destruction de l'empire romain. Une partie des ordonnances renfermées dans l'édit de Théodoric sont prises du Code Théodosien : elles tendent à la conservation des propriétés foncières et règlent la condition des esclaves; d'autres avaient pour but la conservation de la pureté des mœurs, par laquelle les Goths contrastaient singulièrement avec les Romains du cinquième siècle; enfin, cette législation devait préparer la fusion des deux peuples, en accoutumant l'un aux lois de l'autre. Le second changement dans l'ordre judiciaire fut l'institution d'un juge ou comte particulier, chargé de prononcer seul dans les affaires litigieuses entre deux Goths, et avec l'assistance d'un jurisconsulte romain dans les procès entre un Goth et un Romain.

Théodoric ne toucha pas au système financier établi par Constantin le Grand. On continua de percevoir les anciennes impositions, et les vainqueurs y furent assujettis aussi bien que les vaincus, quoique les nations teutoniques ne connussent pas jusqu'alors l'obligation de payer des contributions.

Selon l'usage des peuples teutoniques, Théodoric était le chef des armées; cependant on trouve sous son règne le premier exemple de généraux chargés à la place du roi du commandement des troupes. Ils étaient, comme

Digitized by Google

l'armée elle-même, de la nation des conquérans. Les deux Rhéties avaient pour gouverneurs des militaires portant le titre de duc; le commandant de l'Illyrie n'était qu'un simple comte. Ces gouverneurs étaient absolument étrangers à la juridiction civile. Les frontières de l'Italie furent assurées par des fortifications contre les incursions des barbares.

Ravenne embellie par Théodoric.

Théodoric employa beaucoup de fonds pour relever les monumens de Rome : il les avait trouvés en décadence, lorsqu'en 500 il fit son entrée triomphante dans cette ville, où il resta six mois, admirant les ruines de l'ancienne grandeur qui en couvrent le sol. L'embellissement de Ravenne, sa résidence ordinaire, fut également l'objet de sa sollicitude. On y voit encore les ruines du palais qu'il y a fait bâtir, avec le monument sépulcral que sa fille Amalasuinthe lui a fait ériger : c'est un bâtiment remarquable, parce qu'il prouve les connaissances mécaniques qu'on avait encore au commencement du 6.e siècle. La couverture de ce bâtiment consiste en une seule pierre ronde ayant trente-quatre pieds de diamètre et une épaisseur de plus de quatre pieds, de manière qu'on l'a pu creuser en forme de coupole. Sur cette pierre était anciennement placé un vase de porphyre, qui renfermait les cendres du roi. Dans le même palais, sur le fronton d'un portique, on voyait une statue de bronze de Théodoric. Il paraîtrait étonnant que dans ce siècle on eût connu l'art si difficile de couler en bronze, si André Agnellus, prêtre de Ravenne, qui, dans la première moitié du neuvième siècle, a écrit une Vie des papes, ne nous

Digitized by Google

avait pas donné la clef de cette énigme. La statue représentait quelque empereur romain, qu'on avait métamorphosé en Théodoric. L'historien ajoute que la tradition disait que c'était l'empereur Zénon. Puisque Charlemagne, qui avait vu avec une grande satisfaction les monumens de Rome, trouva cette statue assez belle pour la faire conduire à Aix-la-Chapelle, on peut supposer qu'elle était d'une antiquité plus classique.

Théodoric avait une seconde résidence à Vérone ou plutôt sur une des montagnes qui entourent cette ville, où les immenses ruines de son château rappellent encore au voyageur le souvenir de ce grand prince. Les ruines d'un troisième palais qu'il a bâti, se voient sur une montagne près de Terracine.

Quoiqu'on prétende que le roi des Ostrogoths fût ignorant au point qu'il ne savait écrire son nom qu'au moyen d'une lame d'or percée, qui lui servait de patron, il posséda cependant des connaissances multipliées et protégea l'instruction publique : il est vrai que ses efforts furent infructueux; le goût était corrompu et la langue s'altéra de plus en plus par son mélange avec les idiomes barbares des vainqueurs. Ce n'était pas seulement la différence de la langue, des mœurs et des habitudes qui empêcha l'amalgame des Ostrogoths avec les peuples vaincus, les deux nations différaient aussi dans leur opinion de Dieu et de la Trinité : les Goths qui, sous l'empereur Valens, avaient embrassé le christianisme, étaient ariens. Mais Théodoric était très-tolérant envers les catholiques, dont il protégea les églises contre l'avidité des prêtres ariens, qui essayaient de les

Digitized by Google

en dépouiller. Il leur faisait même de riches présens, mais il ne permit pas que le clergé eût un for privilégié pour des affaires civiles. Malgré la modération de Théodoric, la différence de religion donna lieu, dans les dernières années de son règne, à un évènement qui a jeté quelque ombre sur sa réputation.

Disgrace de Boëce.

En 523, Justin I.er qui régnait à Constantinople, publia des ordonnances sévères contre les ariens. Théodoric, qui s'était persuadé que le but de ces mesures était de faire naître la dissension entre les Goths et les catholiques, envoya le pape Jean I.er et quelques sénateurs à Constantinople pour y faire des représentations; mais les avis qu'il reçut en même temps des liaisons secrètes que la cour d'Orient entretenait en Italie, le rendirent soupçonneux et méfiant. Il prêta l'oreille aux dénonciations. Cyprien, comte des sacrées largesses, ministre d'une fidélité et d'une probité éprouvées, ayant accusé le consulaire Albin d'entretenir avec Justin I.er une correspondance criminelle, un ami de l'accusé, le célèbre Boëce, un des hommes les plus savans et le premier écrivain de son temps, jouissant d'ailleurs, par sa naissance illustre, par les richesses de sa famille et par les fonctions qu'il avait remplies, d'une haute considération, vola à Vérone, où était le roi, défendit Albin et, dans la chaleur de la discussion, dit que si ce sénateur était coupable, lui-même et tout le sénat participaient à son crime. L'accusateur déclara alors que, quant à Boëce, c'était effectivement le cas, et prouva son assertion par la production de trois témoins, gens mal famés, si nous nous en rapportons à Boëce. Celui-ci fut jeté en prison,

Digitized by Google

et ce fut alors qu'il écrivit le plus connu de ses livres, intitulé *De la consolation de la philosophie.* Quelque temps après il fut décapité ou exécuté d'une autre manière, sans avoir été entendu dans sa justification. Son beau-père, le sénateur Symmaque, descendant du célèbre orateur de ce nom, fut enveloppé dans son sort et condamné à mort, et le pape Jean I.er, revenu de Constantinople, fut arrêté. Ce pontife mourut en prison.

Nous n'avons d'autre preuve de l'innocence de Boëce que son propre témoignage : il déclare que la correspondance qui fut produite pour le perdre, était supposée. La postérité est toujours disposée à regarder comme innocent celui qui n'a pas été entendu dans sa justification; elle n'a pas manqué d'absoudre Boëce. La propre fille de Théodoric, Amalasuinthe paraît avoir partagé cette opinion. Cependant on serait injuste envers ce prince, dont toute la vie fut un modèle de justice, si, sur les documens que nous avons, on voulait condamner sa mémoire. Quoique comblés des bienfaits de Théodoric, sous lequel ils jouissaient d'une paix et d'une prospérité inconnues alors au reste de l'Europe, les Romains, dans leur orgueil et leur fanatisme, ne pardonnaient pas à leur prince d'être d'une nation barbare et d'une religion condamnée par les conciles. L'empereur d'Orient était pur de ces deux taches, et le peuple, léger et irréfléchi, s'aveuglait sur les causes de la misère qui l'accablait sous un prince hétérodoxe. Les dispositions des Romains ne pouvaient pas être inconnues à Théodoric, et il pensait sans doute qu'un exemple de sévérité était nécessaire : le crime

Digitized by Google

de Boëce était si clair à ses yeux, qu'il crut pouvoir s'écarter une fois des formes judiciaires. On ne sait ce qui motiva l'arrestation de Jean I.er; mais après tout ce qui s'était passé, la réception que ce prélat avait éprouvée à Constantinople, et qui fut celle d'un ami plutôt que d'un ambassadeur, et la facilité même avec laquelle il paraissait avoir réussi dans l'objet de sa mission, pouvaient l'avoir rendu suspect à Théodoric.

Quoi qu'il en soit, la mort de Boëce et de Symmaque, suivie de l'emprisonnement de Jean I.er, et peut-être le meurtre d'Odoacre, sont les seuls actes injustes qu'on puisse reprocher, pendant un règne de trente-deux ans, à un prince barbare, distingué par la douceur, la bonté, la modération, et par une économie qui permit à Théodoric d'amasser, sans nouvelles impositions, un trésor de 40,000 livres d'or. Il mourut le 26 août 526.

Théodoric est un des héros d'un vieux poëme allemand du treizième siècle, intitulé *Heldenbuch* ou livre des héros. Théodoric y est nommé l'Amalung Dietrich de Bern, c'est-à-dire Thierry de Vérone de la race des Amales ou des Goths.

Athalaric, roi des Ostrogoths, 522.

Régence d'Amalasuinthe.

La monarchie fondée par Théodoric déchut en très-peu d'années par suite de discordes civiles. Ce qui perdit surtout cet état naissant, c'est qu'immédiatement après son fondateur il tomba entre les mains d'un mineur. Pour prévenir ce malheur, Théodoric avait marié sa fille *Amalasuinthe* à Eutharic, prince visigoth de la race royale des Amalides, et avait destiné à ce gendre, sinon la succession, au moins, le cas échéant, la régence. Mais en 522, quatre ans avant Théodoric, Eu-

Digitized by Google

tharic mourut, laissant un fils âgé de six ans, nommé *Athalaric*. Cet enfant fut unanimement reconnu roi des Ostrogoths, après la mort de son aïeul, et sa mère se chargea de la régence. Le royaume des Visigoths, que Théodoric avait gouverné jusqu'à sa mort, retourna alors à son souverain légitime, qui était parvenu à la majorité : il s'appelait également Athalaric et était petit-fils de Théodoric par une fille naturelle.

Quel que fût le mérite d'Amalasuinthe, quelle que fût la sagesse de son gouvernement, où Cassiodore continua à exercer la plus grande influence, la prédilection que la reine montrait pour les mœurs et la littérature des Romains, et l'éducation toute romaine qu'elle donnait au jeune roi, déplurent aux grands de la nation des Ostrogoths, et ils la forcèrent de mettre ce prince entre les mains de précepteurs de sa nation, qui lui firent prendre goût à l'ivrognerie et à toutes sortes de débauches. Amalasuinthe se défit des chefs des mécontens; mais, craignant pour sa sûreté, elle envoya ses trésors à Epidaure et traita secrètement avec Justinien pour s'assurer d'un asile dans l'empire d'Orient. Elle fit bientôt après une autre proposition à cet empereur. Voyant dépérir la santé de son fils, elle résolut de rentrer dans la vie privée et offrit de mettre Justinien en possession de l'Italie. Cependant, Athalaric ayant succombé, en 534, à ses désordres, Amalasuinthe changea de résolution, et le désir de conserver le pouvoir la porta à s'associer le seul rejeton de la famille des Amales qui restât encore, *Théodat*, vieillard dévoré d'ambition et d'avidité, qui promit de laisser à Amalasuinthe

Théodat, roi des Ostrogoths, 534.

Digitized by Google

toute l'autorité et de se contenter des honneurs de la royauté; mais l'ingrat Théodat oublia bientôt sa parole, se saisit de la personne de la reine et la fit enfermer dans une île du lac Volsinien. Bientôt après elle fut étouffée dans un bain.

Assassinat d'Amalasuinthe.

L'assassinat de la fille du grand Théodoric servit de prétexte à Justinien pour envahir l'Italie, et Théodat n'avait pas les talens propres à conjurer l'orage qui le menaçait. Mundus, général de l'empereur, entra avec une armée en Dalmatie et prit Salone, capitale de cette province. Une flotte montée par 7000 hommes de troupes de ligne, porta, en 535, Bélisaire en Sicile. Dans peu de temps toute cette île reconnut la souveraineté de l'empire. Cependant l'Italie même eut près d'une année de répit, parce que Bélisaire se vit dans la nécessité de repasser en Afrique, pour apaiser une révolte des habitans, auxquels un misérable eunuque, l'exarque Salomon, avait rendu le joug des Romains plus insupportable que ne leur avait été celui des Vandales. Ce ne fut qu'après avoir rétabli la tranquillité dans ce pays-là que Bélisaire revint, dans l'arrière-saison de 536, en Sicile, d'où il passa à Rhégium. Les villes de la Basse-Italie lui ouvrirent leurs portes; Naples seule fit résistance. Cette ville fut prise d'assaut et pillée.

Vitigès, roi des Ostrogoths.

La perte de Naples acheva de dégoûter les Ostrogoths du pusillanime Théodat. Ils le déposèrent dans une assemblée tenue en plein champ, et, quoique la famille des Amales ne dût pas finir avec lui, puisqu'il avait un fils et qu'il restait aussi une fille d'Amalasuinthe, ils élurent pour leur roi, en l'élevant sur leurs boucliers,

Digitized by Google

un homme de basse extraction, mais d'une bravoure éprouvée; il s'appelait *Vitigès*. Théodat, qui avait voulu se sauver à Ravenne, fut surpris et tué, son fils arrêté, et Malasuinthe, fille d'Amalasuinthe, fut forcée de donner sa main à Vitigès.

Cession d'une partie du royaume des Ostrogoths aux Francs.

Vitigès envoya des ambassadeurs aux fils de Clovis et acheta leur alliance, ou du moins leur neutralité, par la cession de la Provence méridionale, que Théodoric avait détachée de la monarchie des Visigoths pour la réunir à la sienne : d'après l'opinion commune, Vitigès céda aussi aux rois des Francs la Vindélicie et le Norique; mais un écrivain de nos jours[1] s'est efforcé de prouver que les Bavarois, qui occupaient ces deux provinces, n'avaient jamais reconnu la souveraineté des Ostrogoths. Après avoir mis dans Rome 4000 Goths sous les ordres du brave Leuderis, reçu le serment de fidélité du pape Sylvère, et enlevé les principaux sénateurs comme otages, Vitigès s'enferma dans Ravenne. Il croyait avoir suffisamment pourvu à la sûreté de Rome; l'imprudent ne connaissait pas la force du fanatisme religieux : le parti catholique, ayant le pape à sa tête, négocia avec Bélisaire et lui ouvrit les portes; le général de Justinien entra le 10 décembre 536 à Rome. Les 4000 Goths, qui ne pouvaient résister à ses forces supérieures, se retirèrent auprès de leur souverain.

Siége de Rome en 537.

Pour réparer sa négligence, Vitigès assiégea Rome, en mars 537, avec une armée nombreuse; mais comme il n'avait pas de flotte pour intercepter les vivres, qui arrivaient par mer, et que la ville, à cause de son

1 M. Mannert.

Digitized by Google

étendue, ne pouvait être entièrement cernée, l'actif Bélisaire lui résista plus d'une année. Il développa, dans cette défense, toutes les ressources de son génie. Il multiplia les sorties, par lesquelles il fit beaucoup de mal aux assiégeans et les tint continuellement en haleine; pour forcer la garnison à la vigilance, il plaça auprès des gardes des chiens qui les avertissaient du moindre bruit. Comme les moulins dont on se servait à Rome ne pouvaient plus travailler, parce que les Goths avaient coupé les aqueducs qui portaient l'eau à Rome, il apprit aux Romains à construire des moulins sur le Tibre. Doux et humain envers tout le monde, il montra une grande sévérité envers les traîtres. Le pape Sylvère l'éprouva : étant soupçonné d'intelligence avec les Goths, il fut obligé d'écouter les reproches humilians que l'impérieuse Antonine, épouse de Bélisaire, lui adressa, de se dépouiller en sa présence des ornemens pontificaux, et d'aller en exil. Le clergé romain reçut l'ordre de lui nommer un successeur. Le choix tomba sur le diacre Vigile.

Vitigès essaya en vain tous les moyens d'une négociation pacifique pour rentrer en possession de Rome. Il offrit de renoncer à ce prix à la Sicile et à l'Italie inférieure; mais Bélisaire exigea la cession de toute l'Italie. Vitigès continua le siége jusqu'à ce qu'il apprit que Jean, qui commandait les Isauriens, envoyé par Bélisaire sur les derrières des Goths, assiégeait Rimini et menaçait Ravenne. Cette nouvelle le décida à lever le siége en mars 538. Il avait duré un an et neuf jours.

Pendant le siége de Rome, Bélisaire, d'accord avec

Digitized by Google

l'évêque catholique de Milan, avait envoyé 1000 hommes par mer en Ligurie; Milan, Como, Bergame, Novare et d'autres villes s'étaient volontairement soumises. Dix mille Bourguignons, envoyés secrètement par Théodebert, roi d'Austrasie, pour secourir Vitigès, assiégèrent Milan.

Sac de Milan par les Bourguignons.

Bélisaire, de son côté, quitta Rome vers la fin de juin 538, et s'approcha de Rimini, où Jean, qui avait pris cette ville, était assiégé par Vitigès. Depuis long-temps il avait sollicité Justinien de lui envoyer des renforts; il arriva enfin dans le Picenum[1] 7000 hommes, et parmi eux 2000 Hérules; mais ce secours fut de peu d'utilité à Bélisaire. L'eunuque Narsès, qui le commandait, était chargé par l'empereur de surveiller et de contrôler le fidèle Bélisaire, qu'on accusait de vues ambitieuses. La désunion qui se mit entre les deux généraux paralysa leurs forces et les empêcha de secourir Milan. Les habitans affamés de cette ville antique, grande et populeuse, ouvrirent, au commencement de 539, leurs portes aux Bourguignons. Ceux-ci se conduisirent avec la plus grande barbarie : tous les hommes en état de porter les armes, au nombre de trois cent mille, furent passés au fil de l'épée et les femmes réduites en esclavage. Si Procope n'a pas exagéré, la ville fut détruite de fond en comble. Justinien, ayant reçu la nouvelle de ce désastre, rappela Narsès et investit de nouveau Bélisaire d'un commandement illimité.

Une autre calamité désola l'Italie. Le désir de faire

1 La marche d'Ancone.

Digitized by Google

du butin engagea Théodebert à passer les Alpes avec ses Austrasiens. Les deux partis, les Goths et les Grecs, attendaient avec impatience pour quel parti il se déclarerait, et, dans l'espoir de trouver un ami dans la personne de ce prince, lui permirent de traverser le Pô. Maître des plaines de la Haute-Italie, il traita les uns et les autres en ennemis, détruisit Gènes et d'autres villes, dévasta tout le pays et ne le quitta que lorsque le manque de vivres ne lui permit pas d'y faire un plus long séjour.

Bélisaire, quoique arrêté pendant quelque temps dans ses progrès par Narsès, avait pris Urbinum et assiégeait Fæsulæ (Fiesole) et Auxinum (Osima), pendant que les ambassadeurs de Vitigès engageaient Khosrou, roi de Perse, à rompre la paix avec Justinien, et que d'autres ambassadeurs suivaient, à l'insu de Bélisaire, des négociations directes à Constantinople. Justinien, effrayé par la démarche des Perses, se montra conciliant. Il s'ensuivit qu'au moment où Bélisaire marchait contre Ravenne, des ambassadeurs lui présentèrent un traité conclu à Constantinople, qui laissait à Vitigès la moitié de ses trésors et tout le pays situé au nord du Pô, avec le titre royal. Bélisaire, regardant la conclusion de ce traité comme une atteinte à son honneur, refusa de croire à son authenticité, dans l'espérance qu'il ne tarderait pas à forcer les Goths à une soumission absolue.

Désespérant du salut de Ravenne, les Goths choisirent un expédient bien extraordinaire. Ils offrirent la couronne d'Italie à Bélisaire même. Le général résista

Prise de Ravenne par Bélisaire.

Digitized by Google

à la tentation, mais il dissimula et fut reçu, en janvier 540, dans Ravenne, dont la population était exténuée par la faim. « Quand je vis, dit l'historien de cette guerre, l'entrée de l'armée romaine dans Ravenne, je pensai que ce n'est ni par la vertu, ni par la force, ni par la multitude des hommes que les grandes entreprises s'accomplissent; mais que c'est par la main invisible de Dieu, qui en dispose comme il lui plaît, et qui ne trouve jamais d'obstacle à l'accomplissement de ses volontés. Bien que les Goths surpassassent les Romains en nombre et en forces; bien qu'il n'y eût pas eu de combat depuis que les portes de la ville avaient été ouvertes et que les Goths n'eussent devant les yeux aucun objet capable de leur imprimer de la terreur, ils subirent néanmoins le joug qui leur était imposé par une poignée de gens, et ce joug ne leur parut point infame. Quand les femmes, qui avaient entendu dire que les Romains étaient des hommes forts et à grande taille, et que leur armée était fort nombreuse, les eurent un peu considérés, elles allèrent cracher au visage de leurs maris et leur reprochèrent leur lâcheté, qui les tenait ainsi cachés dans leurs maisons et qui les assujettissait à de si méprisables ennemis. »

Rappel de Bélisaire.

Les Goths attendaient vainement la défection de Bélisaire; il resta fidèle à son maître, rétablit l'ordre dans la ville et donna à Vitigès une garde comme pour lui faire honneur. Il allait marcher contre les derniers restes des Goths, qui se maintenaient encore dans la Haute-Italie, lorsque, sous le prétexte de la guerre de Perse, il fut rappelé par le soupçonneux Justinien.

Digitized by Google

Malgré le chagrin que cet ordre causa au général, il obéit, s'embarqua avec son prisonnier et avec les principaux Goths, ainsi qu'avec les trésors trouvés à Ravenne, et arriva à Constantinople en 540. On ne lui accorda pas les honneurs du triomphe; « mais, dit son historien, cela n'empêchait pas que le nom de ce grand général ne fût dans la bouche de tout le monde et qu'on ne lui donnât des louanges extraordinaires. Le peuple prenait un singulier plaisir à le voir dans les rues et dans les places publiques, et ne pouvait se lasser de le regarder : il était grand et bien fait, affable dans ses manières et libéral. » Vitigès fut traité avec bonté; Justinien le décora des dignités de sénateur et de patrice; mais il n'en jouit pas long-temps, étant mort à Constantinople au bout de deux ans.

Ildebad, roi des Ostrogoths, 540 — 541.

Éraric, roi des Ostrogoths.

Le départ de Bélisaire livra l'Italie aux vexations des commissaires et généraux grecs et au pillage des soldats, qui étaient mal payés; il inspira un nouveau courage aux braves Ostrogoths. Ils élurent en 540, à la place de Vitigès ou plutôt de Bélisaire, qu'ils regardaient comme leur prince légitime, *Ildebad*, neveu de Theudis, roi des Visigoths; mais ce prince fut tué en 541 par un Gépide qu'il avait offensé. Avant que les Ostrogoths eussent le temps de lui donner un successeur, les Rugiens, qui demeuraient toujours au milieu d'eux, élurent un des leurs, *Éraric* (Ehrenreich). Le nouveau roi proposa aux Goths de se soumettre à Justinien aux conditions qui avaient été offertes à Vitigès: ils y consentirent; mais, avant que les négociations entamées à Constantinople eussent un résultat, le Rugien

Digitized by Google

Totilas, roi des Ostrogoths.

fut tué par un Goth. On nomma à sa place *Totilas*, frère de Vitigès, prince valeureux, sage, modéré, possédant toutes les qualités qu'on peut désirer dans un prince appelé a gouverner dans des temps difficiles.

De Pavie, qui appartenait encore aux Ostrogoths, Totilas entreprit la conquête de son royaume. Maître de plusieurs villes de la Haute-Italie, il tourna ses armes contre la partie inférieure de la presqu'île, et laissant Florence, Ravenne et Rome entre les mains des Grecs, il assiégea et prit Naples, qui avait été la première conquête de Bélisaire en Italie. Totilas fit démolir les murs de la ville, mais il traita les habitans avec infiniment d'humanité. « Comme la faim, dit Procope, avait épuisé leurs forces, et qu'il appréhendait qu'ils ne se fissent du mal en prenant tout à coup une trop grande quantité de nourriture, il mit des gardes aux portes des citoyens pour les empêcher de sortir, et il distribua lui-même les vivres, donnant à chacun beaucoup moins que son appétit n'en demandait, et augmentant insensiblement les portions de jour en jour, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus rien à craindre pour leur santé. »

Bélisaire est renvoyé en Italie.

Quelque nécessaire que fût la présence de Bélisaire à l'armée de Perse, Justinien se convainquit que ce général était le seul qui pût arrêter les progrès de Totilas : il fut rappelé de l'Orient et renvoyé en Italie. Il arriva au printemps de 544 par Pola à Ravenne, général sans armée, car la sienne était restée sur les bords de l'Euphrate et il devait commencer par en former une en Italie; mais il n'y réussit pas, tant faute d'argent, que parce les habitans, très-affectionnés à Totilas,

Digitized by Google

étaient très-mal disposés envers les Romains. Le petit nombre de soldats que Bélisaire avait ramassés, refusaient de combattre, parce qu'ils mouraient de faim Écoutons Bélisaire lui-même, peignant sa situation dans une lettre qu'il adressa à Justinien. « Je suis arrivé, dit-il, en Italie sans hommes, sans chevaux, sans armes et sans argent, toutes choses sans lesquelles, à mon avis, il est impossible de continuer la guerre. J'ai parcouru la Thrace et l'Illyrie pour y lever des soldats; mais je n'en ai pu ramasser qu'un petit nombre, qui sont tout nus et qui n'ont ni expérience ni courage. Ceux que j'ai trouvés dans ce pays-ci plaignent leur mauvais sort et tremblent devant un ennemi qui les a souvent battus. Ils évitent sa rencontre en se débarrassant de leurs chevaux et de leurs armes. Il m'est impossible de tirer de l'argent de l'Italie, puisqu'elle est au pouvoir des Goths. Je n'ai aucune autorité sur les soldats, parce que je ne puis leur payer ce qui leur est dû. Je dois vous avouer que la plus grande partie de votre armée a passé à l'ennemi. S'il suffisait que Bélisaire vînt en Italie, les affaires sont en bon état, car je suis au milieu des Italiens; mais si vous voulez vaincre, il faut quelque chose de plus, car il n'existe pas de général sans armée. Il est donc nécessaire d'envoyer avant tout mes lanciers et mes gens armés de boucliers et beaucoup de Huns et autres barbares, pour lesquels il faut de l'argent. » Les soldats que Bélisaire appelle ses gens armés de lances et de boucliers, sont sans doute ceux de sa garde particulière; car nous apprenons par Procope qu'il entretenait 7000 hommes autour de sa personne.

Digitized by Google

Siége de Rome par Totilas.

Totilas assiégea Rome qui renfermait 4000 Grecs, commandés par Bessas, homme d'une avarice déhontée, qui vendait au plus haut prix quelques misérables subsistances aux habitans pour prolonger leur vie. Bélisaire, trop faible pour débloquer la ville, prit une forte position à l'embouchure du Tibre, pour y faire passer quelques vivres, mais il fut mal secondé par Bessas, qui ne voulait pas que Rome fût ravitaillée, parce que l'abondance aurait mis fin à son infame commerce. Quoique les habitans fussent réduits à se nourrir de chats, de rats, d'herbe et d'orties, la ville résista long-temps; enfin quatre Isauriens firent connaître aux assiégans un endroit mal gardé du mur, où ils l'escaladèrent dans la nuit du 16 au 17 décembre 546. Totilas, qui craignait une embûche, se tint toute la nuit avec son armée dans les rues de la ville; cependant, par un sentiment d'humanité, il fit sonner les trompettes pour avertir les habitans de se réfugier dans les églises ou de se mettre autrement en sûreté. Au point du jour, voyant que la garnison s'était retirée, il se rendit à Saint-Pierre pour faire des prières, pendant qu'il permettait à ses soldats de piller, sans tuer ni déshonorer les femmes.

Une lettre de Belisaire engage Totilas à épargner les monumens de Rome.

Totilas ne put se maintenir long-temps dans Rome, parce qu'un corps romain, entré dans l'Apulie, exigeait sa présence dans cette province. La possession de Rome l'embarrassait; il ne pouvait pas y laisser de garnison. Les règles de la prudence conseillaient de détruire cette ville magnifique. Le roi des Ostrogoths balança; une lettre de Bélisaire le décida : « Si, lui dit le général

Digitized by Google

romain, si les hommes à grands sentimens et les sages politiques se sont honorés en ornant les villes de monumens, il n'appartient qu'à des insensés de détruire ceux qui existent et de laisser à la postérité ce souvenir de leur ineptie. Tout le monde s'accorde à regarder Rome comme la plus grande et la plus magnifique de toutes les villes qui sont sous le soleil. Elle n'est pas l'ouvrage d'un seul homme, et n'est pas devenue si vaste et si splendide dans un court espace de temps; il a fallu qu'une longue suite d'empereurs et une foule de grands hommes et d'immenses richesses y attirassent de tous les pays du monde, avec les matériaux nécessaires, des architectes et des artistes de toute espèce, afin que la construction successive d'une telle ville transmît aux siècles à venir un monument de leurs talens. Elle ne peut recevoir injure qui ne rejaillisse sur tous les siècles; sur les temps passés, en anéantissant le souvenir de leur vertu, et sur les siècles futurs, en privant la postérité du plaisir de contempler ces ouvrages de l'antiquité. Cela étant ainsi, veuillez considérer que de deux choses l'une, l'empereur sera vainqueur dans cette guerre, ou peut-être le serez-vous. Si vous remportez la victoire, vous aurez détruit une ville qui serait à vous; en la conservant, vous aurez sauvé le plus bel ornement de vos états. Si la fortune vous est contraire, Rome sauvée plaidera votre cause devant le vainqueur. Rome détruite ne lui permettra pas d'user de clémence envers vous. Au surplus vous ne gagneriez rien en la détruisant. L'opinion publique se prépare à vous distribuer le blâme ou l'éloge; car telle qu'est

Digitized by Google

la vie des princes, telle est aussi leur réputation. »

Cette lettre fit de l'impression sur Totilas; il annonça à Bélisaire sa résolution d'épargner Rome; mais il avait déjà fait abattre le tiers des murailles, et il dépeupla la ville en se faisant suivre en Apulie par tous les sénateurs et en distribuant la population dans la Campanie. Après avoir rétabli son autorité en Apulie, il marcha vers Ravenne.

Second siége de Rome par Totilas.

Aussitôt l'actif Bélisaire s'empressa d'occuper Rome déserte et d'en faire rétablir les murs. En employant les premiers matériaux qu'il trouva, il acheva ce travail un peu grossièrement en vingt-cinq jours et appela les habitans dispersés à venir s'établir de nouveau dans leurs foyers. Totilas retourna devant Rome, essaya trois jours de suite de la forcer et fut obligé de s'en retourner; on continua pendant deux campagnes une petite guerre, qui fut tout à l'avantage des Ostrogoths, parce que Bélisaire fut laissé sans soutien. Enfin, au commencement de 549, il obtint son rappel à la sollicitation d'Antonine. L'empereur le nomma préfet du prétoire d'Orient et commandant de sa garde.

Bélisaire est rappelé.

Troisième siége de Rome par Totilas.

Immédiatement après le départ de Bélisaire, en 549, Totilas s'empara de nouveau de Rome, à l'aide d'une trahison. Il y rappela tous les habitans et les sénateurs, et célébra les jeux du Cirque qu'on n'y avait pas vus depuis long-temps. Le roi des Ostrogoths possédait à cette époque une flotte par laquelle il approvisionna Rome, réduisit à l'obéissance Rhégium, Tarente, la Sardaigne et la Corse, leva des contributions en Sicile et inquiéta les côtes de la Grèce. Il ne cessa cependant

Digitized by Google

pas de proposer la paix à Justinien et offrit de le servir dans ses guerres d'Orient; mais l'empereur fut sourd à toutes les propositions.

Narsès vient en Italie, 552.

Pendant plusieurs années la guerre languit, parce que les deux partis étaient épuisés; mais elle recommença avec une nouvelle force en 552, lorsqu'une trêve de cinq ans ayant été conclue avec les Perses, l'eunuque Narsès, principal ministre de Justinien, reçut ordre de passer en Italie avec une armée choisie de Lombards, de Huns, d'Hérules et même de Perses. Il arriva par la route de terre, parce que les Goths étaient maîtres de la mer Adriatique. Il apporta une caisse bien garnie, et était muni de pouvoirs qui le mettaient en état de se procurer tous les moyens nécessaires pour terminer cette longue lutte. Narsès était un homme d'un extérieur chétif, mais d'une mine sévère et d'un esprit supérieur; désirant livrer à Totilas une bataille décisive, il marcha à la rencontre de ce prince qui venait des environs de Rome. La bataille eut lieu au mois de juillet 552 à Taginas, au pied du mont Apennin. Narsès dut la victoire tant à ses manœuvres habiles qu'à la supériorité de son armée. Six mille Goths couvraient le champ de bataille; Totilas fut blessé et mourut entre les mains des chirurgiens qui voulaient lui mettre le premier appareil. Narsès entra en vainqueur dans Rome; c'était pour la cinquième fois que cette ville fut conquise depuis le commencement de la guerre des Goths.

Téjas, roi des Ostrogoths.

Les Goths dispersés se rassemblèrent à Ticenum ou Pavie et élurent pour roi *Téjas*, brave militaire. Leur

Digitized by Google

trésor se trouvait à Cumes, que Narsès assiégea. Le nouveau roi accourut pour le sauver. Il dressa son camp sur les bords du Sarnus, près du Vésuve, où il se défendit pendant deux mois. Forcé enfin de se réfugier sur le mont Lactar (Lettere), il y fut bloqué et réduit à l'extrémité. Au bout de quelques jours il résolut de mourir plutôt les armes à la main que par la faim, et livra aux Romains une bataille dont les détails rappellent les combats de l'Iliade d'Homère.

« Les Romains, dit Procope, furent attaqués tellement à l'improviste, qu'ils ne purent se réunir en ordre, ni entendre le commandement de leurs officiers; chacun d'eux combattit où le hasard le plaça. Les Goths renvoyèrent leurs chevaux et se formèrent en phalange profonde. Les Romains suivirent cet exemple. Les Goths se défendirent comme des hommes qui sentaient que c'était leur dernier combat. Téjas se plaça à la tête de ses gens, branlant son javelot et se couvrant de son bouclier. Ce fut contre lui que les Romains dirigèrent leur principale attaque. Il recevait leurs lances dans son bouclier; s'élançant plus d'une fois sur ceux qui osaient approcher de trop près, il en tua plusieurs. Quand son bouclier devenait trop pesant par le nombre des lances qui y étaient entrées, il s'en faisait donner un autre. Il avait combattu ainsi depuis le point du jour jusqu'à ce que le soleil eut achevé le tiers de sa course, lorsqu'il arriva que, son bouclier étant hérissé de douze lances, il ne pouvait plus s'en servir pour repousser ceux qui l'attaquèrent de près; il appela un écuyer pour le lui changer en

Digitized by Google

core une fois. Cependant il resta de pied ferme, frappant toujours de la droite, repoussant les assaillans de la gauche. Enfin l'écuyer lui apporta un autre bouclier qu'il échangea contre le sien, mais comme dans le mouvement qu'il fit, sa poitrine resta un instant découverte, il fut percé d'une lance et tomba mort. Les Romains coupèrent sa tête et la montrèrent sur une perche aux deux nations; mais sans se laisser décourager par cet aspect, les Goths combattirent jusqu'à la nuit. »

Mort de Téjas.

Le combat se renouvela le lendemain et dura toute la journée. Enfin les Goths firent dire à Narsès qu'ils voyaient bien que le Ciel ne leur destinait pas l'Italie; qu'ils étaient cependant décidés à mourir plutôt que de se rendre, mais que si on leur accordait la liberté de sortir avec tout ce qu'ils possédaient, ils iraient chercher ailleurs une nouvelle patrie. Pénétré d'estime pour ces braves gens, Narsès leur accorda ce qu'ils demandaient, et ils se mirent en route. La plupart d'entre eux s'établirent au-delà des Alpes, dans le Norique. Cependant un parti de mille hommes, arrivé à Pavie, engagea les autres Goths qui y étaient, à faire encore une tentative pour se maintenir. Ils invitèrent Leutharis (Lothaire) et Bucelin, tous les deux ducs des Alemanni, sous la suzeraineté des Francs, à venir à leur secours. Ces deux aventuriers passèrent les Alpes et le Pò, à la tête d'une armée de 75,000 Alemanni et Francs, et prirent Parme. Les Grecs s'enfermèrent dans les villes et laissèrent passer ces hordes, d'autant plus barbares que les Alemanni n'avaient pas encore été convertis au christianisme. Ils dévastèrent tout le plat pays jusqu'en Ca-

Leutharis et Bucelin dévastent l'Italie.

Digitized by Google

labre; enfin le défaut de vivres et les maladies les forcèrent à la retraite. Leutharis lui-même mourut en route. Près de Capoue, Narsès, à la tête de 18,000 hommes, attendit Bucelin et le reste de son armée, et le défit tellement, en 553, qu'un petit nombre seulement put repasser les Alpes. Bucelin fut tué à la bataille de Capoue.

Fin du royaume des Ostrogoths.

De toute la nation jadis si nombreuse des Ostrogoths, il ne restait que 7000 hommes, que Narsès assiégea pendant tout l'hiver dans un château fort, probablement à Compsa (aujourd'hui Conza). Au printemps de 553, ils se soumirent par capitulation, et Narsès les fit transporter par mer à Constantinople. Ainsi, après une guerre de dix-neuf ans, le royaume des Ostrogoths en Italie fut détruit, et l'Italie redevint une province romaine. Ravenne en resta la capitale et la résidence de l'exarque ou gouverneur. Mais cette possession n'a sans doute pas beaucoup ajouté à la puissance de Justinien, parce que le pays était dépeuplé, sans agriculture, sans industrie et sans commerce. Procope raconte que dans la quatrième année de la guerre, ainsi à l'époque où Bélisaire avait encore maintenu une rigide discipline, la faim avait fait périr, dans la seule province de Picenum, 50,000 individus de la campagne.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Empire des Francs depuis Clovis, son fondateur, jusqu'en 613.

Étendue des possessions des Francs.

A l'époque où Théodoric régnait en Italie, il s'éleva parmi les Francs un prince qui lui était très-inférieur en lumières et en vertus, mais qui l'égalait en activité et le surpassait infiniment en ambition : c'était *Clovis* (proprement Chlodwig ou Ludwig, c'est-à-dire Louis), roi de Tournay. Lorsqu'à l'âge de quinze ans il succéda à son père Childeric, fils de Mérovée, la France d'aujourd'hui était partagée entre six peuples de la manière suivante.

1.° La plus grande partie du pays appartenait aux Visigoths; car ils étaient maîtres de toutes les provinces situées au midi et sur la rive gauche de la Loire, depuis son embouchure jusqu'à sa source[1]; de là leur frontière allait sur l'Ardèche et suivait cette rivière jusqu'au point où elle tombe dans le Rhône[2]; celui-ci bornait leur empire jusqu'à l'endroit en face duquel la Durance y verse ses eaux[3]; car la Provence méridionale, bornée au nord par la Durance, y appartenait également.

2.° La Provence septentrionale, le Dauphiné, les Cévennes, le Lyonnais, le Nivernais, la Bourgogne, la

1 Ou jusqu'au mont Pilate.

2 Pont Saint-Esprit.

3 Villeneuve-les-Avignons.

Digitized by Google

Franche-Comté, avec Langres en Bassigny, et les pays suivans situés hors de France, savoir la Suisse dite française [1], le Valais et la Savoie, formaient le royaume des Bourguignons.

3.° L'Alsace et la Lorraine appartenaient aux Alemanni : ce peuple possédait en outre hors de France et sur la rive gauche du Rhin, les provinces situées entre ce fleuve et la Moselle, et sur la droite, celles qui sont enclavées entre le Rhin, allant d'est en ouest [2] et du sud au nord [3], le Mein, l'Altmühl et le Danube, c'est-à-dire la Souabe, le pays de Darmstadt, avec une grande partie de la Franconie.

4.° Les villes de Beauvais, de Soissons, d'Amiens, de Troyes et de Rheims, avec leurs districts, formaient une province romaine. L'empire romain d'Occident, auquel elles avaient appartenu, n'existait plus, il est vrai; mais Ægidius, qui avait été gouverneur de ce pays pour les derniers empereurs, y avait maintenu, tant qu'il vécut, l'autorité romaine; il avait laissé son gouvernement à son fils Syagrius qui y régnait en maître, tout en reconnaissant, pour la forme, la souveraineté des empereurs de Constantinople, depuis qu'il n'y en avait plus à Rome ni à Ravenne.

5.° L'Armorique ou la province située à l'orient de la Mayenne, était au pouvoir des Bretons ou Kymrs, qui s'y étaient sauvés lorsque les Angles et les Saxons avaient envahi leur île; ces nouveaux habitans avaient

1 Plus exactement bourguignonne.

2 De Constance à Bâle.

3 De Bâle à Mayence.

Digitized by Google

donné à l'Armorique le nom de Bretagne ou Petite-Bretagne.

6.° Le reste de la France septentrionale, avec les Pays-Bas et avec ce qu'on appelle aujourd'hui grand-duché du Bas-Rhin, c'est-à-dire les provinces enclavées par la mer du Nord depuis l'embouchure du Rhin, par la Manche, la Loire, les Vosges occidentales[1], la Moselle, et, depuis Coblence jusqu'à Leide, par le Rhin, formaient la France ou le pays des Francs; mais les districts situés sur la rive droite du Rhin, entre le Mein, la Fulde et le Lahn, ou les pays de Hesse et de Nassau, y appartenaient également. Les Francs étaient divisés en Ripuariens et en Saliens. Les provinces situées sur les deux rives du Rhin, depuis Coblence jusqu'à Wesel ou Clèves, formaient le royaume des Francs Ripuariens, dont le chef résidait à Cologne. Le reste appartenait aux Francs Saliens, gouvernés par plusieurs chefs ou rois, parmi lesquels ceux qui résidaient à Térouane, Tournay, Cambrai et au Mans, sont les plus connus.

Fin de la domination romaine en Gaule.

Le petit royaume de Tournay, héritage de Clovis, ne pouvait pas suffire à son ambition, et il résolut de se faire conquérant. Le premier contre lequel il dirigea ses armes, fut Syagrius dont, comme étranger, le gouvernement était détesté. Réuni à deux autres roitelets francs, Clovis marcha contre lui en 486 et le défia. Syagrius accepta la bataille, qui eut lieu près de Soissons : il fut vaincu et se sauva à Toulouse auprès d'Alaric II, roi des Visigoths, qui eut la lâcheté de le livrer

1 C'est-à-dire cette branche des Vosges qui va d'Alsace par Épinal et le Bassigny jusqu'en Bourgogne.

Digitized by Google

à son ennemi. Clovis le fit exécuter et se rendit maître des villes de son obéissance. Soissons devint dès-lors sa résidence.

Royaume des Bourguignons, sous les fils de Gondicaire.

Clovis chercha depuis ce moment un prétexte pour s'emparer du beau royaume des Bourguignons, où l'agriculture était florissante. Les quatre fils de *Gondicaire*, mort vers 463, l'avaient partagé entre eux : *Chilperic*, l'aîné, résidait à Genève; *Godemar I.er* à Vienne; *Gondebaud* à Lyon, et *Godégisèle* à Besançon. Vers 491 la désunion se mit entre les frères : le roi de Lyon défit les rois de Genève et de Vienne. Chilperic, fait prisonnier, fut décapité avec ses deux fils, et son épouse noyée dans le Rhône; Godemar se suicida. Les états de ces deux frères furent partagés; Gondebaud prit Vienne et abandonna Genève à Godégisèle, en attendant une occasion pour le dépouiller tout à la fois de Genève et de Besançon. Cependant il restait deux filles de Chilperic. Clovis demanda, en 493, la main de l'une d'elles, la célèbre Clotilde. Indépendamment du bruit de sa beauté, un motif de politique détermina le choix de Clovis. Accordée, cette épouse lui fournissait un prétexte de réclamer son héritage; refusée, un motif de guerre. Gondebaud et sa nièce furent également effrayés de la recherche du roi des Francs. Clotilde voyait, il est vrai, dans ce mariage un moyen de se soustraire au pouvoir du meurtrier de sa famille; mais zélée chrétienne, elle abhorrait l'union avec un gentil. Cependant Gondebaud craignait trop Clovis pour oser l'offenser par un refus, et Clotilde se résigna à son sort. Comme il était d'usage parmi les Teutons d'acheter

Digitized by Google

les femmes, l'ambassadeur de Clovis remit à la princesse, avec l'anneau nuptial, un sol et un denier, symbole du prix de sa main. Clotilde fit le voyage de Soissons sur une basterne, espèce de voiture, traînée par des bœufs dont la marche lente était censée plus majestueuse que celle des chevaux. On dit que, pour satisfaire la haine que lui inspirait le féroce Gondebaud, elle pria les soldats qui l'escortaient de brûler les villages de la Bourgogne par où elle passa, et qu'elle contempla avec ravissement le spectacle des campagnes fumantes qu'elle laissait derrière elle.

Après la célébration du mariage, Clovis réclama la fortune de Clotilde : Gondebaud fut très-irrité de cette prétention; il ne put se résoudre à suivre l'avis de ses ministres qui lui conseillaient de satisfaire Clovis plutôt que de s'exposer à une guerre. Néanmoins la paix entre les deux princes continua de subsister, les projets du roi des Francs n'étant pas encore mûrs.

Bataille de Zulpich. Soumission des Alemanni.

Les Alemanni, ayant passé le Mein, attaquèrent, en 496, Sigebert, roi des Francs Ripuariens, qui résidait à Cologne, et inondèrent son pays. Clovis, neveu de ce prince, vola à son secours, et défit les ennemis à Tolbiacum ou Zulpich, dans le pays de Juliers. Les Alemanni furent obligés de céder à Clovis la partie de leurs possessions qui était située entre la Moselle et le Rhin, et sur la droite de ce fleuve entre le Mein et le Necker[1]; c'est ce qu'on appela depuis la France rhénane. Il leur laissa le reste sous le gouvernement d'un

1 La Bavière et la Hesse rhénanes; les pays de Darmstadt et de Bade.

Digitized by Google

duc de leur nation, soumis à la suzeraineté des Francs; et c'est de cette époque que date le duché d'Alemannie, comme province de la monarchie des Francs. Ce duché ne se composait que de la Souabe[1], de l'Alsace et de la partie de la Suisse qui est située entre l'Aar, le Valais et la Rhétie, et que depuis on a nommée la Suisse allemande, car la partie des Alemanni qui habitaient la Vindélicie (c'est-à-dire la lisière orientale de la Souabe et la Bavière) aima mieux se soumettre volontairement à Théodoric, roi des Ostrogoths, qui était déjà maître de la Rhétie et peut-être du Norique, que d'obéir aux ordres des Francs.

Les Francs se font chrétiens.

Depuis son mariage, Clotilde avait pressé Clovis d'embrasser la religion chrétienne. Dans la bataille de Tolbiac, voyant plier les Francs, il fit vœu de se faire baptiser, si le Dieu de Clotilde lui accordait la victoire. Effectivement il reçut ce sacrement le jour de Noël 496, à Rheims, par l'évêque S. Remi, moyennant une triple immersion dans le baptistère qu'on voit encore à la cathédrale de cette ville. Avec lui sa sœur Audoflède, qui épousa ensuite Théodoric, roi des Ostrogoths, et 3000 Francs, furent baptisés. Il est probable que la politique fut le principal motif de la conversion de Clovis, qui s'attacha ainsi ses sujets gaulois, tous chrétiens; la religion ne changea pas son caractère ambitieux et cruel. On raconte qu'une colombe descendue du ciel apporta la sainte ampoule ou une phiole remplie de l'huile avec laquelle Clovis fut sacré ou plutôt confirmé; on conserva précieusement cette relique,

1 Sans la partie septentrionale de Bade.

Digitized by Google

qui a été détruite par le fanatisme philosophique d'un commissaire de la Convention nationale[1]. Le pape Anastase témoigna sa satisfaction de cet évènement, et comme tous les souverains de l'Occident à cette époque étaient ariens, et que l'empereur d'Orient était entaché de l'hérésie d'Eutychès[2], il conféra à Clovis, comme au seul prince catholique, le titre de *Roi très-chrétien.*[3]

1 Ce fut le député Rühl de Strasbourg qui cassa la sainte ampoule ou le vase qu'on y avait substitué. Cet homme passionné, se voyant ensuite compromis dans une des conspirations que les Jacobins formèrent contre la convention, se suicida, après s'être converti à la religion dans laquelle il était né; c'était le protestantisme.

2 Voyez p. 60.

3 Lorsqu'en 1826, dans une réunion à laquelle assistèrent plusieurs membres du corps diplomatique de Berlin, l'auteur parla du titre de roi très-chrétien que portent les rois de France, il ajouta que ce titre ne leur a jamais été refusé par aucune puissance chrétienne; mais qu'ils ne l'exigent ni même ne l'acceptent de leurs sujets.

L'auteur exprima à cette occasion son étonnement de ce que cette antique maxime du droit public français soit tellement tombée en oubli par suite de la révolution, que; depuis la restauration, il s'est trouvé des ministres de France qui, en adressant la parole à leur roi, ou au moins en parlant du souverain dans des rapports officiels et dans des discours tenus aux chambres, l'ont qualifié de roi très-chrétien.

Il cita à cette occasion, mais de mémoire seulement, un arrêt du parlement de Paris, qui, rappelant aux tribunaux de France cette maxime de droit, menace de la punition des lois ceux qui manqueraient à la majesté royale au point de donner au roi le titre de roi T. Ch.

Les paroles de l'auteur excitèrent un grand mouvement dans une partie de son auditoire et un doute général.

Les derniers publicistes français, les maîtres et les amis de l'auteur, MM. Pfeffel, Rosenstiel et Koch, dont il eût pu invoquer l'opi-

Digitized by Google

Gondebaud, roi des Bourguignons.

Clovis ne perdait pas de vue le royaume des Bourguignons, qui devait nécessairement faire partie de l'empire qu'il avait fondé. En 500 il crut avoir trouvé une occasion pour l'y faire entrer : soit que Godégisèle fût mécontent de la part qui lui était échue, soit que Clovis l'eût excité à la guerre contre Gondebaud, toujours est-il certain que le roi des Francs, secrètement d'accord avec le roi de Besançon et de Genève, tomba à l'improviste sur la Bourgogne. Gondebaud appela son frère à son secours; Godégisèle vint le joindre avec son armée; mais dans une bataille qui fut livrée près de Dijon, il passa du côté des Francs. Gondebaud fut défait et se sauva à Avignon. Clovis, n'ayant pu

nion, n'existent plus. Le jurisconsulte actuel du roi, homme d'un grand mérite, est un étranger, dont la décision n'aurait peut-être pas été admise sans réserve. Ainsi l'auteur se trouva entièrement isolé et en opposition avec tout le monde.

La production de l'arrêt du Parlement de Paris l'aurait mis à l'abri de toute attaque; malheureusement il n'avait aucun moyen de se le procurer, il en ignorait même la date; seulement il le croyait du dix-huitième siècle, et il savait qu'il était antérieur au règne de Louis XVI.

Assuré de l'existence de cet arrêt, il réclama la décision des jurisconsultes français, au défaut de publicistes connus à l'étranger. La question fut soumise à deux hommes d'une célébrité acquise par l'érudition et la pratique des vertus.

La réponse de ces deux oracles de la loi fut accablante pour l'amour-propre de l'auteur. Le Parlement de Paris n'avait pas rendu dans le dix-huitième siècle un arrêt dans le genre de celui qu'il citait, et un magistrat de France, dont l'auteur a l'honneur d'être connu, témoignait sa surprise que l'auteur fût tombé dans une erreur qui semblait attentatoire à la majesté du roi de France.

L'auteur à qui toute sa vie aurait, au besoin, épargné le soupçon

Digitized by Google

prendre cette place, écouta les propositions de Gondebaud qui s'engagea au paiement d'un tribut. Godégisèle, abandonné par son allié, se sauva à son tour à Vienne. Gondebaud le fit tuer dans une église où il avait cherché un asile, et régna depuis ce moment seul en Bourgogne jusqu'à sa mort, arrivée en 516. Quoique son trône fût souillé du sang de ses frères dont il était le meurtrier, ce prince jouit cependant d'une grande considération au dehors. L'empereur Olybrius le décora du titre de patrice de Rome. Gondebaud fut le législateur de son pays. La loi des Bourguignons qu'il publia, est vulgairement nommée la *Loi Gombette;* elle a ceci de remarquable, qu'en opposition à la législation de tous les autres peuples teutoniques, elle ne permet pas d'expier le meurtre par une composition, mais exige que le sang du meurtrier soit répandu. Cette collection

d'un tel reproche, retrouva enfin dans sa mémoire la trace de l'opinion qui lui était contestée, et un trait de lumière vint le conduire sur la voie de la vérité. Il en appela de la magistrature actuelle à un des premiers magistrats que la France ait jamais possédé. L'illustre d'Aguesseau se plaça entre la jurisprudence moderne, et un élève de l'ancienne école. En effet, on trouve dans ses Discours et autres ouvrages (Amst., 1756, in-12, vol. II, p. 100, et dans l'édition de Paris, 1759, in-4.°, tom. I, p. 226) le réquisitoire qui provoqua l'arrêt du Parlement. Il est vrai qu'il n'est pas du dix-huitième siècle, il est du 27 mars 1699. Il est vrai encore que l'arrêt même du Parlement n'est pas joint au réquisitoire; mais on ne peut douter qu'il n'y ait été conforme. Si cette doctrine avait besoin d'explication, il suffirait de considérer que, pour chaque nation, son roi est le roi par excellence, et qu'il est superflu pour un Français de désigner le roi de France par un titre qui n'est qu'à l'usage des étrangers quand ils le citent à côté d'autres monarques.

Digitized by Google

fut augmentée et publiée une seconde fois, en 517, par Sigismond, successeur de Gondebaud. La nouvelle préface annonce la prochaine publication d'un code particulier pour les Romains vivant sous la domination des Bourguignons. Ce code existe sous le titre de *Papiani Responsum* qui lui a été donné par mégarde, à ce qu'il paraît, par le célèbre Cujas, qui l'a publié le premier.

Les Bretons se soumettent à Clovis.

Les Bretons étaient toujours maîtres de l'Armorique ou de ce qu'on appelle aujourd'hui Bretagne. Clovis essaya d'abord de les soumettre par la force; mais y ayant trouvé des difficultés, il employa la voie de la négociation et engagea le roi des Bretons en 501 à se reconnaître son vassal.

Bataille de Vouglé; conquête de la Gaule méridionale.

Enfin le conquérant crut le moment arrivé où il pourrait étendre sa domination au-delà de la Loire. Depuis long-temps il méditait la conquête de la Gothie; Alaric II, roi des Visigoths, lui avait donné une preuve de sa faiblesse en lui livrant Syagrius. Il ne faut qu'un léger prétexte à l'ambition, et les contestations qui peuvent en fournir ne manquent jamais à des états voisins. Long-temps le grand Théodoric avait empêché que la guerre n'éclatât entre son beau-père Clovis et son gendre Alaric; mais enfin il ne put plus retenir Clovis qui prétendait qu'il serait prévenu, s'il n'attaquait pas lui-même. Pour animer ses vassaux à combattre les Visigoths, il les leur peignit comme des ariens et donna à la guerre qu'il méditait une apparence religieuse. Gondebaud, son tributaire, et le roi de Cologne, son parent, lui envoyèrent des troupes, et la guerre com-

Digitized by Google

mença en 507. Alaric II attendait ses ennemis à Vouglé (ou, selon d'autres, à Vivonne), près Poitiers, et leur y livra bataille, sans attendre le secours que Théodoric lui amenait. Les deux rois s'étant rencontrés dans la mêlée, Clovis renversa Alaric de son cheval et le tua; les Visigoths furent défaits et Clovis s'empara en 508 de Toulouse, capitale de leur monarchie.

En s'en retournant par Tours à Paris, où il établit alors sa résidence, il reçut des ambassadeurs d'Anastase, empereur de Constantinople, qui lui apportaient la pourpre et la couronne d'or, emblèmes de la dignité de patrice romain. Clovis s'en décora à l'abbaye de Saint-Martin et fit son entrée à cheval à Tours, répandant des deux mains de l'argent.

Cependant Théodoric fit passer les Alpes à son armée, commandée par Ibbas, qui força les Francs et les Bourguignons réunis à lever le siége d'Arles et remporta sur eux une grande victoire. Quelques auteurs disent que la paix fut ensuite conclue; mais il paraît que ce fut plutôt par un accord tacite que Clovis resta maître de l'Aquitaine ou des provinces situées entre la Loire, la mer Atlantique, les Pyrénées, la Septimanie, le Rhône et le royaume des Bourguignons. La Septimanie, que conservèrent les Visigoths, était le pays qui par la suite a été appelé le Bas-Languedoc, ou la côte de la Méditerranée depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, renfermant Carcassonne, Narbonne, Béziers, Nîmes, Lodève, Agde et Maguelonne. Narbonne devint alors la capitale de la monarchie des Visigoths à la place de Toulouse. La partie de la Provence située sur la

Digitized by Google

rive gauche ou au sud de la Durance resta à Théodoric pour les frais de la guerre.

Clovis avait fondé un vaste empire, qui s'étendait depuis les bouches du Rhin jusqu'aux Pyrénées; mais il supportait avec impatience que la généralité des Francs ne reconnût pas sa domination, et il n'épargna ni perfidie ni crimes pour se rendre maître des royaumes de Térouane, de Cambray, du Mans et de Cologne, dont les princes lui étaient alliés par les liens du sang.

Soumission des Francs Ripuariens.

Sigebert, roi de Cologne ou des Francs Ripuariens, était vieux et infirme. Clovis engagea Clodoric, fils de ce roi, à tuer son père, lui promettant son secours pour se maintenir sur le trône. Ce fils dénaturé commit le parricide de sa propre main et en donna avis à Clovis; celui-ci lui envoya des ambassadeurs, dont l'un avait ordre de l'assassiner. Après l'exécution de ce forfait, Clovis parut à la tête de son armée; feignant d'être innocent du double meurtre, il proposa à l'assemblée des Francs Ripuariens de se réunir au grand empire des Francs. Les Ripuariens déclarèrent leur adhésion par des cris et des applaudissemens; d'après l'usage germanique, ils élevèrent Clovis sur un bouclier et le proclamèrent leur roi. « Ainsi, dit l'historien Grégoire de Tours, Dieu abattit les ennemis de Clovis, parce qu'il marchait devant lui et faisait ce qui plaisait à Dieu. » Aux yeux de cet évêque la conversion de Clovis, qui opéra celle de toute sa nation, sanctifia tous les crimes.

Le tour de Cararic, roi de Térouane ou des Morins, vint alors. Clovis s'empara par trahison de sa per-

Digitized by Google

sonne et de celle de son fils, les fit tondre et enfermer dans un couvent; bientôt après ils furent secrètement tués.

Le païen Ragnachar, roi de Cambrai, s'était fait haïr par ses débauches. Clovis ayant marché contre lui, quelques-uns de ses grands que Clovis avait corrompus en leur envoyant des vases d'or, abandonnèrent leur prince dans le combat, l'arrêtèrent dans sa fuite avec son frère Richar, et conduisirent les deux princes devant Clovis. Comment, demanda celui-ci à Ragnachar avec une feinte douleur; comment as-tu pu avilir notre race jusqu'à te laisser lier? et en disant ces mots, il l'assomma; puis, se tournant vers Richar: Malheureux, dit-il, si tu avais fait ton devoir, ton frère n'aurait pas été lié; et il l'assomma avec sa francisque. Les traîtres qui avaient livré leur roi s'aperçurent bientôt que Clovis les avait trompés, et que ce qu'il leur avait donné pour des vases d'or n'était que du cuivre doré; mais Clovis leur dit que les traîtres ne méritaient pas d'être autrement payés et qu'ils devaient le remercier de leur laisser la vie.

Rignomer, roi du Mans, fut également tué, et tous les autres princes de la famille de Mérovée eurent le même sort. Pour s'assurer s'il en restait encore quelque rejeton, le tyran plaignit quelquefois son malheur de n'avoir plus de parent dont il pût faire son appui.

Clovis ne jouit pas long-temps du fruit de ses crimes: dès l'année suivante, 511, il mourut à Paris, âgé de quarante-cinq ans. Son épouse Clotilde et quatre fils lui survécurent.

Digitized by Google

Thierri I, roi d'Austrasie, 511—534.

D'après le malheureux usage des temps où les peuples teutoniques n'avaient encore aucune idée d'un droit de primogéniture, la grande monarchie fondée par Clovis fut partagée entre ses quatre fils. L'aîné, *Thierri I.er*, qui lui était né avant son mariage avec Clotilde, eut l'Austrasie, c'est-à-dire la France orientale ou tout ce que les Francs possédaient sur la rive droite du Rhin, avec les pays situés entre le Rhin, la Moselle et la Meuse jusqu'à Châlons-sur-Marne; il y joignit une partie de l'Aquitaine (l'Albigeois, le Quercy, le Rouergue et l'Auvergne), dont il avait fait la conquête après la bataille de Vouglé; son père lui en avait fait présent. Metz fut sa résidence.

Clodomir, roi d'Orléans, 511 — 524.

Le reste de la France située au nord de la Loire, appelé la Neustrie ou le pays de l'ouest, fut partagé entre les trois fils légitimes de Clovis. *Clodomir*, l'aîné, qui était âgé de quinze ou seize ans, eut l'Orléanais, le Maine, l'Anjou et le Berri, et établit sa résidence à Orléans. *Childebert I.er*, le second, obtint l'Isle-de-France et toutes les provinces situées le long de la mer, depuis la Somme jusqu'aux Pyrénées (Picardie, Normandie, Poitou, Anjou, Guyenne et Gascogne, etc.); Paris fut sa capitale. Enfin, *Clotaire I.er* eut la partie septentrionale de la France, et résida à Soissons. On ne connaît pas les limites exactes qui séparèrent entre eux ces quatre royaumes des Francs, et un géographe aurait de la peine à les tracer sur une carte.

Childebert I, roi de Paris, 511 — 558.

Clotaire I, roi de Soissons, 511 — 561.

La concorde se maintint long-temps entre les fils de Clovis, grâce aux soins vigilans de Clotilde qui vivait retirée à Tours, auprès du tombeau de S. Martin. Elle

Digitized by Google

engagea ses fils à se réunir pour s'emparer du royaume des Bourguignons, qu'elle regardait comme son héritage. *Sigismond*, qui avait succédé en 516 à son père Gondebaud, fut vaincu en 523; des sujets infidèles l'ayant livré aux fils de Clovis, il fut transporté à Orléans; Clodomir le fit jeter, en 524, dans un puits, avec la reine Ostrosuende, fille de Théodoric le Grand, et ses deux enfans. Le but de cette atrocité était de n'être pas gêné par la garde d'un prisonnier dans la continuation de la guerre contre *Godemar II*, qui avait succédé à Sigismond, son frère, sur le trône de Bourgogne; mais le meurtrier reçut bientôt la punition de son crime. N'ayant pu décider ses frères germains à le joindre avec leurs forces pour achever la conquête de la Bourgogne, il l'entreprit seul; il fut vainqueur, en 526, dans la bataille de Véseronce, près de Vienne; mais, emporté par la chaleur de la poursuite, il fut tué et sa tête fut portée sur une pique. Le roi de Soissons, Clotaire I.er, épousa sa veuve Gondiuca (Guntheuge). Quoique Clodomir eût laissé trois fils, Théodebert (ou Thibaut), Gonthier et Clodoalde, Clotaire I.er et le roi de Paris partagèrent entre eux le royaume d'Orléans. Clotilde se chargea de l'éducation des fils de Clodomir; mais au bout de huit ans, Childebert et Clotaire persuadèrent, par une ruse infame, leur mère de leur confier ce précieux dépôt. A peine saisis de leur proie, ces monstres égorgèrent de leurs propres mains deux des enfans de leur frère; le troisième leur échappa, se fit couper les cheveux et se consacra au service des autels. C'est lui que l'Église révère sous le nom de S. Cloud,

Digitized by Google

Fin du royaume des Thuringiens, 527.

L'histoire des fils de Clovis est une suite de forfaits. Le royaume de Thierri I.er confinait par la Fulde à la monarchie des Thuringiens. Trois frères, *Baderic*, *Berthier* et *Hermanfroi*, fils du roi Basin, avaient fait le partage de ses états : Hermanfroi possédait le pays appelé encore aujourd'hui Thuringe, entre la Fulde et la Saale ; Scheidingen sur l'Unstrutt était sa résidence. Il avait épousé Amalberge, nièce de Théodoric le Grand, et ce mariage le garantit, pendant la vie du roi des Ostrogoths, des attaques des Francs qui avaient d'anciennes injures à venger. L'ambitieuse Amalberge ne cessa de presser son époux de se défaire de ses frères, et de s'emparer de tous les états qui avaient appartenu à Basin. Baderic fut surpris et tué, mais la résistance de Berthier fit prendre à Hermanfroi une résolution qui lui devint pernicieuse. Il s'allia contre son frère avec le roi d'Austrasie, son voisin, auquel il promit une partie de la Thuringe. Berthier ne put résister aux forces réunies de Thierri et de Hermanfroi ; celui-ci ayant refusé de faire part au premier des fruits de la victoire, Thierri dissimula d'abord ; mais, après la mort de Théodoric le Grand, il envahit la Thuringe, conjointement avec son frère Clotaire, défit le perfide Hermanfroi et le força de s'enfermer dans Scheidingen. Le roi d'Austrasie, pour parvenir à se rendre maître de ce château, s'allia avec les Saxons qui, depuis que les Francs étaient entrés en Gaule, avaient occupé l'ancienne France, située entre le Rhin et le Weser. Il arriva 9000 de ces barbares : leurs figures colossales, couvertes jusqu'à la hanche par leur chevelure, leurs

Digitized by Google

bras armés d'un bouclier et d'un grand couteau, effrayèrent tellement le roi des Thuringiens, qu'il entama une négociation avec Thierri; mais les Saxons forcèrent leur allié de la rompre et prirent Scheidingen d'assaut. Pour prix de leur victoire on leur abandonna la portion du royaume de Thuringe qu'on leur avait promise, savoir le Harz et le pays de Brunswick, avec le district qu'on nomme Osterland (Austrie) et qui est situé entre l'Elster, la Mulde et la Saale[1]. Hermanfroi, invité quelque temps après par le roi d'Austrasie à venir le voir, se rendit à Tolbiac. Il se promenait avec son hôte sur les murs élevés de la ville, lorsqu'un des officiers Francs, sans doute par ordre de Thierri, le poussa et le précipita dans le fossé. Les Thuringiens, n'ayant plus de chef, se soumirent au roi d'Austrasie. Ainsi l'empire des Francs s'étendit jusqu'à la Saale et de là, vers le midi, par le Fichtelberg, jusqu'au Danube, qui le séparait des Bavarois. Cet évènement est de 527.

Fin du royaume des Bourguignons, 534.

Childebert et Clotaire, les seuls fils de Clovis qui restaient en 534, attaquèrent, cette année, pour la seconde fois, le royaume des Bourguignons, défirent l'armée de Gondomar et l'emmenèrent prisonnier. Ils partagèrent ensuite entre eux les provinces qui avaient appartenu aux Bourguignons, en permettant néanmoins à ceux-ci de vivre d'après leurs lois et coutumes. Quelques années après, en 536, les mêmes princes et leur neveu *Théodebert*, qui avait succédé à Thierri I.er dans le royaume

1 Leipzig, Delitzsch, Zörbig, Pegau, Luckau, Borna, Groitzsch, Altenbourg, le Vogtland; au nord, le pays d'Anhalt.

Digitized by Google

d'Austrasie, profitèrent de l'embarras où la guerre avec Justinien, empereur de Constantinople, avait mis les Ostrogoths d'Italie, pour se faire rendre la partie de la Provence que Théodoric s'était réservée, savoir tout ce qui est au sud de la Durance. Ce fut à cette époque que les Bavarois furent soumis aux Francs, soit que la Vindélicie et le Norique, que ce peuple occupait alors, aient été compris dans la cession que Vitigès fit aux fils de Clovis, soit que les Bavarois, libres jusqu'alors, se voyant resserrés entre les Thuringiens et les Alemanni, qui, les uns et les autres, dépendaient des Francs, aient fait à ceux-ci une soumission volontaire.

Conquête d'une partie de la Provence.

Soumission des Bavarois.

Il est nécessaire de remonter à l'histoire plus ancienne des Bavarois. On les regarde comme les descendans du peuple celte des Boii, que, long-temps avant notre ère, nous trouvons établis dans la contrée que renferment de trois côtés les Sudètes, l'Erzgebirge et la Ssumava[1], et qui, d'après eux, fut nommée Bœheim ou pays des Boïens, dont on a fait Bohème. Les Taurisci dans la Stirie et la Carinthie d'aujourd'hui, et les Scordisci en Hongrie, étaient peut-être des branches des Boii, que nous retrouvons aussi en Aquitanie, où ils possédaient la ville de Gergovie, ainsi que dans les environs de Parme, de Modène, de Ferrare et de Bologne, et enfin, en Franche-Comté, où 32,000 Boii, qui s'étaient réunis aux Helvétiens, obtinrent par Jules-César la permission de s'établir. S. Eustache, missionnaire

1 La Ssumava est la chaîne qu'on nomme en allemand : *Bœhmer-Wald*. Les Sudètes sont aussi connus sous le nom de Montagne des géans.

Digitized by Google

du septième siècle, les y connut encore sous leur ancien nom[1]. A l'époque où les Marcomans commencent à paraître dans l'histoire, c'est-à-dire peu d'années avant Jésus-Christ, les Boii quittèrent la Bohème, qui a conservé leur nom, et allèrent se mêler avec les Hérules, les Rugiens et d'autres peuples teutoniques, sur le Danube, dans le Norique et la Vindélicie. Depuis cette époque cette confédération ou agglomération de Teutons et de Celtes fut nommée Boïoariens, soit d'après les Boii, ce qui nous paraît le plus vraisemblable[2], soit par une autre raison inconnue. Les Boïoariens ou Bavarois demeurent depuis ce moment dans le pays renfermé de l'ouest à l'est entre le Lech et l'Ens, du nord au sud entre le Danube et les Alpes; car ce qu'on appelle aujourd'hui Haut-Palatinat faisait alors partie de la Thuringe.

On croit que les Bavarois passèrent, avec la Rhétie et la Pannonie, sous le joug des Ostrogoths, et que Vitigès les céda, en 536, aux Francs; d'après d'autres écrivains la soumission des Bavarois aux Francs fut le résultat de l'acte volontaire d'un peuple libre. Ce qui est certain, c'est que depuis ce moment les Bavarois, gouvernés par leurs ducs héréditaires, de la maison des Agilolfingiens, reconnaissaient la suzeraineté des Francs, dont la domination dès-lors s'étendit à l'orient jusqu'à l'Ens qui tombe dans le Danube au-dessus de Lintz.

1 *Vita S. Eustasii, in* Mabillonii *actis SS. ord. Bened.*, t. II, p. 109.

2 Le mot de Bavarois est formé d'après le latin du moyen âge. Les Bavarois, dans leur dialecte, s'appellent *Boiern*, dont le dialecte de Misnie, qui change les *o* en *a*, a fait *Baiern*.

Digitized by Google

Arrivée des Slaves en Allemagne.

Ce fut aussi depuis l'époque de la destruction du royaume des Thuringiens que l'Allemagne orientale reçut une nouvelle population, étrangère à la race teutonique, par l'arrivée des Slaves qui jusqu'alors avaient habité à l'orient de la Vistule, et dans les contrées situées entre la mer Baltique et l'embouchure du Danube ou le Pont-Euxin : les anciens les nommaient Sarmates. L'historien Jornandès qui en fait la première mention, les distingue en trois branches principales, les Vénèdes ou Wendes, les Slaves ou Slavins et les Antes. Dans le sixième siècle ils commencèrent à passer la Vistule et l'Oder d'un côté, et le Danube de l'autre. Les Vénèdes s'établirent, mais au septième siècle seulement, dans la partie de l'Allemagne que traversent l'Oder et l'Elbe. On trouve alors les Obotrites dans le Mecklenbourg, les Polabes dans le pays de Lauenbourg, les Linoges dans la marche de Priegnitz, les Wagriens dans le Holstein; les Wilzes, nommés aussi Volataves et Lutizes, en Poméranie et en Brandebourg; les Rhedariens, qui bâtirent la ville de Rhetra, sur la rivière de Tollense; les Circipènes, sur la Peene : les Hevelliens, les Ukriens sont des branches des Wilzes. On trouve alors les Poméraniens dans une partie du pays qui a pris d'eux son nom, si toutefois le nom de Poméraniens n'est pas un appellatif, qui signifie en général des habitans des côtes; les Milciens et les Lusices en Lusace, et les Slezy ou *postérieurs*, en Silésie.

Entre tous ces Vénèdes et le Danube s'établirent les Sorabes à l'est de la Saale et sur l'Elbe, en Misnie et

Digitized by Google

Thuringe; les Daleminzes entre les Sorabes et la Bohème; les Tchekhs ou *antérieurs*, en Bohème; auxquels appartenaient les Khrowoates ou montagnards; enfin, les Moraves. Au sud du Danube les Carenthains occupèrent la Stirie, la Carinthie et la Carniole.

Nous verrons d'autres Slaves fonder des états en Russie, en Pologne, en Croatie, en Esclavonie, en Servie, en Bosnie et en Dalmatie; mais nous revenons aux Francs.

Clotaire I réunit toute la monarchie des Francs, 558.

Clotaire I.er, ayant survécu à ses frères, ainsi qu'à *Thibaut*, fils de Théodebert, roi d'Austrasie, réunit, en 558, toute la monarchie des Francs. Ses limites étaient alors l'océan Atlantique, les Pyrénées (sauf la Gaule narbonnaise des Visigoths), la mer Méditerranée, les Alpes, le Jura, le Rhin depuis Bâle jusqu'au lac de Constance, ce lac, de nouveau les Alpes jusqu'à l'Inn, une ligne allant de l'Inn à l'Ens, cette rivière jusqu'à son confluent avec le Danube; ensuite ce fleuve jusqu'à l'Altmühl, les montagnes de la Thuringe, la Saale, et au nord le pays des Saxons jusqu'à la Lippe et au Rhin.

Nouveau partage.

Après la mort de Clotaire I.er la monarchie fut de nouveau partagée entre ses quatre fils, *Caribert*, *Gontran*, *Chilperic I.er* et *Sigebert I.er* L'histoire des Francs à cette époque devient une suite de guerres civiles, d'assassinats et de crimes, dont le récit serait fastidieux, jusqu'à ce qu'en 613 *Clotaire II*, fils de Chilperic I.er, réunit pour la seconde fois toute la monarchie. Pour donner une idée du caractère des princes qui régnèrent pendant ces cinquante ans, nous allons ra-

Digitized by Google

conter l'histoire des reines Brunehaut et Frédégonde, telle qu'elle est rapportée, dans un latin barbare, par Grégoire de Tours, historien du sixième siècle.

Brunehaut et Fredegonde.

Les deux frères, Sigebert, roi d'Austrasie, et Chilperic I.er, roi de Soissons, avaient épousé deux sœurs, filles d'Athanagilde, roi des Visigoths. Sigebert aimait son épouse Brunehaut, princesse d'un grand mérite, qui, sans doute pour complaire à la nation, abjura l'arianisme et fut réconciliée avec l'Église ; mais Chilperic I.er avait une si mauvaise réputation, qu'avant de lui accorder la main de Galsuinde, sœur de Brunehaut, le roi des Visigoths avait fait jurer à ses ambassadeurs, qu'elle n'aurait pas le chagrin de voir à côté d'elle une autre femme, décorée du titre de reine. Le roi de Soissons ne tarda pas à justifier ces préventions; il s'abandonna à d'indignes amours. Galsuinde, s'en étant plainte dans une assemblée des états, fut quelques jours après trouvée morte dans son lit. On soupçonna de sa mort la belle Frédégonde, maîtresse du roi, et ce soupçon se changea presque en certitude, lorsqu'on vit Chilperic I.er épouser cette femme et la déclarer reine. De là une haine prononcée entre la nouvelle reine et Brunehaut.

Le premier des quatre frères qui mourut fut Caribert, roi de Paris. Comme il ne laissa pas de fils, les trois autres partagèrent, en 572, ses états; mais, ne pouvant s'accorder sur la possession de Paris, ils convinrent que cette ville leur appartiendrait à tous les trois par indivis, et jurèrent qu'aucun d'eux n'y entrerait sans le consentement de ses frères. Bientôt il résulta de cet arrangement une guerre civile : Sigebert, d'ailleurs

Digitized by Google

excellent prince, se laissant entraîner par l'ambition, et peut-être par la passion de son épouse, dépouilla le roi de Soissons de ses états, s'empara de Paris et se fit reconnaître souverain par les grands vassaux de son indigne frère, dans une assemblée tenue à Vitry, où il fut élevé sur le bouclier; pendant la cérémonie il fut assassiné par deux hommes que Frédégonde avait payés pour ce crime : il mourut en 575, âgé de quarante ans.

Childebert II, roi d'Austrasie, 575—596.

Brunehaut et ses enfans eurent le malheur de tomber entre les mains de l'époux de leur ennemie mortelle; on les exila à une campagne royale près de Rouen, probablement à Ruel, situé à l'embouchure de l'Eure dans la Seine; mais des amis trouvèrent moyen de sauver l'aîné des enfans, âgé de cinq ans, et de le conduire à Metz, où il fut proclamé roi d'Austrasie sous le nom de *Childebert II*. Il arriva que Mérovée, fils de Chilperic d'un premier lit (car Galsuinde était sa seconde épouse), vit la belle Brunehaut dans les environs de Ruel, où elle vivait reléguée : il en tomba amoureux et l'épousa. Il fut assassiné par des meurtriers envoyés par Frédégonde; mais Brunehaut se sauva à Metz, auprès de son fils, dont elle prit la tutelle.

En 584 Chilperic, prince détestable, fut assassiné à la chasse. Ce crime est attribué à Brunehaut par le seul Frédegaire, le plus ancien historien des Francs après Grégoire de Tours, mais prévenu contre cette reine; avec plus de vraisemblance on a rapporté que Frédégonde ayant par un mot imprudent trahi ses liaisons criminelles avec un officier de la cour, celui-ci, crai-

Digitized by Google

gnant les suites de cette indiscrétion, commit le meurtre par ordre de la reine coupable.

Clotaire II, roi de Soissons, 584 — 613.

Chilperic I.er eut pour successeur son fils *Clotaire II*, âgé de quatre mois, sous le nom duquel Frédégonde, sa mère, gouverna. La régente d'Austrasie et celle de Paris et de Soissons, l'une aussi impérieuse que l'autre, mais d'ailleurs différentes de caractère, firent éclater leur haine mutuelle. Plusieurs fois Frédégonde attenta à la vie de sa rivale et à celle du jeune Childebert. Ce prince, devenu majeur, s'empara des royaumes d'Orléans et de Bourgogne en 593, à la mort de son oncle Gontram, qui l'avait adopté. Mais il mourut en 596, à l'âge de vingt-cinq ans. Brunehaut se chargea de la tutelle de ses deux fils, dont l'aîné, *Théodebert II*, eut l'Austrasie, sans l'Alsace, et le cadet, *Thierri II*, l'Alsace et une partie de la Champagne, les royaumes d'Orléans et de Bourgogne. Parvenus à l'âge de majorité, les deux frères se brouillèrent : l'Alsace et les autres démembremens de l'Austrasie furent l'objet de leur dispute. Théodebert, défait en 612 dans deux batailles sanglantes, à Toul et à Tolbiac, fut fait prisonnier et mis à mort avec son jeune fils; mais Thierri II lui-même, prince qui n'avait de recommandable que sa bravoure, mourut en 613, laissant quatre fils en bas âge.

Théodebert II, roi d'Austrasie et Thierry II, roi d'Orléans, 596 — 612.

Cependant Frédégonde avait exercé ses fureurs comme régente de son fils Clotaire II. Tout ce qui lui résistait ou lui déplaisait était torturé, privé des yeux ou tué : elle faisait poignarder les prêtres devant l'autel, les grands dans leurs maisons; un jour une société, composée de personnes du plus haut rang, fut massacrée à

Digitized by Google

sa table, où elle l'avait invitée. On dit qu'elle était toujours entourée de bourreaux et d'instrumens de torture. Ce monstre mourut de mort naturelle en 598, sans avoir vu la fin malheureuse de Brunehaut.

Cette princesse, fille, femme, mère, aïeule de rois, bisaïeule de quatre princes qui avaient droit de l'être, s'efforça de leur conserver leur héritage; mais les Austrasiens, las de voir presque toujours depuis trente-cinq ans le gouvernement entre les mains d'une femme, se donnèrent à Clotaire II, et Garnier, maire du palais de la Bourgogne, à qui Brunehaut avait confié les petits princes, les livra traîtreusement au féroce Clotaire qui les fit tuer. La reine s'était sauvée au château d'Orbe en Suisse, mais le lieu de sa retraite fut découvert; on la conduisit au camp de Clotaire qui, à la tête de son armée, l'accusa d'une série de crimes que lui et sa mère avaient commis. L'armée, constituée en cour de justice, la déclara coupable. Après l'avoir exposée aux insultes des militaires, en la promenant par le camp sur un chameau, on l'attacha par les cheveux, par un bras et un pied à la queue d'un cheval fougueux. Elle fut ainsi mise en pièces, et les restes de son corps furent livrés aux flammes. En terminant le récit de ces horreurs, Frédegaire, avec un stupide fanatisme ou une ironie amère, ajoute : « Clotaire fut un prince craignant Dieu, débonnaire, et d'une douceur incroyable envers tout le monde. »

Ce fut ainsi qu'en 613 Clotaire II réunit pour la seconde fois toute la monarchie des Francs.

Seconde réunion de la monarchie des Francs.

Nous venons de prononcer les mots de maire du pa-

Digitized by Google

lais. Le maire du palais, *major domus*, était dans l'origine ce que son titre annonce, l'intendant du palais et le chef des domestiques du roi. Il devint ensuite ministre du roi, puis commandant des armées, et nous le verrons finalement devenir maître du roi

---

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Heptarchie d'Angleterre.

Origine de l'heptarchie.

L'histoire de la Bretagne, après l'invasion des Angles, des Saxons et des Jutes, est enveloppée dans l'obscurité. Les chroniques du pays parlent d'une grande victoire que les Bretons auraient remportée vers 491 à Bath sur ces hôtes incommodes, et après laquelle ils auraient joui d'une cinquantaine d'années de tranquillité; mais on trouve que, dans le premier quart du sixième siècle, ces barbares avaient partagé entre eux l'Angleterre d'aujourd'hui, excepté les pays de Galles et de Cornouailles, et qu'ils y avaient fondé sept ou huit royaumes indépendans. Trois de ces états appartenaient aux Angles, savoir l'*Estanglie*, qui comprenait les comtés de Cambridge, de Suffolk et de Norfolk; la *Mercie*, composée des comtés de l'intérieur, et le *Northumberland*, divisé quelquefois en deux royaumes, qu'on distinguait sous les noms de *Bernicie* et de *Déire*. Trois royaumes échurent aux Saxons, sous les noms de Saxe orientale, méridionale et occidentale, ou *Essex*, *Sussex* et *Westsex*, dont les capitales étaient Londres, Chichester et Salisbury. Les Jutes eurent l'île de Wight et le *royaume de Kent*, sous des princes saxons. Nous allons nommer ces sept états dans l'ordre chronologique de leur fondation, en ajoutant les noms des premiers rois : 1.° *Kent*, 457, Hengist, dont la résidence fut Cantorbéry; 2.° *Sussex*, 491, Ella; 3.° *Westsex*,

Digitized by Google

497, capitale Winchester : Cerdic conquit cet état sur Artus, roi des Bretons, le héros des anciens romans de chevalerie; 4.° *Essex*, 527, Erkenwin, capitale Londres; 5.° *Northumberland*, 547, Ida; 6.° *Estanglie*, 575, Uffa; 7.° *Mercie*, 582, Crida.

Quoique ces sept royaumes formassent autant d'états indépendans, ils étaient néanmoins tous réunis par une espèce de confédération sous un chef qui portait le titre de *Bretwalda :* on ne sait si c'était une élection régulière, ou les circonstances, ou la force supérieure qui donnaient le rang et l'autorité de chef. Cet état de choses est nommé *Heptarchie* ou gouvernement des sept. Le pays cessa d'être nommé Bretagne : on le nomma d'abord Saxe d'outre-mer (*Saxonia marina*), et ensuite England, Angleterre, probablement parce que les Angles étaient les mieux partagés; le nom de Bretagne resta depuis ce temps, et jusqu'au dix-huitième siècle, exclusivement affecté à l'ancienne Armorique. La nation des conquérans fut appelée les Anglo-Saxons, et plus tard Anglais. Les Bretons se maintinrent indépendans dans la partie occidentale de l'île située entre les golfes de Chester et de Bristol, et dans la pointe de terre que le Tamor sépare du reste du pays et qui se termine par le promontoire de Land's-End (Finistère). Les Bretons ou Kymrs, comme ils s'appellent eux-mêmes, conservèrent, avec la liberté, leur langue nationale. Les conquérans les appelaient, d'une manière insolente, les Étrangers, Wales en saxon. Ce nom est resté aux contrées que les descendans des Kymrs habitent encore aujourd'hui, et que les Anglais

Digitized by Google

appellent Wales et Cornwales, noms corrompus par les Français en Galles et Cornouailles. Cette corruption a été cause d'une erreur dans laquelle plusieurs philologues sont tombés, en se persuadant que la langue qu'on parle dans le pays de Galles et en Bretagne est celle des anciens Gaulois ou Celtes, qu'on ne doit chercher qu'en Irlande et en Écosse. La langue kymrique s'est mieux conservée dans le pays de Galles qu'en Cornouailles, où elle s'est approprié un grand nombre de mots anglais. La langue anglaise vient du danois et du saxon, c'est-à-dire d'un des deux dialectes dans lesquels s'est partagée l'ancienne langue teutonique, et qu'on appelle ordinairement plat-allemand. Le teutonique et le français constituent le fond de la langue anglaise, où le danois et le saxon entrent pour la moitié et le français pour un tiers; le sixième restant se compose de mots kymriques et de mots latins : nous voulons parler de mots latins qui ne se retrouvent pas en français, mais que les Anglo-Saxons avaient appris, avant l'arrivée des Normands, par les missionnaires qui sont venus leur prêcher le christianisme. Le plus ancien monument de la langue anglo-saxonne est une traduction métrique de la Bible, faite au septième siècle par Cædmon, et dont il s'est conservé un fragment[1]. La langue anglo-saxonne elle-même n'a pas entièrement disparu : on la retrouve dans quelques parties de la Frise.[2]

1 G. Hikes, *Thesaurus linguarum vet. septentrional.*, *Oxon.*, 1703, 3 vol. in-fol.

2 T. D. Wiarda, *Geschichte der ausgestorbenen altfries. oder sæchs. Sprache*, *Aurich*, 1784, in-8.°

Digitized by Google

Constitution politique des Anglo-Saxons.

Les Anglo-Saxons de l'Heptarchie tenaient des assemblées nationales, qu'on appelait *Wittenagemot*, et par lesquelles le pouvoir des rois était maintenu en d'étroites bornes. La nation se divisait en trois classes : la noblesse, composée des *Eorls* et des *Thanes;* les hommes libres ou *Ceorls*, qui s'appliquaient à l'agriculture et au commerce; et les esclaves ou *Dewes*. A la dernière classe appartenaient tous les Bretons qui n'avaient pas été massacrés ou expulsés. Après la famille royale, le rang le plus élevé dans l'état était celui d'*ealdorman*, titre qui, sous les rois normands, fut changé en celui de comte. L'ealdorman était, comme le graf des Teutons, chargé d'administrer la justice dans son *shire* (*gau* ou canton), et d'en commander les forces militaires. On trouve aussi parmi les Anglo-Saxons les heerzog, *heretosch*, et quelques titres qu'on ne peut expliquer avec certitude; tels étaient les *gesiths* ou suivans du roi, les *holds* et les *childs*. Le tribunal de l'ealdorman s'appelait *shiremote*. La division des comtés en *hundred* et *tythyngs* (centenies et décuries) était également usitée, et leurs tribunaux étaient nommés *hundred-mote* et *hirll-mote*. Les lois anglo-saxonnes, comme celles de tous les Teutons, ne connaissaient pas la peine de mort : les injures et les crimes étaient expiés par le talion ou par la composition (*were*).

Conversion des Anglo-Saxons au christianisme.

Les Anglo-Saxons se déclarèrent les ennemis acharnés du christianisme, qu'ils trouvèrent établi parmi les Kymrs ou Bretons[1] : ils réussirent si bien à l'extermi-

1 En 613, Alfred, roi de Northumberland, pénétra dans le pays de Galles, détruisit le monastère de Bangor, après avoir fait

Digitized by Google

ner, qu'au bout d'un siècle on n'en trouva plus d'autres traces que celles qui s'étaient conservées dans le pays de Galles. Les Anglo-Saxons apprirent à connaître les vérités du christianisme par un des plus grands princes de l'heptarchie, par *S. Ethelbert*, roi de Kent, le premier qui eut des relations avec le continent, auquel, avant lui, les Anglo-Saxons étaient restés étrangers. Ethelbert épousa Berthe, fille de Caribert, roi de Paris. Cette princesse se fit accompagner par quelques prêtres, qui introduisirent le christianisme à Cantorbéry et baptisèrent beaucoup de Saxons. Le pape S. Grégoire le Grand qui, avant son élévation sur le siége pontifical, s'était occupé de la conversion des Anglo-Saxons, envoya en Angleterre l'abbé Augustin et quarante autres ecclésiastiques, pour assister les prêtres francs. En passant par la France ils remirent des lettres à la reine Brunehaut et à ses petits-fils, les rois de Bourgogne et d'Austrasie, ainsi qu'à quelques évêques, et obtinrent des aides qui savaient la langue anglo-saxonne. Ils arrivèrent sur la côte de Kent en 596, furent très-bien accueillis par la reine Berthe et opérèrent un grand nombre de conversions. Le pape envoya le pallium à Augustin. L'introduction du christianisme en Angleterre par des apôtres de la cour de Rome, est la cause de la dépendance dans laquelle l'Église anglaise a été si long-temps à l'égard de cette cour. L'Irlandais Columban avait, quelques années auparavant, prêché l'évangile aux Pictes et aux Scots.

massacrer 1200 moines qu'il y trouva. Bangor est fameux dans l'ancienne histoire de la Bretagne. Deux siècles avant sa destruction, Pélage y était né.

Digitized by Google

Edelburge, fille de S. Ethelbert et de Berthe, porta le christianisme dans la partie la plus septentrionale de l'Angleterre, en épousant *Edwin*, roi de Northumberland, en 625. L'évêché d'York fut fondé sous ce prince. En 689 *Cedwalla*, roi de Westsex, s'étant rendu à Rome, reçut le baptême des mains du pape Sergius I.er et mourut quelques jours après. Son successeur *Ina* fonda, en 715, à Rome une église dédiée à S.e Marie in Sassia (en Saxe) et y ajouta ensuite un hôpital pour les pélerins de sa nation; la place de cette église et de l'hôpital est occupée aujourd'hui par la magnifique institution dite Grand-Hôpital. Le même roi, se trouvant à Rome en 726, fonda le collége anglais pour l'éducation de jeunes ecclésiastiques anglo-saxons, lequel, soixante-huit ans plus tard, donna occasion à l'établissement du denier de S. Pierre. *Offa*, roi de Mercie et d'Estanglie, étant allé à Rome, en 794, pour recevoir l'absolution d'un meurtre qu'il avait commis, ordonna que tous ses sujets contribueraient à l'entretien du collége fondé par Ina : cette contribution, nommée alors *Romescot*, fut par la suite regardée par les papes comme un tribut que l'Angleterre leur devait, et appelée le *denier de S. Pierre.*

Origine du denier de S. Pierre.

Les habitans de l'Estanglie furent convertis au christianisme par les soins de leur roi *S. Sigebert*, qui monta sur le trône en 629. Ce prince avait connu l'évangile en France, où il avait passé quelques années d'exil. Il fit venir en Angleterre un prêtre bourguignon nommé Félix, pour prêcher le christianisme aux Anglais, et il institua les premières écoles dans son pays, en pre-

Digitized by Google

nant pour modèles celles qu'il avait vues sur le continent.

L'état de choses établi en Angleterre par les Anglo-Saxons subsista pendant toute notre première époque, avec la différence que, dans le huitième siècle, l'heptarchie était devenue une pentarchie, le royaume d'Estanglie ayant été réuni à celui de Mercie et le Sussex au royaume de Westsex.

L'heptarchie devient pentarchie.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Le royaume des Visigoths dans la Gaule et en Espagne.

Dynastie de Théodoric.

Wallia, qui, après avoir soumis aux Romains les états germaniques en Espagne, avait fondé le royaume des Visigoths en Gaule, ou le royaume de Toulouse, eut, en 419, pour successeur, en vertu d'une élection du peuple, le sage *Théodoric I.er* Comme, depuis la retraite des Visigoths, les Alains, les Suèves et les Vandales avaient secoué le joug des Romains, Théodoric fit plusieurs expéditions victorieuses en Espagne. Genséric, roi des Vandales, s'avisa d'appeler les Huns à son secours. Attila vint en Gaule et essuya la fameuse défaite de Châlons par Aëtius et Théodoric. Celui-ci paya cette victoire de sa vie. *Thorismond,* un de ses fils, qui s'était distingué dans la bataille, fut proclamé son successeur; mais en 453 il fut tué par ses frères, et *Théodoric II,* l'un d'eux, prit sa place. Ce fut lui qui, en 456, éleva sur le trône de l'empire Avitus, son ami. Mais comme les révolutions étaient fréquentes à Rome, nous le voyons, en 462, en guerre avec l'empereur qui régnait alors. Théodoric II conquit la ville de Narbonne et étendit son royaume jusqu'au Rhône. Le comte Ægidius qui commandait les troupes romaines dans les Gaules, défit, l'année suivante, près d'Orléans, Fréderic, frère du roi des Visigoths, qui périt dans la

Théodoric I, 419 — 451.

Thorismond, 451 — 453.

Théodoric II, 453 — 466.

Digitized by Google

bataille. Ægidius marcha alors contre Théodoric II, mais mourut empoisonné en 464.

Théodoric II, le meurtrier de son frère Thorismond, périt en 466 de la main de son frère *Euric*.

Le règne de ce prince est l'époque de la grandeur du royaume des Visigoths, et l'on peut le regarder comme le second fondateur de cet état. Il profita habilement de la dissolution de l'empire romain pour en conquérir une partie. Après avoir engagé les Ostrogoths fixés sur le Danube, à attaquer l'empire oriental, lui-même entreprit la conquête de ce que celui d'Occident possédait en Gaule et en Espagne. Il eut peu de peine à s'emparer de toutes les provinces situées au midi de la Loire et à l'ouest du Rhône, à l'exception de celle que nous nommons Auvergne, qui fut défendue par Ecdicius, fils de l'ancien empereur Avitus, assisté des Bourguignons : n'ayant pu s'en rendre maître, il se la fit céder par Jules Népos, qui, en 474, monta pour un instant sur le trône de Rome. Ce fantôme d'empereur acheta par une cession volontaire une paix qui lui devint inutile, parce que, très-peu de temps après, il fut chassé d'Italie par Oreste. Euric, 466 — 484.

Odoacre ayant mis fin à l'empire d'Occident, rien n'arrêtait plus Euric dans ses conquêtes. Avant lui, Théodoric II avait déjà, avec la permission de Rome, occupé plusieurs districts de l'Espagne. Euric résolut de s'emparer de la totalité de ce pays, ou au moins de tout ce que les Romains y possédaient. Il fut assisté dans cette entreprise par Widimer, roi des Ostrogoths, qui était venu, à travers l'Italie, secourir les Visigoths.

Digitized by Google

entra en Espagne et défit, en 509, près de Barcelonne, le roi des Visigoths, qui, abandonné des siens, se réfugia auprès de Thrasamonde, roi des Vandales en Afrique.

Théodoric le Grand, 509 — 526.

Théodoric prit alors les rênes du gouvernement, non comme tuteur de son petit-fils, mais pour son propre compte, quoique avec l'intention d'abandonner plus tard le royaume des Visigoths à ce jeune prince, auquel il donna pour tuteur Theudès, homme habile, mais ambitieux, qui travailla à se faire à lui-même un parti en Espagne.

Amalaric, 526 — 531.

Théodoric étant mort en 526, *Amalaric*, âgé de vingt à vingt-quatre ans, prit possession du trône; mais la partie méridionale de la Provence, située au sud de la Durance, resta réunie à l'empire des Ostrogoths. Amalaric épousa Clotilde, sœur de Childebert, roi de Paris; mais les violences qu'il exerça contre cette princesse, pour la forcer de professer l'arianisme, lui attirèrent une guerre avec les Francs. Il fut battu en 531, près de Narbonne, et périt dans la fuite.

Avec lui s'éteignit la famille de Théodoric, et une nouvelle époque de l'histoire des Visigoths commence. La monarchie devint purement élective, et la nation éprouva tous les inconvéniens qui sont attachés au plus vicieux des ordres de succession.

Le royaume des Visigoths devient électif.

Theudès, 531 — 548.

Théodisclus, 548 — 549.

Theudès, ancien tuteur d'Amalaric, élu en 531, transféra le siége de la monarchie à Barcelonne. Assassiné en 548, il fut remplacé par *Théodisclus*, qui, au bout de dix-sept mois, eut le sort de son prédécesseur.

Agila, 549 — 554.

Athanagild, 552 — 567.

On nomma *Agila* à sa place; mais *Athanagild* s'étant révolté contre lui, et l'ayant défait avec les secours que Justinien lui avait envoyés, Agila fut tué en 554.

Digitized by Google

Athanagild fut obligé de céder aux Grecs beaucoup de forts et de villes maritimes, d'où ses successeurs eurent infiniment de peine à les expulser. Athanagild fut le père de Brunehaut et de Galsuinthe, qui épousèrent les deux frères Sigebert I.er et Chilperic I.er, rois d'Austrasie et de Soissons.

Liuba, 567 — 572. Léovigild, 569 — 586.

Après la mort d'Athanagild, en 567, il y eut cinq mois de troubles, parce que les grands ne purent s'accorder sur le choix de son successeur. Il en résulta, enfin, une double élection : Liuba et Léovigild furent proclamés en même temps, *Liuba* en Septimanie et *Léovigild* en Espagne. Ils vécurent ensemble en paix, et Liuba étant mort en 572, Léovigild réunit toute la monarchie. Ce prince apaisa les troubles dont l'Espagne était déchirée, réduisit les Basques à l'obéissance, et, pour les y maintenir, détruisit Vittoria : il conquit Cordoue sur les Grecs, et profitant de la désunion qui régnait dans le royaume des Suèves, il y mit fin en 585. L'histoire de cet état, qui avait duré cent quatre-vingts ans, n'est pas assez intéressante pour que nous nous y arrêtions un instant.

Destruction du royaume des Suèves.

Révolte de S. Herménégild.

Léovigild qui, le premier parmi les rois visigoths, avait entouré son trône d'une certaine pompe royale, régnait avec gloire, lorsque sa seconde épouse, Gosuinthe, zélée arienne, mit le trouble dans sa maison. Herménégild, fils aîné de Léovigild, qui, en 572, avait été nommé son corégent, ayant épousé une fille de Brunehaut, Ingonde, qui refusa d'abandonner la foi catholique, les deux reines se brouillèrent. Herménégild, cédant aux suggestions d'une jeune et belle épouse,

Digitized by Google

se déclara catholique, et dans son second baptême (car les catholiques et les ariens, ne reconnaissant pas réciproquement les sacremens célébrés par un prêtre du parti opposé, administraient un second baptême aux nouveaux convertis) prit le nom de Jean. Après avoir offensé ainsi son père, croyant n'avoir plus rien à ménager, il arbora l'étendard de la révolte et s'allia avec tous les ennemis de l'état, avec les Grecs, les Francs et les Suèves (car la révolte d'Herménégild est antérieure à la soumission de ce peuple). Léovigild assiégea Séville, où le fils rebelle s'était enfermé, et la prit, après de longs efforts. Herménégild trouva moyen de s'échapper. Le père l'assiégea à Cordoue, et, s'il faut en croire les historiens catholiques qui racontent cet évènement avec beaucoup de passion, il offrit la grâce au coupable, s'il choisissait la voie de la soumission, mais le trompa, le fit enchaîner et enfermer à Valence en 584. Le captif, ayant persisté dans sa religion, eût la tête tranchée le jour de Pâques 585. L'Église qui a regardé cette guerre civile comme un combat entre l'orthodoxie et l'hérésie, et Herménégild comme un martyr de la foi, a placé ce prince au nombre des saints. Ingonde voulut retourner dans sa patrie, mais les Grecs qui espéraient sans doute quelque avantage de la possession de cet otage, l'embarquèrent pour la transporter à Constantinople. Elle mourut en route; son fils Athanagild fut élevé à Byzance.

Reccarède, le catholique, 586 — 601.

Reccarède, second fils de Léovigild, lui succéda en 586. Ce monarque est cher aux Espagnols pour avoir détruit l'arianisme. Dans le troisième concile de Tolède,

Digitized by Google

tenu en 589, auquel assistèrent soixante-dix évêques d'Espagne et de Septimanie, le roi, la reine son épouse, le clergé et la noblesse, signèrent une profession de foi pareille à celle des trois premiers conciles œcuméniques, et prononcèrent l'anathème contre l'arianisme. Cet acte procura à Reccarède le surnom de Catholique; sa bienfaisance lui fit peut-être décerner celui de Flavius, qui devait, dit-on, rappeler le règne de Titus : ce surnom honorable fut adopté par la plupart des rois des Visigoths suivans, et il est probable que ce ne fut pas en l'honneur de Titus qu'ils le portèrent. On attachait à ce nom je ne sais quelle idée de légitimité : les empereurs de Byzance s'en décoraient; Théodoric le Grand, fondateur de l'empire des Ostrogoths, fut le premier prince teutonique qui le porta. Cependant ce nom fut particulièrement attribué aux rois visigoths, et on trouve des exemples qui prouvent que leur royaume même était nommé *Flavie*. Reccarède fut aussi le premier roi des Visigoths qui se fit solennellement couronner. Depuis son règne les évêques acquirent une grande influence dans le gouvernement et préparèrent ainsi la révolution qui, après le milieu du septième siècle, fit entièrement cesser les assemblées nationales ou des grands, à la place desquelles les affaires publiques se traitèrent dans les conciles.

Les Visigoths deviennent catholiques.

Reccarède, mort en 601, eut pour successeur son fils *Liuba II*, contre lequel, au bout de dix-huit mois, s'éleva l'arien *Widéric*, qui, s'étant emparé de la personne du jeune roi, ordonna de le tuer après lui avoir fait couper la main droite; Liuba n'avait alors que

Liuba II, 601 — 603.

Widéric, 603 — 610.

Digitized by Google

vingt ans. L'usurpateur, après avoir fait de vains efforts pour rétablir l'arianisme, fut massacré en 610. *Gondemar*, qui fut élevé sur le trône, mourut au bout de deux ans, en 612.

Gondemar, 610 — 612.

Sisebut, 612 — 620.

Sisebut qu'on élut alors roi des Visigoths, se distingua comme prince, comme militaire et comme littérateur. Il existe de lui un petit poème didactique sur les éclipses du soleil et de la lune, en vers hexamètres latins, plus élégans qu'on ne devrait l'attendre d'un écrivain du septième siècle.

Sisebut soutint une guerre sérieuse contre le patricien Césarius, gouverneur des possessions des Grecs en Espagne. Pressé d'un côté par les Persans et de l'autre par les Avares, Héraclius les abandonna, en 616, par traité à Sisebut, à l'exception de la province située sur la mer Atlantique, qui a été appelée ensuite Algarve.

Persécution des Juifs.

Sisebut, quoique naturellement doux et humain, devint persécuteur par fanatisme religieux. Sa haine tomba sur les juifs. D'après une tradition qui s'est conservée parmi les juifs, leurs ancêtres ont été transplantés en Espagne par le roi Salomon; l'empereur Adrien, après avoir étouffé la rébellion de la Palestine, doit avoir envoyé dans la presqu'île 48,000 pères de famille, avec leurs femmes et leurs enfans. Par l'étonnante fécondité qui caractérise cette race, elle s'était multipliée à un point incroyable. On dit que Sisebut força 90,000 juifs d'accepter le baptême.

Reccarède II, 620 — 621.

Sisebut eut pour successeur, en 621, *Reccarède II*, son fils, qui mourut au bout de peu de mois.

Suinthila, 621 — 631.

Suinthila fut alors élu. On peut le nommer le premier roi de toute l'Espagne; car, profitant des occupa-

Digitized by Google

tions que donnait à l'empereur Héraclius la guerre de Perse, il chassa entièrement les Grecs de la presqu'île, en 624.

Le pouvoir politique que les assemblées du clergé ou les conciles usurpèrent depuis Reccarède, eut les suites les plus importantes. Le quatrième concile de Tolède, tenu en 633, changea entièrement la nature du gouvernement. Depuis 511, huit ou neuf rois avaient été tués ou au moins détrônés, et l'Espagne était gouvernée par des usurpateurs, qui, pour se maintenir, avaient besoin de l'assentiment des grands. Depuis Reccarède le Catholique, les conciles s'étaient mis en possession d'une espèce de droit d'élection, mais le quatrième concile de Tolède, en sanctionnant l'usurpation de *Sisenand*, qui s'était révolté contre Suinthila, décréta : 1.° que personne ne pourrait parvenir au trône sans le consentement des évêques et des officiers palatins ; 2.° que le roi prêterait serment de ne prononcer aucun jugement en affaires capitales sans l'avis des mêmes officiers ; 3.° que le clergé jouirait de l'immunité de toute charge et imposition ; 4.° que les évêques seraient les maîtres d'appeler à leurs assemblées ou d'en exclure telles personnes qu'ils jugeraient à propos. Ainsi l'Espagne devint une monarchie élective ou plutôt une aristocratie sacerdotale.

Quatrième concile de Tolède, de 633.

Sisenand, 631 — 636.

Le quatrième concile de Tolède ordonna aussi que toutes les églises catholiques des Visigoths se serviraient dorénavant de la même liturgie. Le formulaire usité qui, dans le onzième siècle, a attiré l'animadversion de la cour de Rome, à cause de quelques erreurs qui

Origine de la liturgie mozarabique.

Digitized by Google

s'y étaient glissées, est connu sous le nom d'*office gothique* ou *mozarabique*, mot corrompu de celui de Mixtarabes : c'était ainsi que, depuis le huitième siècle, on nommait les chrétiens vivant au milieu des Arabes. Anciennement cet office était aussi connu sous le nom d'Isidorien, parce qu'on le regardait comme l'ouvrage du célèbre S. Isidore de Séville, sur le compte duquel on a mis aussi deux recueils de canons et de décrétales.

Quelques auteurs pensent que le concile de 633 publia le recueil de lois civiles des Visigoths, en latin, qui fut ensuite traduit en visigoth sous le titre de *Fuero Juzgo*, mots corrompus de *forum judicum*.

Chintila, 636 — 640.

La forme de gouvernement établie par le quatrième concile de Tolède, et confirmée en 636 par le cinquième, fut rendue encore plus vicieuse par le sixième, tenu en 638 sous *Chintila :* cette assemblée décréta qu'on ne choisirait jamais pour roi quelqu'un qui n'appartenait pas à l'ancienne noblesse gothique, et qu'il n'y aurait jamais d'élection du vivant du roi. C'était consolider l'éligibilité de la couronne, mais aussi ouvrir la porte à toutes les intrigues et remplir le royaume de troubles. Le sixième concile de Tolède a conduit l'Espagne sur la route de la décadence. Il décréta aussi que chaque roi, à son avènement au trône, jurerait d'observer les lois rendues contre les juifs.

Sixième concile de Tolède, 638.

Tulga, 640 — 642.

Chindasuinthe, 642—653.

Chintila eut pour successeur son fils *Tulga*, dont le règne, qui ne dura que deux ans, fut rempli de troubles. Sisenand, Chintila et Tulga avaient dû le trône à l'influence du clergé, protecteur des libertés natio-

Digitized by Google

nales contre l'ambition des grands; ceux-ci prirent à leur tour le dessus en 642, détrônèrent Tulga et mirent à sa place le général *Chindasuinthe*, homme d'un caractère énergique et ennemi des prêtres. Ce monarque régna pendant onze ans avec vigueur; il sut maintenir dans l'obéissance les grands auxquels il devait son élévation; il réprima avec sévérité toutes les révoltes, se montra libéral envers le clergé, mais ne lui laissa aucune influence dans les affaires publiques. Il ne demanda pas même que les évêques sanctionnassent son usurpation, et s'adjoignit son fils sans les consulter.

Lois des Visigoths.

Ce fut lui qui fit rassembler et traduire en langue vulgaire les lois des Visigoths. Qu'on ne pense pas qu'il soit question ici de l'espagnol : la langue des conquérans de l'Espagne était un dialecte teutonique; celle du peuple soumis, la romane ou ce mélange d'ibérien, de phénicien et de mauvais latin, qui s'était formé depuis que les Romains étaient les maîtres de la presqu'île; comme un autre roman avait pris naissance au nord des Pyrénées par le mélange du latin avec le gaulois. Le roman espagnol adopta beaucoup de mots visigoths, mais il ne prit le caractère de ce qu'on nomme le castillan que depuis qu'il se mêla avec l'arabe.

Les lois des Visigoths renferment les principes de la législation germanique dans presque toute leur pureté; car on n'y trouve que très-peu de choses empruntées aux Romains. Le jugement de Montesquieu, qui dit : « Les lois des Visigoths sont puériles, gauches, idiotes; elles n'atteignent point le but; pleines de rhétorique et vides de sens; frivoles dans le fond et gigantesques dans

Digitized by Google

le style, » est-il juste ou dicté par la prévention? Gibbon déclare qu'il a trouvé dans ces lois la preuve de plus de lumières et de civilisation que dans les lois des Bourguignons et des Lombards. M. de Savigny, qui approuve Montesquieu, dit cependant que dans ce code on trouve une prétention de civilisation, d'éloquence et de philosophie[1]. Par ce code la loi qui défendait le mariage entre Visigoths et Romains, fut abrogée, et ainsi se prépara l'amalgame des deux peuples en un seul corps de nation. Le code rédigé par ordre de Chindasuinthe ne fut cependant publié que deux ans après sa mort, en 655, et alors l'emploi de toute autre législation fut défendu, à l'exception des négocians étrangers, qui conservèrent le droit de se faire juger par leurs consuls d'après leurs lois nationales.

Récésuinthe, 653 — 672.

Récésuinthe, fils de Chindasuinthe, régna seul après la mort de son père pendant vingt ans. Il se montra envers les évêques aussi conciliant que son père l'avait été peu. Il fit preuve en cela d'une sage politique; car c'était par l'influence seule du clergé qu'il pouvait balancer le trop grand pouvoir des nobles. Aussi, en ouvrant en 653 le huitième ou neuvième concile de Tolède, invita-t-il les prélats à ne pas s'occuper exclusivement des affaires de l'Église, mais à donner une partie de leur temps à celles de l'état. Depuis dix ans le clergé n'avait pas entendu un pareil langage. Il faut supposer, cependant, que l'influence de la noblesse turbulente était encore grande à ce concile; car si le décret portant que le roi ne pourrait lever aucune imposition que

1 *Geschichte des röm. Rechts, u. s. w.*, II, 70.

Digitized by Google

du consentement de la nation, était conforme et essentiel au système féodal, un autre décret, rendu par ce concile, avilit l'autorité royale : c'est celui qui statuait qu'un roi ne pourrait entrer en possession de son patrimoine qu'après avoir restitué les biens que son père se serait injustement appropriés ; c'était faire le procès à la mémoire des monarques, et rendre la fortune d'un prince moins sûre que celle d'un particulier.

État politique de la monarchie.

Comme la mort de Récésuinthe est l'époque de la décadence absolue de la monarchie des Visigoths, nous nous y arrêterons un instant pour considérer l'état politique de ce royaume avant sa dissolution. Tous les états fondés par des peuples germaniques ont entre eux une analogie de forme et d'institutions. Ici nous observerons seulement ce qui était propre à la monarchie fondée par Wallia.

Depuis que cette monarchie devint purement élective, il s'y forma deux partis : l'un, composé du clergé et du peuple, trouvait son intérêt à maintenir l'autorité royale, vrai boulevard de la liberté publique ; l'autre, formé par la noblesse, travaillait sans cesse à miner cette autorité dans ses fondemens ; elle y réussit par la révolution qui éleva Chindasuinthe sur le trône.

Depuis Récésuinthe les conciles remplacèrent les assemblées des grands ou les diètes ; mais ils n'étaient pas exclusivement composés de prélats : il y assistait un certain nombre de grands du royaume.

De même que dans tous les états teutoniques, la monarchie était divisée, pour l'administration, en duchés et comtés ; mais contrairement à ce que nous verrons

Digitized by Google

partout ailleurs, les duchés n'étaient pas des fiefs conférés pour la durée de la vie des titulaires : c'étaient des charges ou commissions momentanées, révocables à la volonté du roi. Selon un usage qui existe encore en Allemagne, les personnes qui avaient une fois porté le titre de duc, le conservèrent toute leur vie ; mais si, après leur retour à la cour, elles étaient nommées à quelque autre haut office, ils y ajoutaient le titre de comte, parce que toutes les grandes charges le portaient. Cependant, comme ce titre de comte indiquait une charge, les dignitaires qui se décoraient du titre de duc par une espèce de réminiscence, si nous pouvons nous exprimer ainsi, mettaient la qualité de comte avant le titre de duc : telle est l'origine de la dignité de comte-duc, que portent plusieurs maisons espagnoles.

La circonscription politique de l'état était conforme à la division ecclésiastique. Il y avait autant de duchés que de métropoles : c'étaient la province de Carthage, la Bétique, la Lusitanie, la Gallicie, la Tarragonaise et la Gaule ou Septimanie. Tolède, Séville, Mérida, Braga, Saragosse ou Tarragone et Narbonne, en étaient les chefs-lieux. Le comte de Tolède, ville où résidait le roi, était indépendant du duc de Carthage, et avait rang de duc.

La véritable haute noblesse visigothe se composait des anciens grands propriétaires ou *gardings* (de *garda*, bien territorial), ce que les historiens ont traduit par *proceres*, les grands. Comme les ducs et les comtes étaient choisis dans la classe des hommes libres en général, les gardings, promus à une charge, avaient cou-

Digitized by Google

tume de se distinguer des autres par les titres de comte et de grand.

L'autorité royale était tellement dégradée en Espagne, que, Récésuinthe étant mort en 672 sans enfans, il fallut presque faire violence à *Wamba*, un de ses ministres, pour l'engager à accepter la couronne. Depuis que la dynastie de Théodoric I.er s'était éteinte, une douzaine de familles avaient fourni des rois aux Visigoths; mais à chaque vacance du trône chacune de ces familles prétendait faire valoir ses droits, et ne pouvait qu'avec peine se résoudre à la soumission envers un de ses égaux. Wamba, 672 — 680.

Wamba ne tarda pas à éprouver les suites de cet esprit factieux. Hilpéric, comte de Nîmes, attaqua la légitimité de son élection, par la raison qu'on n'y avait pas appelé les Visigoths de la Septimanie, et trouva un appui dans le clergé du Languedoc : le général Paul, Grec, que Wamba envoya contre ce rebelle, se fit lui-même proclamer roi, et Hilpéric reconnut cet usurpateur, qui était soutenu par les Gascons et les Francs; mais Wamba défendit avec vigueur une couronne qu'il n'avait acceptée qu'à regret : il étouffa la révolte par son activité et força Paul qui, après la prise de Nîmes, s'était retranché dans les ruines de l'ancien amphithéâtre, d'implorer sa clémence. Paul et ses principaux complices furent condamnés à une prison perpétuelle.

Depuis que les évêques avaient obtenu une grande influence dans le gouvernement, la noblesse qui anciennement avait dédaigné les siéges épiscopaux, s'était donné beaucoup de peine pour y monter. Ainsi l'es-

Digitized by Google

prit du haut clergé avait changé, et le pouvoir des évêques, qui avait anciennement balancé le pouvoir des grands, devint aussi dangereux à la monarchie que l'avait été celui de ces derniers; car les deux corps avaient maintenant les mêmes intérêts à défendre. Wamba cependant s'occupa des moyens de diminuer la puissance épiscopale. Parmi ceux qu'il imagina, fut, dit-on, une nouvelle distribution des diocèses; les actes du concile où le travail en fut rédigé, ont disparu, et l'on accuse le clergé de les avoir détruits, de manière qu'on ignore jusqu'à la date de cette assemblée, et qu'à défaut d'un monument historique, le fait même de la nouvelle circonscription est devenu douteux.

Ce fut sous le règne de Wamba que l'Espagne éprouva la première attaque des Arabes d'Afrique, qui essayèrent de faire une descente à Algésire : comme la marine des Visigoths était plus exercée que la leur, les Arabes perdirent dans cette attaque 272 bâtimens, avec le monde qu'ils portaient.

Wamba devint la victime du mécontentement du haut clergé. Il existait à sa cour un certain Ervige, qui ambitionnait le trône et s'était fait un parti qui voulait l'y porter. Il prétendait y avoir droit comme fils d'un certain Ardebaste lequel, exilé de la cour de Constantinople, était venu chercher un refuge à celle de Tolède et avait été reçu avec bonté par Récésuinthe, qui lui fit épouser une de ses proches parentes, dont il eut Ervige. On prétendait qu'Ardebaste n'était autre qu'Athanagild, fils de S. Herménégild et d'Ingonde de France, lequel avait été élevé à Constantinople sous le nom d'Ardebaste.

Digitized by Google

Ervige donna à Wamba un breuvage qui le fit tomber en léthargie. Dans cet état l'archevêque de Tolède fit tonsurer ce prince et l'affubla d'un habit de moine, ce qui, d'après les idées du temps, le rendait à jamais incapable de régner. Wamba, revenu de sa léthargie et apprenant qu'Ervige avait été proclamé roi, n'eut plus autre chose à faire que d'abdiquer pour se retirer dans un monastère.

Le treizième concile de Tolède qu'*Ervige* convoqua pour le mois de janvier 681, confirma l'abdication de Wamba et la nomination d'Ervige. Refuser, dit l'historien Mariana, celui qui disposait de la force armée, aurait été témérité et non courage. Ervige acheta la bonne volonté du clergé, en permettant à l'archevêque de Tolède de nommer aux évêchés vacans : c'était dépouiller la couronne de la plus belle prérogative qui lui restât; car les grandes dignités étant devenues héréditaires sous les derniers monarques, le seul moyen que le roi eût encore de lutter contre l'aristocratie des nobles, c'était le droit de nommer les évêques. Ervige, 680 — 687.

Ervige qui n'avait pas de fils, et qui sans doute était tourmenté de remords du crime par lequel il était parvenu au trône, engagea le quatorzième concile de Tolède, de 683, à déclarer inviolables la reine son épouse et ses filles, afin qu'après sa mort elles fussent garanties de toute injure. Ce concile décréta aussi que les veuves des rois ne pourraient pas se remarier, même à un roi, sous peine d'excommunication.

Toujours inquiet sur le sort des personnes qui lui étaient chères, Ervige mariat Cixilane, sa fille, à Égiza,

Digitized by Google

neveu du roi Wamba, après avoir fait jurer à ce jeune homme qu'il protégerait sa belle-mère et sa famille, et ne vengerait pas l'injure faite à Wamba. Sentant approcher sa fin, Ervige désigna Égiza pour son successeur

Égiza, 687 — 701. Le dernier acte du règne d'Ervige était une violation des décrets du sixième concile de Tolède; mais *Égiza* avait le clergé pour lui. Le seizième concile, assemblé en 688, confirma sa nomination. Consulté par le roi sur la validité du serment qu'il avait prêté à son beau-père, et qu'il affectait de trouver en contradiction avec celui de son inauguration, qui l'obligeait à laisser un libre cours à la justice, le concile prononça que le serment en lui-même était une chose inviolable; mais qu'il était nul quand il tendait à protéger le crime. Égiza était ainsi autorisé à venger l'injure faite à son oncle, à laquelle il paraît que les gendres d'Ervige avaient eu part : l'histoire ne dit pas s'il usa de cette faculté; mais il rendit aux partisans de Wamba les biens et les honneurs dont ils avaient été dépouillés sous le règne précédent.

Pendant toute la durée de son règne, Égiza eut à combattre successivement deux prélats que leur zèle rendait turbulens. S. Julien, archevêque de Tolède, le même qui avait dépouillé Wamba de la couronne, et qui, aussi savant qu'orgueilleux, tint tête au roi et au pape, était l'un; Sisbert qu'en 690 Égiza lui avait donné pour successeur, était l'autre. Sisbert est accusé de s'être mis à la tête d'un parti pour détrôner le roi: on voulait se servir, pour l'exécution de ce complot, de

Digitized by Google

la reine Cixilane, qui devait donner sa main à un seigneur de la faction opposée à celle de Wamba. Le roi, pour parer ce coup, fit décréter, en 691, par le synode de Saragosse, que les veuves des rois non-seulement ne se remarieraient pas, mais qu'elles prendraient le voile après la mort de leurs époux.

Après avoir saisi tous les fils de la conspiration tramée contre lui, Égiza convoqua en 693 le dix-septième concile de Tolède. Les actes de ce synode constatent que le crime de Sisbert y fut prouvé et qu'on prononça sa destitution.

Persécution contre les juifs.

Le dix-huitième concile de Tolède, de 694, s'occupa beaucoup de l'extirpation du judaïsme. Le nombre des juifs s'était prodigieusement accru en Espagne : beaucoup d'entre eux s'étaient fait baptiser; mais en secret ils continuaient d'exercer leurs cérémonies, et évitant de se mêler par mariage à la nation des Visigoths, ils détruisaient l'effet salutaire que leur conversion pouvait avoir sous le rapport politique, celui d'opérer la fusion des deux peuples. Le roi prétendit tenir en main la preuve que, d'accord avec les juifs d'Afrique, ils avaient tramé une conspiration contre l'état. Le concile ordonna qu'ils seraient tous réduits en esclavage et dispersés, et leurs biens confisqués. On devait leur enlever leurs enfans à l'âge de sept ans, les faire élever dans le christianisme et les marier ensuite à des chrétiens. On attribue à ce décret le mélange de sang juif et chrétien qui se remarque jusqu'à nos jours dans un grand nombre de familles espagnoles, dont les physionomies expriment un caractère oriental. Il a donné lieu

Digitized by Google

à cette distinction de vieux et de nouveaux chrétiens, qui a été observée en Espagne jusqu'au quinzième siècle.

Witiza, 701 — 710.

Égiza affermit tellement son autorité, qu'il put nommer son successeur sans consulter l'assemblée des grands et des évêques. Il désigna comme tel *Witiza*, son fils, et pour accoutumer la nation au gouvernement de ce prince, il lui céda, en 696, l'ancien royaume des Suèves : Witiza établit sa résidence à Tuy sur le Minho et succéda en 701 à son père.

Rien de plus obscur que l'histoire de son règne. Tous les historiens s'accordent à dire que pendant les cinq ans qu'il avait gouverné la Gallice, il avait donné les plus grandes espérances; mais depuis qu'il fut maître de toute la monarchie, il n'y a sorte de vice dont on ne l'accuse. Il faut observer en général que les documens authentiques de l'histoire des derniers rois visigoths ont été détruits ou se sont perdus par suite de l'invasion du pays par les Arabes, et que tout ce qu'on nous raconte des crimes de Witiza sort de la plume d'écrivains sans critique, qui vivaient cinq siècles après lui, tels que Lucas de Tuy et Roderigue Ximenez, archevêque de Tolède. Le seul auteur contemporain qui parle de Witiza, Isidore de Badajoz (*Pacensis*), loue sa clémence et sa bonté, et dit que l'Espagne a été heureuse sous son règne, quoiqu'il convienne que ce prince soit monté sur le trône d'une manière un peu irrégulière, ou, comme il dit, *lestement* (petulanter). Pour expliquer la chute de l'empire des Visigoths, il est inutile de s'arrêter aux qualités personnelles de Witiza : cet

Digitized by Google

empire a péri par l'affaiblissement de la puissance royale, par l'esprit de faction qu'alimentait l'éligibilité de la couronne, par l'insubordination et la turbulence des grands, qui ne voulaient reconnaître aucune autorité supérieure à la leur; par l'intolérance du clergé et par l'influence politique que les évêques avaient usurpée. Les effets étaient sous les yeux; mais l'esprit de parti se fit illusion sur les causes, et on affecta de mettre sur le compte de Witiza ce qui était le résultat nécessaire de la corruption des deux premiers ordres de l'état.[1]

Dix-neuvième concile de Tolède, 701.

Witiza convoqua en 701 le dix-neuvième concile de Tolède, le dernier qui ait été tenu en Espagne. Les actes de cette assemblée sont perdus; mais, d'après une tradition qui s'est perpétuée en Espagne, ce concile se serait soustrait à la primauté papale, en défendant tout appel en cour de Rome, et aurait accordé aux ecclésiastiques la permission de se marier et aux juifs celle de rentrer dans le royaume. La première partie de cette tradition est inconcevable. Le cardinal Baronius a voulu l'expliquer, en publiant deux lettres du pape Grégoire VII des années 1073 et 1077, où il dit qu'avant l'invasion de l'Espagne par les Arabes, les Visigoths étaient tellement soumis au saint-siége, que les rois ne se regardaient que comme les lieutenans du pape et lui payaient un tribut annuel. Le cardinal suppose que c'est à cette domination que le roi Witiza et le dix-neuvième

1 La mémoire de Witiza a été justifiée par Don *Gregorio Mayano y Siscar*. Voy. Büschings *Magazin für die neue Historie und Geographie*, vol. 1, p. 379.

Digitized by Google

concile de Tolède se sont soustraits. Les lettres de Grégoire VII sont authentiques; mais elles ne peuvent prouver un fait historique antérieur de près de quatre siècles et dont il ne reste pas de trace. A l'hypothèse du cardinal on en a opposé une autre. L'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, avait tellement étendu ses prérogatives, qu'elles excitèrent souvent la jalousie et les plaintes du métropolitain de Séville, qui invoqua l'autorité du saint-siége pour ramener le primat dans de justes bornes. Il se pourrait, a-t-on dit, que le concile de Tolède eût interdit cette espèce de recours, en décidant qu'il était de la compétence de l'assemblée générale des évêques.

Les historiens racontent une autre fable. Witiza avait fait crever les yeux à Théodefred, fils du roi Récésuinthe, lequel était duc de Cordoue; Pélage, accusé, comme lui, de trahison, se sauva dans les Asturies. Roderic, fils de Théodefred, se mit à la tête d'un corps de rebelles, et, assisté par les Romains, c'est-à-dire par les Grecs, il s'empara de la personne du roi, lui fit crever les yeux et monta sur le trône à sa place. Ces historiens ne nous disent pas où Roderic trouva ces Romains. Depuis la défaite de Jean le Patricien, que l'empereur Léonce avait envoyé en Afrique, en 698, les Grecs ne possédaient plus une seule ville en Afrique, et les historiens Byzantins ne nous rapportent point que Justinien II ait envoyé une flotte en Espagne : comment aurait-elle pu se montrer dans la Méditerranée dont les Arabes étaient les maîtres?

Roderic, 710 — 712.

D'autres historiens racontent que Witiza mourut tranquillement à Tolède en 710, laissant deux fils, Éba

Digitized by Google

et Sisebut, qui furent exclus de la succession par le parti opposé à celui de Wamba, lequel fit élire *Roderic*.

L'histoire de ce prince est encore plus fabuleuse que celle de Witiza. Pour procurer à Roderic le temps nécessaire à l'exécution de toutes les extravagances qu'on lui prête, les écrivains espagnols ont prolongé la durée de son règne jusqu'en 714, tandis que Pagi a prouvé, à l'aide des meilleurs historiens chrétiens, Espagnols ou Francs, et par le témoignage des historiens arabes, que Roderic fut défait le 17 juillet 712. Les évènemens qui doivent avoir amené sa chute, tels qu'ils sont racontés par le prétendu Aboulcasim[1], appartiennent au genre du roman : la sévère histoire dédaigne de se parer de ces ornemens frivoles ; elle se borne au petit nombre de faits avérés que nous allons indiquer.

C'est l'ambition, l'égoïsme et l'esprit turbulent des grands, éternels fléaux des gouvernemens électifs,

1 En 1592 et 1600 il parut à Grenade un livre en deux volumes in-4.°, souvent réimprimé depuis sous le titre de Véritable Histoire du roi don Rodrigue et de la perte de l'Espagne, etc., par Aboulcacim Tarif aben Tarique, etc., traduit (en espagnol) par Miguel de Luna. Il a paru deux traductions françaises de ce livre; l'une sous le titre d'Histoire de la conquête de l'Espagne par les Maures, composée en arabe par Abulcacim Tarif Abentariq, Paris, 2 vol. in-12, et l'autre sous le suivant : Histoire des deux conquêtes de l'Espagne par les Maures, etc., Paris, 1708, in-12. Ce livre est la source de toutes les fables qu'on a débitées sur le roi Rodrigue, parce que pendant plus d'un siècle personne n'a douté de son authenticité. L. P. Jean Livon, bénédictin, dans une dissertation intitulée : Question curieuse, si l'Histoire des deux conquêtes par les Maures, par Aboulcasim Tarif Abentarique, est un roman, Paris, 1708, in-12, a prouvé que Michel de Luna était un imposteur.

Digitized by Google

qui ont livré aux Arabes la monarchie des Visigoths. Les descendans de Léovigild, le plus illustre des rois de ce peuple, et de son fils Reccarède; ceux de Chindasuinthe, exclus de la succession par Wamba; le parti de ce dernier et celui qui avait porté Ervige sur le trône; telles étaient les factions les plus puissantes dont l'Espagne fut le théâtre dans la seconde moitié du septième siècle et au commencement du huitième. Rodrigue avait trouvé moyen de s'emparer du trône au préjudice des fils de Witiza, mais leurs adhérens et ceux de Wamba, qui faisaient cause commune avec eux, étaient nombreux et puissans. Parmi eux il faut nommer surtout le frère de Witiza, Oppas, archevêque de Séville et, à ce que quelques écrivains disent, en même temps archevêque de Tolède, dont la trahison ou l'imprudence fut la cause immédiate de la perte de l'Espagne. Julien, dont Witiza avait épousé la sœur, était gouverneur de l'Andalousie. Ce seigneur était dévoué au même parti, ainsi que Requilo, gouverneur de la Mauritanie Tingitane; car à cette occasion nous apprenons que cette province, qui, depuis le quatrième siècle, avait été regardée comme dépendante de l'Espagne, se trouvait également sous la domination des Visigoths, sans que les historiens aient dit s'ils en prirent possession au moment de l'invasion de la péninsule, ou s'ils en ont fait la conquête à une époque postérieure.

Invasion de l'Espagne par les Arabes.

Les Visigoths avaient des voisins dangereux dans cette province, depuis qu'en 698 les Arabes avaient mis fin à la domination des Grecs en Afrique, et pris même Tanger, de manière que les possessions des Visigoths

Digitized by Google

dans cette partie du monde se bornaient à la ville de Ceuta. Mousa, gouverneur d'Afrique pour le khalife de Damas, projeta la conquête de l'Espagne ou de l'Andalousie, comme disaient les Arabes. Avant de se rendre en 705 à la cour de Walid I.er, pour se faire autoriser à cette entreprise, il avait chargé Tarif ben Malek, gouverneur de la partie la plus occidentale de la province, d'y préluder, en y faisant une invasion dans le seul but de prendre connaissance du pays, sans s'y fixer. L'expédition de Tarif eut lieu en 710, peu de temps avant la mort de Witiza. Tarif débarqua du côté d'Algésiras. Cet évènement donna aux enfans de Witiza et aux chefs de leur parti la malheureuse idée de se servir des Arabes pour détrôner Rodrigue, qu'ils regardaient comme un usurpateur. Ils conclurent avec les infidèles un traité, d'après lequel le trône des Visigoths fut assuré à Éba : il est probable que ce prince renonça en faveur du khalife aux possessions d'Afrique.

Mousa, revenu de Damas, confia le commandement de la seconde expédition en Espagne à Tarik ou Tarif[1], dont la flotte vint mouiller au pied du mont Calpé, qui, d'après lui, fut nommé Djebel Tarik, dont on a fait Gibraltar. L'archevêque Oppas se rendit lui-même à l'armée de Tarik et la conduisit devant les différentes villes, sommant les gouverneurs de les ouvrir aux amis de la maison de Witiza. Rodrigue marcha à la rencontre des ennemis, à la tête d'une armée de

1 Plusieurs historiens ont fait de Tarik et Tarif deux personnages différens ; mais Assemanni a fait voir que la différence entre les deux mots ne vient que d'une fausse orthographe.

Digitized by Google

90,000 hommes. Dans une bataille sanglante, qui fut livrée à Xerès de la Frontera ou sur le Guadalete, et qui dura, avec des succès variés, depuis le 17 juillet 711 ou 712 jusqu'au 24, les Visigoths furent défaits. Les historiens chrétiens disent qu'on ne sait pas ce que le roi devint; qu'on trouva son cheval, son diadème, ses habits et l'une de ses bottes, sur le rivage du Guadalete; mais que, quant à lui-même, on n'en entendit plus parler. Nous savons par les historiens arabes que Tarik le tua, lui coupa la tête et l'envoya à Mousa.[1]

Le vainqueur marcha à Ecija; là il partagea son armée en trois corps : l'un soumit Grenade et Malaga, l'autre s'empara de Cordoue; Tarik, à la tête du troisième, prit possession de Tolède, qu'il trouva presque déserte. Mousa lui-même se transporta en Espagne, avec une nouvelle armée. Les habitans de Séville ayant quitté leurs maisons à son approche, il les donna aux juifs, qui, fuyant les persécutions auxquelles ils étaient en butte par l'intolérance du clergé visigoth, avaient trouvé un refuge auprès des Arabes. Mousa prit Béja, Alentéio et Mérida : les habitans de cette ville obtinrent par une capitulation la permission de la quitter avec tout ce qu'ils pourraient emporter. Les Arabes prirent cette même année Saragosse, passèrent les Pyrénées et envahirent la Gaule des Visigoths.

Fin du royaume des Visigoths en Espagne.

La conquête de l'Espagne fut achevée en quinze mois: nous verrons qu'un petit nombre seulement de Visigoths se sauva dans les Pyrénées et y jeta les fondemens d'un nouvel état chrétien.

1 Jos. Ant. Conde, vol. 1, chap. 10.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Royaume des Vandales en Afrique.

Gensériс, 429 — 486.

Aussitôt que Gensériс se fut, en 429, rendu maître de l'Afrique romaine[1], il se conforma à l'usage généralement établi chez tous les peuples germaniques, en partageant avec ses compagnons les terres conquises. Il garda pour lui-même toute la Mauritanie et la province Byzazène, et distribua à ses Vandales la Zeugitane, de manière que les terres leur furent données au sort, franches de toute imposition, mais assujetties au service militaire; les anciens propriétaires furent entièrement dépouillés et eurent la permission d'émigrer. Les autres provinces furent laissées aux indigènes qui en étaient en possession.

L'empire que Gensériс fonda en Afrique fut un des plus grands qui se soit élevé sur les débris de la puissance romaine; l'historien Procope en estime la longueur d'orient en occident à quatre-vingt-dix journées de voyage, ce que sans doute il faut entendre non de la ligne droite, mais de tous les détours de la côte. On y comptait 466 siéges épiscopaux, ce qui donne une idée de la population. La force armée de Gensériс se montait à 80,000 hommes, tous Vandales; car les indigènes étaient non-seulement dispensés, mais exclus du service militaire.

Ce conquérant s'efforça d'inspirer à sa nation le goût

1 Voy. p. 85.

Digitized by Google

de la navigation : ses soins furent couronnés de succès, et les Vandales transplantés en Afrique devinrent, au bout de quelques années, d'intrépides pirates et la terreur des côtes de toutes les provinces de l'empire d'Orient et des contrées occidentales.

Genséric était arien et haïssait jusqu'au fanatisme les catholiques. Les prêtres de sa croyance, qui avaient passé avec lui la mer, l'excitaient continuellement à persécuter les orthodoxes, et il n'était que trop disposé à satisfaire leur intolérance. Il ne fit pourtant qu'appliquer aux catholiques les lois qu'eux-mêmes avaient fait publier contre les ariens. Ils furent exclus de tous les emplois; on leur défendit l'exercice public de leur culte. Dans les provinces qui étaient échues aux Vandales, les évêchés catholiques, qui se montaient à 164, furent supprimés; mais on n'usa d'aucune violence envers les personnes.

Le prêtre gaulois Salvien, qui a écrit son ouvrage latin du gouvernement de Dieu, vers le milieu du cinquième siècle, caractérise ainsi quatre des nations teutoniques qui avaient envahi l'empire romain : « Les Goths sont traîtres, mais de mœurs pures; les Alemanni impudiques, mais moins perfides; les Francs menteurs, mais hospitaliers; les Saxons horriblement cruels, mais d'une chasteté admirable.[1] »

Les Vandales ressemblaient, pour les mœurs, aux Goths, avec lesquels ils sont quelquefois confondus. Le même écrivain dit aussi : « Dans les pays où les Goths dominent, on ne trouve des mœurs corrompues que

1 *Max. bibl. patrum*, t. V, p. 116.

Digitized by Google

chez les Romains. Dans le pays des Vandales on n'en trouve pas même chez les Romains. Non-seulement les Vandales sont chastes, mais il faut dire une chose nouvelle et incroyable, une chose presque inouïe, ils sont parvenus à rendre chastes les Romains mêmes. » Genséric prit des mesures violentes pour exterminer un vice qu'il avait en horreur; non-seulement il punit avec la dernière rigueur l'adultère, mais il força toutes les femmes de mauvaise vie, dont fourmillaient les villes d'Afrique, à prendre des époux.

Nous avons parlé du sac de Rome par Genséric en 455[1]. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il fit continuellement la guerre à l'empire romain d'Occident, tant qu'il exista, en portant la terreur de ses armes sur les côtes de la Méditerranée. Le prétexte de ses incursions était la prétention qu'il formait sur la succession de Théodose II, au nom de Hunéric, son fils, auquel il avait donné la main d'Eudoxie, fille aînée de cet empereur, qu'il avait emmenée de Rome avec sa sœur Placidie et la mère de ces deux princesses. Il renvoya en 459 à Constantinople la mère et la fille cadette. Quand Rome et la Sicile furent entre les mains des peuples teutoniques, Genséric attaqua l'empire de l'Orient. En 467 l'empereur Léon I.er, le Thrace, et Anthémius, qu'il avait donné comme maître à l'Occident, attaquèrent Genséric avec leurs forces réunies. Leur armement fut un des plus considérables dont l'histoire fasse mention: 1100 vaisseaux portèrent 100,000 hommes en Afrique. Genséric, favorisé par les vents,

1 Voyez p. 100.

Digitized by Google

détruisit cette flotte et fit échouer une expédition qui, d'après le témoignage des historiens, n'avait pas coûté moins de 130 millions de francs.

Genséric mourut en 478 dans un âge fort avancé. Jornandès dit « que ce prince fut d'une taille médiocre et qu'il boitait depuis qu'il avait fait une chute de cheval; il était, dit-il, d'un caractère renfermé, peu parleur, ennemi du luxe, colère à l'excès, avide, connaissant parfaitement l'art de semer parmi les nations le germe de la discorde. » La plus grande tache qui repose sur sa mémoire, c'est d'avoir de sang froid ordonné la mort de la veuve de son frère aîné Gondéric et des dix enfans qu'il avait laissés.

Genséric fit à sa dynastie un funeste présent par une disposition de son testament. Le désir d'empêcher que son empire ne fût partagé ou exposé aux troubles d'une minorité, l'engagea à établir comme loi fondamentale que le trône passerait toujours au plus âgé de ses descendans; il établit ainsi l'ordre de succession par séniorat, un des plus mauvais qu'on ait imaginés et qui engendre nécessairement des atrocités, parce que chaque prince régnant, craignant que le trône ne passe pas à ses enfans, est tenté d'écarter par des moyens violens les membres de la famille que leur âge range entre lui et ses fils.

Genséric laissa deux fils, Hunéric et Théodoric, qui avaient chacun des enfans, et trois petits-fils, descendans de Genzo, son troisième fils.

Hunéric, 478 — 486. *Hunéric* succéda au père et régna jusqu'en 486. Les Vandales, renommés par leur rudesse et par la pureté

Digitized by Google

de leurs mœurs, n'avaient pas long-temps résisté à l'influence du climat et à celle de l'exemple. La corruption s'était glissée parmi eux, et faisait des progrès si rapides, que Procope qui les connut cinquante ans plus tard, les trouva plongés dans la mollesse, estimant par-dessus tout les plaisirs d'une table chargée des mets les plus délicats, se vêtant de robes de soie, habitant dans des jardins délicieux, qui étaient couverts d'arbres et arrosés de sources d'une eau limpide, s'amusant à voir des danseurs et à entendre des musiciens.

Hunéric se montra d'abord tolérant. Cédant aux sollicitations de sa belle-mère et de l'empereur Zénon, il permit que l'Église de Carthage, qui avait été veuve depuis vingt-quatre ans, se donnât un évêque, à condition que les ariens jouiraient du libre exercice de leur religion à Constantinople et dans l'Orient. Mais devenu persécuteur dans les dernières années de son règne, il exclut les catholiques de toutes les fonctions, et envoya dans l'exil près de 5000 évêques et prêtres qui avaient cherché à faire des prosélytes parmi les Vandales; plusieurs d'entre eux périrent de misère dans les déserts de la Mauritanie. Il s'avisa subitement de faire instituer un colloque entre les évêques catholiques et ariens, qui furent appelés de tout l'empire des Vandales par des circulaires expédiées par une espèce de poste que Genséric avait instituée. Ce colloque se termina comme se sont terminées toutes les disputes de ce genre; il augmenta la haine entre les deux partis. Immédiatement après, Hunéric publia un édit que Victor de Vita, l'historien de cette persécution, nous a conservé. Toutes les églises

Digitized by Google

des catholiques ou, comme ils sont nommés par Hunéric, des homoousiens [1] dans tout l'empire leur furent enlevées et données avec tous leurs biens aux véritables adorateurs de la majesté divine, c'est-à-dire aux ariens. L'édit ordonne, comme une mesure prescrite par la justice, que les lois rendues précédemment contre les ariens seront appliquées dans toute leur rigueur aux catholiques; ainsi les prêtres catholiques furent expulsés, et ceux qui de leurs mains recevaient un sacrement, punis d'une amende de dix livres d'or : chaque *illustre* auquel on prouvait qu'il était catholique fut, en vertu de ces lois, soumis à une amende de 500 livres d'or; un *spectable* en payait 400, un sénateur 300 et un ecclésiastique autant. [2]

Victor raconte qu'indépendamment de ces rigueurs on exerça des cruautés inouïes contre les catholiques; qu'on leur coupa les mains et la langue; mais que néanmoins, par l'effet d'un miracle opéré par le S. Esprit, ces

1 Voyez p. 55.

2 Dans l'empire d'Orient les préfets du prétoire, ceux de la ville de Constantinople, les généraux ou chef, ou *magistri militum*, le *præpositus sacri cubiculi*, le *magister officiorum*, le *quæstor sacri palatii*, le *comes sacrarum largitionum*, le *comes rerum privatarum*, le *comes domesticorum equitum*, et le *comes domesticorum peditum*, portaient le titre d'*illustres*. Les *spectables* étaient le *primicerius sacri cubiculi*, le *comes castrensis sacri palatii*, le *primicerius notariorum*, les *magistri scriniorum*, les deux proconsuls, le *comes diœceseos Orientis*, le préfet d'Égypte, les cinq vicaires, les deux *comites limitanei*, les treize ducs. La troisième classe des fonctionnaires était celle des *clarissimes*. Voyez Tableau des dignités, etc., dans l'Histoire de la littérature romaine par Schœll, vol. III, p. 345.

Digitized by Google

malheureux confesseurs ne perdirent pas l'usage de la parole. Procope qui, ayant vécu à la cour, n'avait pas la crédulité d'un homme qui aurait passé sa vie dans un cloître, confirme ce fait comme témoin oculaire. Les deux écrivains citent un ou plusieurs de ces hommes mutilés qu'on admirait à Constantinople.

Hunéric prouva combien l'ordre de succession établi par Genséric était vicieux. Pour assurer le trône à son fils Hildéric, il fit tuer son frère Théodoric et le fils de celui-ci, ainsi que le fils aîné de Genzo. Ce tyran mourut, selon Victor et Isidore, de la maladie pédiculaire. Procope ne parle pas de cette circonstance.

Gondamond et Thrasamond, 486 — 524.

Les forfaits de Hunéric ne purent procurer le trône à son fils Hildéric. D'après l'ordre établi par Genséric, il passa successivement aux deux fils survivans de Genzo, *Gondamond* (486 - 497) et *Thrasamond* (497 - 524). Hildéric se sauva, à ce qu'il paraît, avec sa mère à Constantinople. Gondamond et Thrasamond eurent à combattre les Mauritaniens, auxquels les chameaux dont l'aspect effrayait les chevaux des Vandales, donnaient un grand avantage. Gondamond persécuta les orthodoxes en faisant exécuter l'édit de Hunéric; Thrasamond employa un autre moyen pour perdre la catholicité; il combla de faveurs les transfuges, et traita avec mépris ceux qui persistaient dans leur foi.

Hildéric, 524 — 531.

Lorsque, après trente-huit ans d'attente, *Hildéric* fut en 524 appelé au trône par la loi fondamentale, il était affaibli par l'âge; mais pendant les six années qu'il régna, il se montra doux et humain. Élevé dans des principes de tolérance par une mère catholique, ou plutôt catho-

Digitized by Google

lique lui-même, et lié d'une amitié intime avec Justinien, qui en 527 monta au trône de Constantinople, il mit fin à la persécution et rendit aux catholiques les églises qu'on leur avait enlevées. Cette modération déplut aux Vandales. *Gélimer*, un des petits-fils de Genzo, qui avait gagné l'estime de la nation par ses victoires sur les Mauritaniens, s'empara du trône en 531, fit enfermer le faible Hildéric et ses enfans, et aveugler son frère Hoamar.

Gélimer, 531 — 533.

L'empereur Justinien réclama la liberté et la restauration de son ami, mais Gélimer lui répondit avec fierté. Justinien dissimula d'abord: après avoir conclu avec le grand Khosrou Nushirvan, roi des Perses, une paix peu glorieuse, ou plutôt après l'avoir achetée au prix de 11,000 livres d'or, il désira réparer ailleurs l'échec qu'il avait éprouvé en Asie, et résolut la conquête de la Vandalie. Il chargea Bélisaire de porter la guerre en Afrique, sous prétexte de rétablir sur le trône le vieux Hildéric.

Guerre avec l'empereur Justinien.

Bélisaire n'avait pas encore illustré son nom par la conquête de l'Italie; mais déjà il avait donné des preuves de grands talens militaires dans la guerre de Perse. Cependant, ayant été battu à Callinique dans une bataille que son armée indisciplinée l'avait forcé de livrer malgré lui, il fut puni de son malheur et de la désobéissance de ses troupes, et rappelé. Il vivait dans la disgrâce à Constantinople lorsque, à l'occasion d'une émeute au Cirque dont nous parlerons, il rendit en 532 à Justinien un service fort important. Ce fut à ce service et à la faveur dont Antonine, son épouse, jouissait auprès de l'impé-

Digitized by Google

tatrice Théodora, qu'il dut la confiance que Justinien lui montra en le chargeant de la guerre contre les Vandales. Procope, secrétaire de Bélisaire, qui nous a laissé l'histoire de cette guerre, loue la modération, la douceur et la probité de ce général : ce que, dans son histoire secrète, il rapporte de la trop grande indulgence de ce grand homme pour les vices et les débauches de son épouse qui l'accompagna dans toutes ses campagnes, nous apprend que l'homme le plus éminent de ce temps ne pouvait se soutenir que par la faveur des femmes et par des intrigues ourdies dans les gynécées.

Bélisaire s'embarqua en juin 533 au port de Constantinople avec 10,000 hommes d'infanterie et 5000 cavaliers. Parmi ces troupes il y avait 400 Hérules commandés par le brave Pharas, et 600 Huns. Le patriarche bénit l'armée, et tous les catholiques faisaient des vœux pour le succès d'une entreprise dirigée contre des ariens. La flotte, composée de 500 voiles portant 20,000 hommes, et conduite par des pilotes ciliciens, égyptiens et ioniens, mit trois mois à faire le trajet, néanmoins les Vandales ignoraient encore son départ, lorsqu'elle aborda à Caputroda en Byzazène. Bélisaire à qui son maître avait donné un pouvoir illimité, marcha sur Carthage par Leptis et Adrumète, prenant soin de se concilier partout les indigènes en observant une discipline sévère. Gélimer vint à sa rencontre, ou plutôt il le suivit dans sa marche, après avoir ordonné à un de ses frères qui était à Carthage, d'en sortir pour attaquer les Grecs de front, et à son neveu, de les accompagner sur leur flanc à une certaine distance ; mais les Vandales furent battus

Prise de Carthage

Digitized by Google

sur tous les points, et Gélimer se sauva dans la Numidie. Carthage ouvrit ses portes aux vainqueurs; Bélisaire y entra, s'assit sur le trône de Gélimer, et donna à ses officiers un banquet dans la salle à manger royale; sa flotte fut reçue dans le port. Telle était la discipline que Bélisaire avait introduite dans son armée, qu'il ne fut pas commis le moindre excès.

Le premier soin de Bélisaire fut de rétablir en hâte les fortifications de Carthage, qui, pendant la longue paix dont les Vandales avaient joui, étaient tombées en ruines. Il résolut ensuite d'exterminer les restes de l'armée des Vandales. Il y réussit dans une bataille, qui fut livrée dans les plaines de Tricamarum, vers la mi-décembre 533. Bélisaire rentra dans Carthage, d'où il put annoncer à son maître que trois mois avaient suffi pour faire la conquête de l'Afrique. Il envoya des détachemens pour soumettre les provinces éloignées La Sardaigne, la Corse, les îles Baléares, et en Afrique les villes maritimes jusqu'à Ceuta, se soumirent volontairement aux généraux de Justinien. Pharas, envoyé contre Gélimer qui s'était renfermé dans le château de Médénus, situé sur la montagne de Papua, força ce prince à se rendre, après lui avoir promis la vie sauve et un traitement honorable. Bélisaire le reçut dans un faubourg de Carthage qu'il habitait, et s'arrêta pendant une partie de l'année 534 en Afrique, pour y organiser une administration sur le pied d'une province romaine; car Hildéric, dont la restauration sur le trône avait servi de prétexte à la guerre, avait été tué en prison. Justinien fut tiré par là d'un grand

Soumission de la Sardaigne, de la Corse, des îles Baléares, etc.

Digitized by Google

embarras. Carthage fut confiée à un exarque : c'était le titre que prenaient alors les préfets du prétoire.

Fin du royaume des Vandales.

En automne 534 Bélisaire retourna avec son prisonnier à Constantinople, où Justinien lui accorda un honneur que depuis Tibère les empereurs s'étaient réservé, savoir celui d'un triomphe, ou plutôt d'une *ovation ;* car le vainqueur marcha à pied. Quand il arriva devant le trône de Justinien, il se prosterna. Gélimer fut alors obligé de se dépouiller de la pourpre qu'il portait et de s'humilier devant le vainqueur, ce qu'il fit en répétant à plusieurs reprises ces mots du prophète : « Vanitas vanitatum et omnia vanitas! » Parmi le butin se trouvaient les vases sacrés que Titus avait enlevés autrefois à Jérusalem et Genséric à Rome; Justinien les donna à l'église de Jérusalem. Gélimer reçut des terres en Galatie, où il vécut honorablement avec sa famille. Ses filles furent élevées dans le palais de l'empereur.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Royaume des Lombards en Italie.

Migration des Lombards.

Narsès, qui avait mis fin à la monarchie des Ostrogoths, fut le premier gouverneur byzantin de l'Italie, et il administra cette province avec fermeté et prudence pendant quinze ans. Ce vieillard, qui, à l'âge de 95 ans, avait conservé toute sa vigueur, fut rappelé après la mort de Justinien, et mourut bientôt après à Rome. On raconte, et tous les doutes élevés par la critique n'ont pas réussi à reléguer l'anecdote dans l'empire des fables, que l'impératrice Sophie, épouse de Justin II, envoya à cet illustre eunuque une quenouille et un fuseau, et lui fit dire de revenir à Constantinople, pour se charger de la surintendance du travail de ses femmes. Narsès répondit, dit-on, qu'il était occupé à filer à l'impératrice une fusée qu'elle ne pourrait jamais dévider, et sur-le-champ il appela les Lombards en Italie.

Les Lombards, mot corrompu de Longobards[1], demeuraient, dans le plus ancien temps et du temps de Tibère, dans la Vieille-Marche de Brandebourg et dans la partie orientale du pays de Lunebourg, entre l'Aller et l'Elbe, où le nom de Bardengau conserve encore leur souvenir. Plus tard ils se confédérèrent avec les Chérusques, leurs voisins, contre Marbod, roi des Marcomans; enfin on les trouve établis dans une partie du pays des Chérusques mêmes, sur l'Aller, la Leine

1 C'est-à-dire hommes armés de hallebardes.

Digitized by Google

et jusqu'au Wéser, et entre ce fleuve et le Rhin. Ils disparaissent ensuite de l'histoire pendant deux siècles, pour ne reparaître que vers 518, époque où ils s'emparèrent de l'ancienne Rugie ou du Rugiland, situé au nord du Danube et occupé, depuis la conquête d'Odoacre, par des Hérules. L'historien Procope raconte que les Hérules, chassés par les Lombards, obtinrent de l'empereur Anastase la permission de s'établir en Illyrie, mais que le plus grand nombre aima mieux se diriger vers le nord; que ces Hérules, après avoir passé au milieu des Varniens et des Danois, s'embarquèrent et allèrent s'établir en Thule, c'est-à-dire en Scandinavie. Quant aux Lombards, en 548 ils furent aussi reçus au sud du Danube, en Pannonie, où ils eurent pour voisins les Gépides, dont les séparait la Theiss. Avec l'aide des Avares, *Alboin*, fils d'Audoin, roi des Lombards, détruisit, en 567, le royaume des Gépides, dont le dernier roi fut Cunimond. Le pays des Gépides échut alors aux Avares, qui bientôt devinrent formidables à l'empire d'Orient. Alboin épousa la belle Rosemonde, fille de Cunimond, et le crâne de celui-ci lui servit de coupe, conformément à l'usage germanique.

Origine du royaume des Lombards en Italie. Alboin, 568 — 573.

Pour que la belle Italie le tentât, le jeune conquérant n'avait pas besoin d'un appel de Narsès. A la tête de ses Lombards, auxquels se joignirent des Gépides, des Avares et des Slaves, il passa les Alpes Juliennes au mois d'avril 568, conquit la Haute-Italie et une partie de la Moyenne, introduisit partout le système féodal dans sa première simplicité, et établit des ducs pour gouverner les provinces soumises. Milan,

Digitized by Google

qui venait de ressusciter de ses cendres, fut prise et pillée en 570. Il fallut assiéger Pavie pendant trois ans. Alboin, irrité de cette résistance, jura que, pour la punir, il n'épargnerait ni âge, ni sexe; mais il révoqua cette parole indiscrète, lorsqu'à son entrée le cheval qui le portait ayant bronché, quelqu'un de sa suite expliqua cet accident comme un avertissement du Ciel. Ce fut dans cette ville qu'il fut proclamé roi des Lombards; il y établit sa résidence.

Nous allons nommer en détail les provinces d'Italie qui appartenaient au royaume des Lombards. La première est l'*Austrie*, divisée en royale et ducale : celle-ci se composait des duchés de Trente et de Frioul; l'Austrie royale comprenait les anciennes provinces vénitiennes de Terre-ferme, avec la ville de Mantoue. L'Istrie était regardée comme un pays à part.

La *Neustrie*, ou la seconde province, renfermait les duchés d'Ivrée, de Turin et de Ligurie.

La *Tuscie*, troisième province, en tant qu'elle appartenait aux Lombards, était partagée en royale et ducale, et se composait des duchés de Lucques, Toscane, Castro, Ronciglione et Pérouse. Une partie de la Tuscie ne fut pas soumise : on l'appelait la romaine.

L'*Émilie* n'était pas entièrement sous la domination des Lombards : ils y possédaient seulement Modène, Reggio, Plaisance et Parme; l'Exarchat (Ferrare, Bologne et la Romagne) était resté aux empereurs.

Les Lombards possédaient encore la *Pentapole* ou la Marche d'Ancone; le duché de *Spolète*, et plus tard celui de *Bénévent*, la principauté de *Salerne*, la

Digitized by Google

Pouille qu'on nommait aussi la *Petite Lombardie*, et l'ancienne *Calabre*, ou ce qu'on appelle aujourd'hui la Terre d'Otrante.

La Tuscie romaine ou le Patrimoine de S. Pierre, et le duché ou la Campagne de Rome, étaient sous le gouvernement du pape, qui reconnaissait la souveraineté des empereurs de Constantinople.

Outre l'Exarchat, ces empereurs conservèrent encore Naples et les villes maritimes de la Campanie, dont ils formèrent par la suite un duché, ainsi que le Bruttium, auquel resta dès-lors attaché le nom de Calabre.

Les Lombards laissèrent toutes les terres aux anciens possesseurs; ils dédaignaient trop les occupations qui ne se rapportaient pas à la guerre, pour se faire laboureurs. Ils trouvèrent plus commode de se faire livrer le tiers de tous les produits de la terre. Selon l'usage des peuples teutoniques, Alboin divisa le royaume en trente-six duchés, dont nous avons nommé les principaux. Il les conféra, à titre de grands-fiefs, aux plus braves de ses compagnons d'armes, à la charge de récompenser par des concessions semblables ceux qui les avaient suivis à la guerre.

Alboin, doux et clément envers les vaincus, ne connaissait aucune modération quand il se livrait aux plaisirs de la table. S'étant enivré à un banquet qu'il donna à Vérone, il força Rosemonde de boire dans le crâne de son père. Helmichis, écuyer de la reine, vengea cet outrage en tuant Alboin en 573, et reçut comme récompense la main de Rosemonde. *Cleph*, homme cruel et avide, fut élu à la place d'Alboin; mais ses excès le

Cleph, 573 — 575.

Digitized by Google

Anarchie des ducs, 575 — 584.

firent abhorrer et il fut tué au bout de dix-huit mois, en 575. Après sa mort, les ducs, grands-vassaux de la couronne, ne lui donnèrent pas de successeur. Chacun d'eux gouverna dans son ressort en souverain ou plutôt en tyran. Cette anarchie, qui dura douze ans, rendit l'Italie extrêmement malheureuse. Lorsqu'en 584 les ducs apprirent que l'empereur Maurice pensait à conquérir l'Italie, ils se décidèrent à se donner un chef. La royauté fut conférée à *Autharis*, fils de Cleph; il prit le surnom de *Flavius*, qu'à son exemple tous les rois des Lombards ont porté depuis. Quoiqu'il ne régnât que cinq ans, il affermit l'autorité royale en réduisant les grands-vassaux à l'obéissance qu'ils lui devaient en vertu de sa suzeraineté. Il établit comme règle que les ducs lui payeraient la moitié des revenus de leurs fiefs; mais qu'il ne pourrait les priver du bénéfice que pour félonie, comme, de l'autre côté, eux ne pouvaient le transmettre à titre d'héritage à leurs fils. Ainsi fut réduit à des lois positives ce système féodal que non-seulement les Lombards, mais toutes les nations d'origine teutonique ont établi dans les états qu'ils ont fondés. Autharis étendit les frontières de son royaume au midi, et établit un 37.e duché, celui de Bénévent.

Autharis, 584 — 590.

Agilulf, 591 — 615.

L'empereur Maurice ayant conclu une alliance pour la conquête de l'Italie avec Childebert II, roi d'Austrasie, les Francs firent successivement cinq expéditions dans ce pays, dont aucune n'eut un résultat important. Autharis mourut en 590; mais sa veuve Théodelinde, fille de Garibald, duc de Bavière, s'était à un tel point concilié l'affection des Lombards, qu'ils promirent le trône

Digitized by Google

à celui des ducs qu'elle choisirait pour époux. Elle donna sa main à *Agilulf*, duc de Turin, qui se montra digne de ce choix. Dans une assemblée de la nation, tenue à Milan en 591, il fut proclamé roi.

Ce prince continua avec vigueur la guerre contre l'exarque de Ravenne; il conclut une paix durable avec les Francs, et consolida plus que ses prédécesseurs la monarchie des Lombards. Il aurait probablement réussi à se rendre maître de Rome, si le siége pontifical avait été occupé par un prélat moins respectable que S. Grégoire le Grand. Ce pape, actif et prudent, dont la correspondance fournit les meilleurs documens sur les évènemens du temps, fit beaucoup plus pour la défense de l'Italie que l'empereur et l'exarque. Il était en correspondance avec la reine Théodelinde, à laquelle il envoyait de temps en temps quelques-uns de ses écrits, ou des cadeaux pour ses enfans. Agilulf étant venu assiéger Rome, il acheta la retraite du roi des Lombards par une somme d'argent; mais l'empereur Maurice fut peu content de son entremise, qu'on lui peignit sous de noires couleurs.

Origine de la couronne de fer.

C'est la reine Théodelinde qui a construit la magnifique église de Saint-Jean à Monza; avec un clou de la croix de Jésus-Christ, elle fit fabriquer la couronne dite de fer, qui servait au couronnement des rois d'Italie. Théodelinde engagea son époux et un grand nombre de Lombards à quitter l'arianisme, auquel ils étaient attachés, pour professer la religion catholique : il n'en fallait pas davantage pour réconcilier tout-à-fait les Italiens avec le gouvernement des Lombards.

Digitized by Google

Adeloald, 615 — 625.

Agilulf eut pour successeur en 615 son fils *Adeloald* (Adelwald), que quelques années auparavant il avait fait reconnaître comme son collègue : Théodelinde fut chargée de la tutelle de son fils qui n'avait que treize ans. Plus tard, son esprit ayant éte affaibli par un breuvage empoisonné qu'un député de l'empereur Héraclius lui avait fait prendre, Adeloald commit des cruautés atroces qui le firent déposer en 625. Théodelinde fut enveloppée dans le malheur de son fils. Tous les deux moururent bientôt après.

Arivoald, 625 — 636.

Ariovald (Ehrenwald), duc de Turin, qui avait épousé Gondeberge, sœur d'Adeloald, fut élu à sa place. Son règne fut tranquille et pacifique. Après sa mort, en 636, les ducs ne pouvant pas s'accorder sur le choix de son successeur, l'abandonnèrent à Gondeberge. Elle donna sa main et la couronne à *Rotharis*, duc de Bresse. Ce prince publia en 643, du consentement des grands de la nation, le premier code lombard, qui remplaça dans toutes les provinces du royaume le droit romain; il conquit toutes les places que les Grecs tenaient encore dans le nord de l'Italie.

Rotharis, 636 — 645.

Code lombard.

Après la mort de Rotharis, qui arriva en 645, le royaume des Lombards fut, durant soixante-sept ans, déchiré par des troubles intestins. Une douzaine de princes se disputèrent le trône. Ils s'en chassaient l'un l'autre alternativement, et quelques-uns l'occupèrent à plusieurs reprises. Parmi tous ces souverains nous remarquons le seul *Grimoald*, duc de Bénévent, qui, en 662, fit tuer le monarque légitime et occupa sa place pendant neuf ans. Nous le distinguons des autres rois

Grimoald.

Digitized by Google

des Lombards de cette époque, parce qu'il fut leur second législateur, ayant fait revoir les lois de Rotharis, qui furent publiées sous une nouvelle forme en 668.

La monarchie reprit quelque lustre sous le règne de *Luitprand*, qui régna avec sagesse pendant trente ans, de 712 à 743. Son fils *Hildebrand* ne se maintint que sept mois. A sa place on nomma, en 744, *Ratchis*, duc de Frioul, qui, en 749, se retira au couvent du mont Cassin, laissant le trône à son frère *Astolphe*. Depuis Luitprand, l'histoire des Lombards est liée à celle des papes, et depuis Astolphe, à celle des Francs. Nous reviendrons sur ces quatre princes au chapitre XIII, auquel appartient l'histoire de la destruction de l'empire des Lombards.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

De l'état politique des peuples teutoniques qui ont bouleversé l'empire romain d'Occident.

État de civilisation des peuples teutoniques.

Les peuples teutoniques qui ont fondé de nouveaux royaumes dans la Gaule, en Bretagne, en Espagne, en Afrique et en Italie, étaient sans doute des barbares, puisqu'ils étaient sans littérature et que le christianisme n'avait même pénétré que parmi ceux d'entre eux qui depuis quelque temps étaient en contact avec les provinces de l'empire d'Orient. Mais s'ils étaient ignorans et grossiers, ce serait une grave erreur que de les placer sur la même ligne où l'on a trouvé les sauvages en Amérique. Les sauvages persistent éternellement dans leur état, à moins qu'ils ne reçoivent par force une impulsion qui les en fasse sortir, et que des mœurs étrangères ne leur soient pour ainsi dire inoculées; les Teutons, au contraire, en rendant la vie aux débris d'un monde qui n'existait plus, ont été les créateurs, ou sont devenus l'occasion d'une civilisation entièrement nouvelle, et dont toutes formes différaient de celles des Grecs et des Romains.

Avant d'occuper les pays qui avaient formé l'empire d'Occident, et pendant qu'ils vivaient encore dans la terre ingrate sur laquelle la nature les avait fait naître, une certaine noblesse de sentimens qui leur était propre, des institutions religieuses et politiques, enfin, un commencement d'agriculture qu'ils exerçaient, annon-

Digitized by Google

ciens aient connues. Ce n'étaient pas non plus des monarchies absolues dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ces mots, ni des gouvernemens représentatifs, quoiqu'ils renfermassent le germe de la représentation nationale, et même quelques élémens républicains. Qu'étaient donc ces états? On ne peut répondre à cette question qu'en disant : c'étaient des monarchies féodales, forme de gouvernement inventée par les peuples de la Germanie, devenue universelle dans toutes les contrées européennes sur lesquelles l'empire romain d'Orient ne s'étendait pas, et qui s'est maintenue pendant un millier d'années avec plus ou moins d'altérations.

Les peuples germaniques ne s'étaient pas encore élevés à l'idée de la souveraineté. La souveraineté (*imperium*) est l'ensemble de pouvoirs et de droits, les uns essentiels et inaliénables, les autres secondaires et accidentels, en vertu desquels les peuples et les états sont gouvernés. Aux pouvoirs essentiels appartiennent l'autorité législative, le pouvoir d'exécuter les lois, celui de les appliquer comme juge à des cas particuliers; le droit d'imposer des contributions, et d'en appliquer le produit à l'entretien du chef de l'état et de ses agens, à celui d'établissemens d'utilité publique, au paiement des gens de guerre; le droit de faire la guerre et la paix, de conclure des traités de diverses natures, de commander l'armée ou de nommer les officiers qui doivent la commander. La réunion de tous ces pouvoirs entre les mains d'un seul homme qui les exerce pour le bien de tous et d'après la loi, est la *monarchie absolue;* quand ce chef partage la puissance législative et le droit d'imposer la

Digitized by Google

Cependant, le prétendu état de nature n'étant qu'une chimère, le besoin d'un gouvernement exista chez ces peuples comme partout. Quoique leurs habitations fussent éloignées les unes des autres, il s'élevait des disputes entre les propriétaires, et il fallait un juge pour les terminer. La peuplade était-elle attaquée par ses voisins, ou le désir du butin la poussait-il à une expédition au dehors, il fallait un chef pour la commander. Cette double fonction était confiée à un roi. Le roi était pris dans la classe des nobles; pour le choix de ses officiers on ne consultait que la valeur. Qu'est-ce qu'était la noblesse parmi des nations qui n'avaient ni annales, ni généalogie, ni noms de famille? C'était sans doute cette considération qui est attachée aux vertus civiles, politiques et militaires, et qui est le patrimoine des descendans d'un homme estimable, aussi long-temps qu'ils entretiennent et renouvellent le souvenir et l'exemple des vertus de leur père. C'est en cela que cette noblesse se distinguait à la fois et de la noblesse féodale des temps suivans, qui dépendait de la possession d'un fief immédiatement soumis au seigneur suzerain, et de la noblesse brevetée des siècles postérieurs, qui est donnée au mérite vrai ou supposé.

Dans un état appuyé sur des ressorts si faibles, se présentait-il un cas qui exigeât une décision, le roi en délibérait avec les nobles; le cas paraissait-il assez grave, ce qui sans doute veut dire, fallait-il pour l'exécution le bras de la nation, il était soumis à sa décision, et les nobles exécutaient la résolution prise : « De minoribus rebus principes consultant, de majoribus

Digitized by Google

omnes, ita tamen ut ea quoque quorum penes plebem arbitrium est, apud principes prætractentur », dit Tacite. Ainsi, pour nous servir d'un langage moderne et qui n'est pas entièrement approprié aux temps dont nous parlons, les états germaniques étaient des démocraties, où le peuple en masse rendait les lois et prononçait contre les coupables les peines capitales, et où un chef, soit héréditaire, soit nommé à temps ou à vie, exécutait ce que le peuple avait ordonné, le conduisait à la guerre, jugeait en dernier ressort ses différens en temps de paix. Il partageait quelques-unes de ces fonctions avec une espèce de corps de noblesse.

Qu'était-ce dans ce gouvernement que le peuple? C'était la réunion de tous les hommes libres, ayant le droit et, par leur âge, la force de porter les armes. Je dis, des hommes libres, parce qu'il y avait des classes d'hommes qui ne jouissaient pas des droits politiques, dont plusieurs n'étaient pas même en possession de la liberté civile, et dans lesquelles un petit nombre était même privé de la liberté domestique.

Le roi était le juge de sa nation, mais seulement dans les causes civiles qui lui étaient réservées, et probablement dans celles où l'on appelait à lui des juges inférieurs; car la juridiction en première instance appartenait dans chaque canton ou gau à un vieillard nommé *Graf* (c'est-à-dire gris, ancien, senior), qui présidait un tribunal composé d'assesseurs ou prud'hommes choisis par les hommes libres ayant le port d'armes. Ces assesseurs étaient nommés *Schœffen* (échevins).

Digitized by Google

Il sera nécessaire d'ajouter que la dignité royale n'existait pas chez tous les peuples germaniques : ceux qui avaient l'habitude de ne nommer un chef militaire que temporairement, quand les circonstances l'exigeaient, lui donnaient le titre de *Herzog*, duc. Nous venons de voir la signification primitive des dénominations de duc et de comte.

Nous n'avons pas achevé le croquis de la constitution politique des peuples germaniques. Il y entrait encore une institution singulière, qui ne s'est retrouvée, que nous sachions, chez aucun autre peuple, si ce n'est peut-être chez les anciens Perses; institution dans laquelle quelques auteurs ont cru voir le germe de la chevalerie. Paresseux par tempérament, et méprisant, comme indignes d'un homme libre, les occupations de la paix, les Teutons reprenaient toute leur énergie, quand il s'agissait de guerre et de combats. Comme les guerres nationales, c'est-à-dire celles qui étaient entreprises pour la défense de l'état et résolues par les assemblées populaires, n'étaient pas assez fréquentes pour satisfaire l'humeur belliqueuse de la nation, beaucoup de jeunes gens s'attachaient volontairement à quelque chef distingué par sa naissance ou ses exploits, pour le suivre et le servir dans des guerres qui leur étaient absolument étrangères. Cette espèce de dépendance ou de servitude librement choisie pour un but déterminé, n'avait rien d'avilissant : elle était ennoblie par la fidélité et le dévouement que les *suivans* montraient pour leur chef, dont ils s'efforçaient à l'envi de gagner l'estime par leur bravoure. Tous sacrifiaient, s'il le fallait,

Digitized by Google

leur vie à sa sûreté, à sa gloire. Chaque roi, chaque duc était entouré d'une confraternité de ce genre, d'un nombre souvent considérable de compagnons d'armes, et il est probable que plusieurs expéditions, que l'histoire rapporte comme nationales ou même comme entreprises par plusieurs peuples réunis, n'étaient que des courses aventureuses de quelque chef et de ses suivans.

Quoique entre l'époque de Tacite et celle du bouleversement de l'empire romain cette organisation de la société civile chez les Germains ait nécessairement éprouvé quelques modifications, elle fut cependant la base du nouvel ordre de choses que les conquérans du cinquième siècle établirent dans les pays où ils se fixèrent. Toutefois leur intention n'était pas de bouleverser celui qu'ils trouvaient dans les pays conquis; nul intérêt ne les y engageait. On peut dire que, sous quelques-uns de ces barbares, les Romains se trouvèrent plus heureux que sous leurs anciens maîtres; tel fut nommément le cas des Italiens sous le grand Théodoric. La seule chose qui importât à ces conquérans, c'était de s'assurer des moyens de se garantir de la faim, ce fléau qui les avait si souvent affligés. Aussi leur premier soin fut-il de se faire céder partout une portion quelconque des terres labourables, avec les esclaves, les bestiaux et l'attirail aratoire qu'il fallait pour les cultiver. Quoique les auteurs nous fassent connaître la portion aliquote que quelques-uns des vainqueurs, tels que les Lombards, les Ostrogoths, les Bourguignons et les Visigoths, s'attribuèrent, ils nous laissent cependant

Digitized by Google

dans une parfaite ignorance de la manière dont ce partage se faisait, et nous sommes hors d'état de satisfaire notre curiosité sur mille questions.

Les Vandales d'Afrique, race pillarde, s'emparèrent de toutes les bonnes terres, laissant aux vaincus les mauvaises. Il n'y a ni dans les annales, ni dans les lois des Francs la moindre trace qui nous fasse deviner leur manière de partager avec les vaincus. Il est possible que, sans s'astreindre à aucune règle, ils aient partagé d'après les circonstances et d'après leur caprice.

Les terres qui échurent aux vainqueurs dans ce partage étaient nommées alleux, *allodia* (de l'ancien mot germanique *od*, propriété, qui se trouve aussi dans Kleinod). C'étaient de véritables propriétés héréditaires, exemptes de toute prestation et de tout service autre que pour la défense de l'état et d'après les ordres immédiats du roi. Parmi les Francs, une partie des alleux était désignée par la dénomination de *terres saliques:* elles ne passaient pas aux femmes. L'origine de cette dénomination a été un objet de controverse entre les savans. Tenons-nous-en à l'explication suivante, qui a beaucoup de probabilité. Les rédacteurs des lois saliennes, c'est-à-dire de celles d'une des deux grandes tribus des Francs, lois qui remontent aux premiers temps de la conquête des Gaules, exclurent les femmes de la succession dans les terres qui étaient échues aux Saliens dans le partage de la Gaule, soit que ces rédacteurs n'aient fait que confirmer une ancienne coutume de ce peuple, soit qu'ils aient voulu donner au roi la certitude que pour chaque alleu il y aurait un

Digitized by Google

défenseur armé. Chez les Bourguignons, les terres enlevées aux indigènes, et nommées *sortes Burgundionum*, ne passaient qu'aux héritiers mâles; chez les Visigoths, les enfans des deux sexes partageaient la succession paternelle.

Le pouvoir des rois s'accrut considérablement dans les pays conquis. L'autorité qu'ils avaient exercée dans les forêts de la Germanie ne suffisait pas aux Romains parvenus à un tout autre point de civilisation; ayant des établissemens sociaux à administrer, des transactions civiles à régler, il leur fallait, non des chefs, mais des maîtres. Ainsi les rois teutoniques héritèrent du pouvoir des empereurs romains, comme ils héritèrent les vastes domaines que ces princes s'étaient réservés dans chaque province de l'empire. D'un tel ordre de choses il aurait pu résulter un gouvernement monarchique, s'il avait duré assez long-temps pour se consolider; mais nous verrons le système féodal entraîner toutes les autres institutions.

Une partie considérable des terres conquises fut réservée au roi, tant pour subvenir aux frais de sa cour, si nous pouvons appeler d'un nom si pompeux la domesticité d'un de ces princes, que pour avoir les moyens de récompenser ses fidèles et de s'assurer de nouveaux services, lorsqu'ils lui deviendraient nécessaires. La disposition faite par le roi d'une de ces terres, était nommée un *bienfait*, un *bénéfice*. Le domaine conféré n'était pas donné purement et simplement à titre de propriété ou d'alleu : il était donné à certaines conditions et par un contrat synallagmatique. Il n'y avait pas, de la part

Digitized by Google

de celui qui conférait, une véritable aliénation, un transport de la pleine propriété; il ne cédait que la jouissance du fond. Le donateur et le donataire contractaient l'un envers l'autre certains engagemens dont les principaux étaient une fidélité réciproque, et, de la part du donataire, certains services, originairement des services militaires seulement. Une terre ainsi conférée s'appelait un *fief* (*feudum*); le donateur était nommé *seigneur direct*, parce qu'il se réservait le domaine direct, c'est-à-dire le droit de retirer à lui le fief à l'expiration du terme pour lequel il l'avait donné, ainsi qu'en cas de félonie ou de non-accomplissement des conditions sous lesquelles le fief avait été donné. Le donataire ou bénéficier recevait le domaine utile, c'est-à-dire la jouissance du fonds : il était nommé *leude, homme, fidèle, vassal;* ce dernier mot est dérivé du celtique *gwass*, serviteur.

Telle est la première ébauche du système féodal, lequel n'est pas né, comme on l'a dit, dans les forêts de la Germanie, quoique les peuples germaniques l'aient introduit dans leurs conquêtes. Il subit promptement des modifications considérables. Une des premières, mais des plus importantes de toutes, fut le changement des fiefs, des bénéfices à vie en biens héréditaires, qui restreignit le domaine direct du seigneur au droit de reprendre le fief (outre le cas de félonie) au cas de l'extinction de la famille du vassal. Comme les fiefs étaient souvent d'une trop grande étendue pour être exploités avec avantage par le vassal, il en conférait des parties, à titre d'*arrière-fiefs*, à des nobles, qui de-

Digitized by Google

venaient arrière-vassaux ; il les astreignait à la même fidélité qu'il devait lui-même au seigneur direct, et les chargeait d'une partie des obligations qu'il avait lui-même contractées. Le seigneur direct du vassal était nommé, à l'égard de l'arrière-vassal, le *seigneur suzerain*. Les arrière-vassaux étaient nommés *vavasseurs*, et lorsqu'ils possédaient un château, ils prenaient le titre de *châtelain*.

Le serment par lequel le vassal promettait fidélité au seigneur, était nommé *hommage*, et *hommage lige*, quand le service militaire était promis envers et contre tous sans exception. Le vassal est bien différent du sujet. Le premier ne doit que la fidélité et un service convenu par un pacte. Le sujet doit obéissance pleine et entière à celui qui exerce la souveraineté.

Ce n'était pas toujours le service militaire ou le service militaire seul auquel le vassal était tenu. Lorsque, au lieu de petites peuplades que les anciens rois avaient à conduire ou à juger, ils se trouvèrent chefs d'empire, la nécessité de se faire assister par des fonctionnaires publics, des administrateurs, des juges, des receveurs des revenus des domaines royaux, nécessité inconnue jusqu'alors, se présenta tout d'un coup. Toutes ces fonctions furent transformées en fiefs, de manière qu'au lieu de payer des salaires aux chefs militaires, aux juges, etc., on leur assignait certains domaines à titre de fiefs, en y attachant la condition du service qu'on attendait d'eux.

Une des premières suites du système féodal fut la suppression des assemblées nationales, qui anciennement

Digitized by Google

avaient exercé ce que nous appelons le pouvoir législatif. Ces assemblées ne pouvaient plus avoir lieu dans leur étendue primitive, parce qu'il ne fut plus possible de réunir la nation. Il aurait donc fallu penser à un changement, si ce changement ne s'était pas opéré par lui-même. Les rois n'ayant plus besoin, pour faire la guerre, du consentement des hommes libres, puisque les forces de leurs vassaux leur suffisaient, ne convoquèrent plus que ceux-ci, et les assemblées nationales se changèrent en assemblées des grands. Cette révolution en engendra une autre. Du moment que les fiefs étaient devenus héréditaires, les vassaux, oubliant la libéralité des rois à laquelle ils devaient leur fortune, montrèrent beaucoup moins de condescendance que les simples hommes libres n'en avaient eue. C'est l'époque de la décadence du système féodal qui dégénéra en une anarchie complète, ainsi que nous le verrons par la suite.

Donnons encore quelque explication de ce système singulier de féodalité auquel nul autre gouvernement n'a été comparable. Si l'on veut bien concevoir ce qu'étaient les rois de cette époque, il faut faire abstraction de l'idée que nous attachons aujourd'hui à un prince revêtu d'un pouvoir souverain, entouré d'une cour brillante, jouissant de revenus considérables, commandant à des armées nombreuses, régnant avec l'aide de ministres, et donnant le mouvement à une machine très-compliquée. Les états teutoniques, fondés au cinquième et au sixième siècle, n'étaient ni des républiques ni des monarchies despotiques, seules formes de gouvernement que les an-

Digitized by Google

ciens aient connues. Ce n'étaient pas non plus des monarchies absolues dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ces mots, ni des gouvernemens représentatifs, quoiqu'ils renfermassent le germe de la représentation nationale, et même quelques élémens républicains. Qu'étaient donc ces états? On ne peut répondre à cette question qu'en disant : c'étaient des monarchies féodales, forme de gouvernement inventée par les peuples de la Germanie, devenue universelle dans toutes les contrées européennes sur lesquelles l'empire romain d'Orient ne s'étendait pas, et qui s'est maintenue pendant un millier d'années avec plus ou moins d'altérations.

Les peuples germaniques ne s'étaient pas encore élevés à l'idée de la souveraineté. La souveraineté (*imperium*) est l'ensemble de pouvoirs et de droits, les uns essentiels et inaliénables, les autres secondaires et accidentels, en vertu desquels les peuples et les états sont gouvernés. Aux pouvoirs essentiels appartiennent l'autorité législative, le pouvoir d'exécuter les lois, celui de les appliquer comme juge à des cas particuliers; le droit d'imposer des contributions, et d'en appliquer le produit à l'entretien du chef de l'état et de ses agens, à celui d'établissemens d'utilité publique, au paiement des gens de guerre; le droit de faire la guerre et la paix, de conclure des traités de diverses natures, de commander l'armée ou de nommer les officiers qui doivent la commander. La réunion de tous ces pouvoirs entre les mains d'un seul homme qui les exerce pour le bien de tous et d'après la loi, est la *monarchie absolue;* quand ce chef partage la puissance législative et le droit d'imposer la

Digitized by Google

nation avec quelque autre autorité légalement établie, ce régime constitue la *monarchie limitée*. Le despotisme, ou l'emploi des pouvoirs d'une manière contraire aux lois, ou dans des vues intéressées et pour satisfaire des passions, n'est pas une forme légitime de gouvernement, c'est un abus, et dans le sens moderne du mot, une tyrannie, et cet abus peut exister dans la république aussi bien que dans la monarchie. Le gouvernement qui n'accorde pas au chef de l'état une part essentielle à la puissance législative et au droit d'imposer la nation, avec la plénitude de la puissance exécutive et judiciaire, et le commandement de la force armée, est une *république*, quel que soit le titre dont on ait décoré le chef.

La partie secondaire et non absolument nécessaire de la souveraineté se compose de certains droits honorifiques et utiles, qui lui servent d'ornement, mais qu'elle peut aliéner sans perdre son essence, pourvu qu'elle conserve l'inspection sur la manière dont ils sont exercés. Tels sont le droit de battre monnaie; la propriété des mines, salines, grandes routes, des lacs et fleuves; celle des postes, tant pour le transport des lettres que pour celui des personnes; l'établissement des péages et des douanes, le droit de chasse et de pêche. Tous ces droits sont nommés *régaliens*.

Appliquons ces principes aux rois des états teutoniques, pour découvrir ce qu'était une monarchie féodale. Ces rois avaient été primitivement institués, avons-nous dit, pour rendre la justice en temps de paix, et pour commander la nation en temps de guerre. Leur pouvoir

Digitized by Google

se bornait à ces deux objets; néanmoins, comme chefs de la nation, ils étaient obligés de veiller à la sûreté de l'état. Ce devoir était peu important dans l'origine, et les rois se trouvaient rarement dans le cas de le remplir; mais à mesure que les états s'étendirent, les occasions de l'exercer devinrent plus fréquentes; et comme à chaque devoir répond un droit qui donne la faculté de le remplir, nous ne nous trompons peut-être pas en supposant que l'obligation de cette surveillance devint entre les mains des rois un des principaux moyens d'agrandir leur puissance.

Le pouvoir législatif était rarement dans le cas d'agir; les peuples obéissaient à certaines coutumes, qui constituaient leur législation : elles se rapportaient presque toutes aux crimes et aux délits. Le nombre encore borné d'hommes libres, la nullité du commerce, le manque d'un tiers état, ne faisaient pas naître souvent le besoin de nouvelles lois; mais quand il se présentait, c'était sans doute la nation qui rendait les lois sur la proposition du monarque. Sous ce rapport le gouvernement renfermait les élémens d'une république, d'abord démocratique aussi long-temps que la nation en corps ou tous les hommes libres jouissant du port d'armes étaient consultés; aristocratique, lorsqu'il se fut formé deux états privilégiés, le clergé et la noblesse. Quand le principe aristocratiqne prévalut, les princes cherchèrent un moyen contre cet abus, en appelant les communes aux états. Par leur admission il se forma, selon les localités et les dispositions des peuples, soit une représentation nationale avec une sage liberté, soit une monarchie absolue.

Digitized by Google

L'application des lois ou le pouvoir exécutif se bornait à l'administration de la justice, un des deux buts pour lesquels les rois avaient été institués. Ils s'acquittaient eux-mêmes de cette noble fonction : quand les états s'agrandirent ils la confièrent à des hommes sages et expérimentés, à des vieillards nommés grau (homme gris), mot qu'on a traduit par comte, en réservant aux parties le recours à la personne du juge suprême, c'est-à-dire du roi.

Les peuples germaniques ne connaissaient pas les impositions, ainsi la question de savoir qui les ordonnait, tombe d'elle-même. Les souverains n'avaient pas besoin de finances pour leur entretien et celui de leur cour; ils vivaient du produit de leurs domaines, qu'ils faisaient recueillir par les comtes et dont ils consommaient eux-mêmes une grande partie, en allant tour à tour demeurer dans celles de leurs terres où ils possédaient un château. Ils n'avaient besoin de finances ni pour la solde des troupes, ni pour le paiement des généraux et officiers, ni pour les appointemens de leurs agens civils, ni pour l'entretien du clergé, ni pour l'instruction publique, ni pour les autres établissemens publics. Le service militaire était une obligation du droit féodal, les vassaux et les arrière-vassaux, le ban et l'arrière-ban, se présentaient tout équipés et avec les moyens de s'entretenir pendant les trois mois auxquels ce service était restreint. Le commandement des troupes appartenait aux ducs, aux comtes, aux centeniers, et faisait partie du service auquel ils s'étaient engagés en recevant leur fief. Le nombre des agens civils, autres que les receveurs des

Digitized by Google

domaines, était très-borné. Les rois n'avaient pas de ministres; un seul secrétaire, appelé par la suite chancelier, expédiait toutes les affaires; un juge du palais (comte palatin) prononçait au nom du roi dans les causes portées devant lui et qui demandaient quelque connaissance de la jurisprudence : ce magistrat, comme tous les autres juges, exerçait sa charge en vertu du fief ou comté palatin qui lui avait été conféré. Il n'existait pas de ministre de la guerre, parce qu'on ne connaissait ni les plans de campagne d'une tactique savante, ni le matériel des armées. Il n'y avait pas de politique, ni par conséquent de ministère des affaires étrangères; pas d'établissement public dépendant du roi, ni par conséquent de ministère de l'intérieur. Enfin, les rois n'étaient pas dans l'embarras de chercher cet homme introuvable dans nos monarchies, le ministre des finances; car ils n'avaient ni finances, ni dettes. Le papier de linge n'avait pas été inventé, le papier de coton était à peine connu, le parchemin était rare et précieux; on se passait de cette foule de commis, de chefs et de sous-chefs de bureau, de conseillers, de secrétaires et de copistes, sans laquelle nos états ne sauraient être gouvernés, et de ces masses d'actes qui exigent de vastes bâtimens et de nombreux archivistes pour classer et conserver les papiers sur lesquels d'autres ont tracé les secrets d'une administration compliquée. L'Église avait sa fortune particulière et le clergé n'avait ni instructions ni fonds à recevoir des monarques; les couvens entretenaient les hôpitaux, les maisons de charité et les écoles. Quant à d'autres établissemens, on n'en connut le besoin ou l'uti-

Digitized by Google

lité que par la suite des temps. Ainsi, de ce que nous nommons droits essentiels de la souveraineté, les rois n'avaient que celui de juger les différens des particuliers et le commandement des armées. Ils étaient en possession des droits utiles autant qu'il en existait; mais ils ne les possédaient pas en vertu de la souveraineté (ni ce mot, ni l'idée qu'il exprime n'étaient connus), ils en jouissaient à titre de droits régaliens, c'est-à-dire de droits qui, ne pouvant sans inconvénient être exercés par plusieurs, étaient réservés aux rois, et leur servaient d'indemnité pour l'administration de la justice.

Le vrai pouvoir des rois découlait de la possession de vastes domaines; mais ces terres ne leur appartenaient pas comme souverains; ils les avaient acquises à la guerre, soit comme leur part des conquêtes, soit comme ayant appartenu aux anciens souverains dont ils avaient pris la place. Une partie de ces domaines fut employée pour la création des fiefs, auxquels ils attachèrent, soit l'obligation du service militaire, soit celle d'un autre service quelconque; car les évêques mêmes qui recevaient des fiefs n'étaient pas exemptés du devoir de porter les armes. Ce fut ainsi que s'introduisit le système féodal dont nous avons développé la nature. Les rois eurent des sujets, pour nous servir d'une expression moderne, non parce qu'ils étaient revêtus de la souveraineté (chose inconnue), mais parce qu'ils disposaient de leurs bras et de leurs facultés en leur qualité de vassaux et en vertu de la suzeraineté et de la qualité de seigneurs directs qui leur appartenaient. Ces mots expriment l'ensemble des droits dont dans un gouvernement féodal jouit le chef

Digitized by Google

suprême, celui qui est en possession du domaine direct des fiefs dont il a conféré le domaine utile à des vassaux, qui, à leur tour, en ont distribué une partie à des arrière-vassaux. Le *souverain* commande aux *actions civiles* de ses *sujets* en vertu de l'*autorité suprême* dont il est revêtu; le *suzerain* ne peut exiger obéissance que dans les *cas déterminés* par le contrat qu'il est censé avoir conclu avec son *vassal*, et en vertu du bénéfice ou *fief* qu'il lui a conféré conditionnellement. Le sujet désobéissant est puni selon les lois pénales que le souverain a prononcées; le vassal déloyal l'est par la perte de son fief. Les monarques des états où le système féodal fut introduit, étaient des suzerains jouissant de quelques droits de souveraineté.

Le gouvernement féodal, ébauché dans cette époque, parvint à son point d'achèvement dans la suivante. Nous aurons de fréquentes occasions d'en signaler les vices, et nous applaudirons aux efforts des princes pour le renverser, dans le but de le remplacer par des monarchies patriarcales, comme celles qui nous régissent.

Le plus grand vice du gouvernement féodal consistait en ce que dans ce système il n'existait pas d'état intermédiaire entre celui de noble et militaire, et celui de serf. On n'avait pas seulement l'idée qu'il pût y avoir une classe d'hommes jouissant de la liberté civile sans participer aux prérogatives politiques d'une classe privilégiée; on ne connaissait pas cette classe de citoyens que l'on a nommée, par la suite, tiers état, ou mieux, en allemand, *Bürgerstand*. A son défaut, il n'y avait ni industrie ni arts mécaniques, ni civilisa-

Digitized by Google

tion, ni instruction. Le caractère propre de la noblesse féodale est l'ignorance ; elle y resta plongée long-temps après que la classe qu'elle méprisait lui fut devenue supérieure par ses connaissances et ses lumières; elle n'a commencé à en sortir que lorsque, par suite du changement qu'avait éprouvé l'ordre politique, il ne suffit plus de savoir manier les armes pour parvenir aux honneurs et à l'influence. Alors ses membres les plus estimables ont compris que, si le maintien des trônes exige qu'entre les princes et un tiers état nombreux, riche, éclairé, et par conséquent ambitieux, il existe un corps intermédiaire qui tienne la balance en équilibre, et que, si la stabilité des constitutions veut qu'une certaine considération soit attachée à ce *corps*, l'*individu* ne peut y prétendre qu'autant que par la noblesse de ses sentimens, par une conduite irréprochable, par un dévouement absolu au souverain, par une instruction solide et par des mœurs élégantes, il se montre, sinon supérieur, au moins égal aux membres les plus distingués d'un ordre placé sur une ligne politique moins élevée.

En parlant de serfs, il ne faut pas les confondre avec les esclaves domestiques. A la vérité, cette classe de malheureux existait aussi sous le gouvernement féodal; il y avait des serfs qui, n'ayant aucune propriété et ne pouvant en avoir, ne jouissaient, nous ne dirons pas, d'aucune liberté civile, mais d'aucune liberté domestique, et pour ainsi dire d'aucune volonté : on les appelait *mancipia*, *homines proprii*, *Leibeigene;* mais il y avait trois autres espèces de serfs, moins malheureux,

Digitized by Google

et ils étaient plus nombreux; c'étaient ceux qu'on nommait attachés à la glèbe, *glebæ adscripti*, *Hœrige*; les *liti* ou *litones*, qui étaient astreints à certains services personnels, et les *vilains*, *villani*, qui devaient, à raison des terres qu'ils possédaient en roture[1], certaines prestations et contributions. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails sur la différence entre toutes ces classes d'hommes.

1 De *ruptio glebæ*.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Des lois et des idiomes des peuples germaniques.

Législation personnelle.

Théodoric, roi des Ostrogoths, dérogea, avons-nous dit, à un principe des peuples germaniques, en soumettant sa nation à la législation des Romains. En effet, ces conquérans avaient l'usage de laisser les peuples vaincus jouir des lois auxquelles ils étaient accoutumés, et de vivre au milieu d'eux d'après celles qu'ils avaient apportées du nord. Il en résulta l'état de choses que les jurisconsultes nomment *droit personnel* et *législations personnelles*. Tandis que, dans nos états modernes, les lois, sans avoir égard à l'origine des habitans, sont imposées au territoire, de manière que tous les habitans d'un même pays sont (sauf les priviléges) soumis à la même législation; au contraire, dans les états fondés par les nations teutoniques, chaque habitant d'un pays ou d'une ville se conformait aux lois du peuple dont il sortait; ainsi le Romain était jugé d'après les lois romaines; le Lombard, le Franc, le Bourguignon, le Goth, d'après les lois lombardes, franques, bourguignonnes, gothiques.

Les lois de tous ces peuples, que nous comprenons sous la dénomination de barbares du nord, se composaient de *coutumes;* mais peu de temps après la fondation des nouveaux états on les rédigea par écrit.

Digitized by Google

Le plus ancien de ces codes est probablement celui des Visigoths, de la seconde moitié du cinquième siècle; nous possédons encore les lois salique, bourguignonne, ripuarienne, allemande, bavaroise, frisonne, saxonne et thuringienne. Toutes ces collections sont rédigées en latin; c'était la seule langue officielle et des tribunaux. Leur principal objet est de fixer les amendes ou compositions à payer pour injure et violence commises contre la vie, les membres et la propriété d'autrui. Que des juges pussent avoir le droit d'infliger des punitions capitales ou même corporelles seulement pour des crimes commis envers des particuliers, fût-ce même le meurtre, c'est une idée qui n'est jamais venue aux anciens Teutons. La peine de mort ne pouvait atteindre que ceux qui, par trahison ou lâcheté, avaient manqué à leur devoir envers l'état, et elle ne pouvait être prononcée que par l'assemblée nationale. Dans le principe c'était à la famille d'un homme tué de venger sa mort; les lois des Frisons et des Saxons reconnaissent même la légitimité des vengeances privées par le moyen de défis; mais Tacite parle déjà de la satisfaction qu'on pouvait donner à la famille par un paiement en bétail. Cette satisfaction ou composition se payait par la suite moyennant une somme d'argent proportionnée à la condition de celui qui avait souffert l'injure. C'est ainsi que, dans la loi salique, la composition pour un *anstrutio* ou officier du roi, est fixée à 600 sols d'or; pour un Franc libre, à 200; pour un *litus*, qui ne jouissait pas de la liberté politique, à 100; pour un esclave, à 35. Pour un cheval tué on payait, outre la valeur, 45 sols d'or.

Lois des Visigoths, saliques, bourguignonnes, ripuariennes, allemandes, etc.

Composition pour le meurtre.

Digitized by Google

Pour ne rien laisser à l'arbitraire, la lésion de chaque membre était taxée; la loi dit ce qu'il faut payer pour un œil, une oreille, une dent, pour chaque doigt, pour un coup qui avait fait couler le sang, pour celui qui avait pénétré jusqu'aux os, pour une fracture, etc. Quiconque ne pouvait payer la composition, était réduit en esclavage. Malgré la précision de ces lois, il est probable que l'homme libre et armé, pouvant venger lui-même ses injures, était rarement disposé à recourir aux juges : cette probabilité est changée en certitude par mille exemples que l'histoire nous offre, de tentatives faites par des particuliers pour se rendre justice par la violence.

Ordalies.

D'après une coutume propre aux peuples teutoniques, la preuve testimoniale était renforcée par la déposition d'un second témoin, affirmant par serment la verité du dire du premier. Si le juge ne pouvait, par les voies ordinaires, découvrir la vérité, il avait recours à l'*ordalie* ou au jugement de Dieu. On trouve dans cette époque trois espèces de ces jugemens, savoir le combat singulier ou duel, l'épreuve de l'eau bouillante et celle du fer ardent. Le vainqueur dans ces épreuves était censé avoir prouvé le crime dont il s'était porté accusateur, ou sa propre innocence s'il était défendeur. On était persuadé que dans ces occasions solennelles la justice divine ne permettait pas que l'innocence succombât, et que le crime obtînt le triomphe.

Premier monument de la langue teutonique.

La langue teutonique, que parlaient tous les peuples qui ont pris part à la conquête de l'empire romain, n'a été conservée sans mélange que par les Alemanni, les

Digitized by Google

Saxons, les Frisons et par les Francs ripuariens. Le plus ancien monument de cette langue est la traduction d'une partie de la Bible en idiome gothique par Ulphilas, évêque des Goths de Thrace, vers la fin du quatrième siècle. Il paraît cependant que cette traduction, telle qu'elle nous est parvenue, a été retouchée au commencement du sixième siècle [1]. La langue teutonique ou le dialecte des Anglo-Saxons prédomine dans l'anglais, et le mélange de mots latins, qu'on croit y remarquer, est du français provenant des Normands [2]. Le frison se re-

1 Il n'existe que des fragmens de cette traduction. Le plus considérable, composé de 188 feuilles in-4.°, reste de 320, est écrit en lettres majuscules d'or et d'argent sur parchemin purpurin : ce qui est cause qu'on le nomme *Codex argenteus*. Ce manuscrit se trouvait anciennement à l'abbaye de Werden en Westphalie. Par suite des évènemens de la guerre de trente ans, il fut porté à Prague, où le trouva le comte de Kœnigsmarck, lorsqu'il prit cette ville en 1648. Il l'envoya à la reine Christine. Sept ans après, Isaac Vossius, en quittant Stockholm, l'emporta avec lui en Hollande, on ne sait de quel droit. Magnus Gabriel, comte de la Gardie, le racheta, le fit relier en argent massif et en fit présent, en 1669, à l'université d'Upsala. On a supposé que cet exemplaire est un des vingt livres d'Évangiles, en cassettes d'or, garnies de pierres précieuses, que, d'après Grégoire de Tours, Childebert trouva à Narbonne, lorsqu'il s'empara de cette ville en 631. Ce fragment de la traduction d'Ulphilas (car on ne peut en douter, quoique cet évêque n'y soit pas nommé) a été publié en 1805 par Zahn. Un autre fragment, mais contenant seulement l'épître aux Romains, est à la bibliothèque de Wolfenbuttel. L'infatigable explorateur de palimpsestes, Msgr. Ange Mai, a découvert depuis 1817, à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, beaucoup de fragmens de la bible d'Ulphilas, tant de l'ancien testament que du nouveau.

2 A l'exception des termes d'églises.

Digitized by Google

trouve dans les langues hollandaise et flamande. Tous les autres peuples teutoniques perdirent insensiblement leur langage, et adoptèrent celui que parlaient les habitans plus policés des pays qu'ils avaient envahis. Cette différence entre les peuples d'aujourd'hui, dont les uns ont conservé leur idiome, et les autres l'ont laissé périr, se fait sentir jusqu'à nos jours dans les mœurs, les idées, et surtout dans la littérature de ces peuples. Ceux qui ont appris le latin ou plutôt les idiomes corrompus qu'on parlait dans les pays qu'ils avaient occupés, se sont plus promptement élevés à un certain degré de civilisation; ils ont possédé une littérature à une époque où ceux qui sont restés Teutons (à l'exception toutefois des Allemands pendant un court période), étaient encore plongés dans l'ignorance. Ils ont perdu à cette révolution une grande partie de leur originalité et se sont rapprochés du caractère des peuples vaincus. Cette vérité devient sensible, quand on compare la description que Jules-César fait des anciens Gaulois, avec le caractère des Français d'aujourd'hui, dans lequel se retrouvent presque tous les traits des Gaulois, et très-peu de teutoniques. Les principales langues formées du double mélange, d'abord du latin grossier ou de la langue rustique avec les langues indigènes de chaque pays, et ensuite de cette langue composée de parties si hétérogènes avec le teutonique, sont le portugais, l'espagnol, le français et l'italien : indépendamment de ces quatre langues cultivées, il y en a une autre qui n'a pas de littérature, savoir la langue romane ou rhétienne des Grisons; une sixième langue, également née du latin, mais par le mé-

Origine des langues venues du latin.

Digitized by Google

lange avec l'idiome slave plutôt qu'avec le teutonique, est la langue des Valaques.

Si la langue française est préférable à toutes les autres à cause de sa clarté, de sa précision et de son élégance; si la langue espagnole se distingue par sa pompe et sa magnificence, et l'italienne par son harmonie, la langue allemande ou teutonique a un caractère qui lui est propre et qui, sous ce rapport, la place au-dessus de toutes les autres langues modernes, nommément au-dessus de celles qui viennent du latin. Dans ces dernières tous les mots semblent avoir reçu du hasard ou du caprice de ceux qui les ont les premiers employés, la signification qui leur est propre, de manière que pour le vulgaire, qui ne sait pas le latin, il n'existe pas de raison, autre que le hasard, pour que le mot de *révolution*, par exemple, ait été choisi pour exprimer le mouvement d'une planète, plutôt que celui de *contribution*. Il n'en était pas ainsi pour le Romain, de qui nous avons emprunté ces termes. A mesure qu'il prononçait ces mots: *re-volu-tio*, et *con-tribu-tio*, chacun de leurs membres faisait naître dans l'ame de celui qui l'écoutait une idée particulière, quoique imparfaite, et la réunion de toutes ces idées, pour ainsi dire partielles, formait l'idée parfaite et composée qui devait être exprimée. Ainsi, *re-volu-tio*, signifiait une action (*tio*) par laquelle un certain objet fait un mouvement de rotation (*volu*), au moyen duquel il revient au point d'où il est parti (*re*). *Con-tribu-tio*, exprimait l'idée d'une action (*tio*) par laquelle plusieurs se réunissent (*con*) pour prendre part à une certaine dépense (*tribu*). La

Digitized by Google

langue allemande possède le même avantage, mais à un degré bien supérieur : toutes ses racines sont monosyllabiques; chaque syllabe de plus, ajoutée à la fin du mot, est tantôt un simple crément qui indique un rapport de déclinaison ou de conjugaison; tantôt elle exprime une modification qui fait prendre à l'idée radicale le caractère d'une action ou d'une qualité, ou désigne l'instrument de l'action, ou la cause de la qualité, et qui le fait paraître alternativement, soit comme substantif, soit comme adjectif ou adverbe, soit comme verbe. Un grand nombre de particules ajoutées au commencement de la syllabe radicale sert à exprimer une foule d'autres nuances, comme des rapports de temps, de lieu, de simultanéité et autres. Ce n'est pas tout. Fort souvent le même mot réunit deux et trois racines placées de manière que l'une conserve absolument la qualité radicale, et que les autres lui servent de modifications. C'est la raison des mots polysyllabes (nous ne parlons pas ici des mots composés), qui n'ont rien de superflu, parce que chaque syllabe a sa valeur.[1]

1 Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans plus de développement sur cette matière, qui ne tient qu'indirectement à l'histoire. Cependant, comme on connaît peu en France le caractère distinctif des langues germaniques, quoique digne de remarque, nous croyons devoir ajouter une seule observation, qui a été rarement faite, surtout par les étrangers. Plus que toute autre nation européenne, la nation allemande éprouve de peine à se défaire, en parlant français, d'un accent qui lui est particulier et qui diffère absolument de celui qu'on remarque dans toute nation dont la langue vient du latin ou du slave. Quelle est la cause de cette particularité? Provient-elle de ce que certains sons, usités dans une des deux langues, manquent dans l'autre, tels que le son nasal, *an*,

Digitized by Google

in, on, un, qui n'existe pas en allemand? Sans doute, l'Allemand trouve beaucoup de difficulté à prononcer ces syllabes; mais il parvient à la vaincre, et ce n'est pas là ce que nous désignons par les mots *accent allemand*. Ce défaut provient de l'habitude d'*accentuer* certaines syllabes, dont la prononciation n'offre peut-être, d'ailleurs, aucune difficulté, c'est-à-dire, de donner à une syllabe, souvent, et ordinairement même, très-indifférente, ou ce qui est plus fort, à une partie de syllabe, que l'Allemand prend pour une syllabe entière, une certaine importance, qui fait qu'on s'arrête en la prononçant, ou qu'on la prononce avec une énergie dont l'auditeur non allemand ne devine pas le motif. Cet accent n'a rien de commun avec la prosodie ou la quantité des syllabes; il peut même y être tout opposé: il paraît tout-à-fait capricieux au Français. Donnons quelques exemples pour nous faire entendre: prenons un mot de trois syllabes, et quelques-uns qui n'en aient que deux: *plantation*, *métier*, *fiacre*. En prononçant ces mots, le Français ne s'arrêtera pas un instant de plus sur une syllabe que sur l'autre: il dira: *plan-ta-tion*, *mé-tier*, *fia-cre*. L'Allemand, au contraire, choisira dans chacun une syllabe ou même une partie de syllabe, pour y faire reposer le son beaucoup plus long-temps que sur une ou deux autres syllabes; il dira: PLÁN-*ta-tion*, ou bien, *plan*-TÁ-*tion*, MÉ-*tier*, ou même MÉ-*ti-er*, FÍ-*a-cre*. C'est cette particularité qui constitue l'accent allemand; elle tient à l'originalité de la langue allemande et à une de ses plus grandes beautés: c'est elle que nous nous proposons d'expliquer.

Nous l'avons déjà dit, tout est significatif dans cette langue; c'est la langue éminemment parlante. Chacune des syllabes dont ses mots se composent, a une signification ou modifie celle des autres. Un mot, comme *plantation*, par exemple, ne pourrait y être entré, parce qu'aucune des trois syllabes, *plan-ta-tion*, ne dit rien à l'imagination de l'Allemand. Il se sert, pour exprimer la même idée, du mot d'*an-pflanz-ung*, dont la dernière syllabe exprime une action; la seconde, le genre de cette action, et la première, ses circonstances

Chaque syllabe ayant sa signification particulière, il est impossible que l'Allemand ne soit pas frappé de la différence de la valeur qui existe entre les significations respectives des syllabes.

Digitized by Google

Dans le mot qui nous sert d'exemple, la syllabe radicale *pflanz* joue un rôle bien plus important que les syllabes *an* et *ung*, qui n'ont d'autre objet que de déterminer l'emploi de cette racine. Pour rendre sensible cette différence de valeur, l'Allemand appuie bien plus long-temps sur la seconde syllabe, qui, elle seule, est si importante, que les deux autres ne reçoivent leur signification que parce qu'elles sont combinées avec elle, et que, séparées d'elle, elles deviennent des sons vagues.

Le mot d'*anpflanzung* est susceptible d'un plus grand perfectionnement. Pour exprimer l'idée d'une plantation *de bois*, l'Allemand réunira le mot de bois au terme de plantation, et dira : *holzanpflanzung*. Par ce mot composé, l'idée vague d'une plantation quelconque a été particularisée ; nous savons qu'on a planté des arbres. En examinant ce mot philosophiquement, nous ne trouvons pas que la valeur relative des syllabes ait changé ; dans *anpflanzung*, comme dans *holzanpflanzung*, l'idée principale est toujours exprimée par la racine *pflanz* ; seulement de générale elle est devenue particulière par la syllabe *holz*, qui nous dit que la plantation a eu pour objet de faire venir du bois ou une forêt. Mais dans la logique de celui qui parle allemand, les rôles des syllabes ont changé : la syllabe *holz*, en déterminant le genre de la plantation, est devenue plus importante que la racine même, et il exprime ce nouveau rapport en transportant sur la syllabe *holz*, l'importance qu'il donnait à celle de *pflanz* ; il dira en conséquence Hólz-*an-pflanz-ung*, s'arrêtant sur la première syllabe, glissant rapidement sur les trois autres.

Habitué ainsi à chercher dans chaque mot qu'il doit prononcer une syllabe plus importante que les autres, et ne trouvant pas cette valeur relative dans une langue comme la française, dont les mots se composent de syllabes pour ainsi dire muettes, il la donne arbitrairement, soit au hasard, soit d'après une idée confuse, à une syllabe quelconque, et c'est cette erreur qui est inhérente à sa nature, qui constitue l'accent allemand.

Il y a plus, la langue allemande est un instrument très-mobile, dont l'emploi varie dans les mains ou sous la langue de celui qui s'en sert. En prononçant un mot de plusieurs syllabes, l'Allemand peut à son gré changer les valeurs respectives des syllabes

Digitized by Google

Trois mots composés et ayant la même racine, nous serviront d'exemple. Du mot, *buch*, livre, et des trois verbes, *binden*, *halten*, *handeln*, lier, tenir, trafiquer, on forme *buchbinder*, *buchhalter*, *buchhændler*, relieur, teneur de livres, libraire. Dans tous les trois la syllabe *buch*, qui détermine l'objet du verbe, et exprime que ce que l'un *relie*, l'autre *tient*, et le troisième *vend*, ce sont des livres, est frappée de l'accent, et l'on dit Búch*binder*, Búch*halter*, Búch*hændler*. Mais supposons qu'un étranger, trompé par la ressemblance des trois mots, propose à un teneur de livres ou à un libraire, de lui relier quelques volumes; il recevra cette réponse : je suis bien teneur de livres, ou je suis bien libraire, mais je ne suis pas relieur. Le teneur de livres ou le libraire exprimera cette idée en changeant l'accent du mot, qui indique son état; et il dira : *ich bin wohl Buch*hálter (ou *Buch*hǽnd*ler*), mais je ne suis pas *Buch*binder.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Du christianisme dans les nouveaux états de l'Europe occidentale. [1]

Influence du christianisme sur la civilisation.

Un des plus grands reproches que l'on fasse aux peuples teutoniques qui ont mis fin à l'empire romain d'Occident, est d'avoir détruit en même temps la littérature romaine. Il est vrai que ces peuples méprisaient les sciences et les arts, qui, d'après leurs préjugés, avaient abâtardi le courage des Romains, et que, sous leurs mains accoutumées à manier le glaive et la massue, plus d'un monument des beaux-arts périt, plus d'une école fut anéantie. Mais d'un autre côté la littérature romaine, telle que ces barbares la trouvèrent, méritait à peine d'être nommée ainsi; et si les écrivains du sixième siècle étaient encore un peu plus mauvais que ceux du cinquième, ce n'était pas la faute des conquérans. Ces écrivains n'ont fait que suivre la pente sur laquelle la littérature avait commencé à déchoir depuis le deuxième siècle.

Si, malgré le dégoût que les peuples barbares avaient pour les sciences, il s'est conservé quelques traces de l'ancienne littérature des Grecs et des Romains, nous

1 Quelques faits dont il est question dans ce chapitre, se rapportent au règne de princes dont il n'a pas encore été question dans les précédens chapitres; mais ces faits servant à compléter ou expliquer ce que nous disons, nous ne pouvions pas les renvoyer à un chapitre suivant.

Digitized by Google

en avons l'obligation au christianisme. Le clergé ne put se passer d'une teinture des lettres, et il en devint le seul dépositaire. Bientôt il s'aperçut de l'avantage que l'instruction lui donnait; les gens d'église furent pendant long-temps chargés exclusivement du maniement des affaires d'état, et les places de chanceliers, de ministres, de notaires, de secrétaires, leur furent réservées. Ce fut ainsi que le mot de *clerc*, perdant sa signification originaire[1] devint synonyme d'homme de lettres.

Les conquérans du Nord ne pouvaient recevoir la civilisation par une littérature qu'ils méprisaient et qui n'existait presque plus; la Providence voulut que ce bienfait parvînt à l'Europe moderne d'une source plus pure et plus sainte. Le christianisme, que ces peuples trouvèrent établi, devint l'instrument qui les tira de la barbarie. Incapables d'élever leurs ames à la simplicité de la doctrine évangélique, ils seraient peut-être restés indifférens pour la religion chrétienne, ou l'auraient même proscrite, s'ils ne l'avaient trouvée entourée d'une pompe qui frappa leur imagination, et appuyée sur une Église qui leur demandait plus de foi que de raisonnement, et leur imprima un sentiment moral qui seul put les préparer à la culture intellectuelle. Quelle que fût la décadence du peuple romain, il s'était maintenu à un degré de civilisation, et il possédait des institutions sociales que l'Église protégea contre les dévastations des barbares.

Aussitôt qu'elle eut établi son autorité sur ces peu-

1 Voy. p. 16.

Digitized by Google

ples, elle s'occupa des moyens d'adoucir la férocité de leurs lois et de les faire exécuter avec plus de justice. Ce fut l'Église qui posa les fondemens de ces constitutions qui assurèrent aux citoyens de l'état plus de part au bien-être général, que le peuple n'en avait eu sous la domination des Romains. En participiant au gouvernement, les évêques mirent des bornes au pouvoir arbitraire des grands, qui jusqu'alors n'avaient vu dans l'établissement de l'ordre social qu'un moyen de faire la guerre. L'introduction du christianisme fit cesser, ou rendit moins fréquentes parmi les Francs, les Anglo-Saxons, les Visigoths et les Lombards, les révolutions sanglantes qui faisaient tomber ces états des mains d'un usurpateur dans celles d'un autre. Un prince soutenu par l'Église trouvait dans l'influence politique et religieuse des évêques un appui contre la turbulence des partis. Le christianisme épura les mœurs, adoucit les sentimens, abolit l'esclavage et rajeunit les nations usées par les excès de la civilisation elle-même.

Il est vrai que le clergé fit augmenter, sous certains rapports, la sévérité des lois; mais au lieu de lui en faire un reproche, il faut convenir que ce fut par la rigueur même avec laquelle les lois furent exécutées, que l'humanité gagna. Si l'Église contribua à faire abroger les lois qui permettaient d'expier chaque crime par une composition en argent, c'est qu'elle mettait un prix plus élevé à la vie d'un homme, et qu'elle voulait détruire l'impunité que les riches achetaient avec un peu d'argent. Si parmi les dispositions pénales que les évêques introduisirent dans la législation des Francs et

Digitized by Google

des Visigoths, il y en a de minutieuses; si les punitions qu'elles prescrivaient n'étaient pas toujours dignes d'hommes libres, au moins ces lois accoutumèrent les barbares au joug salutaire d'un ordre social dont le but était le maintien de la paix publique.

A une époque postérieure l'Église eut le mérite de contribuer à l'institution du tiers état; dans celle qui nous occupe son influence dut se borner à protéger le faible contre l'oppression. Néanmoins elle put faire davantage pour une autre classe d'hommes plus malheureuse. Dans les provinces de l'empire romain qu'ils envahirent, les barbares du Nord trouvèrent le système de la servitude établi parmi les vaincus; eux-mêmes l'avaient connu dans leurs forêts. En acquérant des propriétés foncières, l'Église acquit des serfs; car, à défaut de paysans libres qui n'existaient pas, les terres étaient exploitées par des serfs, qui formaient la principale partie de l'inventaire d'un bien rural. L'Église ne pouvait donner la liberté à ces esclaves sans anéantir la valeur des terres et livrer à la misère des gens qui n'avaient pas de propriété. Ce qu'elle ne fit pas dans ses domaines, elle ne pouvait l'exiger des autres. Cependant elle fit une chose qui prépara la classe des esclaves à sortir de l'état d'humiliation où elle se trouvait plongée : elle accorda fréquemment les ordres sacrés à des serfs de ses domaines, qui, par l'obéissance à laquelle ils étaient accoutumés, y étaient plus propres que les hommes libres parmi les nations indigènes.

Conversion des Visigoths.

Avant leur arrivée en Espagne et en Italie, les Goths avaient embrassé le christianisme, par suite des

Digitized by Google

fréquens rapports qu'ils avaient avec les empereurs de Constantinople depuis que Valens les admit sur la rive droite du Danube. Mais quel christianisme, quel culte religieux pouvaient subsister parmi des barbares qui, sans aucune idée de stabilité, passaient leur vie à faire des incursions dans les provinces voisines? Rien n'indique que dans leurs expéditions ils fussent accompagnés d'évêques ou de prêtres; on ne trouve parmi eux aucune Église organisée. Le christianisme pour lequel ils s'étaient déclarés en recevant le baptême, était l'arianisme, hérésie dominante à la cour de Valens et dans tout l'empire d'Orient. Arrivés dans les Gaules et en Espagne, les Visigoths se trouvèrent au milieu de chrétiens orthodoxes ou d'homoousiens, dont peut-être jusqu'alors ils avaient ignoré l'existence. Ils les traitèrent dans les premiers temps en frères, et s'il est impossible d'attribuer cette tolérance à un principe de philosophie, il faut croire qu'en général ces peuples connaissaient mal la croyance religieuse qu'ils professaient. Si par la suite les rois ariens des Visigoths exercèrent quelquefois des persécutions contre des évêques orthodoxes, un examen impartial prouve que ces persécutions étaient la punition infligée à des prêtres turbulens et rebelles. Pendant tout le sixième siècle on trouve sous des rois ariens une suite d'évêques orthodoxes, et lorsque, vers la fin de ce siècle, le roi Reccarède embrassa la foi des anciens habitans du pays, l'exemple du prince suffit pour rendre presque subitement tous les Visigoths catholiques.

Digitized by Google

Malgré leurs fréquens rapports avec les Romains, les Francs étaient païens quand ils passèrent le Rhin. Lorsque Clovis se fit baptiser, il se déclara pour la religion de ses nouveaux sujets, qui étaient tous catholiques. Il anima leur fanatisme religieux en les exhortant à chasser des Gaules un peuple entaché d'arianisme.[1] Conversion des Francs.

Ainsi que les Visigoths, les Lombards étaient chrétiens avant d'envahir l'Italie; ainsi qu'eux, ils étaient ariens. Une circonstance qui peut-être les fit persister plus long-temps dans l'hérésie, c'est que le chef de l'Église catholique était leur principal ennemi; mais quand leur domination fut bien affermie, une femme, la reine Théodelinde, en fit promptement des chrétiens orthodoxes. Si cette conversion lui fut facile, ce fut peut-être parce que la plupart des Lombards n'avaient pas même d'idée claire de la différence du dogme des deux partis. Conversion des Lombards.

De tous ces peuples conquérans il n'y en avait pas qui ait éprouvé une plus grande résistance de la part des naturels, que les Anglo-Saxons. La raison en est sensible. Il ne s'agissait pour les Italiens, les Gaulois et les Espagnols, que de changer de maître; les Bretons combattaient pour ce que l'homme connaît de plus précieux, sa liberté et sa religion; aussi les barbares de la Chersonèse Cimbrique ne réussirent-ils à se rendre maîtres du pays qu'en exterminant la nation et détruisant la religion. Quand ils n'eurent plus la nation à craindre, leur haine pour la religion s'éteignit, et Conversion des Anglo-Saxons.

1 Voyez p. 152.

Digitized by Google

nous avons vu qu'il fallut peu de peine pour les convertir.

Changemens dans la constitution des Églises, relatifs au rapport entre l'Église et l'état.

Avec le christianisme, au moins avec la religion catholique, l'organisation de l'Église, telle qu'elle existait vers la fin du cinquième siècle, et telle que nous l'avons décrite[1], fut introduite dans les nouveaux états, sauf quelques modifications essentielles. Ces changemens eurent lieu, soit dans les rapports des Églises envers l'état et la société civile, soit dans leur organisation intérieure, soit dans l'organisation extérieure ou la hiérarchie ecclésiastique.

Changemens dans l'élection des évêques.

Le phénomène le plus frappant qui se montre dans l'histoire ecclésiastique des nouveaux états d'Occident, c'est que non-seulement les Églises qui y furent établies se trouvaient dépendantes des princes dans plusieurs rapports où les anciennes avaient été libres, mais qu'aussi l'influence que les princes s'arrogèrent sur les affaires ecclésiastiques, s'étendit plus loin et se manifesta avec plus d'énergie qu'autrefois l'autorité des anciens empereurs.

Au lieu de l'influence indirecte que ceux-ci exerçaient sur les élections des évêques, les rois des Francs établirent comme règle que la confirmation des élections par l'autorité royale pouvait seule les légitimer, et le 10.e canon du concile d'Orléans de 549 sanctionna ce principe. Le clergé fit, à la vérité, quelques tentatives pour rétablir la liberté des suffrages : le 8.e canon du synode tenu en 557 à Paris par quinze évêques, et le synode plus solennel qui eut lieu dans la même ville en 615, défendirent à la puissance

1 Introd., chap. I.er

Digitized by Google

séculière de se mêler des élections, et le roi Clotaire II confirma les canons de ce concile. Néanmoins l'usage des élections tomba entièrement en désuétude sous les derniers Mérovingiens, où des maires du palais actifs et énergiques gouvernaient l'état. Le premier Carlovingien n'y fit pas de changement : Charlemagne et Louis le Débonnaire rétablirent les élections aux conciles d'Aix-la-Chapelle de 803 et 816; mais la loi ne fut pas exécutée, au moins sous Charlemagne.[1]

Les rois Visigoths d'Espagne, tant qu'ils étaient ariens, ne se mêlaient pas de l'élection des évêques catholiques; mais cela changea sous les rois catholiques, et le 6.e canon du 13.e concile de Tolède de 681 énonce le principe que l'élection des évêques fait partie de la prérogative royale. Sous l'heptarchie d'Angleterre toutes les élections d'évêques se faisaient en présence du roi, et quoiqu'en 692 Withred, roi de Kent, renonçât à toute participation à ces élections, l'usage contraire prévalut, et avant le 9.e siècle tous les évêques étaient nommés par le roi.[2]

Prérogative royale à l'égard des synodes.

Les princes des nouveaux états suivaient constamment la maxime que les évêques ne pouvaient s'assembler en synode sans l'autorisation du roi, et que les décrets rendus dans les synodes avaient besoin de la confirmation royale. Dans les royaumes des Francs et des Visigoths, les évêques siégeaient dans les grandes assemblées nationales : cette circonstance fut probable-

1 Voyez Baluzii *Capitul.*, vol. II, p. 1141.

2 Henry, *History of Great-Brit.*, vol. II, p. 258; Spelman, *Concil.*, p. 387.

Digitized by Google

ment cause, d'une part, que beaucoup d'affaires concernant la religion et l'Église étaient portées aux assemblées nationales, et de l'autre, que les évêques ne pouvaient s'assembler que lorsqu'ils étaient convoqués par le roi, et que leurs décrets n'étaient regardés comme obligatoires que quand il les avait confirmés. La présence des évêques aux assemblées nationales n'empêcha pourtant pas la tenue de synodes; mais dès la fin du 6.e siècle ces grandes assemblées tombèrent en désuétude, et dès-lors le nom de synode est souvent donné soit aux assemblées nationales, soit à des assemblées composées d'évêques et de laïcs, mais principalement d'évêques, comme le synode de Paris de 615; soit à des réunions d'évêques qui ne s'occupaient que d'affaires ecclésiastiques, mais en présence du prince et de quelques grands; tel est le synode anglais de Stronathald (*concilium Pharense*) tenu, en 664 par Oswin, roi de Northumberland; soit enfin à des assemblées d'évêques convoquées pour des affaires ecclésiastiques, mais chargées cependant par le roi de l'examen de certaines affaires temporelles.

Dans les assemblées nationales où siégeaient ensemble les grands et les évêques, on délibérait indistinctement sur les affaires ecclésiastiques et sur les politiques; mais en 811 Charlemagne ordonna la division de ces assemblées en deux sections ou chambres, l'une ecclésiastique et l'autre laïque, dont chacune délibérerait séparément sur les affaires qui la concernaient. L'assemblée de Mayence de 813 fut la première tenue en cette forme.

Digitized by Google

En Espagne les premiers rois catholiques assistèrent à tous les synodes qui étaient tenus par les évêques Visigoths. Leur intention n'était pas d'entraver le clergé; ils voulaient au contraire relever l'autorité royale en augmentant l'influence politique des évêques. Par ce motif ils portèrent souvent aux synodes des affaires purement temporelles et en firent exécuter les décrets comme lois de l'état. Bientôt ils appelèrent les évêques aux assemblées nationales, et en 694 ils établirent un réglement qui fut beaucoup plus favorable aux évêques que l'ordonnance de Charlemagne dont nous venons de parler. Il fut statué que dorénavant, dans ces assemblées, les évêques seuls s'occuperaient, pendant les trois premiers jours, des objets ecclésiastiques, et qu'ensuite l'assemblée complète, composée d'évêques et de grands, traiterait des objets purement séculiers. Les évêques continuèrent cependant à tenir des synodes particuliers, que les rois convoquaient et dont ils confirmaient les décrets.

En Angleterre, on trouve dans le septième siècle des évêques siégeant avec les grands dans les assemblées nationales, lesquelles délibéraient à la fois sur les affaires politiques et sur celles de l'Église : ils trouvèrent bientôt moyen de s'y arroger le premier rang; néanmoins les décrets rendus dans leurs synodes avaient besoin de la confirmation royale.

Établissement d'une chapelle royale et d'un archi-chapelain.

Une autre mesure par laquelle l'autorité royale sur le clergé fut augmentée, n'eut lieu que dans le royaume des Francs; c'est l'institution de prêtres spécialement chargés du service divin dans la chapelle ou l'ora-

Digitized by Google

toire[1], et à la cour du roi, sous les ordres d'un archichapelain. Cet ecclésiastique auquel les monarques confièrent la direction de tout ce qui tenait au culte, devint ce qu'on appelle aujourd'hui le ministre des affaires ecclésiastiques, et l'instrument par lequel les rois donnaient une forme légale à tout ce qu'ils voulaient statuer dans l'Église.

Diminution des privileges du clergé à l'egard du choix des membres du clergé.

Quoique les princes des nouveaux états eussent formellement confirmé les immunités du clergé, elles souffrirent néanmoins quelques diminutions. Ainsi que dans l'empire romain, le clergé continua d'être exempt du service militaire; mais comme on laissa aussi subsister la défense de recevoir dans le clergé des individus astreints au service militaire, et que, dans les états fondés par les Teutons, tout homme libre était obligé de porter les armes, il en résulta que pendant fort long-temps on fut obligé de choisir les prêtres dans l'état des serfs. Si cette circonstance contribua à relever la dernière classe de la société, elle servit en même temps à dégrader le clergé dans l'opinion publique.

A l'égard de la juridiction.

L'immunité des ecclésiastiques, relativement aux tribunaux séculiers, souffrit quelques atteintes. Après plusieurs tentatives faites par le clergé d'introduire en France le privilége accordé par l'empereur Justinien au clergé d'Orient, en vertu duquel il était interdit aux laïcs d'appeler un ecclésiastique devant un tribunal civil, on convint, comme par transaction, que dans les cas mixtes les tribunaux ecclésiastiques auraient une juri-

1 L'oratoire fut nommé chapelle parce qu'on y conservait la chape de S. Martin.

Digitized by Google

diction concurrente avec les cours civiles. Le concile de Francfort de 794 établit formellement cette concurrence. Ce même concile accorda au clergé un privilége nouveau, en statuant que le juge séculier ne pourrait infliger à un prêtre une punition capitale sans le concours du juge ecclésiastique. Le chapitre 39 du capitulaire d'Aix-la-Chapelle de 789 accorda aux évêques la juridiction exclusive des délits commis par des ecclésiastiques. Tous ces priviléges ne regardaient que les juges ordinaires; car les rois des Francs et tous les autres se réservèrent la juridiction suprême sur les ecclésiastiques dans toutes les espèces de crimes et de délits contre la société civile, ainsi que le droit de juger les appels des sentences prononcées par les synodes en matières civiles, criminelles et ecclésiastiques.[1]

A l'égard des biens ecclésiastiques.

Les richesses du clergé augmentèrent sous les nouveaux souverains, tant par les présens que les rois faisaient aux églises, que par les aumônes et donations des particuliers; mais on voit par les plaintes mille fois répétées des synodes, que les églises eurent beaucoup de peine à garantir la possession de leurs biens de la rapacité des grands. Les rois mêmes ne sont pas exempts de ce reproche; quelquefois ils cassaient les donations faites par leurs prédécesseurs; d'autres fois ils disposaient des biens des églises par des mandats qu'on appelait *préceptions royales*. Dans un synode tenu à Clermont en 541, les évêques, sans oser condamner l'usage que le roi faisait de cette prérogative, prononcèrent l'anathème contre quiconque solliciterait des précep-

Préceptions royales.

1 *Capitular.*, tom. II, p. 211.

Digitized by Google

tions. Le synode de Paris de 556 fut un peu plus hardi; il condamna, sans exception, quiconque disposerait des biens de l'Église. Ce qui prouve que les rois continuèrent cependant d'user de cette prérogative, c'est que dans plusieurs actes de donation ils interdirent cet usage à leurs successeurs à l'égard des biens qui faisaient l'objet de la donation.

Soumission des biens ecclésiastiques aux tributs.

Les rois Francs soumirent les biens du clergé à toutes les impositions générales. Le synode d'Orléans de 511 sollicita le roi de rendre à l'Église son ancienne immunité. On voit par plusieurs exemples, et notamment par les actes du concile de Clermont de 535, que cette demande ne fut pas accordée. Vers la fin du sixième siècle et au septième, quelques églises recouvrèrent par des priviléges particuliers les immunités dont elles avaient anciennement joui en vertu du Code Théodosien [1]. Par la suite le nombre des églises *exemptées* s'accrut de plus en plus; mais leur immunité ne s'étendait pas sur le tribut général que les Francs avaient imposé sur toutes les terres ou plutôt sur toutes celles des anciens propriétaires. Une lettre de S. Grégoire le Grand, adressée à Thierri II, roi de Bourgogne, et à son frère Théodebert II, roi d'Austrasie [2], en fournit la preuve. Il est vrai que Grégoire de Tours [3] dit que Théodebert remit aux églises de ses états toutes les impositions qu'elles payaient auparavant, et un édit de Clotaire I.er, de 560, déclare exempts tous les biens immédiats de l'Église.

1 Marculf. *Form.*, *l.* 1, *form.* 3.

2 *Lib. IX*, *ep.* 110.

3 *Lib. III*, *c.* 25.

Digitized by Google

Mais on a de fortes raisons de croire que cette immunité, loin d'être générale, ne s'étendait que sur le *mansus episcopalis*, c'est-à-dire, sur le fonds qui constituait la dotation primitive des églises [1], et que les biens qu'elles avaient acquis par donation conservaient leur qualité; qu'ainsi les terres données par le roi continuaient à jouir de l'exemption, tandis que celles qui provenaient de particuliers payaient, comme anciennement, les impositions. Un capitulaire de 816 assure aux églises l'immunité de leur mansus, ce qui prouve que leur privilége ne s'étendait pas au-delà. En Espagne, où le clergé jouissait depuis Reccarède I.er d'une grande influence politique, son immunité absolue fut également établie depuis 631. [2]

Ban et arrière-ban.

Il existait une charge à laquelle les églises ne purent jamais se soustraire, parce qu'elle tenait à la constitution des états teutoniques; c'était l'obligation de suivre le roi à la guerre et de fournir un certain nombre d'hommes, ou, en d'autres termes, le ban et l'arrière-ban. Les ecclésiastiques, en personne, étaient dispensés du service militaire; mais fort souvent l'esprit militaire qui caractérisait les nations teutoniques ne permit pas aux évêques d'user de ce privilége.

Le clergé participe à la puissance législative.

Telles sont les innovations par lesquelles l'autorité temporelle reçut dans les nouveaux états un accroissement qui aurait pu consolider la dépendance de l'Église,

1 Les lois des Lombards (*lib. III, tit.* 1, *c.* 46) déterminaient ce fonds : c'était ce que deux esclaves pouvaient labourer avec douze paires de bœufs.

2 Voyez p. 185.

Digitized by Google

si quelques autres circonstances n'étaient venues changer les rapports entre la puissance séculière et la temporelle.

Depuis le sixième siècle, mais surtout au septième, on voit paraître les évêques aux assemblées nationales et même y occuper la première place. Ce fait est si extraordinaire qu'on a eu recours à différentes hypothèses pour l'expliquer. Montesquieu dérive le pouvoir que les Francs accordèrent aux évêques chrétiens, des droits dont avaient joui chez eux les druides ou prêtres. Mais des recherches critiques ont fortement ébranlé cette supposition, et il est devenu douteux que jamais les Francs aient eu des druides et des prêtres; que pendant tout le siècle qui précéda leur conversion, ils aient eu des assemblées annuelles; enfin, que celles qu'ils tinrent dans le sixième siècle, après avoir embrassé le christianisme, puissent être regardées comme des assemblées nationales.[1]

D'autres écrivains ont fait provenir le droit des évêques de paraître aux assemblées nationales, du droit appartenant à tout Franc libre d'y prendre part; mais si ce droit explique la présence individuelle des évêques à ces assemblées, on ne peut en dériver le caractère particulier sous lequel les évêques y assistèrent. Il est très-probable que les rois donnèrent part aux évêques dans le gouvernement pour revêtir leurs ordonnances de la sanction de l'Église et pouvoir menacer les transgres-

1 Voyez Moreau, Disc. sur l'hist. de France, vol. III, p. 108; J. F. Runde, *Abhandl. von dem Ursprung der Reichsstandschaft der Bischöfe*; *Göttingen*, 1775.

Digitized by Google

seurs de la peine de l'excommunication. Cet ordre des choses ne fut établi que successivement. On chargea d'abord les synodes de publier des réglemens relatifs à la police générale; on demanda ensuite leur sanction pour des lois plus importantes, telles que des ordonnances sur la succession au trône, et ainsi les évêques obtinrent par degrés sur la législation une influence qu'ils n'avaient pas eue dans l'origine. Ils l'obtinrent plus tard dans le royaume des Francs qu'en Espagne et en Angleterre; en Lombardie ils ne parvinrent jamais à siéger dans les diètes. Il faut observer au reste que, sous les Mérovingiens, les assemblées nationales, dont le principal but était la revue de la force armée, ne ressemblaient guère aux états généraux des temps suivans, que les personnes, dont ces assemblées se composaient, n'avaient nul caractère représentatif, et que, lorsqu'au huitième siècle elles prirent ce caractère, les évêques étaient depuis trop long-temps en possession d'y être appelés pour qu'on pût les en exclure.

La présence des évêques aux assemblées nationales peut servir à expliquer la facilité avec laquelle l'Église laissa s'introduire l'usage de faire délibérer ces assemblées sur des affaires ecclésiastiques. L'inconvénient qui pouvait en résulter était amplement compensé par l'influence que par ce moyen ils obtinrent dans les affaires politiques.

Le clergé participe au droit d'élire les rois.

Du droit de siéger dans les assemblées léglatives, à celui de prendre part à l'élection des rois, le pas n'était pas difficile. Les évêques le franchirent d'abord en Espagne : les conciles de Tolède de 633 et

Digitized by Google

636[1] proclamèrent le principe qu'on ne pouvait élire un roi sans le concours du haut clergé. Le neuvième concile de Tolède, de 653, en confirmant le droit des évêques, les nomme pour la première fois avant les grands. Le clergé dut cette belle prérogative à la conviction qu'on avait, qu'elle était le seul moyen de supprimer les factions qui s'élevaient à chaque vacance du trône. Par le même motif les évêques l'obtinrent en 785 dans les royaumes de Mercie et de Northumberland. En France ils durent leur influence à la manière dont Pepin le Bref parvint à la couronne.

Extension donnée au droit d'asile des églises.

Le droit d'asile des églises devint pour le clergé un moyen d'augmenter sa puissance. Ce droit avait passé des temples païens aux églises chrétiennes; mais les empereurs y avaient mis tant de restrictions qu'il était devenu illusoire. Une loi de Justinien dit que le droit d'asile a été accordé aux églises, non pour sauver les coupables, mais pour protéger l'innocence; cependant, dans les nouveaux états, des circonstances particulières permirent au clergé de lui donner une grande extension. L'idée que la sainteté du sol sur lequel une église avait été bâtie rendait inviolable tout ce qui s'y trouvait, frappa l'imagination des barbares du Nord, et les pénétra de foi et de vénération. Dans les temps de troubles et de désordres qui suivirent leurs incursions, le cas où un innocent se retirait dans une église pour échapper aux haines d'ennemis puissans, devait être plus fréquent que celui de voir l'asile profané par un coupable; et puisque les lois des Francs et des Lom-

1 *Novella XVII, cap.* 7.

Digitized by Google

bards permettaient de racheter tous les crimes pour une somme d'argent, la marche de la justice devait être rarement troublée par le droit d'asile.

Indépendamment des avantages pécuniaires que ce droit donnait au clergé, il acquit aux yeux du peuple qui voyait en lui le protecteur du malheur et le sauveur de l'innocence, une considération à laquelle aucune autre autorité ne put s'élever, et une influence souvent salutaire sur le pouvoir judiciaire, principalement dans les villes où les évêques résidaient. Au troisième concile de Tolède, de 589, Reccarède le Catholique les chargea formellement de la surveillance de l'ordre judiciaire, et un capitulaire de Charlemagne leur accorda de grandes prérogatives en matière de justice.[1]

Extension donnée à la juridiction ecclésiastique.

Le ressort de la juridiction ecclésiastique fut étendu, principalement à l'égard des causes matrimoniales et testamentaires. Les législateurs des barbares de l'Occident ne s'étaient jamais avisés de faire des réglemens sur le mariage et de déterminer des cas où l'on serait empêché de le contracter. Tout ce que ces peuples trouvèrent établi à cet égard leur était nouveau; ils regardèrent les lois matrimoniales comme purement ecclésiastiques, et abandonnèrent sans aucun regret au clergé le soin de les faire respecter. Il en était de même des testamens; probablement les juges laïcs voyaient avec plaisir qu'on ne s'adressât pas à eux pour toutes les subtilités que la législation romaine avait introduites dans cette partie.

1 *Capit., lib. VI, c.* 366.

Digitized by Google

Ce qui diminua l'avantage que donnait à l'Église la connaissance des affaires ecclésiastiques, c'est que la puissance temporelle lui abandonna aussi le soin de faire exécuter ses jugemens par les armes qui étaient à sa disposition. Les évêques eurent tant de peine à faire observer les réglemens de l'Église sur les empêchemens matrimoniaux, contre le concubinage et le divorce, que S. Boniface proposa au pape Zacharie de se relâcher sur leur sévérité; mais le pape s'y refusa par la conviction qu'il valait mieux souffrir, sans l'approuver, que les lois de l'Église fussent temporairement enfreintes, que d'en affaiblir l'autorité par des concessions expresses.

L'Église eut plus de peine encore à établir la partie de sa juridiction qui s'étendait sur les délits des laïcs, parmi lesquels elle avait rangé plusieurs actions que ces barbares n'avaient jamais regardées comme répréhensibles, tels que l'inceste, la fornication, la bigamie, l'ivrognerie. Pendant plus d'un siècle elle ne put exercer sa sévérité que contre ceux de ces délits qui étaient publics et notoires; rarement une confession volontaire lui permettait-elle de dicter des pénitences pour des péchés cachés. On essaya de frapper l'imagination des pécheurs par le tableau des punitions éternelles qui attendaient celui qui mourait sans confession. On fit ensuite dans l'application des punitions ecclésiastiques un changement tendant à engager les laïcs à s'y soumettre avec moins de répugnance. L'Église adopta un système de commutation par lequel des pénitences d'un autre genre, des amendes en argent

Digitized by Google

pouvaient être substituées à celles qui avaient été anciennement établies. Elle se conforma en cela à une idée enracinée dans l'esprit de ces peuples, d'après laquelle tout crime pouvait se racheter par de l'argent. En montrant tant de condescendance pour l'esprit du siècle, l'Église ne s'exposait pas au reproche d'avidité; car elle ne percevait pas elle-même les amendes, mais abandonnait leur emploi à la conscience du pénitent même.

Vers la fin du huitième siècle elle trouva un moyen de forcer les laïcs à se soumettre aux pénitences qu'elle ordonnait. L'autorité civile imposa au peuple l'obligation de se présenter devant les commissaires (*missi*) par lesquels les évêques faisaient faire par an la tournée de leurs diocèses. Ces commissaires ne se contentaient pas de prononcer la punition des pécheurs; ils l'exécutaient eux-mêmes sur-le-champ, et c'était surtout dans ce cas qu'on suivait le système de permutation, en ordonnant des punitions qui pussent être infligées tout de suite, telles que la flagellation et la prison. L'organisation de ces tribunaux ambulans avait pour but de corriger le peuple grossier des campagnes.

Les évêques montrèrent beaucoup de retenue dans l'usage de l'excommunication, la plus terrible de leurs armes ecclésiastiques. Les peuples barbares du sixième siècle n'auraient, sans doute, pas régardé comme un grand mal d'être exclus pendant quelque temps de l'entrée des églises et privés du droit d'assister au sacrifice de la messe, si l'Église n'avait trouvé moyen d'attacher à cette privation des suites fort sensibles. Elle

Digitized by Google

essaya d'abord de faire envisager un excommunié comme un pestiféré, et de donner à l'excommunication tout l'effet d'une proscription civile; mais on s'aperçut bientôt que l'esprit du siècle n'était pas mûr pour cette tentative, et l'Église résolut sur-le-champ de ne pas user une arme qui, à une autre époque, pouvait devenir formidable. Au lieu qu'anciennement l'absolution n'était accordée qu'après l'expiration du temps fixé pour la pénitence, on la donna d'avance, mais conditionnellement. De cette manière, tout en établissant la juridiction ecclésiastique, on se dispensa de prononcer l'excommunication.

Changemens dans l'organisat. intérieure des églises.

Passons aux innovations qui furent faites dans l'organisation intérieure des églises.

Pouvoir monarchique des évêques.

Au commencement de cette nouvelle époque nous voyons les évêques revêtus d'un pouvoir beaucoup plus absolu qu'anciennement, tant sur les églises que sur le clergé, et ils se sont maintenus pendant trois siècles dans ce pouvoir. Tous les rapports qui, dans les anciens évêques, faisaient reconnaître de simples collègues des autres prêtres, élevés seulement à un rang supérieur, ont cessé au huitième siècle, et dès-lors les évêques paraissent comme les maîtres d'un troupeau de serviteurs. Plusieurs circonstances avaient concouru pour leur conférer ce pouvoir monarchique. Le relâchement du lien métropolitain et la cessation des synodes provinciaux, pendant les troubles qui au septième siècle déchirèrent le royaume des Francs, privèrent le clergé de tout recours à une autorité supérieure contre le pouvoir toujours croissant des évê-

Digitized by Google

ques, sur la nomination desquels les simples ecclésiastiques n'avaient plus d'influence, et qui, souvent choisis parmi le clergé d'un autre diocèse, ou dans celui qui formait la chapelle royale, arrivaient comme des étrangers dans les diocèses qu'ils devaient gouverner. Le rôle politique qu'ils jouaient dans les assemblées nationales augmenta leur considération et fortifia l'idée d'une supériorité adhérente à leur caractère, d'autant plus que le clergé inférieur ne partageait pas cette prérogative. Enfin, les simples prêtres étant le plus souvent pris dans la classe des serfs de l'Église, qui, en leur conférant les ordres, ne leur donnait pas pour cela la liberté, faut-il s'étonner s'ils conservèrent dans leur nouvel état ce sentiment de dépendance qui leur avait été inspiré dès leur première jeunesse?

Augmentation de la richesse du clergé: *a*) par la loi sur la dotation des églises;

L'augmentation des richesses des églises est le second fait relatif à l'organisation intérieure que nous remarquons. Ce n'est pas que l'Occident possédât une seule église qui, sous le rapport de la richesse métallique, pût être comparée à celle de Constantinople et de quelques autres villes d'Orient; mais la masse des églises d'Occident était proportionnellement plus opulente que celle de l'Orient. Leurs richesses consistaient en biens-fonds, qui non-seulement ne pouvaient pas être dilapidés, mais dont la valeur augmentait à mesure que la culture et la population faisaient des progrès. En Espagne et en Gaule la construction de nouvelles églises n'était permise qu'à condition que le fondateur les dotât en même temps d'une manière suffisante. Les synodes d'Orléans, de 545, et de Braga, en 572, pu-

Digitized by Google

blièrent des canons à cet égard, et un capitulaire de Charlemagne, de 789, fixa le minimum de la dotation d'une église. Le pouvoir des clefs, qui était entre les mains du clergé, et l'opinion généralement accréditée, qu'on donnait à Dieu tout ce qu'on offrait aux églises, concoururent à accroître ces fonds primitifs[1]. Parmi les moyens que le clergé mettait en pratique à cet effet, il y avait une innovation très-bien calculée pour faire passer entre les mains du clergé la fortune des particuliers, sans donner au premier l'apparence d'une trop grande avidité : c'était celle des *contrats précaires*. En vertu d'un tel contrat un particulier cédait à l'Église la propriété d'un fonds de terre, dont il se réservait l'usufruit sa vie durant. Ainsi le donateur exerçait la libéralité aux dépens de ses héritiers. Souvent l'Église récompensait sa piété en faisant en sa faveur un sacrifice temporaire; outre l'usufruit des fonds dont il faisait donation, elle lui conférait, également pour le reste de

b) par l'invention des contrats précaires;

1 Le clergé trouva un motif qui devait engager les fidèles à l'enrichir et justifier son avidité, dans un passage de l'Évangile, qui a souvent tourmenté les commentateurs : « *Facite vobis amicos mammona iniquitatis, ut, cum defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula.* » « Je vous le dis, faites-vous des amis par la *mammone* de l'iniquité, afin que, lorsque vous mourrez, ces amis vous reçoivent dans les tabernacles éternels. » Il existe un grand nombre de diplômes, où l'on fait alléguer au donateur ce précepte de l'Évangile comme motif de sa libéralité, par exemple, un diplôme de Chilperic II, de 716 (voyez *Gallia christ.*, tom. VII, Instr., p. 5). L'évangéliste S. Luc qui cite ce précepte de J. C. (chap. 16, v. 9), rapporte peu après cet apophthègme du Sauveur : « Il est plus facile à un câble d'entrer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer au Paradis. » Jamais les moines n'ont cité ce verset quand ils se sont fait donner des richesses.

Digitized by Google

ses jours, la jouissance d'un autre fonds, égal ou même supérieur. Le système féodal s'étant consolidé vers le neuvième siècle, les petits propriétaires recherchèrent à l'envi l'avantage de jouir de la protection que le seigneur direct devait à son vassal; ils offrirent leurs propriétés, soit à un seigneur puissant, soit à l'Église, pour en retour les recevoir de leurs mains à titre de fiefs. Ceux qui se mettaient ainsi en rapport de vasselage avec l'Église, atteignaient un double but: ils s'assuraient la protection du clergé, et ils faisaient une action méritoire envers Dieu. Les églises en profitèrent peu sous le rapport des revenus, mais elles augmentèrent ainsi le nombre de leurs serviteurs, qui à leur tour étaient obligés de prendre les armes pour les défendre contre la violence des grands, et elles s'ouvraient la perspective d'accroître la masse de leurs domaines par le droit de dévolution.

c) par les fiefs offerts;

Tous ces moyens, employés pour enrichir le clergé, étaient peu lucratifs en comparaison du produit des dîmes. Il fallut trois siècles de travaux pour que le clergé parvînt à faire regarder le paiement de la dîme comme une institution divine. Dès le troisième siècle Origène, et après lui S. Ambroise, S. Augustin, S. Jean Chrysostome et d'autres pères de l'Église avaient recommandé aux fidèles de faire en faveur du clergé chrétien ce que dans l'ancien testament Dieu avait ordonné pour les prêtres juifs. La première tentative d'imposer aux laïcs la loi du paiement de la dîme fut faite par le synode de Tours de 567, qui déclara que les fidèles devaient en conscience la dîme de tous leurs revenus, de quelque

d) par l'introduction de la dîme.

Digitized by Google

nature qu'ils fussent : le synode promit que les évêques emploieraient au rachat des captifs tout l'argent qui leur rentrerait ainsi ; et il fit nommer dans chaque diocèse des receveurs particuliers chargés de ces recouvremens. Les évêques réunis en synode à Mâcon, en 585, déclarèrent qu'ils devaient à eux-mêmes et au maintien de leurs droits de rappeler aux fidèles que la loi divine leur imposait l'obligation de payer la dîme, comme anciennement elle avait été payée dans toute la chrétienté. Ils menacèrent de l'excommunication ceux qui voudraient se soustraire à ce devoir. Malgré ce canon, l'histoire du septième siècle et de la plus grande partie du huitième n'offre pas de trace du paiement de la dîme, et Charlemagne fut le premier prince qu'on parvint à convaincre que le paiement de la dîme ecclésiastique était de droit divin. Il ordonna, par un capitulaire de 779, que tout propriétaire de terre la paierait, sans excepter les domaines de la couronne. Cette ordonnance, renouvelée à plusieurs époques, éprouva la plus grande opposition, et le clergé ne parvint que dans les siècles suivans à se mettre entièrement en possession de la dîme, d'abord dans l'empire des Francs, ensuite en Angleterre, et finalement en Espagne.

Administration des biens ecclésiastiques.

L'administration des biens ecclésiastiques resta entre les mains des évêques, et la seule borne que les lois mirent à leur gestion, fut de leur interdire toute aliénation de fonds. Les évêques faisaient cultiver les biens, soit par des serfs, soit par des colons ou paysans libres, qui étaient obligés de payer un cens en produits de la terre. Il fallait peu de personnes pour une administra-

Digitized by Google

tion si simple, et les évêques se rendirent le travail plus facile encore, en changeant l'ancien mode de payer les curés. Au lieu de leur fixer une somme d'argent, ils leur abandonnèrent l'administration d'une certaine masse de biens, qu'on appelait *un bénéfice*.

Origine des avoyers.

La richesse du clergé occasiona la création de l'office des avoyers ou vidames, originairement destinés à ester en jugement pour les églises, dans le cas où elles seraient obligées de réclamer la protection des lois contre la violence, et à faire pour elles divers actes, à remplir diverses formalités qui convenaient mieux à un laïc qu'à des prêtres. Quand, au huitième siècle, le secours des lois devint quelquefois insuffisant, le vidame prenait les armes pour son église; c'était lui aussi qui commandait le contingent des églises pour l'arrière-ban. Lorsque dans la période suivante les évêques parvinrent à s'arroger la juridiction civile, que dans celle qui nous occupe les comtes administraient encore au nom des rois, les vidames furent également chargés de cette partie. L'institution des vidames entraîna un grave inconvénient pour les églises. Les rois eux-mêmes nommaient des vidames pour les églises de leur fondation ou pour celles qu'ils protégaient particulièrement; mais ces officiers royaux se regardant comme indépendans des évêques, et ne se contentant pas de la faible portion de domaines que ceux-ci avaient assignée aux vidames à titre d'indemnité, s'arrogèrent, sous le titre de droit de vidame, ce vidamie, la jouissance de plusieurs rentes, et imposèrent aux fermiers de l'église des taxes à payer dans tous les cas où ils avaient besoin de recourir au

Digitized by Google

ministère des vidames. Leur exemple fut imité par les vidames nommés par les évêques mêmes. Lorsque par la suite des temps tous les offices furent changés en fiefs, et qu'un peu plus tard encore tous les fiefs devinrent héréditaires, et les grands vassaux, des espèces de souverains, plus d'une église se trouva dans la dépendance d'un prince puissant qui était devenu son vidame.

Caractère particulier pris par l'institution des moines.

Rien ne causa une plus grande révolution dans l'organisation intérieure des églises, que le caractère particulier que l'institution des moines prit en Occident.

Coalition avec le clergé.

Avant la fin du sixième siècle la vie monacale avait fait des progrès rapides dans tous les pays qui anciennement faisaient partie de l'empire romain d'Occident. Dans ces temps de troubles ce n'était que dans la retraite des couvens qu'avec la tranquillité on trouvait quelques restes des lettres et des sciences. Les monastères étaient les pépinières d'où l'on tirait les évêques, ainsi que ces saints missionnaires qui portèrent le christianisme chez les peuples barbares et en scellèrent la vérité de leur sang. Cette circonstance accéléra la coalition des moines et du clergé en un seul corps. Un plus grand nombre de moines prirent les ordres sacrés pour se rendre habiles à l'épiscopat et aux missions. Un canon du second concile de Nicée, de 787, ayant donné aux abbés le droit de conférer aux moines de leurs maisons les ordres inférieurs, ils en usèrent si largement que bientôt il n'y eut presque plus un religieux qui ne fût prêtre. L'avantage de cette coalition fut du côté du clergé; il gagna en considération, l'état de moine étant bien autrement estimé que celui de prêtre. Les maisons

Digitized by Google

qui à cette époque jouissaient d'une réputation particulière de sainteté, étaient le monastère du Mont-Cassin, fondé par S. Benoît; ceux de Lérius, fondé en 391 par S. Honorat, évêque d'Arles; de Luxeuil, fondé en 602 par S. Colomban; de Saint-Martin à Tours, de Saint-Denys à Paris, de Fontenelle en Normandie, de Saint-Gall en Suisse. La plupart des maisons qui furent fondées au septième et au huitième siècle, durent la fortune à laquelle elles sont parvenues, aux travaux pénibles par lesquels ces pieux solitaires défrichèrent les terres stériles, extirpèrent les broussailles, desséchèrent les marais. Par l'exemple d'activité, d'industrie et d'économie qu'ils donnèrent, ils devinrent les bienfaiteurs de l'humanité.

Vexations commises par les évêques contre les couvens.

On ne connaissait pas encore, à l'époque dont nous parlons, les congrégations par lesquelles plusieurs couvens se confondirent en une seule corporation; chaque maison était isolée et gouvernée monarchiquement par son abbé sous l'autorité de l'évêque. Depuis le milieu du septième siècle les couvens élevèrent des plaintes contre les vexations que l'avidité des évêques commettait dans ces fondations, et les synodes de Tolède de 633 et 655 firent des décrets pour y mettre des bornes. Les évêques prétendirent à une part de tout ce qui était donné aux couvens ou déposé sur les autels de leurs églises; ils percevaient des taxes exorbitantes pour la fourniture du saint-chrême, pour l'ordination des prêtres, pour l'introduction des abbés; ils avaient soumis les couvens à deux contributions régulières, nommées synodétique et cathédratique.

Digitized by Google

Les couvens obtiennent des évêques des priviléges contre ces vexations.

Les moines, ne trouvant pas de recours contre ces vexations, entrèrent en négociation avec les évêques mêmes, et soit qu'ils trouvassent, par exception, des prélats modérés, soit qu'ils achetassent leur bonne volonté à prix d'argent, ils surent en obtenir des chartes par lesquelles les évêques renoncèrent aux abus dont nous avons signalé quelques exemples. On a élevé des doutes sur l'authenticité des deux plus anciens diplômes de ce genre qui soient connus, savoir ceux des abbayes de Saint-Germain et de Saint-Denys à Paris; mais ce qui prouve que ce genre de concessions était usité au septième siècle, c'est que, parmi les formulaires d'actes que Marculfe a recueillis à cette époque, il s'en trouve une de ce genre, où toutes les exactions que les évêques commettaient sont spécifiées.

Priviléges accordés aux couvens par les princes.

Les couvens obtinrent des princes mêmes des priviléges d'un autre genre, ayant pour objet de garantir ces établissemens contre la rapacité des grands et des évêques, ou de leur accorder des immunités de certaines charges civiles. Il en résulta qu'il s'établit une grande différence entre les couvens d'après l'étendue des priviléges qu'ils avaient su se procurer : les uns devaient au prince l'arrière-ban et un cens annuel, les autres l'arrière-ban et point de cens, d'autres enfin ne devaient ni l'un ni l'autre. Aucun de ces priviléges ne visait à soustraire les moines à la juridiction de leurs évêques.

Exemption accordée par les papes.

Ils n'obtinrent que dans les temps postérieurs l'exemption de cette juridiction, et nous pourrions nous abstenir d'en parler ici, s'il n'existait de l'époque qui nous occupe trois priviléges d'exemption accordés par les

Digitized by Google

papes : le premier, en 594, par S. Grégoire I.er, au couvent de Saint-Médard à Soissons ; le second, en 674, par Adéodat, au couvent de Saint-Martin à Tours ; le troisième, en 751, par Zacharie, à l'abbaye de Fulde. Il est reconnu que les deux premiers sont faux, quoique les faussaires paraissent avoir eu sous les yeux des actes authentiques, savoir des chartes accordées par les papes dans le sens des priviléges que les couvens avaient su se procurer des évêques mêmes, mais qui n'exemptèrent pas les couvens de la juridiction de leurs ordinaires. L'authenticité du diplôme de 751 est contestée ; si on l'accorde cependant, nous observerons que le cas de l'abbaye de Fulde est unique. En prenant cette maison célèbre sous sa juridiction immédiate, le pape ne lésa pas les droits de l'évêque diocésain : il ne fit qu'accepter une offre qui lui était faite par cet évêque même, comme fondateur de l'abbaye.

Institution de la vie conventuelle du clergé.

La dernière révolution qu'éprouva dans cette période l'organisation intérieure de l'Église, fut l'établissement de la vie conventuelle du clergé ; institution qui visait à transformer tous les ecclésiastiques en moines.

S. Chrodégang, évêque de Metz, eut le premier cette idée. En 760, ce prélat engagea le clergé de son église à se réunir pour une vie commune dans une maison particulière, et à se soumettre pour cet effet à une règle en 34 chapitres, qu'il avait rédigée sur le modèle de celle de Saint-Benoît. La manière de vivre des prêtres, la distribution de leur temps, leurs occupations et leurs récréations, leurs repas et leur costume, tout y était

Digitized by Google

prescrit dans le détail le plus minutieux. Leur assemblée était nommée *chapitre*.

L'exemple de S. Chrodégang fut imité par son ami Heddon, évêque de Strasbourg, ainsi que par un grand nombre de prélats; et au commencement du neuvième siècle la vie conventuelle du clergé était introduite dans tous les évêchés de France, d'Italie et d'Allemagne. La règle de Chrodégang fut insérée dans les capitulaires de 816; elle fut connue depuis ce temps sous le nom de Règle d'Aix-la-Chapelle.

Changemens dans l'organisat. extérieure des églises.

Passons aux innovations qui furent faites dans l'organisation extérieure des églises.

Affermissement du pouvoir diocésain.

On remarque, au commencement de cette époque et au huitième siècle, que les évêques travaillaient à resserrer le lien diocésain qui unissait entre elles les églises, et à consolider ainsi leur supériorité, et ils y réussirent, parce que les troubles qui agitaient l'Espagne et la Gaule du cinquième jusqu'au septième siècle, ainsi que l'étendue qu'on fut obligé de donner aux diocèses en Angleterre et en Allemagne, exigeaient que les chefs des diocèses fussent munis d'une autorité suffisante pour assurer l'ordre et la tranquillité.

Institution des archidiaconés.

Afin de maintenir dans l'obéissance les églises de leurs diocèses, les évêques les partagèrent en arrondissemens ou chapitres ruraux, composés chacun d'un certain nombre de paroisses, et placés sous l'inspection d'un archiprêtre : plusieurs archiprêtres furent réunis en districts sous le gouvernement d'un archidiacre. Le premier exemple d'une pareille organisation diocésaine, dont on connaisse la date, est de l'année 774, où Hed-

Digitized by Google

don, évêque de Strasbourg, fit confirmer par le pape Adrien la division de son diocèse en sept archidiaconés. Il confia aux archidiacres l'exercice de la plénitude de la juridiction épiscopale, et, ce qui est remarquable, il les déclara inamovibles, de manière que les évêques ne pourraient pas les destituer sans forme de procès. La division des diocèses en archidiaconés, et de ceux-ci en archiprêtrés fut très-avantageuse à la discipline ecclésiastique; mais comme le mal est toujours à côté du bien, elle donna lieu, dans l'époque suivante, à un grand abus, en fournissant aux archidiacres le moyen de s'arroger trop de pouvoir.

Tentative infructueuse des curés de se procurer une subsistance indépendante.

Les archidiacres empêchèrent, dans l'époque dont nous parlons, la réussite d'une tentative que firent les curés, de se rendre indépendans des évêques pour leur subsistance et leurs revenus. Quoique les plaintes des curés sur l'état misérable où l'avarice des évêques les avait réduits, excitassent l'intérêt de plusieurs synodes, et qu'il fût fait quelques décrets pour remédier à ces abus, cependant les choses n'éprouvèrent guère de changemens.

Modification du droit de patronage.

L'introduction du droit de patronage, ou pour mieux dire la modification que ce droit éprouva, causa un changement notable. Dès les premiers siècles du christianisme on avait accordé quelques distinctions honorifiques aux patrons ou fondateurs de nouvelles églises; on leur laissa aussi quelque influence dans le choix des prêtres attachés à ces églises. Lorsqu'un évêque avait fondé une église hors de son diocèse, l'ordinaire permettait dans la règle qu'il nommât aussi pour la pre-

Digitized by Google

mière fois les prêtres et diacres qu'on y attachait. Ce qui d'abord n'avait probablement été qu'un acte de condescendance, devint par la suite un devoir; nous voyons par le dixième canon du synode d'Orange, de 441, qu'à cette époque la nomination des prêtres desservans était regardée comme appartenant au patronage ecclésiastique. Bientôt les patrons laïcs se réservèrent la même prérogative, et l'empereur Justinien la rendit commune à tous les fondateurs, et quelque temps après l'étendit même à leurs héritiers[1]. En Occident le même usage prévalut, bien que le concile de Tolède de 655 ne l'eût autorisé qu'en faveur des seuls fondateurs. Un fait qu'on ne remarque pas sans étonnement, c'est que les laïcs trouvèrent moyen de rendre lucratif le droit de patronage. En fondant une église, le patron se réservait la moitié des revenus actuels et futurs. Le concile de Braga, de 522, se déclara contre ce genre de spéculation; mais dans le royaume des Francs il se conserva jusqu'au neuvième siècle; au moins les dispositions des capitulaires sur le droit des patrons de vendre les églises, et sur le partage des églises entre des cohéritiers, ne peuvent-elles s'entendre que des revenus attachés au patronage.[2] Quant au droit des patrons de nommer les curés des églises qu'eux ou leurs ancêtres avaient fondées, on le déguisa sous le nom de présentation; mais les capitulaires des rois francs enjoignirent aux évêques de conférer les bénéfices aux candidats présentés, pourvu qu'a-

1 *Novel. LVII, c.* 2; *Nov. CXXIII, c.* 16.

2 *Cap. Carol. M., a.* 794, *c.* 52; *Cap.*, t. I, p. 570, 841, 1165; t. II, p. 627.

Digitized by Google

près les avoir examinés ils ne les y trouvassent inhabiles.[1]

Changemens dans l'organisation des métropoles.

Tels sont les changemens qui dans cette époque furent faits dans le gouvernement des diocèses. La manière tumultueuse avec laquelle les nouveaux états furent fondés en Occident, bouleversa entièrement l'organisation métropolitaine, et porta une grande confusion dans la hiérarchie. Quand on voulut en Espagne s'occuper d'une nouvelle organisation, on éprouva de grandes difficultés, qu'on ne put pas toujours vaincre : il fallut avoir recours à l'autorité temporelle pour établir la métropole de Tolède, et pour faire rendre aux évêques de Mérida les droits métropolitains sur la Lusitanie, qu'en 563 Théodémire, roi des Suèves, avait fait partager entre les évêques de Braga et de Lugo. La confusion fut bien plus grande encore dans le royaume des Francs, où vers le milieu du huitième siècle l'institution métropolitaine était entièrement tombée en désuétude. La métropole de Mayence, érigée en faveur de S. Boniface, fut la première qu'on y établit. Celles de Cologne et de Salzbourg suivirent. Les nouveaux métropolitains ne réussirent pas à se saisir du pouvoir dont les anciens avaient joui. Deux circonstances s'y opposèrent : l'accroissement de l'autorité pontificale placée bien au-dessus de la leur, et le rôle politique que les évêques jouaient dans les assemblées nationales, dans lesquelles leurs talens ou la faveur de la cour leur procuraient souvent une influence que leur métropole, moins favorisée par les circonstances, n'obtenait pas.

1 *Capit.*, t. I, p. 564, 663, 895 ; t. II, p. 353.

Digitized by Google

Tentative de créer en Occident des patriarches.

Lorsque, sur les débris de l'empire d'Occident, il se forma en Gaule, en Bretagne et en Espagne des états indépendans, on pensa, à différentes reprises, à y établir des patriarches. En Gaule, le métropolitain de Lyon, et plus tard l'archevêque de Bourges, essayèrent de s'emparer, sous le titre de primats, d'une autorité semblable à celle des patriarches. En Espagne les archevêques de Tolède, favorisés par les rois, travaillèrent sur le même plan. En Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry obtint la primauté, que quelque temps après il fut obligé de partager avec l'archevêque d'York. Les rois lombards avaient donné le titre de patriarche aux évêques d'Aquilée. Les évènemens politiques firent manquer toutes ces tentatives. La primauté de Lyon tomba en désuétude par suite du partage des provinces dont cette ville était la capitale. Les droits que l'archevêque de Bourges avait obtenus, en 786, sur les métropolitains de Bordeaux, d'Auch et de Narbonne, quand il fut organisé un royaume d'Aquitaine, cessèrent au nouveau partage des provinces de ce royaume. Les patriarches d'Aquilée ne sauvèrent que leur titre, et les Arabes mirent fin à la primauté de Tolède. Mais ce qui surtout s'opposa à l'établissement de patriarchats, ce fut l'accroissement de la puissance du pape.

Consolidation de la primauté des papes.

Ce fut dans cette époque que se forma la réunion de toutes les Églises d'Occident en un seul corps soumis à un chef unique; ce fut alors, en un mot, que la véritable puissance papale fut ébauchée. En examinant la marche qu'elle suivit, il faut considérer d'abord le point où se trouvaient placés les évêques de Rome au com-

Digitized by Google

mencement de cette période; ensuite les rapports qui dès l'origine des Églises d'Occident existaient entre eux et les évêques de ces pays; enfin les circonstances qui les changèrent, et le point où la puissance romaine parvint au neuvième siècle.

Point où la puissance papale se trouvait placée lors de la destruction de l'empire d'Occident.

Nous avons vu qu'au moins depuis le troisième siècle les évêques de Rome faisaient valoir le rang qui leur appartenait comme successeurs de S. Pierre; ils s'y maintinrent pendant la durée de l'empire romain d'Occident, et il leur fut reconnu à différentes reprises en Orient. Mais outre qu'ils avaient le premier rang, ils étaient de plus en possession de la primauté ou suprématie, de la haute juridiction, ou du moins du droit de prononcer en dernière instance dans toutes les affaires litigieuses; quoiqu'à la vérité cette suprématie leur fût quelquefois contestée. La cour de Constantinople les regardait comme ses sujets, tant parce qu'ils étaient évêques du duché de Rome, province de l'empire d'Orient, que parce que les principaux domaines de l'Église de Rome étaient situés en Sicile. Ces évêques n'exerçaient aucun droit de souveraineté dans la ville de leur résidence; ils payaient, comme tous les autres sujets, les impositions pour leurs terres; ils entretenaient à Constantinople un agent, *apocrisiarius*, pour veiller à leurs intérêts; chaque nouveau pape sollicitait la confirmation de son élection et le renouvellement des priviléges de l'Église de Rome. Les empereurs leur adressaient des ordres, et le sixième et le septième siècle nous offrent deux exemples d'évêques de Rome transportés à Constantinople pour rendre compte de leur conduite. Cependant l'autorité des évê-

Digitized by Google

ques de Rome en Italie s'accrut à mesure que la puissance impériale diminua dans la presqu'île par l'établissement de celle des Lombards.

Rapports primitifs du pape avec les nouveaux états.

Sous d'autres rapports, cependant, la fondation du royaume des Lombards ne fut pas favorable aux papes. Ces peuples, entachés d'arianisme, regardaient le pape comme chef d'un parti contraire, et quoique par la suite ils se réunissent à l'Église catholique, l'ancien prejugé subsistait, et l'évêque de Rome ne put exercer aucun droit de primauté dans les provinces occupées par les Lombards.

Les mêmes motifs de haine n'existaient pas chez les Francs. Plusieurs exemples tirés des annales incomplètes de ce peuple paraissent indiquer que leurs rois regardaient les papes comme chefs de leurs églises; elles présentent même un acte solennel de primauté exercé par le pape. Deux évêques, l'un d'Embrun, l'autre de Gap, destitués par le synode de Lyon de 568, en appelèrent au pape; Jean III cassa la sentence, et le roi Gontram fit exécuter cet arrêt. Il est vrai que, lorsqu'en 582 le synode de Châlons destitua ces mêmes évêques pour rébellion, il ne leur permit pas d'en appeler à Rome.

En Espagne les circonstances favorisaient l'établissement de la primauté du pape. Les évêques catholiques qui se trouvaient sous le gouvernement de princes hérétiques, resserrèrent les liens qui les attachaient à l'évêque de Rome, et ils ne les brisèrent pas lorsque l'Église catholique triompha. La puissance pontificale périt dans la péninsule avec le royaume des Visigoths.

Digitized by Google

L'Église d'Angleterre, fondée par les papes, a toujours reconnu leur suprématie.

Évènemens favorables aux progrès de la puiss. papale.

Tels furent les rapports qui, dès l'origine des nouveaux états fondés par des peuples germaniques, existaient entre leurs églises et les évêques de Rome. Ce fut en partant de ce faible commencement que les papes parvinrent à établir avant le milieu du 9.e siècle leur suprématie ecclésiastique. Quatre évènemens les conduisirent à ce but : 1.° la fondation de nouvelles églises en Allemagne ; 2.° la révolution politique que l'empire des Francs éprouva vers le milieu du huitième siècle ; 3.° celle qui renversa le royaume des Lombards ; enfin, 4.° la publication des décrétales du faux Isidore.

1.° Fondation de nouvelles églises en Allemagne. S. Lambert, S. Goar, S. Colomban, S. Gall, apôtres des Francs septentrionaux et orientaux.

Au milieu des guerres et des révolutions qui désolèrent l'Europe dans le septième et le huitième siècle, l'œil repose avec satisfaction sur les pieux moines qui, étrangers aux troubles de ce monde, armés seulement d'un crucifix et d'un bréviaire, parcoururent en pélerins les régions habitées par des barbares et couvertes d'épaisses forêts, s'arrêtant tantôt dans une ville pour y prêcher l'évangile, tantôt dans un désert pour y construire un ermitage et défricher des terres qui jusqu'alors n'avaient produit que des ronces.

Les évêques de Cologne, de Noyon, de Tongres, envoyèrent des apôtres parmi les Francs septentrionaux qui n'avaient pas suivi l'exemple de Clovis pour se faire baptiser. *S. Amand* convertit les habitans de Gand ; *S. Remocle* fonda les abbayes de Stablo et Malmédy, et mourut évêque de Maestricht en 652, après la

Digitized by Google

démission de S. Amand. La magnifique église cathédrale de Liége, consacrée à la mémoire de *S. Lambert*, qui avait été tué en 707, devint l'occasion de la fondation de cette ville. *S. Goar*, Aquitain, s'établit sur le Rhin, où une ville de son nom conserve sa mémoire; il y opéra des conversions et des miracles. L'Irlande a possédé de bonne heure beaucoup de religieux instruits, et envoyé des missionnaires au continent. *S. Colomban*, élevé dans le fameux couvent de Bangor, passa la mer avec douze compagnons pour se fixer dans un endroit sauvage des Vosges : il fonda Luxeuil, et par la suite le couvent de Bobbio près de Pavie, où il mourut en 615. *S. Gall*, un de ses compagnons, choisit pour demeure un désert dans le voisinage du lac de Constance, et donna naissance à la ville de Saint-Gall.

S. Kilian, S. Emmeran, S. Rupert, S. Corbinian, apôtres des Bavarois.

Un autre Irlandais se consacra à prêcher le christianisme; ce fut *S. Kilian*. Son zèle le porta dans les environs de Wurzbourg, ville de l'ancien royaume de Thuringe et faisant partie de l'Austrasie. Il baptisa en 687 le duc Gezbert, mais fut assassiné bientôt après. Sous le règne de Théodot, duc de Bavière, *S. Emmeran*, Franc de naissance, voulant se rendre comme missionnaire auprès des Avares, s'arrêta à Ratisbonne : son zèle pour le christianisme lui valut en 654 la palme du martyre. *S. Rupert* ou Robert ou Chrodobert, que Théodose III invita à se rendre dans le même pays, fonda sur les ruines de l'ancien Juvavium une église qui devint l'origine de la ville et de l'archevêché de Salzbourg; il y mourut en 718. Vers la même époque *S. Corbinian* fonda l'église de Freisingen.

Digitized by Google

Un moine anglais, *S. Egbert*, entreprit la conversion des Frisons, des Danois, des Rugiens et des Saxons, qui parlaient la langue des conquérans de la Grande-Bretagne. Il fut empêché lui-même de mettre la main à l'œuvre, mais il envoya au-delà de la mer diverses compagnies de missionnaires. Il fut très-difficile de faire goûter le christianisme aux Frisons; ils détestaient une religion que professaient les Francs, leurs ennemis. *S. Wigbert*, un des missionnaires envoyés par Egbert, la leur prêcha sans succès pendant deux ans. *S. Willibrod*, autre Irlandais, qui arriva en Frise en 691, fut un peu plus heureux. Pepin d'Héristal, qui s'intéressait vivement à ses succès, l'envoya en 696 à Rome, où le pape Sergius I.er le consacra archevêque des Frisons; et ce fut depuis ce moment que les papes s'aperçurent de l'avantage qu'ils pourraient tirer des missions envoyées en Allemagne. Au retour de Willibrod, le maire du palais lui donna pour demeure le château que les Romains avaient appelé Trajectum et que les indigènes nommèrent Witabourg: c'est là l'origine de l'évêché d'Utrecht.

S. Egbert, S. Wigbert, S. Willibrod, S. Wolffram, apôtres des Frisons.

Origine de l'évêché d'Utrecht.

Après avoir plusieurs fois tenté de recouvrer son indépendance, Radbod, duc des Frisons, fut obligé, en 716, de se soumettre aux Francs : il promit aussi de se faire chrétien. On envoya *S. Wolffram*, évêque de Sens, pour assister S. Willibrod. Radbod était sur le point de se faire baptiser, lorsqu'il s'avisa de demander à Wolffram, où étaient ses ancêtres, au ciel ou dans l'enfer. L'évêque ayant répondu qu'ils étaient sans doute damnés, Radbod déclara qu'il était décidé

Digitized by Google

à aller les joindre. Poppo, son successeur, accepta le baptême, et après la soumission définitive du pays, en 734, toute la nation des Frisons embrassa le christianisme. Willibrod mourut en 736, après avoir exécuté une grande partie du plan d'Egbert.

Winfried ou S. Boniface et S. Pyrmin, apôtres des Allemands.

Mais le plus célèbre parmi les missionnaires de cette époque, le vrai apôtre du christianisme en Allemagne et le fondateur de la puissance du pape dans ce pays, est *Winfried*, plus connu sous le nom de *S. Boniface*. Né vers 680 à Kirton en Devonshire, il quitta en 718 le couvent où il s'était fait moine, pour prêcher l'évangile aux païens. Il se rendit d'abord à Rome, accompagné de lettres de recommandation de Daniel, évêque de Winchester. Après avoir reçu des instructions du pape Grégoire II, il alla en Frise et aida pendant trois ans S. Willibrod dans ses travaux apostoliques. Il quitta ensuite la Frise pour aller en Hesse, et fonda un couvent à Amœnebourg; mais en 723 le pape le rappela à Rome pour lui donner de nouvelles instructions et les pouvoirs dont il avait besoin pour établir partout, avec le christianisme, l'autorité du Saint-siége. Grégoire II changea son nom en celui de Boniface, le consacra évêque sans diocèse déterminé, et lui fit jurer sur le tombeau de S. Pierre, de ne jamais se séparer de l'Église de Rome, et de s'opposer à tous les évêques qui s'aviseraient de désobéir à cette Église. Il lui remit des lettres de recommandation pour Charles Martel, pour le clergé franc, pour les grands parmi les Thuringiens, et pour les Thuringiens et les Saxons en masse.

Muni d'ordres de Charles Martel, adressés aux per-

Digitized by Google

sonnes qui pouvaient protéger Boniface, celui-ci retourna en Hesse, et y déploya un grand zèle. Près de Geismar il y avaient un chêne sacré, pour lequel les idolâtres avaient une grande vénération; Boniface le fit couper et en employa le bois pour la construction de l'église de S. Pierre à Fritzlar. De là il alla prêcher l'évangile en Thuringe. Partout où il arrivait, il détruisait le culte des idoles. A Ohrdruf, dans le comté de Gleichen[1], il forma une école pour l'éducation de missionnaires et pour le perfectionnement du jardinage et de l'agriculture. Grégoire II étant mort en 731, Grégoire III, son successeur, le nomma archevêque, et lui envoya le pallium.

Après un nouveau voyage fait à Rome, en 738, S. Boniface organisa les églises de Bavière, qui furent distribuées en cinq diocèses, Salzbourg, Freisingen, Ratisbonne, Passau et Neubourg. Pendant qu'il était occupé en Bavière, un autre missionnaire, *S. Pyrmin*, évêque de Meaux, travaillait à la conversion des Allemands. Beaucoup de couvens en Alsace et en Souabe lui doivent leur origine, et entre autres la fameuse abbaye de Reichenau. Pirmasens dans les Vosges rappelle la mémoire de cet apôtre.

Fondation des évêchés d'Eichstædt, Wurzbourg et du monastère de Fulde.

Après avoir achevé l'organisation de la Bavière, S. Boniface établit les évêchés d'Eichstædt, de Wurzbourg, de Burabourg, près de Fritzlar, et d'Erfurt. En 744 il posa les fondemens d'un monastère qui fut nommé Fulde, d'après la rivière qui l'arrosait. Il eut la satis-

1 Appartenant à la maison de Hohenlohe, sous la souveraineté de Gotha (aujourd'hui Cobourg).

Digitized by Google

faction de voir cette pépinière de missionnaires parvenir promptement à un grand lustre; car au lieu de sept moines qui s'y fixèrent avec Sturm, premier abbé de Fulde, on y en comptait, avant la mort de cet abbé, plus de quatre cents, et Fulde devint bientôt une des fondations les plus riches d'Allemagne.

L'évêché de Mayence est élevé en archevêché, 745.

L'évêché de Cologne étant devenu vacant en 744, le pape Zacharie l'érigea en métropole pour S. Boniface; mais l'année suivante Mayence fut, à la place de Cologne, créé archevêché en faveur de ce prélat. Parvenu à un âge de plus de soixante-dix ans, S. Boniface se chargea encore d'une mission parmi les Frisons, qui étaient retombés dans l'idolâtrie; mais en 755 il fut surpris, près de Dokum, par une troupe de païens, qui, pour venger leurs dieux, le tuèrent avec cinquante-trois de ses compagnons. Son cadavre fut transporté à Fulde.

S. Boniface travailla pour le siége de Rome, en travaillant pour l'établissement du christianisme : ces deux objets n'en formaient qu'un seul à ses yeux. Toutes les églises qu'il fonda, reconnaissaient le pape comme primat et patriarche. Dans un synode tenu en 742 en Germanie, probablement à Ratisbonne, sous la présidence de S. Boniface, les évêques signèrent un acte par lequel ils promettaient solennellement soumission et obéissance au successeur de S. Pierre. Leur exemple influa sur les évêques de la Gaule, et les engagea à entrer en des rapports semblables avec l'évêque de Rome. Pepin et Carloman, ducs et princes des Francs, invitèrent S. Boniface à venir organiser les évêchés

Digitized by Google

gaulois de la même manière qu'il avait organisé ceux de Germanie. Cette opération fut consommée sous l'autorité de ces deux maires du palais, au concile de Leptines ou des Estines (en Hainaut, près de Binch) en 743, et à celui de Soissons en 744. S. Boniface engagea les nouveaux archevêques, ou au moins la plupart d'entre eux, à signer une déclaration semblable à celle des évêques de Germanie, et à prendre le pallium: c'était reconnaître la primauté papale.

2.° Révolution politique de 752.

La révolution politique qui, en 752, transféra le sceptre des Mérovingiens dans les mains de Pepin et de sa dynastie fut sanctionnée par le pape. Le rôle qu'il joua dans cet évènement dut nécessairement accroître son autorité. Nous consacrerons à cette révolution un des chapitres suivans.

3.° Destruction du royaume des Lombards.

Il en sera de même de l'histoire du renversement de l'empire des Lombards, troisième évènement qui favorisa l'établissement de la primauté du pape. Par suite de cette révolution le pape de Rome devint une puissance séculière, et de ce moment il prit place parmi les souverains. Cependant, si sa domination temporelle n'était pas absolue, et s'il se trouva sous la dépendance des Francs, comme il l'avait été sous celle des empereurs, sa primauté spirituelle fut solidement établie; elle fut reconnue, au moins tacitement, par les évêques des nouveaux royaumes d'Italie, par ceux des provinces de l'Allemagne septentrionale nouvellement établis à Osnabruck, Minden, Verden, Brême, Paderborn et Elze (Hildesheim). Néanmoins plusieurs exemples prouvent, qu'avant le milieu du neuvième siècle on ne se faisait

Digitized by Google

pas une idée bien claire de l'étendue de la primauté papale. Dans une lettre d'Alcuin, adressée en 796 au pape S. Léon III, ce pontife est nommé vicaire des apôtres, et prince de toute l'Église, et au concile de Tribur de 801, les évêques d'Allemagne firent un canon qui est célèbre sous le titre : *De honoranda sede romana;* ils y déclarèrent qu'ils se regardaient comme obligés d'obéir au pape, quand même il leur imposerait un joug presque insupportable. C'étaient pourtant les mêmes évêques qui, réunis en 794 à Francfort, avaient rejeté avec indignation le canon du second concile de Nicée, qui autorisait le culte des images, quoiqu'ils ne pussent ignorer la part que le pape avait eue à ce canon, puisqu'ils délibéraient en présence de deux légats. Les théologiens catholiques ont reconnu, que les pères du concile de Francfort sont tombés dans une erreur de fait, en prenant les termes du concile de Nicée dans un autre sens que celui que le concile y avait attaché; mais la conduite du concile de Francfort prouve toujours que ces évêques se croyaient autorisés à rejeter un concile, quoique approuvé par le souverain pontife. L'erreur sur le sens du concile de Nicée se perpétua long-temps, puisque les évêques de France, réunis à Paris en 825, la partageaient encore; car ils rejetèrent également le second concile de Nicée. Dans un concile tenu en 844 au château de Vern [1], les évêques français rejetèrent un bref du pape par lequel l'archichapelain Drogon, fils naturel de Charlemagne, avait été nommé vicaire du pape en France et en Allemagne. Six ans après, les mè-

1 *Concilium Vernense.*

Digitized by Google

mes évêques, assemblés à Paris, declarèrent formellement que Dieu a accordé au pape la primauté sur toute la terre. Tant étaient vagues les idées qu'on se faisait de la primauté du pape, avant la publication des fausses décrétales, attribuées à S. Isidore.

4.° Publication des fausses décrétales.

Il avait été fait au sixième siècle deux collections de canons des conciles, l'une pour l'Orient, par *Jean le Scolastique*, que l'empereur Justinien y autorisa formellement; l'autre pour l'Occident, par *Denys* surnommé *le Petit*, le même moine qui est l'auteur de l'Ère de Jésus-Christ. Denys ajouta à son recueil les lettres décrétales des papes, c'est-à-dire les rescrits par lesquels ils prononçaient sur des questions de foi. Cette collection fut fort utile aux papes pour établir leur autorité, parce que leurs décisions étaient d'autant mieux respectées qu'on les lisait dans le même livre qui renfermait aussi les canons des conciles. Un autre recueil du même temps circulait en Espagne; on l'a par la suite des temps attribué à S. Isidore, mort, en 636, évêque de Séville; mais il est antérieur à ce prélat, et probablement aussi à Denys le Petit. Ce recueil fut successivement enrichi par des supplémens, en partie tirés de celui de Denys; on y ajouta des décrétales postérieures, des canons de conciles tenus même après S. Isidore. Dans le huitième siècle ce recueil fut porté en France, où il en existe des exemplaires écrits à cette époque. Au commencement du neuvième siècle parut un troisième recueil, qui, aussi bien que celui dont nous venons de parler, porte le nom de S. Isidore, mais qui en diffère essentiellement. Ce recueil contient un grand nom-

Digitized by Google

bre de pièces fabriquées par un faussaire impudent et ignorant, telles que des lettres attribuées aux papes des deux premiers siècles, renfermant des expressions qu'on ne connut que dans le sixième, et des citations d'ouvrages publiés dans le septième. On ne connaît pas l'auteur de cette compilation frauduleuse. Elle ne peut pas remonter au-delà de l'an 829, puisqu'on y trouve des passages empruntés mot pour mot des actes du concile de Paris de cette année : circonstance qui ne permet pas d'accuser de ce faux *Riculf*, archevêque de Mayence, mort en 814, qu'on en croyait anciennement l'auteur. Elle est citée pour la première fois dans une lettre adressée, en 857, par Charles le Chauve aux évêques assemblés à Cressy ; l'époque de sa fabrication tombe par conséquent entre les années 830 et 857. On a des motifs de croire qu'elle parut pour la première fois dans la France orientale, et l'on a soupçonné un certain *Benott*, diacre de Mayence, de l'avoir forgée ; ce qui est certain, c'est qu'il l'inséra dans une collection de capitulaires qu'il publia.

Le nouveau droit canon établi par cette collection paraît n'avoir pour objet que de donner cours à des idées que les papes n'avaient pas encore osé mettre en avant. Des passages nombreux exaltent les prérogatives de ces pontifes, et le pouvoir que Dieu leur a donné au ciel et sur la terre, et en parlent avec une exagération qui ne connaît pas de mesure : le pape y est continuellement nommé évêque de l'Église universelle, duquel tous les autres évêques sont présentés comme les vicaires ; la juridiction sur eux lui est réservée, ainsi

Digitized by Google

que la décision de toutes les causes majeures dans toutes les Églises : il y est dit que, dans toute espèce de causes, on peut en appeler à son tribunal ; on lui reconnaît le droit exclusif d'instituer de nouveaux évêchés, et de transférer les évêques d'un siége à l'autre. On y déclare qu'il ne peut exister de concile sans son autorité. Le but du faussaire a donc été d'élever les évêques de Rome ; mais il avait encore un autre but, celui d'abaisser l'autorité métropolitaine et d'établir des maximes plus favorables aux évêques : on est même tenté de croire que ce second but, qui ne paraît que subordonné au premier, a été le principal objet de l'auteur, et que, s'il a rendu les évêques plus dépendans du pape, il a voulu les rendre moins dépendans des métropolitains, dont l'autorité était plus gênante que celle d'un chef absent. Il déféra au siége de Rome le droit de juger les évêques, pour l'enlever aux métropolitains ; il établit le principe que les synodes provinciaux devaient être convoqués par les papes et dirigés par les légats, pour les soustraire à l'influence du métropolitain. Il avança que l'ordination d'un évêque ne se faisait qu'au nom du pape, pour préparer le coup par lequel on enleva aux métropolitains la plus ancienne et la plus importante de leurs prérogatives, celle de consacrer les évêques de leur province. Un autre objet que l'auteur des fausses décrétales avait en vue, c'était de soustraire les évêques à l'autorité temporelle.

Nous verrons quel parti, dans l'époque suivante, la cour de Rome a tiré de toutes ces circonstances qui se sont réunies pour favoriser ses prétentions.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

L'empire des Francs depuis Clotaire II jusqu'à la fin de la dynastie Mérovingienne.

613 — 752.

De tous les états fondés en Occident par les peuples teutoniques, il n'en reste plus que deux, l'empire des Francs et le royaume des Lombards. Nous allons voir disparaître le dernier dans un des chapitres suivans; dans celui-ci nous nous occuperons de la monarchie des Francs, que nous avons vue réunie en 613 dans les mains de Clotaire II. Les évêques et les seigneurs ou leudes de France, qui n'avaient pas oublié les actes de violence commis sous le gouvernement de deux femmes, résolurent de mettre des limites à l'autorité royale. Ceux de toutes les provinces des Gaules nouvellement réunies sous Clotaire, tinrent en 615 à Paris ce qu'on appelait un concile mixte, et y firent plusieurs capitulaires[1] ou décrets pour abolir les vices qui s'étaient introduits dans le gouvernement. Depuis ce moment l'autorité des seigneurs s'accrut de plus en plus, ainsi que celle des maires du palais. Quoique les anciens royaumes d'Austrasie, de Bourgogne et de Neustrie n'en formassent plus qu'un seul, Clotaire II non-seulement laissa subsister les trois *maires du palais*, mais il eut la faiblesse de donner à vie ces grandes charges. Depuis ce moment l'autorité des rois Méro-

Capitulaires de 615.

1 On appelait ces ordonnances, des capitulaires, parce qu'elles étaient divisées en chapitres.

Digitized by Google

vingiens fut comme anéantie, et c'est avec raison qu'ils portent dans l'histoire le nom de rois fainéans. Toute la puissance était entre les mains des maires du palais, qui permettaient, dit Éginard, que le roi, décoré d'une longue chevelure et d'une barbe qui descendait jusqu'aux genoux, placé sur son trône, représentât la majesté royale, donnnât audience aux ambassadeurs qui venaient de toutes parts, leur adressât la réponse qu'on lui avait fait apprendre par cœur, ou qu'on lui avait prescrite. Le maire du palais lui payait une modique pension, laquelle, avec les revenus d'un seul domaine qui lui restait, suffisait à peine à son entretien et à celui d'un domestique peu nombreux. Fallait-il sortir, le roi se plaçait sur un char traîné par des bœufs et conduit par un paysan: c'est dans cet appareil qu'il allait au palais et aux assemblées nationales.[1]

En 622 Clotaire II céda à son fils aîné *Dagobert*, l'Austrasie avec le titre de roi, en lui donnant pour ministres deux hommes estimés, Arnoul, évêque de Metz, et Pepin dit le Vieux ou de Landen. Nous trouvons ici le premier exemple de l'association d'un fils de France à la royauté. Ce fut sous Dagobert I.er que fut rédigé le code des lois bavaroises.

Nouveau partage de la monarchie, 628.

Clotaire II étant mort en 628, *Dagobert I.er*, roi d'Austrasie, lui succéda; cependant *Caribert*, second

1 Égin., *Vita Car. M., cap. I.* Des historiens modernes ont trouvé ce récit exagéré; ils se fondent principalement sur ce qu'on trouve jusqu'en 716 des exemples où les rois fainéans paraissent agir par eux-mêmes; mais comme Éginard n'a pas fixé de date, on peut dire qu'il ne parle que des rois qui ont suivi Chilperic II.

Digitized by Google

fils de Clotaire, eut une partie de l'Aquitaine avec le titre de roi, et fit de Toulouse sa capitale. Ce royaume d'Aquitaine finit, dès 631, avec *Childeric*, fils de Caribert; mais un second fils de celui-ci, nommé Boggis, y maintint son autorité sous le titre de duc d'Aquitaine; il transmit ce duché à ses descendans, non comme fief, car on ne connaissait pas encore l'hérédité des fiefs, mais comme une propriéte. Sa postérité ne s'est éteinte qu'en 1503 avec Louis d'Armagnac duc de Nemours.

Troisième réunion de la monarchie, 631.

Origine de la maison d'Armagnac.

A la mort de Dagobert, en 644, la monarchie fut de nouveau partagée entre ses deux fils. *Sigebert II*, l'aîné, fut roi d'Austrasie, ayant pour maires Pepin de Landen et Grimoald, fils de celui-ci. *Clovis II* eut la Neustrie et la Bourgogne; Éga et Erchinoald furent ses maires du palais. Les deux frères moururent la même année 656, laissant, l'aîné un fils nommé Dagobert, et le cadet trois, Clotaire, Childeric et Thierry. L'aîné de ces trois, *Clotaire III*, non-seulement eut seul tous les états de son père, mais il s'empara aussi de l'Austrasie aux dépens de son cousin Dagobert; néanmoins des diplômes prouvent que ce dernier fut en 674 roi d'Austrasie, ou au moins d'une partie de ce pays, et nommément de l'Alsace, et nous le nommons en conséquence *Dagobert II*. Clotaire III céda à son frère *Childeric II* l'Austrasie et lui transmit, en mourant en 670, toute la monarchie. Childeric laissa un fils, mais il eut pour successeur son frère cadet *Thierry III*, et ce fut probablement alors que Dagobert II se mit en possession de l'Austrasie. Ce dernier ayant été tué en 679, Thierry III voulut réunir toute

Nouveau partage de la monarchie, en 644.

Quatrième réunion de la monarchie, en 670.

Thierry III.

Digitized by Google

la monarchie comme ses frères l'avaient possédée; mais son maire du palais, Ébroin, s'étant fait haïr des Austrasiens, ceux-ci se détachèrent entièrement de la monarchie des Francs et se donnèrent pour chefs, sous le titre de ducs et princes des Francs, un certain Martin et Pepin d'Héristal (château du pays de Liége), petit-fils, du côté de son père, de S. Arnoul, évêque de Metz, et par sa mère, de Pepin de Landen; cet évènement causa une guerre civile entre les Austrasiens et les Neustriens, pendant laquelle Martin et Ébroin furent tués. Pepin d'Héristal devint ainsi seul prince d'Austrasie; le maire de Neustrie fut remplacé par Bertaire. La guerre fut décidée en 687 par une bataille à Testry, entre Saint-Quentin et Péronne. Le maire de Neustrie fut tué, et le roi Thierry, qui s'était retiré à Paris, tomba avec cette ville au pouvoir du vainqueur. Pepin laissa au prince Mérovingien le titre et les dehors de la royauté, mais il resta lui-même dépositaire de l'autorité souveraine sous le titre de maire et de duc et prince des Francs; il l'exerça avec énergie, modération et justice jusqu'à sa mort, arrivée en 714. La révolution opérée dans le gouvernement de France par cet homme d'état, est la vraie époque de ce qu'on appelle les rois fainéans. Thierry fut tenu comme prisonnier dans son palais à Paris, surveillé par Norbert, homme de confiance de Pepin.

Pepin d'Héristal, maire du palais.

Clovis III, fils de Thierry III, lui succéda en 692 en Neustrie et en Bourgogne; car l'Austrasie continua d'être gouvernée immédiatement par Pepin. Clovis III eut en 695 pour successeur son frère, *Childebert III*,

Clovis III, 692 — 695.

Childebert III, 695—711.

Dagobert III, 711 — 715.

et celui-ci, en 711, son fils, *Dagobert III*. Tous ces princes n'étaient que des simulacres de rois, car Pepin d'Héristal gouvernait en leur nom.

Pendant les faibles règnes des prédécesseurs de Thierry III, les Frisons, qui demeuraient dans ce qu'on appela depuis les provinces unies des Pays-Bas, s'étaient, ainsi que les Alemanni et les Bavarois, soustraits à la domination des Francs; et les ducs d'Aquitaine s'étaient rendus indépendans. Pepin d'Héristal marcha en 689 contre Ratbod, duc des Frisons, et le força de promettre un tribut. La guerre se renouvela en 697, et les Frisons se soumirent. Grimoald, fils de Pepin, auquel celui-ci avait cédé la mairie de Bourgogne et de Neustrie, épousa Theudesinde, fille de Ratbod; mais le jeune maire fut assassiné quelques mois avant la mort de Pepin.

Chilperic II, 711 — 715.

Celui-ci laissa la dignité de maire et de duc des Francs à Théodoald, fils naturel de Grimoald, enfant de six ans, et la régence à sa propre veuve nommée Plectrude. Un gouvernement si étrange révolta les seigneurs de Neustrie. Plectrude et son fils furent obligés de se sauver, et les Neustriens donnèrent à Dagobert III un nouveau maire, dans la personne de Rainfroi (715). Cet état des choses ne dura pas long-temps. Pepin avait laissé un fils naturel, Charles, qui par la suite fut surnommé Martel. Plectrude l'avait fait arrêter par jalousie de pouvoir, et le tenait enfermé à Cologne, où elle résidait ordinairement. Il s'échappa et se mit à la tête des Austrasiens. De là une guerre avec le roi Chilperic II. C'était ce fils de Childeric II qui en

Charles Martel, maire du palais.

Digitized by Google

673 avait été exclu par Thierry III. En revanche il succéda en 715 à Dagobert III, quoique celui-ci eût un fils, nommé Thierry de Chelles.

Trois victoires remportées par Charles, à Amblef en 716, à Vinchy en 717, et à Soissons en 718, le rendirent maître de la souveraine puissance. Avant la dernière bataille, il avait mis fin à l'interrègne qui depuis trente-sept ans avait lieu en Austrasie, en donnant aux Francs orientaux un roi du sang mérovingien: c'était *Clotaire IV*, troisième fils de Thierry III. Après la bataille de Soissons il le fit reconnaître dans toute la France; mais ce fantôme de souverain étant mort en 719, et Charles s'apercevant que le moment n'était pas encore venu de détrôner les Mérovingiens, il se fit livrer Chilperic II par le duc d'Aquitaine, auprès de qui il s'était réfugié. Chilperic fut alors couronné roi de toute la monarchie et enfermé dans son château d'Attigny; Charles Martel régna comme son maire du palais. Chilperic eut, en 722, pour successeur *Thierry IV*, ce fils de Dagobert III, qui était surnommé de Chelles, du lieu où il avait reçu son éducation.

Clotaire IV, 718 — 719.

Thierry IV, de Chelles 722 — 737.

Charles était occupé de la réduction des Alemanni et des Bavarois, qui avaient secoué le joug des Francs, lorsqu'il se présenta un ennemi plus formidable à combattre. Après avoir détruit le royaume des Visigoths en Espagne, les Arabes passèrent les Pyrénées, s'emparèrent des provinces de la Gaule qui avaient fait partie de ce royaume, et, ayant forcé Eudes, duc d'Aquitaine, à acheter la paix en livrant sa fille pour harem d'un de leurs chefs, ils se mirent en mesure de

Irruption des Arabes d'Espagne.

pousser plus loin leurs conquêtes. Ils échouèrent dans l siége de Toulouse et furent défaits en 721 par Eudes, du d'Aquitaine; mais ils revinrent sous la conduite d'Abd'er Rhaman, émir d'Espagne, sous le khalife Huscham 10.e Ommyiade, prirent Bordeaux et Poitiers, et menac cèrent Tours, ville qui tentait leur avidité, parce qu l'église de S. Martin renfermait un grand trésor. Le du d'Aquitaine qui, prince du sang mérovingien, n'avai pas voulu se soumettre au maire du palais, implor alors son secours. Charles arriva et livra, en 732, au Arabes une bataille sanglante près de Poitiers, ou Abd'er Rhaman fut tué et son armée presque entièremen détruite. Ce fut pour cette victoire que Charles fut sur nommé *Martel;* il rompit effectivement la puissanc arabe et sauva l'Europe.

Bataille de Poitiers, 732.

Soumission des Frisons, 734.

Charles Martel ne poursuivit pas sa victoire; les Fri sons rebelles l'appelaient vers la mer du Nord. Ils comp taient, pour se défendre, sur les marais qui couvren leur pays; mais Charles aborda inopinément avec s flotte dans un endroit qu'on regardait comme inacces sible [1], défit et tua, en 734, leur duc ou roi Poppo, e réduisit la Frise sous la domination des Francs.

De là il retourna dans le midi de la France. Favorisé par les ducs et comtes de Bourgogne, qui étaient jalou du pouvoir du maire du palais, les Arabes y étaien rentrés, s'étaient emparés d'Arles par la trahison d

1 Entre deux îles, qui sont probablement l'Oostergo et le Wes tergo. Ces deux parties de la Frise formaient en effet des îles, lor que l'art n'avait pas encore assigné des bornes étroites au lac d Boerdiep.

Digitized by Google

gouverneur, et pillaient le pays jusqu'à Lyon. Charles envoya d'abord contre eux son frère Childebrand, en 737; bientôt il arriva lui-même et chassa les infidèles au-delà du Rhône. Dans une seconde campagne, en 739, ils perdirent toutes leurs possessions en France, à l'exception de Narbonne, Nîmes, Maguellonne, Agde et Beziers. Ce fut dans cette guerre que l'amphithéâtre de Nimes, précieux monument de la grandeur romaine, fut presque entièrement détruit : les Arabes s'en servirent comme d'une citadelle. Eudes, duc d'Aquitaine, tué dans une des précédentes incursions des Arabes, avait eu pour successeur son fils Hunauld, que Charles força à faire serment de fidélité, non au roi Thierry, mais à lui-même et à ses enfans.

Interrègne de 737 — 742.

Pendant la guerre avec les Arabes, le faible Thierry IV était mort en 737. Charles, voyant son autorité affermie, crut pouvoir se passer d'un fantôme de roi; il laissa le trône vacant, continuant de gouverner sous le titre de duc des Francs. Il partagea même avant sa mort le royaume entre ses fils. Carloman, l'aîné, eut l'Austrasie avec les possessions sur la rive droite du Rhin; le reste échut à Pepin, dit le Bref : car un troisième fils, nommé Grippon, n'eut que quelques places. Charles mourut, au mois d'octobre 741, au château de Chiercy-sur-l'Oise, laissant la réputation d'un grand capitaine et d'un sage administrateur.

Charles Martel partage le pouvoir entre ses fils, Carloman et Pepin.

Carloman et Pepin le Bref succédèrent tranquillement à la puissance de leur père : elle ne souffrit pas de diminution, lorsque Pepin, cédant aux vœux des Francs occidentaux, leur donna un monarque après cinq ans de

Digitized by Google

Childeric III, dernier roi Mérovingien, 742 — 752.

vacances. *Childeric III*, fils de Chilperic II, fut proclamé en 742 roi de la Neustrie, de la Bourgogne et de la Provence, sans jouir de plus d'autorité que ses derniers prédécesseurs. L'Austrasie n'eut d'autre maître que Carloman, et ce prince parla le langage d'un souverain au concile de Leptines (au château des Estines), qu'il convoqua en 743, et qui est remarquable parce qu'il est le premier où l'on se soit servi de l'ère de Jésus-Christ.

Introduction de l'ère de J. C., 743.

Les princes tributaires des Francs n'avaient pas renoncé à l'espoir de secouer le joug : les Alemanni, les Bavarois, les Frisons, les Saxons, et Hunauld, duc d'Aquitaine, se soulevèrent à la fois. Les deux frères, et surtout l'actif Pepin, se montrèrent partout et défirent tous leurs adversaires ; mais bientôt Carloman, dégoûté de tant de fatigues et suivant le conseil de S. Boniface, quitta le gouvernement en 746, et se retira à Rome, où il embrassa la vie religieuse ; il se fixa à l'abbaye du Mont-Cassin, où il trouva ou reçut bientôt pour compagnons Ratchis, roi des Lombards, et Hunauld, duc d'Aquitaine. Son fils Drogon ne lui succéda pas en qualité de prince d'Austrasie ; Pepin l'enferma dans un monastère. Grippon, troisième fils de Charles Martel, avait été dépouillé par ses deux frères de l'espèce d'apanage que leur père lui avait laissé. Pepin lui donna ensuite le Mans avec douze comtés ; mais Grippon, mécontent de son sort, se réfugia auprès de Gaïfre, duc d'Aquitaine.

Pepin le Bref est proclamé roi des Francs.

Pepin se trouva ainsi maître de toute la monarchie des Francs, tant dans les Gaules qu'en Germanie. Aimé des peuples et respecté par ses voisins, il ne manquait

Digitized by Google

à son ambition que le titre de roi, et il résolut de le prendre. On a prétendu qu'il consulta le pape Zacharie sur ce dessein, et que le souverain pontife répondit, que celui qui avait en main l'autorité souveraine pouvait y joindre le titre; d'autres ont dit que Childeric III abdiqua spontanément : on sait ce que veulent dire ces abdications volontaires. Le fait est qu'à un champ de Mars ou assemblée des États, tenue à Soissons en 752, où S. Boniface, archevêque de Mayence, assista, Childeric III fut detrôné, qu'il entra dans le monastère de Sithieu, appelé ensuite Saint-Bertin, à Saint-Omer, et que Pepin fut proclamé roi des Francs. Un fils de Childeric III, nommé Thierry, fut envoyé au monastère de Fontenelle en Normandie, pour y être élevé dans l'obscurité. Ainsi finit la première race des rois de France, nommée les *Mérovingiens*, sans cependant que la race de Clovis fût entièrement éteinte, puisque les ducs d'Aquitaine descendaient de Clotaire I.er, roi de Soissons. Pour donner à sa personne un caractère d'inviolabilité, Pepin imagina de se faire sacrer; S. Boniface lui prêta son ministère. Ce fut le premier exemple d'un sacre dans la chrétienté.

Premier sacre d'un prince chrétien.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

État politique de l'empire des Francs à la fin de la dynastie des Mérovingiens.

Avant de passer à d'autres évènemens, il est intéressant de jeter un coup d'œil en arrière et de voir comment les institutions et les lois des peuples teutoniques, dont nous avons parlé en général, se sont modifiées chez le plus célèbre de ces peuples, les Francs, sous le règne des princes Mérovingiens, et de rechercher quel fut l'état politique de l'empire qui passa aux Carlovingiens. Dans cette recherche, cependant, nous nous abstiendrons de tous les détails, qui sont réservés à une autre occasion, nous contentant de marquer quelques points capitaux, afin de pouvoir, par leur moyen, reconnaître dans la suite ce qui est particulier au règne des Mérovingiens.

Forme du gouvernement.

Le gouvernement était féodal, et, comme chez tous les peuples de race teutonique, le pouvoir du roi était modéré par celui des grands et de la nation elle-même, c'est-à-dire des hommes libres, sans le consentement desquels le chef de l'état ne pouvait faire la guerre, ni prendre une résolution dans les affaires les plus importantes. Mais déjà les princes avaient trouvé le moyen de ruiner successivement les libertés publiques, en augmentant le nombre de leurs vassaux et en s'assurant une plus grande influence dans les délibérations de la nation, par des distributions de terres parmi leurs fidèles. C'est à l'aide de cette influence qu'à plusieurs époques les rois Mérovingiens ont pu se permettre d'imposer arbitraire-

Digitized by Google

ment des tributs à leur peuple. Néanmoins, en poussant trop loin leurs libéralités, les rois firent des ingrats qui bientôt tournèrent contre eux la puissance qu'ils leur devaient.

Succession au trône.

Le trône était héréditaire dans la famille de Clovis; mais on n'avait pas d'idée claire sur un ordre de succession régulier, et moins encore sur le droit de primogéniture, et à chaque avènement d'un prince au trône, on remarque une espèce d'élection ou de confirmation, à laquelle tout le peuple, tous les hommes libres, prenaient part. Ordinairement les fils du même père partageaient sa succession. Les bâtards n'y avaient pas moins de droit que les enfans légitimes. L'exclusion des femmes n'avait pas besoin d'être prononcée par une loi; elle tenait intimement aux idées des peuples teutoniques. La loi salique, sur laquelle on la fonde, ne parle pas du trône; elle ne se rapporte qu'aux terres saliques, c'est-à-dire aux alleux; mais l'exclusion qu'elle donne, même pour des biens de particuliers, au sexe féminin, prouve que l'idée d'une succession *cognatique* était entièrement étrangère aux Francs. Les terres saliques diffèrent essentiellement des fiefs.

Inauguration des rois.

Les rois n'étaient ni sacrés, ni couronnés, quoiqu'ils portassent une couronne. Leur inauguration se faisait moyennant un bouclier, sur lequel ils se plaçaient pour être élevés et montrés au peuple, qui confirmait leur dignité par ses applaudissemens bruyans. Ordinairement les rois ne couvraient pas leur chef; leur longue chevelure, réunie en tresses, attestait leur dignité; car tout le reste de la nation coupait ses cheveux.

Digitized by Google

Assemblée nationale.

La grande assemblée de la nation se tenait en plein air, au mois de mars, et était nommée *Champ de Mars;* Pepin le Bref la fixa au 1.er mai. Tous les assistans y portaient des présens pour le roi; celui-ci régalait les grands dans un banquet; les seigneurs traitaient leurs vassaux. Outre les grandes assemblées, il y en avait de petites, où le roi n'appelait que les grands du royaume.

Classes de la nation.

La nation, comme toutes les nations teutoniques, était composée de nobles, d'hommes libres, d'affranchis et de serfs. Le titre de baron, qui vient du Nord, n'a été porté en France que par les Normands. Les hommes libres, qui prenaient service chez un noble, formaient la classe des *ministériels*, d'où est venue la noblesse du second rang.

Charges de cour.

Les premières charges de cour étaient celles du *Maire du Palais* et de l'*Archichapelain;* celui-ci avait sous ses ordres le chancelier ou secrétaire d'état. Les procès portés à la connaissance immédiate du roi, étaient instruits par le *Comte du Palais* ou grand-juge. Le sénéchal, l'échanson et le maréchal étaient préposés aux officiers de maison, de bouche et d'écurie du roi.

Résidence des rois.

Les Mérovingiens n'avaient pas de résidence fixe; ils se transportaient d'un domaine de la couronne à l'autre, d'un de leurs palais à l'autre, pour consommer les produits des terres qui y appartenaient. Ils n'avaient aucun château sur la rive droite du Rhin, qui était encore peu cultivée. Les jours de fête ils se rendaient ordinairement dans une grande ville pour y tenir leur cour.

Gouvernement des provinces.

L'empire était divisé en provinces ou duchés; ceux-ci en comtés; et les comtes avaient sous eux des cen-

Digitized by Google

teniers. Les ducs, les comtes et les centeniers étaient chargés de l'administration de la justice, de la perception des droits régaliens et du commandement de l'arrière-ban. Neuf à douze comtés formaient ordinairement un duché. Les comtes, placés sur les frontières et chargés de les protéger, étaient appelés des margraves (plus exactement markgraves), dont on a fait le mot de marquis.

Des ducs institués par le roi, il faut distinguer les ducs héréditaires des Alemanni et des Bavarois; c'étaient de véritables princes, reconnaissant la suzeraineté des rois.

Les comtes ne prononçaient pas eux-mêmes les jugemens; ils ne faisaient qu'exécuter ceux de leurs prud'hommes ou échevins, que le peuple nommait. Les comtes étaient les présidens de ces tribunaux.

Nous avons vu l'origine du royaume des Ostrogoths en Italie, qui, malgré les vertus et les sages institutions de son fondateur Théodoric, dont le souvenir s'est perpétué sous le nom de Dietrich von Bern dans les poésies allemandes du moyen âge, déchut promptement, et fut soumis, vers le milieu du 6.e siècle, par les empereurs d'Orient.

En Gaule nous avons suivi l'empire des Francs depuis sa fondation par Clovis jusqu'à l'avènement d'une nouvelle dynastie, qui a pris la place des rois Mérovingiens. Cette période de trois siècles nous a montré la fin des royaumes des Bourguignons et des Thuringiens, absorbés dans l'empire des Francs, qui s'étend jusqu'aux Pyrénées, du côte de l'ouest, et en Germanie jusqu'à la Saale.

Digitized by Google

Nous avons vu l'établisement de l'heptarchie en Angleterre, l'origine et la fin du royaume des Visigoths en Espagne, et de celui des Vandales en Afrique; les Visigoths remplacés par les Arabes, les Vandales par les Grecs; car nous n'avons pas continué l'histoire de l'Afrique septentrionale au-delà de la conquête faite par Bélisaire.

Passant en Italie, nous avons vu la fondation du royaume des Lombards, celui de tous les états germaniques où le système féodal se montre de la manière la plus claire et la plus positive par des lois écrites. Nous avons conduit ce royaume jusqu'à sa décadence, réservant à un chapitre suivant l'histoire de sa destruction totale.

Nous nous sommes étendus ensuite sur l'état politique des peuples teutoniques qui ont bouleversé l'empire romain d'Occident. Nous avons fait voir que le système féodal n'est pas né, comme Montesquieu l'a prétendu, dans les forêts de la Germanie; que si les élémens de ce système se trouvaient dans certaines institutions teutoniques, il n'a pu cependant commencer qu'après la conquête. Nous avons tâché de remonter à son origine et de faire connaître la nature de ce gouvernement, et sa différence d'avec tous les gouvernemens d'aujourd'hui.

Après avoir traité ces questions dans le détail que permettait le cadre que nous avons choisi, et avoir fait connaître cette institution particulière aux peuples teutoniques, qu'on appelle législation personnelle, nous avons indiqué l'origine des langues modernes venues du latin, et rendu nos lecteurs attentifs à la différence es-

Digitized by Google

sentielle qui existe entre tous ces idiomes et la langue teutonique, et qui constitue le véritable caractère de celle-ci.

Une grande et importante question s'est ensuite présentée à nos recherches, celle de l'influence du christianisme sur les Visigoths, les Francs, les Lombards et les Anglo-Saxons. Après y avoir répondu, nous avons exposé les changemens qui depuis la destruction de l'empire occidental se sont opérés dans la constitution de l'Église, tant sous le point de vue de ses rapports avec les chefs des gouvernemens, que sous celui de l'organisation de l'Église elle-même. Ces recherches nous ont donné lieu de parler de la puissance à laquelle le clergé est parvenu comme partie intégrante du pouvoir législatif, et des richesses qu'il a acquises soit par des donations, soit par l'invention des contrats précaires et des fiefs offerts, soit enfin par la législation sur les dîmes.

Nous avons parlé ensuite de l'origine des avoués ou vidames, institution qui par la suite jouera un grand rôle dans l'histoire du droit public germanique; ainsi que du caractère particulier qu'a pris l'institution des moines qui, de laïcs, sont devenus membres du clergé.

Ces matières nous ont conduits à l'histoire de la puissance pontificale. Nous ne nous sommes occupés ici ni de la puissance séculière des papes, qui leur a donné rang parmi les souverains de l'Europe, et qui commença au 8.e siècle; ni de la théocratie papale ou de la domination des papes sur les souverains, qui date du onzième; notre seul objet était la primauté ecclésias-

Digitized by Google

tique, ou leur qualité d'évêque de l'Église universelle. Les successeurs de S. Pierre tiennent ce pouvoir de Dieu même, d'après la croyance admise dans toute la catholicité; ils l'ont usurpée, d'après les protestans. Il n'appartient pas à l'historien de décider entre ces deux croyances; mais comme il est certain que la primauté du pape, quelle qu'en soit l'origine, ne s'est établie que successivement, il lui est permis de tracer la marche qu'elle a suivie, sans que le résultat qu'il trouve puisse troubler la foi. Usant de cette faculté, nous avons observé, que quatre évènemens surtout ont été favorables à l'établissement de la primauté. Le premier a été la conversion des peuples habitant sur la rive droite du Rhin par des missionnaires aux yeux de qui l'introduction du christianisme et l'établissement de la puissance pontificale étaient synonymes; le second fut la révolution politique qui eut lieu dans l'empire des Francs en 752; la troisième, la destruction du royaume des Lombards, dont il nous reste à parler; la quatrième, enfin, la publication des fausses décrétales du Pseudo-Isidore.

Nous allons voir l'origine de la puissance temporelle des papes, et le renouvellement de l'empire d'Occident par les Francs; deux évènemens qui sont en une liaison intime.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Première origine de la domination séculière des papes.

Parvenus à l'époque où les évêques de Rome vont prendre place parmi les souverains, nous interrompons l'histoire de l'empire des Francs, pour faire passer en revue quelques-uns de ces pontifes qui ont jeté les fondemens de l'indépendance de leurs successeurs, ou brillé par leurs qualités et leurs vertus; car il serait impossible de parler de tous, puisqu'entre S. Simplice, sous lequel l'empire d'Occident fut détruit, et Étienne III, qui fut élevé au pontificat au moment où Pepin le Bref mourut, quarante-six papes ont régné.

Nous avons vu, dans un autre chapitre, comment les évêques de Rome posèrent, sans le deviner eux-mêmes, les fondemens de cette domination universelle qui se développa dans le onzième siècle, en profitant habilement des circonstances pour établir leur primauté ecclésiastique, dont la théocratie du onzième siècle n'est qu'une extension. Du temps de Constantin le Grand, l'évêque de Rome était un des quatre grands métropolitains qu'on nommait patriarches; mais déjà l'idée d'une prééminence de celui de Rome était devenue générale. Le lustre dont brillait la première ville de l'empire ou de l'Univers, comme disaient les Romains; celle où, d'après la croyance universelle, l'apôtre S. Pierre lui-même a fondé un siége épiscopal et où ce prince des apôtres, désigné

Digitized by Google

par Jésus-Christ pour le remplacer sur la terre, a souffert le martyre; ce lustre, dis-je, rejaillissait nécessairement sur les évêques de Rome. Si leur prétention d'être les héritiers de la prééminence de S. Pierre n'était pas expressément ni généralement reconnue par les autres évêques, la position individuelle de ceux-ci les portait souvent à leur rendre hommage, en soumettant leurs différens à la décision des évêques de Rome. La translation de la résidence ne fournit pas au patriarche de Constantinople le moyen de faire valoir des prétentions semblables, quoiqu'elle le plaçât dans un rang élevé au-dessus de celui qu'il avait occupé comme simple évêque de Byzance; elle fut au contraire favorable à l'évêque de Rome, en le débarrassant de la proximité d'une cour qui avait la manie de s'immiscer dans toutes les affaires religieuses. Nous avons vu le cercle d'autorité des papes (car ce titre, originairement commun à tous les évêques, était dès-lors devenu exclusivement celui du chef de l'Église) s'élargir considérablement dans le huitième siècle par la fondation de nouveaux états et par le besoin du clergé de ces contrées, de se serrer autour du centre d'union que lui offrait l'évêque de Rome. Il est impossible de méconnaître les heureux effets de cette concentration, quand même il faut avouer qu'ils ont été obtenus quelquefois par des moyens que la sainteté du christianisme réprouve. Mais la primauté ecclésiastique ne suffisait pas; il fallait se rendre indépendant de l'autorité séculière et réunir la souveraineté à la suprématie. Les bases de cette domination furent posées dans l'époque qui nous occupe.

Digitized by Google

Le plus illustre de tous les papes des premiers six siècles est *S. Grégoire I.er*, surnommé avec raison *le Grand*. Né vers 540 à Rome, où son père était sénateur, il se voua d'abord à la carrière civile; mais vers 575 il se fit moine. Le pape Pélage II l'envoya, en 579, comme son apocrisiaire (nonce) à Constantinople. A la mort de ce pontife, en 590, il fut nommé, malgré lui, son successeur. Comme souverain pontife il montra la plus grande activité, tant pour convertir les païens que pour établir l'autorité du Saint-siége. S. Grégoire le Grand, 590 — 604.

Nous en avons vu un exemple dans l'histoire des Anglo-Saxons. Il maintint avec vigueur son rang contre le patriarche de Constantinople, S. Jean le Jeûneur, qui, après avoir été le plus humble des moines, déploya une grande fierté comme prince de l'Église, et prit le titre de patriarche universel. S. Grégoire adopta alors celui de *Serviteur des Serviteurs de Dieu.*

S. Grégoire montra le caractère le plus vénérable comme évêque, et la plus grande prudence comme homme d'état. Rome lui doit d'avoir été préservée de la domination des Lombards. Il employa de la manière la plus noble les richesses de l'Église, en faisant venir des grains de Sicile pour les distribuer aux indigens, en fondant des hôpitaux et des maisons de charité, et en faisant distribuer de l'argent, du pain, du vin, de la viande aux pauvres. Les temps étaient si malheureux, que les monastères étaient regardés comme des lieux de refuge pour ceux qui n'avaient ni abri, ni moyens de subsistance. L'empereur Maurice se crut obligé de défendre aux couvens l'admission de tout fonctionnaire

Digitized by Google

public, et de tout individu portant dans l'intérieur de la main la marque qui indiquait l'état de soldat. Ce fut S. Grégoire qui donna au culte cette pompe nécessaire à la multitude et édifiante pour toutes les classes de fidèles. Il mettait une grande importance au perfectionnement du chant d'église, et donnait lui-même des leçons de musique à la jeunesse dans une école qu'il fonda pour cela. Le chant des chœurs, qu'il a introduit en Occident, est nommé, d'après lui, *chant grégorien*. Son Instruction pour les ministres de la religion a été pendant plusieurs siècles le manuel du clergé. On a beaucoup de sermons et de lettres de ce pontife; mais tous ces ouvrages sont écrits dans un style barbare. S. Grégoire méprisait les sciences et les belles-lettres; on l'a même accusé d'être l'auteur de plusieurs pertes littéraires que nous déplorons, en faisant brûler les bibliothèques du Capitole et du Mont-Palatin, et détruire des monumens des beaux temps de Rome. Ce reproche n'est peut-être ni suffisamment prouvé, ni complétement réfuté. On fait un autre reproche à la mémoire de S. Grégoire le Grand, celui de s'être trop pressé de reconnaître l'usurpateur Phocas, qui s'était élevé par le crime au trône de Constantinople, et de lui avoir prodigué des éloges que Phocas ne méritait pas[1]. Il est vrai que le pape n'avait pas eu à se louer de l'empereur Maurice, son prédécesseur, qui avait laissé l'Italie sans défense, et soutenu les pré-

1 C'est probablement lui qui a fait poser cette colonne qu'on voit au Campo-Vaccino de Rome, mais dont on ne connaît la destination que depuis que, par des fouilles récentes, on est parvenu jusqu'au piédestal, qui porte l'inscription.

Digitized by Google

tentions au premier rang du patriarche de Constantinople. *Boniface III*, second successeur de S. Grégoire, obtint en revanche un décret de Phocas, par lequel le premier rang du pape fut reconnu[1]; *Boniface IV* fut gratifié de la permission de vouer le Panthéon d'Agrippa au culte catholique. Le pape le dédia à la S.e Vierge et à tous les martyrs : c'est en commémoration de cet évènement qu'a été instituée la fête de la Toussaint.

Théodore, qui gouverna l'Église de 642 en 649, est le premier pape qui ait été qualifié de *Souverain Pontife*. Un concile, tenu en 646 en Afrique, lui déféra ce titre.

L'autorité du souverain pontife fut vilipendée dans la personne de *S. Martin* (649-654), par l'empereur Constant, qui le fit arrêter, conduire à Constantinople, charger de chaînes et jeter dans un cachot, pour avoir fait condamner au concile de Latran, de 649, l'hérésie des Monothélites et le *Type* ou formulaire de foi que cet empereur avait publié.

Sergius I, 687 — 701.

Une époque favorable à la tendance des papes de se soustraire à l'autorité des empereurs, commence à *Sergius I.er* Ce pape trouva un motif de résister à la volonté de son souverain, dans les canons d'un concile que Justinien II avait convoqué sans son concours en 691 : on le nomma *concile in Trullo*, parce qu'il tint ses séances sous le dôme du palais impérial qu'on appelait trullus; on l'appela aussi *quini-sexte*, parce que ses canons étaient destinés à servir de supplément aux cinquième et sixième conciles généraux, qui ne s'étaient pas occu-

Concile de Trulle ou quinisextum, 691.

1 Il faut dire néanmoins que le fait est contesté.

Digitized by Google

pés de la discipline. Le concile de 691 publia en effet 102 canons, parmi lesquels il y en a un qui permet aux sous-diacres, diacres et prêtres mariés avant leur ordination, de garder leurs femmes. D'autres canons trahissent l'intention d'abaisser l'autorité des papes. Aussi, Justinien ayant fait remettre de sa part les canons de ce synode à Sergius, ce pontife, loin de les signer, comme l'empereur le souhaitait, affecta même de ne pas les lire. Justinien envoya, en 694, le protospathaire Zacharie à Rome, pour arrêter le pape et l'amener à Constantinople : les soldats refusèrent d'obéir à cet ordre, et Zacharie fut obligé d'implorer la protection de Sergius pour échapper à leur fureur. Son successeur, *Jean VI*, fut en 702 dans le cas de montrer également son influence sur les soldats, en tirant de leurs mains l'exarque Théophylacte. Le pape *Constantin* s'étant par ordre de l'empereur rendu, en 710, à Constantinople et à Nicomédie, eut la satisfaction de se voir baiser les pieds par Justinien II, ayant la couronne sur la tête.

Jean VI, 701 — 705.

Constantin, 708 — 715.

Les progrès que le christianisme fit en Occident sous *S. Grégoire II* (715 — 731), ne contribuèrent pas peu à étendre l'autorité du Saint-siége ; mais ce qui fit faire aux papes le plus grand pas vers leur indépendance des empereurs, ce fut la querelle des iconoclastes, à laquelle le zèle irréfléchi de Léon l'Isaurien donna lieu. Les Romains chassèrent le gouverneur ou duc grec, et s'érigèrent, entre 726 et 730, en république souveraine, gouvernée, sous l'autorité suprême du pape, par le sénat et le peuple romain. Le territoire de cette nouvelle république s'étendait depuis Viterbe jusqu'à

S. Grégoire II, 715 — 731.

Nouvelle république romaine.

Digitized by Google

Terracine, et en largeur depuis Narni jusqu'à la mer. Le duc de Naples qui, par ordre de l'empereur, marcha contre Rome pour la réduire sous l'obéissance, fut tué avec son fils, et l'exarque lui-même fut forcé de faire la paix avec les Romains. Les dissensions entre le pape et l'empereur suscitèrent à celui-ci un nouvel ennemi : ce fut *Luitprand*, qui depuis 712 était parvenu au trône des Lombards. Ce prince, voyant l'Italie prête à se soulever contre l'empereur, résolut de profiter de cette disposition pour s'agrandir aux dépens de l'empire. Il assiégea Ravenne, résidence de l'exarque, et la prit par trahison en 728 ; il s'empara ensuite des places de la Pentapole et de plusieurs autres de l'Exarchat, pendant que le duc de Spolète prenait Narni et Sutri dans le duché de Rome. Luitprand, à la sollicitation du pape, fit sortir les Lombards de cette dernière place et en fit donation à l'Église romaine. C'est le premier germe de sa souveraineté temporelle.

Luitprand, roi des Lombards, 712 — 744.

Cependant Grégoire II qui ne pouvait se cacher que Luitprand, maître de l'Exarchat, visait à s'emparer aussi de Rome, excita la république de Venise à rétablir l'exarque à Ravenne; elle le fit en 729. Mais le roi des Lombards, pour se venger du pape, conclut une alliance avec ce même exarque qui venait d'être réintégré, et marcha contre Rome. Le pape, à la tête de son clergé, alla au-devant du roi, et fit par son éloquence une si grande impression sur l'ame généreuse de ce prince, qu'il se posterna aux pieds du pontife, se fit conduire par lui à la basilique de S. Pierre, et déposa ses ornemens royaux au pied du tombeau de cet

Luitprand marche contre Rome ; Grégoire va à sa rencontre.

Digitized by Google

apôtre. Il reprit ensuite avec son armée le chemin de Pavie. L'exarque, à son exemple, se réconcilia avec le pape et le peuple de Rome.

Grégoire III, 731 — 741.

Grégoire III, qui en 731 succéda à S. Grégoire II, ne possédait pas la prudence et le calme de celui-ci. Nous verrons que dès son début il se brouilla complétement avec la cour de Constantinople, et que ce fut sous lui que la division de l'Église grecque et de l'Église latine fit un pas de plus. La haine de Grégoire pour les empereurs ne l'empêcha pas de se brouiller en 740 avec Luitprand. Thrasimond, duc de Spolète, ayant été chassé par ce roi, le pape et Étienne, duc de Rome, l'aidèrent à reprendre son duché. Ils s'allièrent aussi avec Godescale, duc intrus de Bénévent. Luitprand entra avec son armée dans le duché de Rome et menaça d'assiéger cette ville. Grégoire III, pour se tirer de l'embarras où son imprudence l'avait mis, fit une démarche qu'un prince souverain pouvait seul se permettre: il envoya une ambassade solennelle à Charles Martel, pour implorer son secours. En même temps le sénat et le peuple romain envoyèrent des députés au prince des Francs pour lui présenter un décret par lequel ils l'avaient nommé consul et patrice. Mais Charles Martel qui était lié d'amitié avec Luitprand, refusa de lui faire la guerre; il promit seulement d'intercéder en faveur de Rome auprès du roi des Lombards. Ce qui sauva sans doute cette ville, ce fut la mort du pape, qui arriva à propos, le 26 octobre 741.

Grégoire et les Romains nomment Charles Martel consul et patrice.

Zacharie, 741 — 752.

Zacharie, Grec de nation, qui lui succéda, était d'un caractère doux et conciliant, tel qu'il le fallait dans les

Digitized by Google

circonstances pour sauver Rome. Il envoya des ambassadeurs à Luitprand, et ce prince, aussi religieux que vaillant, se laissa facilement fléchir : il promit de restituer quatre villes du duché de Rome dont il s'était emparé, et l'armée de Rome se joignit à la sienne pour soumettre le duc de Spolète, qui fut obligé de prendre l'habit monastique. Godescale, duc de Bénévent, fut tué par le peuple, au moment où il voulait s'enfuir à Constantinople.

En retournant dans son royaume, Luitprand passa par Narni. Le pape vint l'y trouver, et fut reçu de la manière la plus honorable. Le roi non-seulement rendit les quatre villes du duché, mais restitua aussi à l'Église de Rome des terres qui lui avaient été enlevées depuis plus de trente ans. Il conclut une paix de vingt ans avec le *duché* de Rome. Le duc n'était pas nommé dans ce traité. Zacharie se réconcilia ensuite avec Constantin V, qui venait de monter sur le trône de Constantinople : l'empereur fit présent à l'Église romaine de deux terres du domaine impérial. L'amitié de Zacharie fut fort utile à l'empereur. Luitprand ayant en 743 envahi l'Exarchat, le pape alla le voir de nouveau et l'engagea par ses représentations à renoncer à son entreprise hostile.

Hildebrand, roi des Lombards, 744.

Luitprand eut, en 744, pour successeur son fils *Hildebrand;* mais les Lombards, ayant destitué ce prince la même année pour inconduite, élurent à sa place *Ratchis*, duc de Frioul. La guerre entre les Lombards et le pape se renouvela en 749, et Ratchis assiégea Pérouse. Zacharie alla le trouver; il réussit à inspirer au roi des sentimens pacifiques et à le dégoûter telle-

Ratchis, roi des Lombards, 744.

Digitized by Google

ment des vanités du monde, qu'il abdiqua la couronne, prit l'habit monastique et se retira au Mont-Cassin. Son épouse et sa fille fondèrent en même temps, près de cette abbaye, le monastère de Piombarole, où elles se consacrèrent à la vie religieuse. *Astolphe*, frère et successeur de Ratchis, maintint la paix tant que Zacharie vécut.

Astolphe, roi des Lombards, 744.

Depuis que S. Boniface et ses compagnons avaient étendu la domination ecclésiastique des papes dans l'empire des Francs, la politique des souverains pontifes se tourna vers ce peuple, qui leur montrait beaucoup de dévouement et leur présentait l'espoir d'un appui contre la puissance lombarde, à la place de l'exarchat dont la prochaine chute était à prévoir. Bientôt le besoin réciproque amena une union plus intime, qui produisit des phénomènes extraordinaires.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Pepin le Bref, roi des Francs, et Charlemagne, empereur romain.

752 — 814.

Nous avons vu par quelle révolution *Pepin le Bref* détrôna, en 752, les rois mérovingiens des Francs. Le nouveau roi trouva bientôt une occasion de prouver sa reconnaissance au Saint-siége, qui l'avait aidé dans cette entreprise. Les rois des Lombards travaillaient depuis long-temps à soumettre l'Exarchat et le duché de Rome, qui en était une dépendance. Sous Luitprand et Ratchis les papes avaient sagement employé, pour détourner ce danger, les voies de douceur et profité du respect qu'inspirait leur caractère sacré; mais l'année même où Pepin prit le titre royal, Astolphe, qui en 749 avait succédé à son frère Ratchis, s'empara de l'Exarchat et de la Pentapole; il portait ses vues sur la ville et le duché de Rome, et n'était pas homme à céder à des représentations. *Étienne II*, qui venait d'être élevé à la chaire de S. Pierre, ayant vainement sollicité la cour de Constantinople d'envoyer une armée en Italie, se tourna d'un autre côté. Il se rendit en France et arriva le 6 janvier 754 à Pontyon-en-Perthois. Pepin alla à sa rencontre, descendit de cheval en l'abordant, se prosterna, et accompagna Étienne à pied pendant quelque temps, tenant la bride de son cheval. Le lendemain, le pape et son clergé se prosternèrent à leur tour aux pieds

Les Lombards s'emparent de l'Exarchat.

Étienne II, pape, 752 — 757.

Digitized by Google

du roi; couverts de cendres et revêtus de cilices, ils le conjurèrent de les délivrer de la tyrannie des Lombards. Pepin profita de cette occasion pour légitimer son usurpation; il engagea Étienne II à renouveler dans l'église de Saint-Denys la cérémonie de son sacre, et à sacrer en même temps ses deux fils, Charles et Carloman. Le pape le délia formellement du serment qu'il avait prêté à Childeric, et ordonna, sous peine d'anathème, au nom de Jésus-Christ et de S. Pierre, à tous les seigneurs francs qui se trouvaient présens, de conserver à jamais la dignité royale à Pepin et à sa race. Il conféra à ce prince et à ses fils la dignité de patrices de Rome, titre d'une signification équivoque que portaient les ducs de Rome. Pepin promit d'enlever aux Lombards l'Exarchat et la Pentapole, dont il fit d'avance donation au Saint-siége par un acte signé a Chierzy.

Voyage d'Étienne en France.

Expédition de Pepin en Italie.

En exécution de sa promesse, le roi, à la tête d'une armée, passa les Alpes, en 754, pour défendre la cause divine. Il battit Astolphe, l'assiégea à Pavie et le força de promettre la restitution de ses conquêtes contre une indemnité en argent. Pepin, se fiant à cette promesse, retourna en France; mais Astolphe, immédiatement après, agit de nouveau en ennemi de Rome, qu'il assiégea dans les premiers jours de janvier 755. Pepin, sur cette nouvelle, passa une seconde fois les Alpes, força le roi des Lombards à exécuter la convention de 754, et fit mettre le pape en possession de l'Exarchat, comprenant dix-sept villes, dont Ravenne, Bologne, Adria, Ferrare, Imola, Faenza, Forli étaient les principales, et de la Pentapole, composée de Rimini, Pesaro,

L'Exarchat est donné à l'Église.

Digitized by Google

Fano, Sinigaglia et Ancone. Pepin y ajouta encore Narni, ville du duché de Rome, dont les ducs de Spolète s'étaient emparés.

Si depuis quelque temps les papes exerçaient une espèce d'autorité souveraine à Rome, c'était une souveraineté non avouée; ils en jouissaient sous l'ombre des empereurs de Constantinople, et en l'absence de leurs représentans; mais par la donation de Pepin ils acquirent véritablement la souveraineté temporelle sur deux provinces; car, comme possesseurs de l'Exarchat et de la Pentapole, ils ne pouvaient pas se reconnaître sujets des empereurs grecs, puisqu'ils ne tenaient pas ces provinces de la munificence de ces princes. Il n'est pas certain qu'en les leur conférant, le roi des Francs se soit réservé la suzeraineté sur ces provinces; mais ce qui est hors de doute, c'est que Pepin ne conféra pas au pape l'autorité que les exarques avaient anciennement exercée sur Rome. Pepin donna à Étienne II, non la dignité d'exarque, mais la propriété des deux provinces qui, des exarques ou gouverneurs impériaux, avait passé entre les mains des Lombards.

Les Arabes sont dépouillés de leurs possessions en Languedoc.

Pepin le Bref profita des troubles qu'occasiona la fondation d'un khalifat particulier en Espagne, pour dépouiller les Arabes de leurs possessions en Languedoc. Nîmes, Maguelonne, Agde et Beziers lui furent livrées, en 752, par un seigneur goth qui s'en était rendu maître. Il forma alors le blocus de Narbonne, qui résista pendant sept ans; ce ne fut qu'en 759 que le roi devint maître de cette ville et de tout le reste du Langue-

Digitized by Google

Réunion du duché d'Aquitaine à la couronne.

doc. Le seul Gaïfre, duc d'Aquitaine, et arrière-petit-fils du roi Charibert II, osa lui résister encore; Pepin le dépouilla, après une longue guerre, de son duché, qui fut réuni à la couronne.

Pepin le Bref fut encore une fois obligé de se mêler de la querelle mal assoupie entre le Saint-siége et les Lombards. Astolphe étant mort sans enfans, en 756, *Didier*, duc d'Istrie, fut proclamé roi, malgré les efforts que fit Ratchis pour remonter sur le trône. Bientôt après, *S. Paul I.er* fut élu pape. Ce pontife accorda sa protection aux ducs de Spolète et de Bénévent, qui s'étaient révoltés contre le roi des Lombards. Didier en prit un prétexte pour envahir la Pentapole, ce qui engagea le pape à se plaindre auprès du roi des Francs, et celui-ci à faire des représentations à Didier. Les discussions entre Didier et le pape prirent un caractère plus sérieux sous *Étienne III*, qui en 768 succéda à Paul I.er Ce pontife envoya en France un ambassadeur pour demander des secours à Pepin le Bref; l'ambassadeur ne trouva plus ce roi. Il était mort à Saint-Denys le 23 septembre 768. Les deux fils, Charles et Carloman, lui succédèrent; le premier qui, par la suite, fut nommé Charlemagne, en Neustrie, en Bourgogne, en Provence et en Aquitaine; l'autre en Austrasie et dans la France germanique.

Didier, devenu roi des Lombards, 756.

S. Paul I, pape, 757—768.

Étienne III, pape, 768—772.

Mort de Pepin le Bref et partage de sa monarchie, 758.

Caractère de Charlemagne.

Toutes les qualités solides et brillantes qui avaient orné Pepin d'Héristal ou l'ancien[1], Charles Martel et son fils, se trouvèrent réunis à un haut degré dans leur illustre descendant. Une activité infatigable, qui savait

1 Quelquefois Pepin de Landen est désigné ainsi.

Digitized by Google

se multiplier pour se montrer sur tous les points d'un vaste empire; un coup d'œil aussi rapide que juste; le talent de bien choisir les ministres de sa volonté; une fermeté qui ne l'empêchait pas de prendre conseil d'autrui; une grande constance dans l'exécution de ses desseins: tels étaient les dons de la nature qui ornaient l'ame de Charles, fils aîné de Pepin le Bref. A toutes ces excellentes qualités il joignait une douceur de caractère qui lui gagnait tous les cœurs, une vraie bonté qui ne se proposait jamais que ce qui paraissait utile à sa nation, et une persévérance qui le mit en état de consolider pour l'éternité le bien qu'il avait opéré. Ce qui doit étonner, c'est qu'un génie si extraordinaire se forma et se perfectionna sans secours étranger. Charles fut élevé dans une assez grande ignorance: il ne faut pourtant pas citer comme preuve de la mauvaise éducation qu'il reçut, la circonstance qu'on ne lui enseigna pas même à écrire, ce serait juger les hommes du huitième siècle d'après les idées du nôtre. L'art d'écrire, ou plutôt l'art de la calligraphie était une des connaissances réservées à une classe particulière, à celle que, dans un autre sens, nous nommons *hommes de lettres*, savoir à celle des clercs. Un prince, un grand seigneur, n'avait besoin que de savoir peindre les caractères ou le monogramme représentant sa signature. C'est à cela que se bornait la connaissance calligraphique de Charlemagne. Il est vrai que dans un âge plus avancé ce prince s'appliqua à l'art d'écrire; mais à cette époque il était presque devenu un savant, et pour prétendre à ce titre, il ne lui manquait que le talent, alors hautement estimé, de copiste.

Digitized by Google

Pour expliquer comment avec une éducation si négligée le génie de Charlemagne pouvait se développer, un écrivain allemand dit : « Les temps où il vivait, pouvaient suppléer au défaut d'éducation et éveiller des idées grandes et sublimes dans l'ame généreuse d'un jeune prince. Il avait dix ans, lorsqu'à l'assemblée de Soissons son père fut proclamé roi des Francs ; il en avait douze, lorsque lui-même et son frère furent sacrés, par Étienne II, successeurs de Pepin et patrices de Rome. Il vit à la cour de son père des ambassades grecques, romaines et arabes ; n'est-il pas probable que parmi les hommes distingués dont se composaient sans doute ces ambassades, il y en avait qui, pleins d'enthousiasme pour l'antiquité, pouvaient lui faire connaître ces Romains, parvenus jadis à une grandeur qui paraissait idéale à son imagination, et dont il aurait bien voulu transporter une partie sur ses Francs ? Car pendant toute sa vie, son désir le plus ardent tendait vers ce qu'il y a de plus grand et de plus beau ; et la plus profonde affliction qu'il éprouvait pendant tout le cours de sa vie, c'était quand il ne pouvait atteindre au noble but qu'il s'était proposé. Et cependant ce prince n'a presque pas déposé les armes durant près de quarante ans, et nous le verrons avec la rapidité d'un aigle voler tour à tour du Wéser au Tibre, des Pyrénées aux monts Crapaks. » Cette assertion est vraie, et toute la remarque est ingénieuse ; mais elle n'est fondée que sur une supposition.

Troubles d'Aquitaine.

La première expédition de Charlemagne fut dirigée contre l'Aquitaine. Gaïfre, l'ancien duc, ayant été tué, Hunauld, son oncle, qui lui avait cédé le gouvernement

Digitized by Google

pour aller dans un monastère de l'île de Rhé, quitta sa retraite et vint se mettre à la tête de ses anciens sujets, qui renoncèrent à l'obéissance du roi des Francs. Il ne fallut à Charlemagne qu'une campagne (769) pour dompter cette province rebelle. Hunauld, qui tomba entre ses mains, fut étroitement enfermé.

Charlemagne acquiert l'Austrasie, 771.

Carloman étant mort en 771, les grands d'Austrasie offrirent ce royaume à Charlemagne à l'exclusion des fils du roi qu'ils venaient de perdre. Maître, par cette soumission volontaire, de toute la monarchie des Francs, Charlemagne mit la main à l'exécution de ses projets. Pour assurer les frontières septentrionales de son empire et pouvoir tourner ses vues vers l'Italie, il était nécessaire de dompter les Saxons, peuple belliqueux qui occupait tout le pays situé au nord de la Lippe et de la Diemel, depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe. Un autre motif décida le roi des Francs à cette entreprise : les Saxons étaient païens et avaient la pratique des sacrifices humains; il était du devoir d'un prince chrétien d'exterminer un culte si barbare. C'était, dans l'esprit du temps, et d'après l'opinion du pape et du clergé, servir Dieu que de renverser les idoles.

Commencement des guerres contre les Saxons, 772.

Ce fut dans une diète tenue à Worms en 772, que la guerre contre les Saxons fut décidée, aux applaudissemens de toute la nation. Le roi se mit sur-le-champ en marche, accompagné d'un grand nombre de moines qui étaient chargés de convertir, c'est-à-dire de baptiser ce peuple à mesure qu'on le vaincrait. Il s'empara de leur place forte, nommée Ehresbourg (aujourd'hui Stadtberge dans le duché de Westphalie), détruisit une de

Digitized by Google

leurs principales idoles, nommée Irmensäule, et pénétra jusqu'au Wéser. Il força les Saxons à reconnaître sa souveraineté et à lui donner des otages de leur soumission.

Adrien I, pape, 772 — 795.

Les supplications du pape l'appelaient en Italie. Charlemagne avait épousé, en 770, Hermengarde ou Désidérie, fille de Didier, roi des Lombards; mais il l'avait renvoyée dès 771, sous prétexte d'un défaut de constitution. Le roi des Lombards, indigné de cet outrage, songea à s'en venger; il reçut à sa cour les fils de Carloman, et Hunauld, ancien duc d'Aquitaine, qui avait trouvé moyen d'échapper de sa prison. En 772, Didier se brouilla avec *Adrien I.er*, un des souverains pontifes les plus adroits et les plus énergiques, auquel il enleva les villes de Ferrare, Faenza et Comacchio. Après avoir fait résoudre la guerre contre les Lombards à une assemblée des États, Charlemagne se mit en marche, en 773. Le rendez-vous donné à ses vassaux était à Genève.

Première expédition de Charlemagne en Italie, 773.

Il passa les Alpes en deux corps, dont l'un prit la route du Mont-Cenis, et l'autre celle du Saint-Bernard, s'empara de Vérone, où les fils de Carloman tombèrent entre ses mains, et mit le siége devant Pavie. Contre l'usage des Francs, il prit alors ses quartiers d'hiver en Italie, et profita de ce moment de repos pour se rendre à Rome. Toute la ville sortit au-devant de lui; le pape le reçut dans le vestibule de la basilique de S. Pierre et l'introduisit dans l'intérieur. Charlemagne rendit des actions de grâce à Dieu près du tombeau du prince des apôtres, et jura amitié éternelle au pape. Adrien lui

Digitized by Google

yant donné communication de l'acte de donation de 'epin le Bref, il le confirma de sa marque; car, comme ous l'avons dit, il ne savait pas écrire.

Fin du royaume de Lombardie, 774.

De retour devant Pavie, Charlemagne en pressa le ége. La famine faisant des ravages parmi les habitans, lunauld, qu'on regardait comme l'auteur de la guerre, it tué dans une émeute. Au mois de mai 774, Didier, a femme et sa fille, répudiée par Charlemagne, furent bligés de se rendre à discrétion et conduits en France. Charlemagne se fit couronner roi de Lombardie, laisant à ses nouveaux sujets leurs institutions et leurs lois. Ainsi finit le royaume des Lombards en Italie, après ivoir duré deux cent six ans. Le sort des fils de Carlonan est inconnu.

Pendant l'absence de Charlemagne, les Saxons s'étaient révoltés, avaient repris Ehresbourg et Siegebourg, et fait des incursions en Hesse jusqu'à Fritzlar. Aussi l'année suivante, 775, voyons-nous de nouveau ce prince, d'abord dans son palais d'Ingelheim sur le Rhin, ensuite sur le Wéser, après avoir défait les Saxons et pris des otages. Les nouvelles venues d'Italie l'empêchèrent de pousser plus loin ses conquêtes.

Seconde expédition de Charlemagne en Italie, 776.

Rotgaud, duc de Frioul, avait formé le plan de placer sur le trône des Lombards *Adalgise*, fils de Didier, qui s'était sauvé à Constantinople; plusieurs villes du pays étaient entrées dans la conspiration. Charlemagne, en ayant été instruit par le pape, partit au plus fort de l'hiver de 776, défit Rotgaud, lui fit couper la tête et confia la marche de Frioul à un Franc; après quoi il se hâta d'aller à Worms, où il avait convoqué une diète.

Digitized by Google

Charlemagne s'y assura de l'assistance de la nation contre les Saxons qui s'étaient révoltés pour la troisième fois. Avant la fin de l'été 776, il parut sur la Lippe et le Wéser, surprit les rebelles et en fit un grand carnage. Il établit des forteresses dans le pays, y mit des garnisons de la nation des Francs, et força les peuples des environs à se faire baptiser. Les otages qu'il prit, furent envoyés dans des monastères pour y être instruits dans la religion des vainqueurs.

Assemblée de Paderborn, 777.

Croyant avoir assez abattu les forces de cette nation turbulente, pour pouvoir employer envers elle des moyens de douceur et de conciliation, il convoqua pour 777, dans un des forts érigés chez eux, savoir à Paderborn, une assemblée de leurs chefs; ils y professèrent tous un esprit de subordination qu'on ne leur avait pas encore connu, se soumettant à perdre leur liberté et leurs biens, s'il leur arrivait encore de se révolter. Cependant Wittekind, le plus valeureux de ces chefs, n'avait pas paru à Paderborn, et cette circonstance était de mauvais augure. Charlemagne fit construire des églises à Paderborn et en plusieurs autres endroits du pays.

Établissement de la Marche d'Espagne, 778.

Il était encore à Paderborn, lorsqu'une ambassade inattendue vint frapper d'étonnement les peuples teutoniques. C'étaient des Arabes vêtus de leur costume oriental; ils venaient de la part de deux émirs d'Espagne, qui, révoltés contre le khalife de Cordoue, recherchaient un appui auprès du roi des Francs. Charlemagne passa les Pyrénées en 778, prit Pampelune et Saragosse, et établit sa domination jusqu'à l'Ebre

Digitized by Google

dans la Navarre, l'Aragon et la Catalogne d'aujourd'hui, qui furent réunies à l'empire des Francs sous le nom de la *Marche d'Espagne*. Obligé par une nouvelle révolte des Saxons de repasser les Pyrénées, il essuya un échec de la part des Basques, qui, ayant surpris son arrière-garde dans les défilés de Roncevaux, tuèrent quelques-uns de ses paladins, tels qu'Eckhard, grand-maître de sa maison [1]; Anselme, son comte du palais, et Rutland, comte de la côte de la Manche, si fameux sous le nom de Roland dans les romans de chevalerie.

Combat de Roncevaux.

Pendant son absence, les Saxons, sous la conduite de Wittekind, avaient commis d'horribles dégâts dans la partie de l'Austrasie située sur la rive droite du Rhin, depuis Duitz jusqu'à Coblence. Charlemagne employa les années 779 et 780 à les châtier. Il tailla en pièces, sur les bords de la Lippe, l'armée qu'ils lui opposèrent, et s'avança jusqu'au Wéser, où des députés de la nation vinrent réitérer des sermens de fidélité si souvent violés. Charlemagne bâtit un grand nombre de forts sur l'Elbe. Il se crut tellement assuré de la bonne foi de ce peuple, qu'il leva parmi les Saxons des troupes avec lesquelles il chargea des généraux francs de marcher contre les Slaves, pendant que lui-même alla, en 781, à Rome, pour pourvoir aux affaires d'Italie et faire sacrer par le pape, Pepin, son second fils, en qualité de roi d'Italie, et Louis, le troisième, comme roi d'Aquitaine. On joignit la Bavière au royaume d'Italie, et le jeune roi établit sa résidence à Milan: Louis, qui n'avait que trois ans, fut envoyé prendre possession de l'Aquitaine.

Troisième expédition en Italie, 781.

Pepin, roi d'Italie, 781 — 810.

Louis, roi d'Aquitaine, 781.

1 *Regiæ mensæ præpositus.*

Digitized by Google

Ce royaume comprenait le Languedoc, la Gascogne, le Limousin, le Poitou, le Périgord, l'Auvergne et la Marche d'Espagne.

Charlemagne avait à peine passé le Rhin pour se rendre en Italie, que Wittekind souleva de nouveau les Saxons. Ils défirent au pied du mont Sintal, dans le pays de Brunswick, une armée de Francs qui s'était avancée contre eux en 782. Charlemagne, averti de cet échec, se hâta d'arriver; il les surprit à Verden sur l'Aller, et cerna leur armée de manière qu'ils furent obligés de se rendre à discrétion. Charles se fit livrer leurs chefs, excepté Wittekind, qui s'était sauvé chez les Danois. Quatre mille cinq cents Saxons furent décapités, et le même sort fut promis à tous ceux qui retomberaient en leur faute.

Soumission des Saxons, 785.

Mais cet exemple terrible ne produisit pas l'effet que Charlemagne en attendait. Toute la nation des Saxons prit les armes et conjura la perte des ennemis de leur liberté. Charlemagne éprouva bientôt les effets de leur vengeance. Ils lui livrèrent, en 783, près de Detmold une bataille sanglante, qui ne décida rien. Le roi fut obligé de se retirer à Paderborn et de faire venir des renforts. Une seconde bataille sanglante, qu'il livra sur la Hase dans le pays d'Osnabrück, eut une meilleure issue. Dans les années suivantes, 784 et 785, Charlemagne parcourut tout le pays des Saxons, essayant, pour les réduire à l'obéissance, tour à tour la force et les moyens de persuasion. Enfin, les deux héros de ce peuple, Wittekind, chef des Westphaliens, et Albion, chef des Ostphaliens, vinrent le trouver à Attigny, lui

Digitized by Google

firent hommage et acceptèrent le baptême. Leur exemple entraîna un grand nombre de leurs compatriotes.

Origine de la Franconie.

C'est à cette époque que remonte l'origine de la Franconie d'aujourd'hui. Ce pays faisait partie de la Thuringe; Hostrath, un des comtes de la Thuringe, s'étant révolté en 786, Charlemagne détacha la partie la plus méridionale de cette grande province ou de cet ancien royaume, y transplanta des Francs et l'incorpora à la France rhénane, dont elle forma la partie la plus orientale : c'est là l'origine du nom de Franconie, que portent aujourd'hui les contrées situées sur le Mein supérieur, la Rednitz et la Pegnitz.

Quatrième expédition d'Italie, 786.

A peine cette guerre longue et sanglante était-elle terminée, que Charlemagne rentra en Italie, en 786, pour réduire à l'obéissance Arighis, duc de Bénévent, gendre du roi Didier, lequel fut forcé d'abandonner à l'Église de Rome quelques villes de son duché. Revenu en France, il tint en 787 une diète à Worms, où Tassilon, duc de Bavière, qui avait aussi épousé une fille de Didier, fut accusé d'avoir été d'intelligence avec son beau-frère. Charlemagne alla en Bavière pour le forcer à la soumission, et se fit donner douze otages. Mais l'année suivante, 788, on eut la certitude que cet Agilolfingien était en correspondance avec les Avares et les avait engagés à envahir les provinces limitrophes de l'empire des Francs. Tassilon ignorait probablement que ses menées eussent été découvertes ; car il se présenta lui-même à la diète d'Ingelheim, où il fut condamné à mort par sentence unanime des États. Charlemagne lui fit grâce de la vie, et Tassilon ayant demandé

Fin de la dynastie des Agilolfingiens ducs de Bavière.

Digitized by Google

à entrer dans un monastère, on lui épargna la honte d'avoir la tête rasée devant les grands assemblés. On lui fit cette opération à Saint-Goar, et il fut enfermé à Jumièges (in monasterio Gemetico); son fils Théodon le fut à Saint-Maximin. Le duché de Bavière ne fut pas rétabli : Charlemagne le divisa en comtés.

Soumission des Wilziens.

Les pays situés entre l'Elbe et l'Oder, d'où étaient sortis dans le quatrième et le cinquième siècle plusieurs de ces peuples teutoniques qui envahirent l'empire romain, furent occupés ensuite par des tribus de race slave, venues de l'Orient. De ce nombre étaient les Wilziens ou Walatabes, qui, se fixant dans la Poméranie et le Brandebourg d'aujourd'hui, étaient devenus, par la soumission des Saxons, voisins des états de Charlemagne, ainsi qu'ils l'étaient des Obotrites, autres Slaves, qui étaient ses alliés. Comme ils ne cessaient d'exercer des brigandages dans le pays des Obotrites, Charles passa l'Elbe, poussa sa marche jusqu'à la Peene, et soumit ce peuple turbulent à sa domination.

Guerre des Avares, 791.

Les Avares, maîtres de la Pannonie, avaient à différentes reprises poussé leurs courses en Allemagne. Charlemagne jugea nécessaire de les mettre dans l'impossibilité de renouveler ces entreprises. Les Avares habitaient des villes ou des villages entourés de plusieurs retranchemens ou palissades, en forme de cercles concentriques, qu'ils appelaient *rings*. En 791, trois armées de Francs pénétrèrent jusqu'au confluent de la Raab et du Danube; après avoir remporté le 23 août, près de la Save, une grande victoire sur les Avares, Charlemagne ne put pousser plus loin sa course, parce que les

Digitized by Google

Saxons, d'un côté, s'étaient révoltés, et que, de l'autre, son fils aîné, Pepin le Bâtard, poussé à bout par l'orgueil de Fastrade, épouse de Charlemagne, conspira contre sa vie. Cet horrible complot fut découvert, et le fils dénaturé enfermé dans l'abbaye de Prüm.

Projet de réunir le Rhin et le Danube.

Pendant que Charlemagne se préparait à punir les Saxons, il occupa son armée d'un travail qui prouve que ce grand souverain avait des vues dignes d'un siècle plus éclairé. L'aspect du Danube lui fit sentir l'importance dont ce fleuve pourrait être pour la navigation de l'Europe entière, et il conçut le projet de réunir par son moyen l'océan Atlantique à la mer Noire. Il s'agissait de joindre par un canal la Regnitz qui, près de Bamberg, tombe dans le Mein, avec l'Altmühl qui verse ses eaux dans le Danube. Ce travail, dont on voit encore les traces, ne fut pas achevé, probablement parce qu'il présenta des difficultés que l'ignorance du temps ne savait pas vaincre.

Concile de Francfort, 794.

Toujours occupé de préparatifs contre les Saxons, Charlemagne convoqua, en 794, les évêques de France, de Germanie, de Lombardie, d'Angleterre et d'Espagne, pour se réunir en concile à Francfort sur le Mein. Il venait de faire rédiger sous son nom, probablement par Alcuin, un écrit dirigé contre le culte des images, et connu sous le titre de *Livres Carolins*. L'auteur y établit en principe, que les saintes images peuvent très-bien être exposées pour servir à l'édification des fidèles, mais qu'on ne peut sans idolâtrie les adorer. Le concile de Francfort, présidé par Charlemagne et composé de plus de trois cents évêques, con-

Digitized by Google

damna le second concile de Nicée, en tant qu'il avait approuvé qu'on rendît aux images des saints l'hommage et l'adoration *de la même manière qu'à la Trinité*. Comme ces derniers mots ne se trouvent pas dans les canons du concile de Nicée, on suppose que les pères de celui de Francfort furent induits en erreur par une fausse traduction.

Massacre de 30,000 Saxons.

Après la dissolution du concile, Charlemagne marcha contre les Saxons, et pour mieux les contenir à l'avenir, il fit enlever un tiers de leur armée, qui fut transporté dans différentes parties de ses états. S'étant rendu sur les bords de l'Elbe pour avoir une entrevue avec le roi des Obotrites, il apprit que les Saxons avaient fait tomber ce prince dans une embuscade et l'avaient tué. Il abandonna alors le pays à la fureur des soldats, qui firent périr plus de 30,000 individus.

L'Avarie réduite en forme de province, 796.

Dans l'intervalle, Pepin, roi d'Italie, fit une expédition dans le pays des Avares, s'empara, en 796, du camp de leur khan et de tous les trésors que ces hordes de brigands avaient ramassés pendant trois siècles de guerres avec les Grecs. « Jusqu'alors, dit Éginard, l'historien de Charlemagne, les Francs avaient été pauvres; mais en enlevant aux Avares le butin que ceux-ci avaient fait sur d'autres peuples, ils devinrent riches. » Pepin donna à l'Avarie la forme d'une province française et y fonda des évêchés; Vienne, Bude, Raab, Mohacz, étaient les principales villes de ce pays. Une partie des choses précieuses enlevées aux Avares fut abandonnée à l'Église et envoyée à Rome.

S. Léon III, pape, 795 — 816.

Charlemagne avait perdu, en 795, un ami zélé dans la personne du pape Adrien I.er *S. Léon III*, son suc-

Digitized by Google

cesseur, immédiatement après son inauguration, envoya au roi des Francs les clefs du tombeau de S. Pierre et la bannière de la ville de Rome, et l'invita à déléguer un commissaire pour recevoir le serment de fidélité des Romains. Ce pape avait des ennemis puissans. Une troupe de conjurés se jeta sur lui, comme il assistait à une procession, le 25 avril 799 : on voulait lui arracher les yeux et lui couper la langue; mais le duc de Spolète, à la tête d'un corps de troupes, le tira des mains de ces furieux. Charlemagne l'invita à venir auprès de lui à Paderborn; le pape s'y rendit et fut reçu avec les plus grands honneurs; mais ses ennemis s'y présentèrent aussi pour l'accuser. Charlemagne remit le jugement à une époque où, se trouvant lui-même sur les lieux, il serait mieux en état d'examiner l'affaire; en attendant il fit reconduire le pape à Rome par une escorte nombreuse. C'était en 800.

Cinquième expédition d'Italie, 800.

Au mois de novembre de la même année, le roi des Francs l'y suivit. Le 15 décembre il assembla un concile composé d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïcs, pour examiner les accusations portées contre Léon. Les écrivains ultramontains prétendent que les prélats dont se composait l'assemblée déclarèrent que personne ne serait assez hardi pour appeler le pape en jugement, parce que, le successeur des apôtres étant le chef de toutes les églises et le juge de tous les ecclésiastiques, aucun évêque ne pouvait le juger. Les historiens des Francs au contraire rapportent que le procès fut fait au pape, mais qu'aucun des chefs d'accusation ne fut prouvé. Les uns et les autres s'accordent à dire que le

Digitized by Google

pape mit fin à toute enquête, en montant sur l'ambon de la basilique de Saint-Pierre, où il jura qu'il ne se sentait coupable ni d'avoir commis, ni d'avoir fait commettre les crimes dont on l'accusait.

Renouvellement de l'empire d'Occident, 800.

Peu de temps après, les Francs et, si l'on en croit Éginard, Charlemagne lui-même eurent une vive surprise. Le jour de noël Charlemagne s'était rendu à la basilique de Saint-Pierre, revêtu de l'habit de pourpre de patrice de Rome; il était à genoux pour prier Dieu sur les marches de l'autel, lorsqu'au moment où il s'inclinait, le pape, s'approchant de lui, posa sur sa tête une riche couronne. Aussitôt la musique entonna cette antienne que le peuple répéta en chœur : *Carolo Augusto a Deo coronato, magno et pacifico imperatori Romanorum, vita et gloria!* Léon se prosterna et, selon l'ancien usage, *adora*[1] l'empereur, en baisant une de ses mains et touchant avec l'autre celle du prince, et tous les spectateurs répétèrent les cris de vive l'empereur, vive Auguste! Son fils aîné, Charles, duc du Mans, qui était présent, reçut l'onction sacrée et la couronne royale.

Éginard assure que Charles fut très-mécontent de ce qui s'était passé, et qu'il protesta hautement que, s'il avait été instruit d'avance des intentions du pape, il ne se serait pas rendu ce jour-là à l'église. Quoi qu'il en soit, le roi des Francs fut dès-lors empereur romain en Occident et en porta le titre. Par cette nouvelle dignité il ne gagna rien en puissance, pas même à Rome, où le pouvoir séculier resta partagé entre lui et le pape. Ce-

1 En prenant ce mot dans le sens des anciens.

Digitized by Google

pendant elle ne fut pas un simple titre : l'empire romain n'était rétabli, il est vrai, que de nom, mais ce nom même inspirait du respect. Les peuples de l'Occident n'avaient pas oublié que l'autorité des empereurs s'était étendue sur toute cette région de l'Europe; la tradition avait perpétué le souvenir de la puissance et de la splendeur des Augustes et des Constantins, et l'idée du premier monarque de la chrétienté et du souverain protecteur de l'Église s'attachait à cette dénomination; elle donnait à la dignité impériale renouvelée un lustre qui l'élevait au-dessus de tout ce qu'il y avait de plus grand parmi les mortels. Aussi les empereurs grecs, auxquels il ne restait en Italie qu'une partie de la Campanie avec la Calabre, la suprématie sur la ville et le duché de Venise, et l'île de Sicile, protestèrent-ils contre l'usurpation d'un titre qui leur appartenait exclusivement. Quelques années après, Venise, à laquelle les deux empereurs prétendaient également, donna lieu à une guerre qui fut promptement terminée en 802. A l'occasion de la conclusion de la paix, les ambassadeurs grecs donnèrent pour la première fois le titre d'empereur à Charlemagne. Ce prince lui-même mit tant d'importance à la dignité qu'il avait prise à Rome, qu'il se fit prêter par tous ses sujets, ecclésiastiques et laïcs, un nouveau serment de fidélité.

Il passa plus de trois mois à Rome, et cette ville qui, malgré les pertes qu'elle avait éprouvées, était toujours la merveille du monde, lui plut infiniment. L'archevêque Alcuin de Tours, son ami, avait refusé l'invitation de l'accompagner dans ce voyage, et Charlemagne lui écri-

Digitized by Google

vit, qu'il ne concevait pas qu'on pût préférer les toits de chaume de Tours à l'or dont resplendissait Rome.

Soumission des îles Baléares.

En 793, le second khalife de Cordoue avait profité des occupations de Charlemagne sur un autre côté de son empire et de l'absence de son fils, Louis, de son royaume d'Aquitaine, pour faire envahir ce royaume. Son général Abdel Melek inonda la Marche d'Espagne, passa les Pyrénées, dévasta la Septimanie et brûla les faubourgs de Narbonne. Le comte de Toulouse le força à la retraite; mais les Arabes emportèrent du Languedoc un immense butin, et traînèrent une foule d'habitans en captivité. Les Arabes restèrent alors maîtres de la Marche d'Espagne ou de la Navarre, de l'Aragon et du comté de Barcelonne; mais au bout de quelques années il se présenta à Charles une bonne occasion pour reprendre cette province. Sous Alhakan I.er, troisième khalife de Cordoue, il éclata en Espagne une guerre civile; Abdalla, oncle du khalife, qui traitait celui-ci d'usurpateur, se rappelant que les émirs arabes avaient anciennement trouvé près de Charlemagne des secours contre son père Abd'er-Rhaman, vint à Paderborn, pour obtenir l'assistance du roi des Francs contre le petit-fils d'Abd'er-Rhaman. Charlemagne, qui était occupé alors du projet de faire ramener S. Léon III à Rome, chargea le roi d'Aquitaine d'entrer en Espagne. Ce prince, à la tête d'une armée, passa les Pyrénées en 797, reconquit tout le pays situé au nord de l'Ébre, prit en 797 Pampelune, et en 800 Barcelonne, après un siége très-opiniâtre. On chassa de cette ville tous les Musulmans dont les Arabes l'avaient peuplée. Dès 799 les îles Ba-

Digitized by Google

léares firent leur soumission au roi Louis; elles furent incorporées à l'empire des Francs.

Paix de Seltz avec les Saxons, 804.

Si l'on peut s'en rapporter à l'écrivain qui est connu sous le nom du *Poète saxon*, et qui a vécu vers 900, la guerre avec les Saxons qui, pendant plus de trente ans, avait occupé Charlemagne, fut terminée en 804 par une pacification conclue à Seltz (château de Franconie). Les Saxons reconnurent Charlemagne comme leur souverain, promirent d'être fidèles au christianisme, obéissans aux évêques et aux comtes, et de payer la dîme au clergé : ce fut à cette dernière condition qu'ils eurent le plus de peine à se soumettre. Ils furent déclarés égaux en droits aux Francs, et exemptés de tout tribut; ils conservèrent leur législation particulière. Un historien moderne[1] doute de l'exactitude de ce récit, tant parce que la suite de l'histoire paraît indiquer que Charlemagne soumit les Saxons à des conditions dures, que parce que les Annales d'Einhardus, que le Poète saxon a traduites, et dont l'auteur vivait en 803, n'en parlent pas[2]. Charlemagne bâtit en Saxe des châteaux forts, tels que Hochbuchi, dit ensuite Hamenbourg ou Hambourg, dans le pays de Stormarn[3]; il fonda des évêchés, qui par la suite devinrent des villes importantes. Tels furent les évêchés de Paderborn, Minden, Osna-

1 M. Schlosser, écrivain très-estimable, des lumières duquel nous nous sommes servi plus d'une fois. Nous aurons une occasion de dire pourquoi nous ne partageons pas le doute de M. Schlosser.

2 Elles disent seulement : *Pacta faciendæ pacis in scripta susceperunt.*

3 Il y a des auteurs qui pensent que Hochbuchi était situé dans le pays des Ditmarses.

Digitized by Google

brück, Mimigardenford (appelé depuis Münster) en Westphalie, Halberstadt, Elze (transféré ensuite à Hildesheim), Brème et Verden en Ostphalie. Si l'ami de l'humanité regrette les torrens de sang que fit répandre la conversion violente des Saxons, il est consolé par les heureux résultats qu'elle produisit. Les Saxons, qui avaient été plongés dans la plus horrible barbarie, devinrent bientôt une nation civilisée et aussi attachée au christianisme qu'elle avait auparavant montré de répugnance pour l'adopter.

L'Eider reconnue frontière de l'Allemagne.

Au reste, par la réunion de la Saxe, l'empire des Francs devint limitrophe du Danemarck. Godefroid qui régnait sur le Jutland méridional, nommé depuis Slesvick, attaqua les Obotrites qui étaient toujours les alliés de Charlemagne. Celui-ci les secourut; mais les hostilités ne cessèrent entre les deux nations que lorsque Godefroid fut tué par ses compatriotes. La paix fut alors conclue en 811, et la rivière d'Eider reconnue former la séparation entre le Danemarck et la Germanie.

Rapports de Charlemagne avec Haroun al Rachid.

La réputation de Charlemagne s'étendit de son vivant sur toute la terre. Les Arabes d'Asie, d'Afrique et d'Espagne envoyèrent des ambassades pour lui témoigner leur respect. Le khalife Haroun al Rachid lui fit présent des épiceries les plus précieuses des Indes et d'ouvrages fabriqués en Orient. Dans le nombre il y avait une tente d'une magnificence extraordinaire, et une horloge qui sonnait les heures; elle prouve jusqu'à quel point les Arabes avaient poussé alors les arts mécaniques. C'était une horloge hydraulique de métal, pourvue d'une

Digitized by Google

aiguille. Les heures étaient marquées par de petites boules, qui rendaient un son en tombant sur un bassin de métal, et par de petits cavaliers qui se présentaient à des portes, qu'on voyait s'ouvrir spontanément. Rien ne causa plus d'étonnement que la richesse d'un présent envoyé par un émir d'Espagne à Aix-la-Chapelle. Charlemagne, de son côté, donnait des chiens de chasse bien dressés, de la toile fine et d'autres tissus que les femmes des Francs et des Frisons fabriquaient. L'ambassadeur qu'il envoya en Perse était un Juif, nommé Isaac.

Rapports entre les Chrétiens et les Juifs.

Malgré les égards que Charlemagne montra toute sa vie pour le clergé, auquel il accorda légalement la dîme, il montra beaucoup de fermeté à maintenir son autorité en affaires ecclésiastiques. Le plus grand nombre de ses capitulaires se rapportent à la discipline ecclésiastique : les dispositions qu'ils renferment ne sont à la vérité le plus souvent que des répétitions d'anciens décrets de l'Église ; mais il leur donna force de loi par ses ordonnances. D'autres, au contraire, sont de nature à pouvoir paraître des atteintes portées à l'indépendance du pouvoir ecclésiastique. Ce fut ainsi qu'il défendit de son chef la lecture des légendes des saints dans les églises, voulant qu'on ne s'y servît que des livres canoniques ; ce fut encore une vertu de sa puissance législative qu'il interdit l'adoration des saints qui n'avaient pas été reconnus tels par l'universalité de l'Église. La considération que Charlemagne témoigna dans toutes les occasions pour le clergé, et la sévérité avec laquelle il surveilla les mœurs des prêtres et les astreignit

à la discipline ecclésiastique, avaient leur source dans la persuasion où il était, que le clergé était l'institution la plus propre pour répandre la civilisation parmi les nations barbares soumises à son sceptre. Il est très-probable que les ecclésiastiques ne souffrirent qu'avec répugnance le frein que Charlemagne mettait au débordement de mœurs dont le penchant se manifestait déjà; mais ils n'osèrent résister à un prince qui connaissait sa force et savait en faire usage. Nous verrons ce même clergé résister au fils de Charlemagne, qui à des intentions aussi bonnes que le père ne joignait pas son énergie.

Charlemagne protége les lettres.

Charlemagne mettait moins d'importance à ses exploits guerriers qu'au soin de cultiver, par des connaissances utiles, son esprit et celui de sa nation. La vue de Rome lui avait inspiré un enthousiasme extraordinaire, quoique les ruines que cette ville renferme suffisent à peine pour donner une idée de l'antiquité classique. Ce fut à Rome qu'il connut un jeune religieux anglais, nommé *Alcuin*, qui avait fait une étude assidue des pères de l'Église et des auteurs classiques. Il s'attacha ce savant et le prit avec lui en Germanie, pour instruire ses trois fils, Charles, Louis et Pepin. Bientôt après il leur donna comme menin un jeune homme fort intéressant, nommé *Éginard*, qu'il avait trouvé dans l'Odenwald. C'est le même qui par la suite devint le secrétaire de ce prince et écrivit sa Vie dans un latin si pur, qu'on le place immédiatement après les bons auteurs de l'antiquité. Un troisième homme de mérite qui appartenait à la société intime de Charlemagne, est *Angilbert*. Il l'éleva aux premières dignités ecclé-

Alcuin.

Éginard.

Angilbert.

Digitized by Google

siastiques, et ensuite à une charge séculière, lorsque la belle Bertha, fille bien-aimée du monarque, dont il avait gagné le cœur, le demanda pour époux. Cependant Éginard assure en termes précis, que Charlemagne ne put jamais se résoudre à marier aucune de ses filles; ce qui a engagé la plupart des historiens à croire que Nithard et un autre enfant que Bertha donna à l'aimable Angilbert, étaient les fruits d'un commerce illicite. Éginard lui-même doit avoir épousé Emma, fille naturelle de Charlemagne, qui consentit, dit-on, à ce mariage après avoir été témoin d'une scène singulière dans son propre château. Éginard avait fait, pendant la nuit, une visite à la fille de l'empereur; la cour que l'amant favorisé devait traverser en se retirant, ayant été couverte de neige pendant sa visite, la tendre Emma le porta sur ses épaules, afin que la trace de ses pieds ne le trahît pas. Une maison illustre, anciennement État d'Empire, fait remonter son origine à cette liaison: c'est celle des comtes d'Erbach.

Ce grand homme assistait fréquemment aux leçons qu'Alcuin donnait à ses fils, et il en profita. Malgré les nombreuses affaires qui pesaient sur lui, il trouvait encore des momens à consacrer à la lecture. Il était grand admirateur de l'éloquence de S. Jérôme et de S. Augustin. Ah! s'écria-t-il un jour, que n'ai-je douze hommes comme ceux-là! Alcuin lui répondit: Le Créateur du ciel et de la terre n'a eu que ces deux-là, et vous en demandez douze.

Charlemagne fonde une académie.

Alcuin forma des hommes qui le surpassèrent en génie. Charlemagne vécut avec eux dans la plus grande inti-

Digitized by Google

mité ; il fonda même une espèce d'académie, dans laquelle régnait une parfaite égalité. Il y portait le nom de David, Alcuin celui de Flaccus; Angilbert était appelé Homère. La culture de la langue teutonique était un des principaux objets que cette société se proposait; on rassembla les chants des anciens bardes qui s'étaient conservés par la tradition; on fit la première tentative de donner à la langue des règles et de rédiger une grammaire: ce fut dans cette réunion qu'on inventa pour les mois et les jours les noms qu'ils portent encore en allemand. L'éducation publique, et particulièrement l'instruction des jeunes gens qui se vouaient à l'état ecclésiastique, donnèrent souvent matière aux discussions. Charlemagne ne voulut accorder de bénéfices qu'aux individus qui s'y montraient propres par leurs connaissances; il fonda des écoles auprès des monastères pour l'enseignement des premiers élémens, et des institutions pour celui des sciences. L'école de Tours, à laquelle Alcuin présidait en qualité d'abbé, a long-temps maintenu sa réputation. Il y avait de bonnes écoles à Paris, Soissons, Fulde et dans beaucoup d'autres couvens de France et d'Allemagne. On raconte que Charlemagne poussa le zèle pour l'instruction du clergé à un point qui peut paraître pédantesque; il corrigeait, dit-on, lui-même les fautes de langue qu'il remarquait dans les écrits qui lui étaient adressés par des ecclésiastiques. Il fit traduire en allemand un certain nombre de sermons grecs. Il excita des religieux à copier des livres, et réunit lui-même une bibliothèque d'auteurs classiques. Les dépôts de Paris, Rome, Vienne, Aix-la-Chapelle et Zurich

Digitized by Google

possèdent des manuscrits provenant de cette collection.

Établissement d'écoles.

Il fonda à sa cour une école particulière pour les enfans de ses officiers de tout rang. Un jour il s'y présenta lui-même et ordonna d'examiner les élèves en sa présence. Il fit placer à sa droite ceux qui avaient bien répondu, et les autres à sa gauche. Finalement il se trouva que ces derniers étaient presque tous enfans de bonnes maisons. Charles en prit occasion d'encourager les premiers, en leur promettant sa protection, et de gronder, même de menacer de sa colère, les fils de famille qui avaient fait peu de progrès.

Pour faire prospérer les écoles, il fit venir des savans d'Italie et de Grèce, et les pourvut d'évêchés et de riches bénéfices. C'est ainsi que deux Grecs érudits furent placés à Salzbourg et à Ratisbonne. Il demanda au pape des organistes et des chanteurs, pour introduire dans les églises le chant Grégorien. Mais les Francs étaient aussi peu propres au chant qu'indociles pour apprendre les lettres. Les Italiens comparaient leur chant au hurlement des bêtes féroces, ou au bruit que fait un chariot en passant sur un pont couvert de rondins. Alcuin, dans ses lettres, qui existent encore, se plaint souvent de leur barbarie.

« Charlemagne, dit un auteur anglais [1], ressemble à un phare ou à un rocher isolé placé au milieu des mers. Son sceptre est l'arc d'Ulysse que personne n'a su tendre après lui. Dans les ténèbres du moyen âge, le règne de Charlemagne forma un point de repos entre deux épo-

1 Hallam

Digitized by Google

ques de troubles et de honte; ce règne ne contraste pas moins avec les temps de la dynastie précédente qu'avec une postérité pour laquelle il avait formé un empire qu'elle était aussi indigne qu'incapable de maintenir. »

Charlemagne s'occupe d'économie.

On aime à voir un grand homme en négligé, comme on dit. Charlemagne n'était pas moins intéressant dans son intérieur qu'au dehors. Il montrait la même activité, soit qu'il fût à la tête des armées, soit qu'il assistât à un examen d'écoliers, soit qu'il s'occupât à tracer des lois pour ses peuples ou à apprendre des mots grecs. Dans son économie domestique il entrait dans tous les détails, examinait tous les comptes de recette et de dépense, s'occupait à faire des devis et à ordonner tous les travaux rustiques. Il se plaisait beaucoup à bâtir, et faisait de grandes dépenses pour satisfaire ce goût, surtout à Aix-la-Chapelle et à Ingelheim, où il aimait à s'arrêter. Il faisait dessécher des marais, essarter des forêts, et construire des villages. C'est à lui que le Rhingau doit les vignobles qui font aujourd'hui sa richesse. Ayant remarqué pendant son séjour à Ingelheim, que la côte située en face de ce château sur la rive droite du Rhin était dégarnie de neige, quand les montagnes de la rive gauche en étaient encore couvertes, il y fit planter de la vigne d'Orléans et de Bourgogne, qui y prospéra merveilleusement. A son exemple, d'autres propriétaires formèrent à l'envi des vergers et des prés, et creusèrent des canaux d'irrigation. L'économie rurale convenait mieux aux Francs que l'industrie des villes, et malgré les sommes que Charlemagne dépensa pour em-

Transplantation de la vigne dans le Rhingau.

Digitized by Google

bellir Aix-la-Chapelle, elle resta un simple hameau.

Éginard nous fait le portrait suivant de Charlemagne : « Il était grand et fort, d'une taille élevée, car sa longueur était sept fois celle de son pied. Il avait la tête ronde, les yeux grands et vifs, le nez d'une grandeur plus que moyenne, les cheveux d'un blond éclatant; sa mine était riante, toute sa figure, soit qu'il fût debout, soit qu'il s'assît, pleine de dignité. Quoique son cou fût court et un peu trop gros, et son ventre un peu trop avancé, la belle harmonie de ses autres membres cachait ces imperfections. Sa démarche était assurée, son port noble, sa voix claire, mais pas assez forte pour son corps. Sa santé très-bonne ne fut attaquée que dans les dernières quatre années de sa vie, où il eut fréquemment la fièvre : il se traitait lui-même, sans consulter les médecins, qu'il haïssait, parce qu'ils lui avaient interdit la viande rôtie. Il aimait beaucoup l'exercice du cheval et la chasse, comme tous les Francs, qui sont les meilleurs cavaliers et les plus vigoureux chasseurs. Il était aussi excellent nageur. Ce fut à cause des eaux minérales d'Aix-la-Chapelle qu'il y bâtit un palais, où il passa les dernières années de sa vie; il recommandait à tout le monde l'usage de ce bain. Il portait ordinairement l'habit franc[1], des chemises et des chausses de toile; par-

Portrait de Charlemagne.

1 Voici comment le moine de S. Gall, contemporain de Charlemagne, décrit le costume franc : « Leur chaussure, dit-il en parlant des Francs, est dorée en dehors et attachée par de longues courroies qui y tiennent. L'étoffe qui couvre leurs jambes et leurs cuisses, est entourée de bandelettes qui se croisent. Ces bandelettes, quoique de la même couleur que l'étoffe qu'elles entourent, sont d'un travail beaucoup moins recherché. Les courroies

Digitized by Google

dessus la chemise il avait un pourpoint attaché avec une ceinture de soie; il portait des bas et des souliers. En hiver il couvrait ses épaules et sa poitrine d'une peau de loutre. Il s'enveloppait ensuite d'une saie vénitienne. Il était presque toujours ceint de son épée, dont la poignée et le baudrier étaient d'or ou d'argent, et en des occasions solennelles, garnis de diamans. Alors il mettait aussi une robe brochée d'or, garnie d'une agrafe du même métal, et portait un diadème garni de pierres précieuses. Sa table était frugale, et il avait l'ivrognerie en horreur. Rarement il buvait plus de trois coups pendant son repas. On lui servait quatre entrées et un rôti que les chasseurs apportaient sur la table, attaché encore à la broche. Pendant le repas on lui faisait la lecture dans un livre historique ou dans les ouvrages de S. Augustin, principalement dans la Cité de Dieu. Après son dîner il reposait deux ou trois heures; mais, la nuit, son sommeil était régulièrement interrompu quatre ou cinq fois, et il se levait alors. Pendant qu'on l'habillait, il s'entretenait avec ses amis; c'était dans ce moment que le comte du palais lui rapportait les causes qui devaient

des souliers se croisent également sur les jambes. Le corps des Francs est couvert d'une camisole grise ou verte. A leur ceinturon ou baudrier est attachée une épée, placée dans son fourreau et fixée par des courroies et par une étoffe très-blanche et très-luisante; un manteau double, blanc ou bleu, et de forme carrée, leur sert de surtout. Ce manteau descend par derrière depuis les épaules jusqu'aux pieds; sur les côtés il couvre à peine les genoux. Ils portent à la main droite un gros bâton de bois de pommier, dont les nœuds sont à égales distances, et dont la pomme, d'or ou d'argent, est ornée de ciselures. » (Recueil des historiens de France, vol. V, p. 121.)

Digitized by Google

être décidées par lui-même; il faisait alors entrer les parties, et, après les avoir entendues, prononçait sur-le-champ. Il aimait à parler, et s'énonçait avec clarté et facilité; il savait le latin aussi bien que sa langue maternelle, et entendait le grec sans le parler. Pierre de Pise fut son maître en grammaire; le savant Alcuin lui apprit la rhétorique, la dialectique, et principalement l'astronomie dont il s'occupait beaucoup. Pour s'exercer dans l'écriture, il avait toujours des tablettes sous son oreiller; mais il ne fit pas de grands progrès dans cet art auquel il ne s'était pas appliqué assez tôt. Il était véritablement religieux et allait plusieurs fois par jour à l'église. Il exigeait que tout s'y passât avec la plus grande décence, et qu'on y maintînt la propreté. Il fit venir de Rome et de Ravenne des colonnes pour la décoration de l'église d'Aix-la-Chapelle, qu'il faisait construire. Il fit présent à cette église de vases d'or et d'argent et de vêtemens magnifiques. Il y introduisit une meilleure manière de lire et de chanter. Sa bienfaisance ne s'étendait pas seulement sur ses sujets; il envoyait des aumônes au-delà de la mer en Syrie, en Égypte et en Afrique, à Jérusalem, Alexandrie et Carthage, partout où il savait que les chrétiens étaient dans la détresse. Il cultivait l'amitié des princes de ces pays éloignés, uniquement pour avoir un moyen d'améliorer le sort des chrétiens qui vivaient sous leur sceptre. Il fit des dons riches et nombreux au Saint-siége. Il éprouvait un grand plaisir à pouvoir embellir Rome, ville de sa prédilection, et enrichir l'église de Saint-Pierre. Néanmoins dans un règne de 47 ans il ne visita Rome que quatre fois. »

Digitized by Google

Louis, roi d'Aquitaine, est déclaré héritier de Charlemagne.

Charlemagne eut la douleur de survivre à ses deux fils aînés, Charles et Pepin; ainsi le troisième, Louis, roi d'Aquitaine, resta seul héritier de ses états.

Comme s'il avait prévu les prétentions que la cour de Rome devait élever un jour, Charlemagne couronna lui-même son héritier à la diète d'Aix-la-Chapelle de 813. Avant de procéder à cette cérémonie, il consulta les grands de la monarchie, les exhorta à rester fidèles à son fils, et leur demanda à chacun à son tour, s'il approuvait ce choix. Tous ayant répondu: Telle est la volonté de Dieu, il choisit pour la cérémonie du couronnement le dimanche, 16 novembre. Ce jour, revêtu des ornemens impériaux, la couronne sur la tête et appuyé sur son fils, il se rendit à l'église. Après avoir fait sa prière, il exhorta le prince à haute voix à aimer et à craindre Dieu, à observer ses commandemens, à protéger l'Église, à traiter avec bonté ses frères cadets (qui étaient tous des enfans naturels), à aimer son peuple comme ses enfans, à avoir soin des pauvres, à ne nommer que des officiers qu'il croirait fidèles et religieux, à ne confisquer aucun fief sans motif suffisant et sans procès, et à vivre irréprochable devant Dieu et devant les hommes.

Veux-tu accomplir tous ces devoirs, mon fils? demanda le vieillard avec émotion, et Louis l'ayant promis en versant des larmes: Dans ce cas, dit-il, va prendre la couronne (on l'avait placée sur l'autel), mets-la sur ta tête et n'oublie pas tes engagemens. Le fils obéit au milieu des applaudissemens de tous les seigneurs qui assistaient à la cérémonie. Le père lui fit ensuite de

Digitized by Google

riches présens, et le renvoya avec beaucoup de larmes dans son royaume d'Aquitaine. Il ne devait plus le revoir.

Mort de Charlemagne.

Charlemagne était âgé de 72 ans, lorsqu'au mois de janvier 814, il fut surpris d'une fièvre violente, accompagnée d'une pleurésie. Il croyait se guérir, comme dans des accidens semblables, par une grande abstinence, mais sept jours de maladie l'affaiblirent tellement qu'il expira le 28. La veille il s'était encore occupé à corriger une copie manuscrite de la Bible. Se sentant mourir, il se signa et prononça distinctement ces paroles: Seigneur, je remets mon ame entre vos mains. On l'enterra dans l'église d'Aix-la-Chapelle, où son magnifique tombeau se voit encore. Par son testament il donna deux tiers de ses trésors et de son mobilier, à titre d'aumône, à vingt-une métropoles, à condition que chaque lot serait partagé entre le métropolitain et ses évêques, de manière que l'archevêque en eût un tiers et les évêques les deux autres. Les vingt-une métropoles furent : Rome, Ravenne, Milan, Aquilée, Grado, Cologne, Mayence, Salzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Rheims, Arles, Vienne, Moutier en Tarantaise, Yverdun, Bordeaux, Tours et Bourges.

Mariages de Charlemagne.

Char lemagne a été marié cinq fois, si l'on compte son mariage avec Himiltrude, qu'il répudia en 770, pour épouser la fille du dernier roi des Lombards, laquelle à son tour fut répudiée en 771. Hildegarde qu'il choisit ensuite, lui donna Charles, Pepin et Louis, et un quatrième fils qui mourut jeune. La reine Fas-

Digitized by Google

trade qui succéda à Hildegarde et qui mourut en 794, se rendit odieuse à la nation par ses hauteurs et ses cruautés : on reprocha même à Charlemagne d'avoir eu trop de complaisance pour elle. La cinquième épouse, Luitgarde, étant morte en 800 sans enfans, il prit successivement quatre concubines, dont il eut des fils et des filles. Les filles de Hildegarde et de Fastrade ne furent pas mariées.

La vie domestique de Charlemagne n'est pas la partie brillante de son histoire. Ses fréquens mariages, le nombre de ses maîtresses, et la vie déréglée de ses filles que, peut-être pour cela, il ne voulut pas marier, ont jeté de l'ombre sur son caractère. Il faut toutefois se garder de répéter le reproche d'un crime affreux que Voltaire et d'autres avec lui ont fait à sa mémoire, pour avoir mal entendu le passage où Éginard parle de l'attachement que le faible père avait pour ses filles.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

État politique de la France et de l'Allemagne, sous le règne de Pepin le Bref et de Charlemagne.

Tableau des états composant l'empire de Charlemagne. 1.° Austrasie.

Nous commencerons par jeter un coup d'œil sur le tableau des pays dont se composait l'empire fondé par Charlemagne. Le centre de sa domination était l'*Austrasie* ou la France orientale, c'est-à-dire les provinces situées sur l'Escaut, la Meuse et la Moselle jusqu'au Rhin; où se trouvaient les villes de Metz, Trèves, Coblence, Aix-la-Chapelle, Nimègue, Anvers, Cambray, Tournay, Rheims, etc. A l'Austrasie appartenaient aussi les provinces suivantes, qui, par la suite, ont fait partie de l'empire d'Allemagne : la Hesse, la France rhénane ou le pays situé entre la Moselle et le Mein, et renfermant Mayence, Ingelheim, Worms, Spire, Francfort, Wurzbourg, etc.[1]; l'Alsace, l'Alemanie et la Souabe, où étaient Constance, Zurich, Coire, Augsbourg, Ulm, etc.; la Bavière, dont la Marche orientale, nommée par la suite Autriche, ainsi que la Marche de Stirie, formaient la frontière orientale; la Carinthie et une partie du Frioul, la Thuringe, la Saxe, la Frise, où il y avait Utrecht et Leyde. Les Saxons étaient divisés en Cis-Albingiens, demeurant entre l'Ems, la Hesse, le Hartz,

1 La France rhénane était divisée en partie orientale et occidentale, nommée Austrie et Neustrie. La première fut par la suite appelée Franconie; la seconde, Palatinat du Rhin.

Digitized by Google

l'Unstrut et l'Elbe; et en Nord-Albingiens, dans le Holstein et le Lauenbourg d'aujourd'hui. Pour défendre la frontière de l'empire contre les Slaves, Charlemagne avait établi la Marche du Nord, appelée ensuite Vieille Marche de Brandebourg.

2.° Neustrie et France méridionale ou Aquitaine.

La partie de la France située entre l'Escaut, la Meuse et la Loire, formait la *Neustrie* proprement dite, ou la France occidentale : elle renfermait les villes de Paris, Soissons, Châlons, Troyes, Chartres, Orléans, Tours, le Mans, Angers, Nantes, Rennes, Brest, Rouen, Boulogne, etc. A la Neustrie étaient réunies les provinces suivantes : l'Aquitaine ou la Guienne et la Gascogne, à laquelle appartenaient aussi le Poitou, l'Angoumois, le Limousin, le Berry, l'Auvergne, etc.; la Septimanie ou Gothie, où étaient Narbonne et Nîmes; la Bourgogne, à laquelle appartenaient aussi le Nivernais, la Franche-Comté, la Suisse bourguignonne, le Valais, Genève, Lyon, le Dauphiné et Avignon; la Savoie; la Provence; les Marches d'Espagne entre les Pyrénées et l'Èbre.

3.° Italie.

La troisième partie des états de Charlemagne était l'*Italie*, à l'exception de la Campanie et de la Calabre, et d'une partie de la Lucanie, qui, avec la Sicile, étaient encore sous la domination des empereurs de Constantinople; il faut excepter aussi le duché de Bénévent, dont le prince était souverain, quoique vassal de l'empereur. Pour défendre les frontières de l'Italie et maintenir ce pays dans sa dépendance, Charlemagne avait établi les Marches de Suse, de Ligurie, de Trente, de Teti et de Frioul; la dernière était réunie à la Carinthie.

Digitized by Google

Enfin, les *îles de la Méditerranée*, la Corse, la Sardaigne et les Baléares faisaient partie de l'empire des Francs. 4.° Isles de la Méditerranée.

Indépendamment de ces provinces, incorporées à la monarchie, les nations ou contrées suivantes étaient *tributaires* ou feudataires de Charlemagne : les Obotrites ou Meklenbourgeois; les Wilziens ou Slaves de la Poméranie; les Sorabes et les Lusiziens, deux peuples slaves en Misnie, Saxe, Anhalt et Basse-Lusace; les Tzékhes, autres Slaves, qu'on nommait Bohémiens, depuis qu'ils demeuraient dans l'ancienne patrie des Boïens ou dans la Bohème; on les trouvait aussi dans la Haute-Lusace et en Silésie, où ils étaient gouvernés par un duc; le royaume des Moraves; la Pannonie, gouvernée par divers princes avares ou slaves, et divisée en Avarie et en Esclavonie; la Croatie des Francs, renfermant Zara, et nommée ainsi en opposition de la Croatie grecque, où étaient Trau et Raguse; enfin, la principauté de Bénévent. 5.° États tributaires.

L'autorité royale continua d'être bornée. Si Charlemagne prit quelquefois sur lui de faire la guerre et de conclure la paix sans avoir demandé le consentement de la nation, au moins il consultait les grands de l'empire, qui étaient régulièrement convoqués tous les ans au mois d'octobre. Toutes les affaires générales, les lois politiques et civiles étaient réservées à l'assemblée du Champ-de-mai. La succession au trône n'éprouva pas de changement, mais le consentement de la nation était requis quand le prince voulait en disposer de son vivant, ou quand il s'agissait d'un partage. Autorité royale.

Digitized by Google

Division de la nation.

La nation était divisée en quatre classes, dont la première se composait des grands de l'empire, tant ecclésiastiques, tels qu'archevêques, évêques et abbés; que séculiers, tels que ducs, margraves et comtes, grands fonctionnaires, grands vassaux et dynastes ou possesseurs de terres allodiales d'une certaine étendue. De tous ces individus se composait la caste des nobles, dans le sens restreint, ou la haute noblesse. A l'assemblée du Champ-de-mai elle formait la première section, siégeant séparément de la seconde classe, mais cependant en deux chambres, pour nous servir d'une expression moderne, l'une ecclésiastique, l'autre séculière.

Les hommes libres, soit vassaux de l'empire, soit possesseurs de terres allodiales d'une étendue insuffisante pour leur donner rang de dynastes, formaient la seconde classe ou la noblesse. Les guerres continuelles de Charlemagne coûtèrent tant de monde, que le nombre de guerriers fourni par les vassaux ne put y suffire. On se vit obligé d'exiger le service militaire de tout homme libre qui n'était pas dans le cas de marcher dans l'arrière-ban en qualité de vassal de quelque seigneur. Il faisait ce service, aussitôt qu'il en était requis, sous les ordres de son comte et des centeniers ou *centgraves* qui étaient subordonnés aux comtes. Mais comme parmi les hommes libres il y en avait beaucoup qui, isolément, ne pouvaient fournir l'équipement, on détermina l'étendue de la propriété territoriale qui obligerait le possesseur à marcher en personne avec armes et bagage; ceux dont la terre n'était pas assez grande pour cela, se réunissaient avec un ou plusieurs petits pro-

Digitized by Google

priétaires voisins pour fournir un homme. Les lois sur le service militaire étaient très-onéreuses pour les pauvres; beaucoup de ceux-ci, pour se soustraire à leur rigueur, se placèrent sous la protection des grands, soit ecclésiastiques, soit laïcs, en changeant la nature de leurs propriétés, c'est-à-dire en leur cédant leurs alleux, à condition qu'ils leur fussent rendus à titre de fiefs. Par la suite on appela des terres de cette nature, des fiefs offerts. Cet usage est cause que le nombre de petits propriétaires auxquels le lien vassalitique avait été étranger anciennement, diminua de jour en jour. Charlemagne voulut remédier par des lois à cet inconvénient; mais elles se trouvèrent insuffisantes, et l'esprit du temps, qui était favorable au système féodal, l'emporta sur les ordonnances.

La troisième classe comprenait les affranchis (*frilassi*), qui ne jouissaient que dans la quatrième génération de la plénitude des droits civils, tels que du droit d'hérédité. Ils devaient à leurs anciens maîtres des prestations et des services, conformément à leurs contrats de manumission.

Dans la quatrième classe il n'y avait que des hommes privés des droits civils, quoiqu'ils ne le fussent pas entièrement, comme les esclaves romains et grecs, de la liberté personnelle. On remarque quatre espèces de serfs: les *liti*, qui avaient une propriété et ne devaient au seigneur qu'un cens ou quelques corvées; les *lassi*, qui avaient leur économie particulière, mais travaillaient pour le maître; les *colons* ou paysans, et les *serfs* proprement ainsi nommés: les uns et les autres étaient at-

Digitized by Google

tachés à la glèbe, mais la condition des colons était meilleure que celle des serfs.

Résidence de Charlemagne.

La dignité de maire du palais cessa sous Pepin le Bref. Ni lui ni Charlemagne n'avaient de résidence fixe, et un des historiens du dernier a laissé la liste des endroits où il passa chaque année la fête de Noël. Ni lui ni aucun empereur ou roi de sa race n'a jamais résidé à Paris; Charlemagne n'y vint même qu'une seule fois, en 779 : en un mot, Paris n'a jamais été la capitale de l'empire des Francs; cette ville ne devint résidence des rois de France et capitale du royaume, que lorsque les comtes de Paris devinrent rois de France. Avant et après Charlemagne, les rois et les empereurs vivaient du produit de leur domaine, et demeuraient dans les palais qu'ils y avaient fait construire. Les rois Mérovingiens, qui négligeaient un peu l'Austrasie, n'avaient d'autre palais dans les environs du Rhin que celui de Worms, qui brûla en 791. Charlemagne, qui passa plus de temps en Allemagne qu'en France, fit bâtir des palais à Aix-la-Chapelle, à Nimègue, à Ingelheim en face de la contrée riante du Rhingau, à Francfort sur le Mein, et peut-être aussi à Tribur.

Changement dans le système féodal.

Charlemagne opéra une révolution dans le système féodal. D'après la nature de ce système, le seul vassal du monarque lui devait le service militaire pour ses guerres particulières, tandis que les hommes libres, possesseurs d'alleux, ne le devaient que pour les guerres auxquelles l'assemblée nationale avait consenti, et pour lesquelles en conséquence elle avait promis son assistance.

Charlemagne fixa le service féodal de chacun de ses

Digitized by Google

sujets à proportion de la possession de chacun, qu'elle fût féodale ou allodiale : lui et ses successeurs exigèrent qu'à l'avenir tout homme libre se donnât à son choix un chef, un *Senior*, un Seigneur, sous la bannière duquel il marcherait à la guerre. Depuis ce moment l'intérêt du prince se confondit avec celui de l'état, et l'obligation personnelle du service militaire devint une charge réelle, imposée au fond de terre et proportionnée à l'étendue. Les petits propriétaires se réunissaient par trois ou quatre pour fournir en commun un combattant. Les hommes libres n'ayant pas de propriété foncière cessèrent entièrement de servir et perdirent successivement l'habitude de porter les armes. Le nombre des hommes exercés dans les armes diminua encore par la suite à mesure que, pour se soustraire aux vexations des grands et à la charge du service militaire, les petits propriétaires se soumirent aux grands, en s'obligeant à leur payer une contribution de guerre pour être dispensés du service.

Changement dans le gouvernement des provinces.

Charlemagne supprima les duchés qui donnaient aux titulaires un pouvoir si grand que quelquefois ils devenaient formidables au monarque même et pouvaient troubler la tranquillité de l'empire. Par suite de cette suppression les comtes de toute la monarchie se trouvèrent immédiatement dans la dépendance du roi, et pour que ces fonctionnaires, débarrassés d'une autorité supérieure, ne pussent abuser de leur pouvoir, il les mit sous la surveillance de commissaires ambulans, nommés *missi dominici*, *nuncii cameræ*, ou *Sendgraves*, dont chacun faisait annuellement la tournée de sa province,

Digitized by Google

composée d'un certain nombre de comtés ou *gaue*, pour contrôler la conduite des comtes et des centeniers, et surtout pour examiner si les réglemens sur le service militaire ou le ban et l'arrière-ban étaient exécutés. Quatre fois par an ces délégués tenaient des assemblées provinciales en différens districts. Ils rendaient compte au roi de tout ce qu'ils avaient remarqué, et ainsi Charles, faisant parvenir partout ses ordres souverains, était l'ame de toute l'administration et animait toutes les branches du gouvernement. Son seing était gravé dans le pommeau de son épée, et il disait quelquefois : Voici mes ordres, et, en montrant son épée, il ajoutait : Et voici qui saura leur donner force.

Capitulaires de Charlemagne.

Charlemagne fut frappé de l'imperfection de la législation des peuples soumis à sa domination, et de la contradiction qui régnait entre la double législation des Francs. Éginard, qui rapporte ce fait, veut sans doute parler de la loi salique et de la ripuarienne. Il voulait mettre fin à cet inconvénient, mais il ne fit autre chose que d'y ajouter quelques capitulaires imparfaits. Il fit mettre par écrit le droit non écrit de toutes les nations de son empire. Éginard veut sans doute parler des lois des Frisons, des Saxons et des Angles, dont il existe des collections rédigées en latin; car celles des lois des Saliens, des Ripuariens, des Bavarois, des Allemands, des Bourguignons et des Lombards ont existé avant Charlemagne.

Les capitulaires ou lois de Charlemagne ne renferment aucune disposition relative à la constitution politique de l'état; dans ces siècles d'ignorance, on n'avait pas

Digitized by Google

même une idée d'une constitution ni d'une loi constitutionnelle; c'est une abstraction de la philosophie à laquelle l'esprit humain ne s'était pas encore élevé. Les dispositions relatives à la jurisprudence civile sont en petit nombre dans les Capitulaires. Une grande partie ne concerne que la discipline ecclésiastique, et l'on y a inséré beaucoup de canons promulgués par les conciles; ceux qui traitent de choses temporelles, ne consistent qu'en quelques réglemens pour l'administration des domaines. S'il s'y rencontre quelques règles générales, ce sont des lois très-imparfaites, des préceptes de morale plutôt que des lois.

Le premier recueil des Capitulaires de Charlemagne, y compris ceux de Louis le Débonnaire, a été fait vers 827 par l'abbé *Anségise*. Ils sont distribués en quatre livres, par ordre de matières. Une vingtaine d'années après, un diacre de Mayence, nommé *Benoît*, en ajouta trois livres.

Les Capitulaires étant la source de plusieurs règles du droit civil, nous allons en placer ici quelques-unes, en suivant un Mémoire de feu M. *Bernardi*, notre respectable ami.[1]

L'instruction de la procédure criminelle différait peu alors de la procédure civile : l'accusateur, dans l'une, fournissait ses preuves, comme le demandeur dans l'autre, et l'accusé et le défendeur se justifiaient de la même manière. Les accusations étaient publiques. Chaque citoyen avait le droit de dénoncer les délits qui troublaient l'ordre public; et d'en poursuivre la vengeance. L'éta-

1 Archives littéraires de l'Europe, vol. V, p. 65.

Digitized by Google

blissement d'un magistrat chargé spécialement de la poursuite des délits publics, est une institution très-moderne.

Il ne pouvait y avoir de condamnation légitime lorsqu'il n'y avait pas d'accusateur. Pour éviter les accusations calomnieuses, toute personne n'était pas admise indistinctement à accuser. On commençait par examiner la vie de l'accusateur, et pour peu qu'on y trouvât à redire, son accusation était rejetée. L'accusateur était soumis, en cas de calomnie, à la même peine que l'accusé aurait subie, s'il avait été trouvé coupable. Après toutes ces précautions, l'accusateur n'était encore écouté que lorsque l'existence d'un crime était constatée et qu'il y avait un corps de délit.

Personne ne pouvait être arrêté arbitrairement et sans formè de procès. Les brigands seuls ne jouissaient pas de ce privilége. Tout citoyen était tenu de donner main forte aux officiers publics pour les saisir, à peine de 60 sols d'amende. Tout autre citoyen qui offrait de donner caution, son arrestation eût-elle même été ordonnée par le roi, ne pouvait être emprisonné sans que le détenteur se rendît coupable du délit d'acte de violence.

Dans le cas où un accusé ne pouvait être saisi, on se contentait de le citer à comparaître, comme on faisait en matière civile. Dans les Capitulaires de Benoît de Mayence on expose de la manière suivante les maximes que l'on devait suivre dans l'instruction des procès criminels : « Nul, y est-il dit, ne doit être condamné avant d'avoir été convaincu judiciairement. Ce serait une chose très-dangereuse et très-mauvaise, que de condamner quelqu'un sur de simples soupçons : il faut

Digitized by Google

une preuve complète; car l'on n'est point coupable par cela seul qu'on est accusé. Dans les choses douteuses, il faut s'en remettre à la justice divine, qui a voulu sans doute se réserver la connaissance de ce qu'elle a caché aux yeux des hommes. En un mot, on ne doit admettre comme constant que ce qui est prouvé par des indices manifestes, et ce dont on a convaincu l'accusé par une preuve évidente, faite suivant toutes les règles de l'ordre judiciaire. »

Voici quelques-unes de ces règles : L'accusateur, après avoir exposé son accusation, devait la justifier ou par l'aveu de l'accusé, ou par la preuve testimoniale. On employait aussi la preuve littérale ou par titres; il fallait cependant presque toujours que les actes fussent confirmés par la déclaration de témoins. La preuve testimoniale était la preuve prédominante.

Un accusé ne pouvait être jugé par des personnes d'une classe inférieure à la sienne. Il en était de même pour les témoins que l'on produisait contre lui. Les jugemens par pairs existaient donc déjà. Le nombre des témoins nécessaires pour confondre un accusé était toujours proportionné à sa qualité ou à la gravité de l'accusation. Il en fallait 72 contre un évêque, 40 contre un prêtre; plus ou moins contre un laïc, suivant son rang plus ou moins élevé. Ces témoins n'étaient pas uniquement appelés pour déposer sur le fait qu'il était question de vérifier; on les amenait presque toujours pour jurer avec l'accusé, et attester s'ils le croyaient coupable ou innocent. Ces témoins, en déclarant leur opinion sur la moralité de l'accusé, étaient en quelque sorte les juges

Digitized by Google

de l'accusation; et c'est de cet usage que sont venus les jugemens par jurés.

L'importance des devoirs que les témoins avaient à remplir, ne permettait pas de les choisir indistinctement parmi toutes sortes de personnes. Il fallait d'abord, comme on l'a déjà dit, qu'ils fussent d'une condition égale à celle de l'accusé. Les personnes viles et infames étaient exclues de cette fonction. Les témoins devaient être des hommes bons et justes, honnêtes et incorruptibles; des gens dignes de foi, irréprochables dans leur vie et dans leurs mœurs. Comme ces témoins devaient connaître non-seulement la conduite passée, mais encore la vie présente de l'accusé, on était obligé, autant qu'on le pouvait, de les prendre dans son voisinage et dans le canton qu'il habitait.

Les témoins qui se présentaient pour faire leur déclaration, devaient être à jeun. Cette déclaration était précédée du serment; les témoins étaient examinés séparément; l'accusé n'avait pas le droit exclusif de les choisir; l'accusateur en indiquait un certain nombre.

L'instruction se faisait en un lieu public, en présence de tous les juges et du peuple. Elle était continuée pendant plusieurs séances, jusqu'à ce que la cause fût entièrement éclaircie. En cas de partage d'opinions la plus douce l'emportait.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

PRÉFACE ..... P. v

DISCOURS PRÉLIMINAIRE IX

INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

CHAP. I. *Histoire politique du christianisme pendant les six premiers siècles.* Premières sociétés chrétiennes, p. 4. — Institution des diacres, prêtres et évêques, 6. — Origine de l'excommunication, 7. — Persécutions dirigées contre les chrétiens, 8. — Origine des diocèses, 10. — Institution des métropoles, *ibid.* — Première origine des patriarchats, 11. — Institution des synodes, *ibid.* — Unité et universalité de l'Église, 13. — Primauté papale, 14. — Épreuves nouvelles imposées aux récipiendaires, *ibid.* — Introduction de cinq nouveaux ordres de ministres, 15. — Origine de la puissance du clergé, 16. — Ligne de séparation tirée entre le clergé et les laïcs, *ibid.* — Le christianisme devient religion dominante, 18. — Droits du chef de l'état en matière de religion, 23. — Changemens relatifs au clergé, 24. — Le clergé devient indépendant pour sa subsistance, *ibid.* — Le clergé obtient des immunités et un for privilégié, 25. — Augmentation du personnel du clergé, 27. — Séparation plus marquée entre le clergé et les laïcs, *ibid.* — Costume particulier, *ibid.* — Célibat et interdiction des professions profanes, *ibid.* — La hiérarchie des pouvoirs est mieux déterminée, *ibid.* — Défense de la pluralité des bénéfices, 28. — Le bas clergé exclu des synodes, *ibid.*, — Les évêques s'emparent de l'administration des biens des Églises, *ibid.* — Caractère indélébile de la prêtrise, *ibid.* — Origine des moines, 29. — S. Benoît de Nursie, 30. — Changemens relatifs aux laïcs, 33.

Digitized by Google

— Ils sont dépouillés de l'élection des évêques, p. 33. — Les laïcs sont exclus des conciles, 34. — Célébration du dimanche, *ibid.* — Lois matrimoniales, 35. — Empêchemens légaux, *ibid.* — Législation sur le divorce, 37. — Prohibition des secondes noces, 39. — L'Église se relâche sur la sévérité de sa discipline, *ibid.* — Changemens relatifs à l'Église comme corporation, 40. — Suppression des évêques de campagne, *ibid.* — Loi de résidence, 41. — Tournées épiscopales dans les diocèses, 42. — Défense des translations, *ibid.* — Établissement des paroisses, 43. — Changement dans l'administration du temporel, 44. — Abolition des lettres formées des métropoles, 45. — Loi relative au ressort des métropoles, *ibid.* — Commencement de la puissance patriarcale, 46. — La primauté des papes est reconnue dans l'Occident, 48. — Institution des conciles généraux, 51. — Prérogative de la puissance séculière à l'égard des conciles, 52. — Quatre premiers conciles œcuméniques, 53. — Concile de Nicée (325), *ibid.* — Concile de Constantinople (381), 57. — Concile d'Éphèse (431), 58. — Concile de Chalcédoine (451), 60.

CHAP. II. *Partage de l'empire romain en empires d'Orient et d'Occident, et destruction du dernier par les peuples du Nord.* Translation du siége de l'empire à Constantinople, 61. — Partage de l'empire en 395, 64. — Monarchie des Goths entre le Don et le Danube, 66. — Arrivée des Huns sur les frontières de l'Europe, 67. — Destruction du royaume des Ostrogoths et établissement des Visigoths au sud du Danube, 70. — Première invasion de l'Italie par les Visigoths, 74. — Invasion de la Gaule par les Vandales, les Alains et les Suèves réunis, 75. — Alaric agit en maître en Italie, 76. — Partage de l'Espagne entre les Vandales, les Alains et les Suèves, 78. — Fondation de l'empire des Visigoths en Espagne, 80. — Établissement des Bourguignons sur la rive gauche du Rhin, 82. — La Bretagne est abandonnée par les Romains, *ibid.* — Fondation de l'empire des Vandales en Afrique, 85. — Invasion de la Gaule par les Francs, 86. — Les Alemanni s'étendent en

Digitized by Google

Gaule, p. 88. — Invasion de la Bretagne par les Angles et les Saxons, 90. — Invasion de l'Armorique par les Bretons, 91. — Irruption d'Attila, 93. — Origine de Venise, 97. — Démembrement de l'empire des Huns, *ibid.* — Origine du royaume des Gépides, 98. — Restauration du royaume des Ostrogoths, *ibid.* — Origine du royaume de Rugie, *ibid.* — Cause de l'irruption des peuples germaniques, 99. — Sac de Rome par Genséric, 100. — Fondation du premier royaume des Bourguignons, 101. — Formation du royaume des Thuringiens, *ibid.* — Bouleversement de l'empire romain d'Occident, 103.

LIVRE I. *Depuis le partage de l'empire romain en Occident par les peuples du Nord, jusqu'au rétablissement d'un empire d'Occident par Charlemagne* (476—800).

INTRODUCTION. . . . . p. 107

Occident.

CHAP. I. *L'Italie sous la domination des Hérules et sous celle des Ostrogoths* (476 – 554). Gouvernement d'Odoacre, p. 110. — Éducation de Théodoric l'Ostrogoth, 111. — Invasion de l'Italie par les Ostrogoths, 112. — Fondation du royaume des Ostrogoths en Italie, 115. — Théodoric administre le royaume des Visigoths, 117. — Cassiodore, ministre de Théodoric, 118. — Édit de 500, 120. — Ravenne embellie par Théodoric, 121. — Disgrâce de Boëce, 123. — Athalaric, roi des Ostrogoths (522), 125. — Régence d'Amalasuinthe, *ibid.* — Théodat, roi des Ostrogoths (534), 126. — Assassinat d'Amalasuinthe, 127. — Vitigès, roi des Ostrogoths, *ibid.* — Cession d'une partie du royaume des Ostrogoths aux Francs, 128. — Siége de Rome en 537, *ibid.* — Sac de Milan par les Bourguignons, 130. — Prise de Ravenne par Bélisaire, 131. — Rappel de Bélisaire, 132. — Ildebad, roi des Ostrogoths (540 — 541), 133. — Éraric, roi des Ostrogoths, *ibid.* — Totilas, roi des Ostrogoths, 134. — Bélisaire est renvoyé en Italie, *ibid.* — Siége de Rome par Totilas, 136. —

Digitized by Google

Une lettre de Bélisaire engage Totilas à épargner les monumens de Rome, p. 136. — Second siége de Rome par Totilas, 138. — Bélisaire est rappelé, *ibid.* — Troisieme siege de Rome par Totilas, *ibid.* — Narsès vient en Italie, 139. — Téjas, roi des Ostrogoths, *ibid.* — Mort de Téjas, 141. — Leutharis et Bucelin dévastent l'Italie, *ibid.* — Fin du royaume des Ostrogoths, 142.

CHAP. II. *Empire des Francs depuis Clovis, son fondateur, jusqu'en* 613. Étendue des possessions des Francs, 143. — Fin de la domination romaine en Gaule, 145. — Royaume des Bourguignons, sous les fils de Gondicaire, 146. — Bataille de Zulpich; soumission des Alemanni, 147. — Les Francs se font chrétiens, 148. — Gondebaud, roi des Bourguignons, 150. — Les Bretons se soumettent à Clovis, 152. — Bataille de Vouglé; conquête de la Gaule méridionale, *ibid.* — Soumission des Francs Ripuariens, 154. — Thierri I, roi d'Austrasie (511 — 534), 156. — Clodomir, roi d'Orléans (511 — 524), *ibid.* — Childebert I, roi de Paris (511 — 558), *ibid.* — Clotaire I, roi de Soissons (511 — 561), *ibid.* — Fin du royaume des Thuringiens (527), 158. — Fin du royaume des Bourguignons (534), 159. — Conquête d'une partie de la Provence, 160. — Soumission des Bavarois, *ibid.* — Arrivée des Slaves en Allemagne, 162. — Clotaire I réunit toute la monarchie des Francs (558), 163. — Nouveau partage, *ibid.* — Brunehaut et Frédégonde, 164. — Childebert II, roi d'Austrasie (575 — 596), 165. — Clotaire II, roi de Soissons (584 — 613), 166. — Théodebert II, roi d'Austrasie, et Thierry II, roi d'Orléans (596 — 612), *ibid.* — Seconde réunion de la monarchie des Francs, 167.

CHAP. III. *Heptarchie d'Angleterre.* Origine de l'heptarchie, 169. — Constitution politique des Anglo-Saxons, 172. — Conversion des Anglo-Saxons au christianisme, *ibid.* — Origine du denier de S. Pierre, 174. — L'heptarchie devient pentarchie, 175.

CHAP. IV. *Le royaume des Visigoths dans la Gaule et en Espagne.* Dynastie de Théodoric, 176. — Théodoric I (419 — 451), *ibid.* — Thorismond (451 — 453), *ibid.* — Théodoric II (453 —

Digitized by Google

466), p. 176. — Euric (466 — 484), 177. — Conquêtes d'Euric, 178. — Alaric II (484 — 507), *ibid.* — Bréviaire d'Anianus, 179. — Bataille de Vouglé (508), *ibid.* — Gésalric (507 — 509), *ibid.* — Théodoric le Grand (509 — 526), 180. — Amalaric (526 — 531), *ibid.* — Le royaume des Visigoths devient électif; Theudes (531 — 548), *ibid.* — Théodisclus (548 — 549), *ibid.* — Agila (549 — 554), *ibid.* — Athanagild (552 — 567), *ibid.* — Liuba (567 — 572), 181. — Léovigild (569 — 586), *ibid.* — Destruction du royaume des Suèves, *ibid.* — Révolte de S. Herménégild, *ibid.* — Reccarède, le catholique (586 — 601), 182. — Les Visigoths deviennent catholiques, 183. — Liuba II (601 — 603), *ibid.* — Widéric (603 — 610), *ibid.* — Gondemar (610 — 612), 184. — Sisebut (612 — 620), *ibid.* — Persécution des Juifs, *ibid.* — Reccarède II (620 — 621), *ibid.* — Suinthila (621 — 631), *ibid.* — Quatrième concile de Tolède (633), 185. — Sisenand (631 — 636), *ibid.* — Origine de la liturgie mozarabique, *ibid.* — Chintila (636 — 640), 186. — Sixième concile de Tolède (638), *ibid.* — Tulga (640 — 642), *ibid.* — Chindasuinthe (642 — 653), *ibid.* — Lois des Visigoths, 187. — Récésuinthe (653 — 672), 188. — État politique de la monarchie, 189. — Wamba (672 — 680), 191. — Ervige (680 — 687), 193. — Égiza (687 — 701), 194. — Persécution contre les juifs, 195. — Witiza (701 — 710), 196. — Dix-neuvième concile de Tolède (701), 197. — Roderic (710 — 712), 198. — Invasion de l'Espagne par les Arabes, 200. — Fin du royaume des Visigoths en Espagne, 202.

CHAP. V. *Royaume des Vandales en Afrique.* Genséric (429 — 478), 203. — Hunéric (478 — 486), 206. — Gondamond et Thrasamond (486 — 524), 209. — Hildéric (524 — 531), *ibid.* — Gélimer (531 — 533), 210. — Guerre avec l'empereur Justinien, *ibid.* — Prise de Carthage, 211. — Soumission de la Sardaigne, de la Corse, des îles Baléares, etc., 212. — Fin du royaume des Vandales, 213.

CHAP. VI. *Royaume des Lombards en Italie.* Migration des Lom-

Digitized by Google

bards, p. 214. — Origine du royaume des Lombards en Italie, 215. — Alboin (568 — 573), *ibid.* — Cleph (573 — 575), 217. — Anarchie des ducs (575 — 584), 218. — Autharis (584 — 590), *ibid.* — Agilulf (591 — 615), *ibid.* — Origine de la couronne de fer, 219. — Adeloald (615 — 625), 220. — Arivoald (625 — 636), *ibid.* — Rotharis (636 — 645), *ibid.* — Code lombard, *ibid.* — Grimoald, *ibid.*

CHAP. VII. *De l'état politique des peuples teutoniques qui ont bouleversé l'empire romain d'Occident.* État de civilisation des peuples teutoniques, 222. — Origine de la féodalité, 226.

CHAP. VIII. *Des lois et des idiomes des peuples germaniques.* Législation personnelle, 242. — Lois des Visigoths, saliques, bourguignonnes, ripuariennes, allemandes, etc., 243. — Composition pour le meurtre, *ibid.* — Ordalies, 244. — Premier monument de la langue teutonique, *ibid.* — Origine des langues venues du latin, 246. — Différence entre ces langues et le génie de la langue allemande, 248.

CHAP. IX. *Du christianisme dans les nouveaux états de l'Europe occidentale.* Influence du christianisme sur la civilisation, 252. — Conversion des Visigoths, 255. — Conversion des Francs, 257. — Conversion des Lombards, *ibid.* — Conversion des Anglo-Saxons, *ibid.* — Changemens dans la constitution des églises, relatifs au rapport entre l'Église et l'état, 258. — Changemens dans l'élection des évêques, *ibid.* — Prérogative royale à l'égard des synodes, 259. — Établissement d'une chapelle royale et d'un archi-chapelain, 261. — Diminution des priviléges du clergé : à l'égard du choix des membres du clergé, 262. — A l'égard de la juridiction, *ibid.* — A l'égard des biens ecclésiastiques, 263. — Préceptions royales, *ibid.* — Soumission des biens ecclésiastiques aux tributs, 264. — Ban et arrière-ban, 265. — Le clergé participe à la puissance législative, *ibid.* — Le clergé participe au droit d'élire les rois, 267. — Extension donnée au droit d'asile des églises, 268. — Extension donnée à la juridiction ecclésiastique, 269. — Changement dans l'organisation intérieure des églises, 272. — Pouvoir monarchique des évêques, *ibid.* — Augmentation de

Digitized by Google

la richesse du clergé : *a)* par la loi sur la dotation des églises, p. 273. — *b)* par l'invention des contrats précaires, 274. — *c)* par les fiefs offerts, 275. — *d)* par l'introduction de la dîme, *ibid.* — Administration des biens ecclésiastiques, 276. — Origine des avoyers, 277. — Caractère particulier pris par l'institution des moines, 278. — Leur coalition avec le clergé, *ibid.* — Vexations commises par les évêques contre les couvens, 279. — Les couvens obtiennent des évêques des priviléges contre ces vexations, 280. — Priviléges accordés aux couvens par les princes, *ibid.* — Exemption accordée par les papes, *ibid.* — Institution de la vie conventuelle du clergé, 281. — Changemens dans l'organisation extérieure des églises, 282. — Affermissement du pouvoir diocésain, *ibid.* — Institution des archidiaconés, *ibid.* — Tentative infructueuse des curés de se procurer une subsistance indépendante, 283. — Modification du droit de patronage, *ibid.* — Changemens dans l'organisation des métropoles, 285. — Tentative de créer en Occident des patriarches, 286. — Consolidation de la primauté des papes, *ibid.* — Point où la puissance papale se trouvait placée lors de la destruction de l'empire d'Occident, 287. — Rapports primitifs du pape avec les nouveaux états, 288. — Évènemens favorables aux progrès de la puissance papale, 289. — 1.° Fondation de nouvelles églises en Allemagne, *ibid.* — S. Lambert, S. Goar, S. Colomban, S. Gall, apôtres des Francs septentrionaux et orientaux, *ibid.* — S. Kilian, S. Emmeran, S. Rupert, S. Corbinian, apôtres des Bavarois, 290. — S. Egbert, S. Wigbert, S. Willibrod, S. Wolffram, apôtres des Frisons, 291. — Origine de l'évêché d'Utrecht, *ibid.* — Winfried ou S. Boniface et S. Pyrmin, apôtres des Allemands, 292. — Fondation des évêchés d'Eichstædt, Würzbourg et du monastère de Fulde, 293. — L'évêché de Mayence est élevé en archevêché (745), 294. — 2.° Révolution politique de 752, 295. — 3.° Destruction du royaume des Lombards, *ibid.* — 4.° Publication des fausses décrétales, 297.

CHAP. X. *L'empire des Francs depuis Clotaire II jusqu'à la fin de la dynastie Mérovingienne* (613 — 752). Capitulaires de 615, 300. — Nouveau partage de la monarchie (628), 301. — Troi-

Digitized by Google

sième réunion de la monarchie (631), p. 302. — Origine de la maison d'Armagnac, *ibid.* — Nouveau partage de la monarchie (644), *ibid.* — Quatrième réunion de la monarchie (670), *ibid.* — Thierry III, *ibid.* — Pepin d'Héristal, maire du palais, 303. — Clovis III (692 — 695), *ibid.* — Childebert III (695 — 711), *ibid.* — Dagobert III (711 — 715), 304. — Chilperic II (711 — 715), *ibid.* — Charles Martel, maire du palais, *ibid.* — Clotaire IV (718 — 719), 305. — Thierry IV, de Chelles (722 — 737), *ibid.* — Irruption des Arabes d'Espagne, *ibid.* — Bataille de Poitiers (732), 306. — Soumission des Frisons (734), *ibid.* — Interrègne de 737 — 742, 307. — Charles Martel partage le pouvoir entre ses fils, Carloman et Pepin, *ibid.* — Childeric III, dernier roi Mérovingien (742 — 752), 308. — Introduction de l'ère de J. C. (743), *ibid.* — Pepin le Bref est proclamé roi des Francs, *ibid.* — Premier sacre d'un prince chrétien, 309.

CHAP. XI. *État politique de l'empire des Francs à la fin de la dynastie des Mérovingiens.* Forme du gouvernement, 310. — Succession au trône, 311. — Inauguration des rois, *ibid.* — Assemblée nationale, 312. — Classes de la nation, *ibid.* — Charges de cour, *ibid.* — Résidence des rois, *ibid.* — Gouvernement des provinces, *ibid.*

CHAP. XII. *Première origine de la domination séculière des papes*, 317. — S. Grégoire le Grand (590 — 604), 319. — Sergius I (687 — 701), 321. — Concile de Trulle ou quini-sextum (691), *ibid.* — Jean VI (701 — 705), 322. — Constantin (708 — 715), *ibid.* — S. Grégoire II (715 — 731), *ibid.* — Nouvelle république romaine, *ibid.* — Luitprand, roi des Lombards (712 — 744), 323. — Luitprand marche contre Rome; S. Grégoire va à sa rencontre, *ibid.* — Grégoire III (731 — 741), 324. — Grégoire et les Romains nomment Charles Martel consul et patrice, *ibid.* — Zacharie (741 — 752), *ibid.* — Hildebrand, roi des Lombards (744), 325. — Ratchis, roi des Lombards (744), *ibid.* — Astolphe, roi des Lombards (744), 326.

CHAP. XIII. *Pepin le Bref, roi des Francs, et Charlemagne*,

Digitized by Google

empereur romain (752 — 814). Les Lombards s'emparent de l'Exarchat, p. 327. — Étienne II, pape (752 — 757), *ibid.* — Voyage d'Étienne en France, 328. — Expédition de Pepin en Italie, *ibid.* — L'Exarchat est donné à l'Église, *ibid.* — Les Arabes sont dépouillés de leurs possessions en Languedoc, 329. — Réunion du duché d'Aquitaine à la couronne, 330. — Didier, roi des Lombards (756), *ibid.* — S. Paul I, pape (757 — 768), *ibid.* — Étienne III, pape (768 — 772), *ibid.* — Mort de Pepin le Bref et partage de sa monarchie (758), *ibid.* — Caractère de Charlemagne, *ibid.* — Troubles d'Aquitaine, 332. — Charlemagne acquiert l'Austrasie (771), 333. — Commencement des guerres contre les Saxons (772), *ibid.* — Adrien I, pape (772 — 795), 334. — Première expédition de Charlemagne en Italie (773), *ibid.* — Fin du royaume des Lombards (774), 335. — Seconde expédition de Charlemagne en Italie (776), *ibid.* — Assemblée de Paderborn (777), 336. — Établissement de la Marche d'Espagne (778), *ibid.* — Combat de Roncevaux, 337. — Troisième expédition en Italie (781), *ibid.* — Pepin, roi d'Italie (781 — 810), *ibid.* — Louis, roi d'Aquitaine (781), *ibid.* — Soumission des Saxons (785), 338. — Origine de la Franconie, 339. — Quatrième expédition d'Italie (786), *ibid.* — Fin de la dynastie des Agilolfingiens, ducs de Bavière, *ibid.* — Soumission des Wilziens, 340. — Guerre des Avares (791), *ibid.* — Projet de réunir le Rhin et le Danube, 341. — Concile de Francfort (794), *ibid.* — Massacre de 30,000 Saxons, 342. — L'Avarie réduite en forme de province (796), *ibid.* — S. Léon III, pape (795 — 816), *ibid.* — Cinquième expédition d'Italie (800), 343. — Renouvellement de l'empire d'Occident (800), 344. — Soumission des îles Baléares, 346. — Paix de Seltz avec les Saxons (804), 347. — L'Eider reconnue frontière de l'Allemagne, 348. — Rapports de Charlemagne avec Haroun al Rachid, *ibid.* — Rapports entre Charlemagne et son clergé, 349. — Charlemagne protège les lettres, 350. — Alcuin, *ibid.* — Éginard, *ibid.* — Angilbert, *ibid.* — Charlemagne fonde une académie, 351. — Établissement d'écoles, 353. — Charlemagne s'occupe

Digitized by Google

d'économie, p. 354. — Transplantation de la vigne dans le Rhingau, *ibid.* — Portrait de Charlemagne, 355. — Louis, roi d'Aquitaine, est déclaré héritier de Charlemagne, 358. — Mort de Charlemagne, 359. Mariages de Charlemagne, *ibid.*

CHAP. XIV. *État politique de la France et de l'Allemagne, sous le règne de Pepin le Bref et de Charlemagne.* Tableau des états composant l'empire de Charlemagne. 1.° Austrasie, 361. — 2.° Neustrie et France méridionale ou Aquitaine, 362. — 3.° Italie, *ibid.* — 4.° Isles de la Méditerranée, 363. — 5.° États tributaires, *ibid.* — Autorité royale, *ibid.* — Division de la nation, 364. — Résidence de Charlemagne, 366. — Changement dans le système féodal, *ibid.* — Changement dans le gouvernement des provinces, 367. — Capitulaires de Charlemagne, 368.

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 2 5 1930

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 2 5 1930

Digitized by Google

Digitized by Google